L'Économie : le plan des patrons sud-africains

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15316 – 7 F

MARDI 26 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Europe des mémoires

LA fin de ce mois d'avril est riche de commémorations qui viennent solennellement rappeler que l'Europe a été, pendant une période plus ou moins longue selon les pays, soumise au joug fasciste. Dimanche 23 avril, le président de la République a évoqué la rafle des enfants juifs d'Izieu, symbolisant le déshonneur d'un Etat français complice de la Shoah. Dans les rues de Milan, des milliers d'Italiens devaient défiler lundi pour célébrer la libération du pays, et indiquer à ceux qui aurait tendance aujourd'hui à l'oublier les fondements antifascistes de la République italienne.

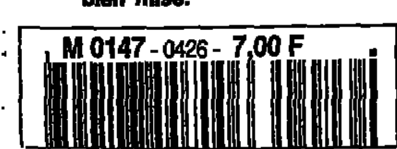
Au Portugal, enfin, le 25 avril est l'occasion de célébrer le vingtième anniversaire de la « révolution aux œillets » qui renversa le « fascisme mou » des successeurs d'Antonio de Oliveira Salazar. A l'exception de ce dernier pays, où la réconciliation nationale s'est effectuée, une fois les premières turbulences passées, dans un consensus démocratique et européen, le retour de la mémoire, et surtout son utilisation dans le débat éthique et politique contemporain, est devenu d'une brûlante actualité.

ON ne peut que saluer les fermes propos tenus par François Mitterrand à Izieu, qui constituent une condamnation sans appel du régime de Vichy, et dont on aimerait qu'ils restent, pour lui-même ou ses successeurs, la seule référence de la République à cet épisode de l'histoire de France. Il ne peut y avoir de double langage dans ce domaine, sauf à vouloir sciemment brouiller les mémoires et les esprits au nom de l'impératif supérieur de l'unité nationale. **(Lire page 10.)**

L'entreprise de « banalisation » du fascisme mussolinien qui est en ce moment à l'œuvre en Italie est autrement préoccupante. Sous la conduite du « cavaliere » Berlusconi et de son allié néo-fasciste Gianfranco Fini, appuyé par certains éléments de la Ligue du Nord, notamment la toute nouvelle présidente de la Chambre Irène Pivetti, la nouvelle majorité, prétextant que le débat fascisme-antifascisme est aujourd'hui « dépassé », s'emploie à « historiciser » l'action du Duce, à établir une balance des bienfaits et méfaits de son action. **(Lire page 6.)**

CETTE attitude, que l'on avait déjà pu remarquer chez le dirigeant de la droite populiste autrichienne Jörg Haider, admirateur de l'économie de « plein emploi » du Troisième Reich, est à la politique ce que le révisionnisme et le négationnisme sont à l'Histoire : un crime contre la mémoire.

L'Europe nouvelle se construit aujourd'hui, à l'Ouest comme à l'Est, à partir d'une double nécessité : assurer le bien être et la prospérité sur le continent et éviter le retour des totalitarismes et des guerres. Une Europe sans mémoire, ou à la mémoire brouillée, serait désarmée devant un retour des vieux démons, surtout s'ils prennent aujourd'hui le visage affable et séduisant de l'extrême droite courtoise et bien mise.


M 0147 - 0426 - 7,00 F

A la veille des élections générales

L'Afrique du Sud secouée par une série d'attentats

A la veille du tournant historique que devait marquer, mardi 26 avril, le début du premier scrutin ouvert à la majorité noire, l'Afrique du Sud connaissait un brusque regain de violence meurtrière avec une série d'attentats à la bombe pour lesquels des groupes de l'extrême droite blanche sont soupçonnés. Dimanche et lundi, deux explosions dans le centre de Johannesburg et dans la banlieue ont tué seize personnes et blessé plus d'une centaine d'autres. Malgré cette ultime tentative de sabotage, le processus électoral semble devoir aboutir, comme s'étaient achevées les difficiles négociations qui l'ont préparé, en dépit d'autres violences. Nous commençons la publication d'une série de trois articles sur la situation politique et économique de l'Afrique du Sud.

De l'apartheid à la reconnaissance

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Nelson Mandela, qui sera vraisemblablement le prochain président de la République sud-africaine, votera mercredi 27 avril, pour la première fois de sa vie. A presque soixante-seize ans ! Avec lui voteront quelque seize millions de Noirs qui, à l'exception des anciens habitants des *homelands* « indépendants », n'auront, eux non plus, jamais exercé leurs droits de citoyens.

Rien ne décrit mieux le bouleversement de la société sud-africaine que ce simple constat : il a fallu attendre la fin du millénaire pour que tous les habitants d'Afrique du Sud, sans distinction de couleur, puissent enfin décider de leur sort. Que de sang pour en arriver là. Sang versé durant plus de quatre décennies d'apartheid, mais aussi durant les quatre années qui séparent la libération de Nelson Mandela, en février 1990, de cette première consultation libre et multiraciale. Les statistiques sont édifiantes.

En 1991, l'Institut des relations entre les races enregistrait 14 700 meurtres ; l'année suivante il en comptait 20 135 ; un an plus tard le « score » atteignait le chiffre de 22 000, sans qu'il ne soit plus possible de faire la distinction entre criminalité « ordinaire » et politique. En 1992, 226 policiers étaient assassinés – contre 65 aux Etats-Unis ; en 1993, il y en a eu 260. Chiffres spectaculaires dont on ne perçoit toute la signification que si on les rapproche des statistiques judiciaires. A en croire un député du Parti démocrate (DP), Lester Fuchs, moins de la moitié des crimes ont fait l'objet d'une enquête en 1992. Et sur cette moitié, 87 % des inculpés sont sortis libres du tribunal, fautes de preuves qu'une police inefficace était incapable de fournir.

Taux de criminalité astronomiques et justice impuissante désignent un pays à feu et à sang. Et pourtant, malgré les violences insupportables, les règlements de comptes entre gangs et groupes politiques rivaux, malgré les manifestations qui tournent au massacre, l'Afrique du Sud n'a pas glissé dans le gouffre.

GEORGES MARION

Lire la suite et nos informations page 3

Controverse Méhaignerie-Pasqua sur le comportement des juges



Charles Pasqua a maintenu, dimanche 24 avril, lors de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, ses critiques contre *« certains juges »*, soupçonnés par le ministre de l'intérieur de chercher à *« tourner la loi »*. Le matin même, devant le congrès du CDS réuni à Rouen, Pierre Méhaignerie avait pris la défense de ces magistrats, estimant que les accusations portées contre eux sont *« inexactes »* et *« injustes »*.

Le garde des sceaux répondait ainsi, avec une semaine de retard, aux premières déclarations hostiles de M. Pasqua, publiées le 18 avril dans *le Figaro*, après la décision du tribunal administratif de Lyon de suspendre l'arrêté d'expulsion frappant deux jeunes Algériens à la suite des manifestations contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP). Au « Grand Jury RTL-*le Monde* », Bernard Pons (RPR) a apporté son soutien à M. Méhaignerie.

page 9

Italie : Irene Pivetti s'explique

« Ne comptez pas sur moi pour sauter sur le train de la rhétorique anti fasciste » : Irene Pivetti, la nouvelle présidente de la Chambre des députés, taxée de « néofascisme » et d'« antisémitisme » par ses adversaires, se défend dans une interview au *Monde*. Elle explique ses convictions de catholique *« intégrale »* mais aussi ses positions sur une nécessaire réforme de l'Etat et sur ses alliés du parti de l'Alliance nationale de Gianfranco Fini.

page 6

La reprise se confirme en Allemagne

L'Allemagne sort de la sévère récession qui a fait reculer sa production nationale de 1,9 % en 1993. La production industrielle recommence à augmenter et la confiance revient. Si les exportations sont à l'origine de ce retournement, ni l'investissement ni la consommation des ménages ne donnent de signes de reprise. Lors de la réunion des sept grands pays industriels, le G7, à Washington, dimanche 24 avril, les ministres des finances ont jugé les prévisions du Fonds monétaire international trop pessimistes. L'Allemagne prévoit 1,5 % de croissance cette année contre 0,9 %, selon le Fonds.

page 19

Rwanda : massacre dans un hôpital

Alors qu'aucune des rencontres destinées à organiser un cessez-le-feu au Rwanda n'a encore abouti, des éléments hutus de la garde présidentielle ont, samedi 23 avril, massacré 170 malades et blessés, tutsis, de l'hôpital de Butare, dans le sud du pays. Depuis plusieurs jours, la Garde avait pris le contrôle de cette ville proche du Burundi.

page 26

Les « casques bleus » à Gorazde

Cinq cents militaires de la FORPRONU se sont déployés dans la ville. Leur ultimatum ayant commencé à porter ses fruits, les Nations unies et l'OTAN restent vigilantes

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

« Nous avons réussi sans bombes à ouvrir la voie à la paix. Les Serbes respectent complètement les termes de l'ultimatum. Le calme est revenu à Gorazde et pour la première fois depuis trois semaines la population est sortie dans la rue. » Ainsi le chef des « casques bleus » en Bosnie, le général britannique Michael Rose, a-t-il dressé, dimanche 24 avril, le bilan d'un week-end mouvementé. Sous la menace d'une nouvelle frappe aérienne de l'OTAN contre leurs positions à Gorazde, les Serbes de Bosnie ont fini par faire taire leur artillerie lourde qui semait la mort depuis fin mars dans cette enclave musulmane de l'est de la Bosnie, réduite aujourd'hui à une peau de chagrin où s'entassent soixante-cinq mille personnes. Quelque cinq cents « casques bleus » se sont déployés, entre samedi soir et dimanche, dans la ville pour assister la population et s'assurer du retrait effectif des forces serbes de la zone de trois kilomètres autour du centre de Gorazde, comme l'a exigé la communauté internationale.

L'ultimatum lancé vendredi aux Serbes par l'OTAN a donc porté ses fruits. C'est du moins ce qu'a estimé le général Rose, dimanche après-midi devant la presse. Faisant le point de la situation, il a assuré que les Serbes s'étaient retirés de la zone de 3 kilomètres et que, d'après les vols de reconnaissance effectués dans la journée par les avions de l'Alliance atlantique, *« il est clair que les Serbes se préparent à déplacer leur matériel militaire en dehors de la zone d'exclusion de 20 kilomètres »*.

Aux termes de l'ultimatum de l'OTAN, ils ont jusqu'à mercredi 2 heures (heure de Paris) pour démilitariser cette zone, à défaut de quoi les appareils occidentaux bombarderont les objectifs serbes. L'optimisme du général Rose a toutefois été assombri par quelques émotions. L'officier britannique a concédé que l'*« on ne pouvait plus faire confiance aux Serbes après tout ce qu'ils avaient fait »*, ajoutant que Gorazde avait été *« détruite par la brutalité des Serbes »*.

Certes, Gorazde connaît, depuis l'expiration de la première phase de l'ultimatum, une période de répit. Peu avant l'échéance de dimanche matin, leur artillerie a cessé de pilonner la ville, mais les Serbes sont loin d'avoir rempli tous leurs engagements, comme l'a affirmé le général Rose.

Avant de céder, face à la menace de l'OTAN, les Serbes ont, une fois de plus, défié la communauté internationale en ignorant jusqu'à la dernière minute les injonctions de cessez-le-feu immédiat, alors qu'ils s'étaient, la veille à Belgrade, engagés à respecter une trêve à partir de samedi midi. Les Serbes ont bombardé de plus belle le centre de Gorazde, touchant aussi bien l'hôpital – sur la rive droite de la Drina – que des immeubles d'habitation sur la rive gauche. Ils ont, par la même occasion, détruit la station d'épuration d'eau et endommagé une usine de munitions ainsi que celle d'azote.

L'acharnement des forces serbes contre Gorazde a fait une vingtaine de morts et plusieurs dizaines de blessés au cours de la seule journée de samedi. Les obus s'abattaient encore sur la ville lorsqu'un convoi de cent cinquante « casques bleus » ukrainiens et une trentaine de médecins norvégiens, partis de Sarajevo en fin de journée sont arrivés vers 23 h 30 dans Gorazde.

Un véhicule blindé de la FORPRONU aurait même été touché par un obus, selon les autorités locales contactées par radio-amateur ; un incident que la FORPRONU à Sarajevo a immédiatement démenti. Quoi qu'il en soit, les Serbes ont observé le cessez-le-feu dimanche à 2 heures, à l'expiration de l'ultimatum.

Selon les termes de celui-ci, les Serbes étaient non seulement tenus de cesser leurs activités militaires dès samedi mais de se retirer d'un rayon de 3 kilomètres autour du centre de la ville avant dimanche 24 avril à l'aube.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite page 5

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Anahide Ter-Minassian et Claude Mutafian

Le génocide des Arméniens fut un « nettoyage ethnique » mené au nom du nationalisme territorial

L'islamologue anglo-américain Bernard Lewis, dans un entretien, publié dans le Monde *du 16 novembre 1993, avait qualifié le génocide arménien de 1915 de* « version arménienne de cette histoire » *et précisé qu'*« il y avait eu un problème arménien pour les Turcs, à cause de l'avance des Russes et de l'existence d'une population anti-ottomane en Turquie, qui cherchait l'indépendance et sympathisait ouvertement avec les Russes venus du Caucase ».

Ces déclarations suscitèrent un peu partout de vigoureuses protestations, notamment au sein de la diaspora arménienne (trois millions des six millions et demi d'Arméniens), en particulier en France et aux Etats-Unis. Nous avons demandé leur avis sur l'ensemble de la question arménienne – des massacres de 1894-1896 à la brûlante question actuelle du Karabakh en passant par les événements en Anatolie durant la première guerre mondiale – à deux chercheurs français d'origine arménienne, Anahide Ter-Minassian et Claude Mutafian.

La première, maître de conférences à Paris-I, dirige le séminaire sur l'histoire contemporaine des Arméniens à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris. Elle a publié, entre autres, la Question arménienne *(Parenthèses, 1983) et* la République d'Arménie *(Complexe, 1989). Notre second interlocuteur, maître de conférences en mathématiques à Paris-XIII, a également enseigné cette discipline à Princeton, La Havane, Mexico et Erevan. Il est notamment l'auteur de* la Cilicie au carrefour des empires *(Les Belles Lettres, 1988) et du* Karabakh *(avec Patrick Donabedian, Sevig, 1991).*

« Estimez-vous justifiée la réprobation soulevée par les propos de Bernard Lewis au sujet du génocide arménien ?

– Certainement. Les propos tenus par Bernard Lewis ont provoqué une émotion extrêmement forte dans les communautés arméniennes et parfois au-delà. M. Lewis est un chercheur très connu sur le plan international. En 1961, dans la première édition de son ouvrage *Islam et Laïcité*, il parlait, à propos des événements de 1915 dans l'Empire ottoman, de l'*« holocauste d'un million et demi d'Arméniens »*. Cependant, dans la traduction française de ce livre, publiée en 1968, le mot *« holocauste »* a disparu... Voilà une inquiétante évolution qui s'est malheureusement confirmée au cours de l'entretien accordé au *Monde* par M. Lewis en 1993 !

– Peut-on expliquer cette évolution par la recherche historique ?

– On peut surtout penser que M. Lewis a été sensible à la littérature publiée en Turquie par des Turcs, en particulier depuis les années 70-80 ; ce sont des ouvrages tendant à démontrer non seulement qu'il n'y a pas eu holocauste, pas eu génocide, mais que tout ce qui s'est passé en 1915 dans l'Empire ottoman était essentiellement dû à la trahison des Arméniens.

– En tenant compte des connaissances occidentales actuelles sur 1915, quelle est, selon vous, la bonne version des faits ?

– Egorgés, fusillés ou éventrés, tombés d'inanition ou sous les coups le long des chemins de la déportation, la moitié des Arméniens de l'aire ottomane, généralement estimés à deux millions, ont disparu entre 1915 et 1922, sans compter les victimes des tueries opérées en 1894-1896 et en 1909. La position exprimée par Bernard Lewis est nulle du point de vue de l'historien. C'est une simple répétition de la propagande turque... Il affirme que les déportations d'Arméniens n'ont affecté que les zones de combats proches des Russes... C'est faux ! Le meilleur exemple est celui de la Cilicie, sur la Méditerranée, où il y avait une forte population arménienne, qui a également subi le génocide alors qu'il n'y avait là aucun danger russe. Lewis prétend en outre que les Arméniens de Constantinople n'ont jamais été menacés : c'est oublier la date symbole du 24 avril 1915, avec l'arrestation puis l'assassinat de centaines d'intellectuels, cadres et notables arméniens.

– Beaucoup d'Arméniens soutiennent que le génocide a commencé dès 1894 et s'est poursuivi jusqu'en 1922...

– Les massacres d'Arméniens en 1894-1896, presque oubliés, mobilisèrent pourtant Jean Jaurès, Charles Péguy et Rosa Luxembourg. Le génocide arménien, en effet, ce n'est pas seulement les événements de 1915, c'est un processus qui va de l'époque du sultan-calife Abdulhamid II avec les tueries de 1894-1896, qui se poursuit sous les Jeunes-Turcs avec le massacre d'Adana en 1909 – on pense qu'il y a eu 300 000 morts en 1894-1896 et 30 000 en 1909 – et qui culmine avec l'énorme épisode allant de 1915 à 1922.

> *« En 1915, on a commencé par exécuter les Arméniens mâles de plus de douze ans »*

» Le dernier acte a eu lieu sous les yeux des marins français et britanniques, lors de l'incendie de Smyrne et du massacre d'Arméniens et de Grecs au moment de l'entrée des kémalistes dans la ville, en 1922. Trois régimes, l'impérial, celui des Jeunes-Turcs et celui des kémalistes ont donc contribué à éliminer les Arméniens de l'Asie mineure. Déjà à l'époque d'Abdulhamid II, des responsables turcs envisageaient de transformer la mosaïque anatolienne en territoire uniquement musulman... Il reste, au moment où nous parlons, moins de 40 000 Arméniens en Turquie.

– Que vaut l'argument militaire utilisé par les Turcs contre les Arméniens ?

– Jusqu'en 1909, les minorités non islamiques n'avaient pas le droit de porter les armes. Les Arméniens étaient des *dhimmi*, c'est-à-dire une minorité au statut inférieur, comme les Juifs, les Grecs, les Assyro-Chaldéens, tous les non-musulmans. Ce fut pour eux une victoire que l'accès au service militaire en 1909. Dans l'armée en campagne, on ne sait pas, personne ne sait combien il y avait de soldats arméniens, mais on constate que, dès le début de la guerre, ils ont été désarmés. Il y a eu aussi des déserteurs arméniens, comme des déserteurs musulmans, mais à l'époque déserter voulait dire revenir au village.

» En outre, pendant l'hiver 1914-1915, au Caucase, se sont constitués des groupes de volontaires arméniens. Ces 5 000 à 6 000 supplétifs étaient soit des sujets du tsar, soit des Arméniens de l'Empire ottoman déjà émigrés aux Etats-Unis ou dans le Caucase russe. Toute la thèse de la « trahison » est fondée sur cet aspect très marginal de la situation. Au même moment, la Turquie avait constitué une légion de Géorgiens musulmans, sur son propre territoire, pour lutter contre les forces tsaristes. Pour autant les Russes n'ont pas massacré la population géorgienne islamisée...

– A-t-on pu évaluer le nombre de jeunes Arméniennes de l'Empire ottoman qui ont été enlevées et épousées de force ?

– On n'a pas pu l'évaluer, mais même en temps de paix c'était un procédé courant. L'enlèvement de jeunes filles chrétiennes par les Turcs ou les Kurdes constituait un problème relationnel grave pour les villageois arméniens d'Anatolie comme il en constitue un encore maintenant, parfois, pour les derniers habitants chrétiens, non arméniens, de la Turquie de l'Est.

» En 1915, on a commencé par exécuter les Arméniens mâles de plus de douze ans avant de déporter le reste des familles arméniennes. Les femmes et les filles, quand elles ne sont pas mortes d'inanition ou de sévices au bord de la route, pendant la déportation ou la fuite, ont été violées ou enlevées. Certaines familles turques ou kurdes ont « adopté » des jeunes Arméniens. Lorsque l'armée russe a occupé la Turquie orientale, on a racheté ces enfants, une pièce d'or pour les filles, deux pour les garçons... Dans le traité de Sèvres, en 1920, le gouvernement ottoman s'engageait même à faire rendre les enfants restants.

– Est-ce que, parmi les historiens turcs, il y en a qui ont reconnu le génocide arménien ?

– Le mot même de « génocide » est en général récusé par les Turcs, y compris par les intellectuels « indépendants ». En 1931, Ataturk crée une Société turque d'histoire pour mettre en place une « histoire officielle » non seulement sur l'affaire arménienne, mais sur tout le passé de la Turquie. A notre connaissance, un seul historien turc, Taner Akçal, a publié récemment deux ouvrages en turc témoignant d'une vision critique de l'histoire de la Turquie au cours de ce siècle.

» Cependant la dénégation subsiste. A Istanbul même, sur la colline dite des Martyrs, parmi les mausolées il y a celui de Talaat-Pacha (ministre de l'intérieur en 1915, il a été assassiné en 1921 à Berlin par un Arménien qui fut acquitté), c'est-à-dire du principal artisan du génocide. Ce mausolée est une insulte à l'humanité.

» Les enjeux politiques sont évidents car une éventuelle reconnaissance du génocide pourrait entraîner des demandes de réparation. Néanmoins l'Etat arménien, de nouveau indépendant depuis 1991, après l'éclatement de l'Union soviétique, insiste d'abord, selon la déclaration du président Ter-Petrossian, lui-même historien, sur la nécessité de développer des liens normaux entre l'Arménie et son voisin la Turquie, même si *« la nation arménienne ne peut oublier le génocide perpétré contre elle durant la Grande Guerre dans l'Empire ottoman et en Arménie occidentale ». « La revendication arménienne de reconnaissance du génocide par la communauté internationale est juste et attendue*, ajoutait-il. *Cependant il n'existe pas de considérations politiques liées à cette reconnaissance. »*

– Cela dit, les deux Etats arménien et turc ne se reconnaissent pas mutuellement...

– Ils se sont reconnus, mais il n'y a pas de relations diplomatiques.

– Que penser de ce texte kurde* le Sang versé des Arméniens, *qui conforte la position arménienne ?

– Il y a quelques années, un jeune intellectuel kurde d'Irak a obtenu à Paris un diplôme à l'Ecole des hautes études en sciences sociales sur *le Sang versé des Arméniens*. C'est une sorte d'autocritique sur la participation des Kurdes à l'éradication des Arméniens. Si vous faites parler des Arméniens qui avaient six ou sept ans au moment du génocide, ils se souviennent tous des Kurdes hommes de main, mais cela ne diminue en rien la responsabilité de l'Etat turc.

> *« Il y a des génocides niés, il y en a d'autres oubliés »*

– En même temps que les Arméniens, d'autres chrétiens n'ont-ils pas aussi payé un lourd tribut ?

– Oui, car le génocide fut d'abord, pour utiliser un mot appliqué à présent à l'ancienne Yougoslavie, un « nettoyage ethnique ». Cela a été une constante de la politique turque au vingtième siècle. Le génocide fut d'abord, fut avant tout, un « nettoyage ethnique » mené au nom du nationalisme territorial. Un nationalisme visant au premier chef les autochtones chrétiens, présents en Asie mineure depuis la nuit des temps. Les Turcs ne sont arrivés qu'au onzième siècle... Assyro-Chaldéens et Syriaques ont été éliminés, souvent en même temps que les Arméniens. Ces communautés, peu nombreuses et sans appui, n'ont pas eu à l'extérieur les mêmes moyens que les Arméniens pour défendre leur cause. Il y a des génocides niés, il y en a d'autres oubliés.

– Etabliriez-vous un parallèle entre le génocide arménien et celui des Juifs et des Tziganes sous le nazisme ?

– Le mot « génocide » a été forgé en 1944 pour définir l'élimination ou la tentative d'élimination d'un peuple. La définition reprise par la convention des Nations unies sur la prévention et la punition du crime de génocide, en 1948, s'applique à ce qu'ont vécu les Arméniens d'Anatolie, les Juifs ashkénazes et les Tziganes d'Europe centrale.

» La spécificité du génocide arménien, c'est qu'il s'est étalé sous trois régimes turcs différents. C'est toutefois seulement dans la période de modernisation de la Turquie, et en temps de guerre, que l'extermination est devenue méthodique, avec cartes, itinéraires de déportation, ordres aux fonctionnaires de tuer à tout prix.

– A-t-on des documents sur ces ordres-là ?

– On a d'innombrables témoignages, y compris d'alliés des Turcs (Allemands, Autrichiens, etc.) ou de neutres (Américains, etc.), et il ne faut pas oublier non plus les procès qui ont eu lieu en 1919 à Constantinople. Etait en place un gouvernement ottoman, que l'Etat turc actuel considère comme fantoche, mais il n'empêche que, devant leurs juges, des fonctionnaires turcs sont venus témoigner des ordres d'extermination visant les Arméniens qu'ils avaient reçus de leurs supérieurs.

– Est-ce dans cette période que surgit l'idée d'un Etat arménien indépendant ?

– Ce n'est pas seulement l'Arménie qui ressuscite en 1918, mais trois nations caucasiennes dont on parle d'ailleurs pas mal aujourd'hui : Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan. Elles apparaissent sur les décombres de l'empire des Romanov et non pas en territoire ottoman.

» Jusqu'en 1918, la création, ou la re-création de l'Etat arménien disparu depuis six siècles, n'était pas à l'ordre du jour. Les Républiques caucasiennes ont été créées avec l'accord de l'Empire ottoman, qui voyait surtout dans une Arménie indépendante, plus petite d'ailleurs que l'actuelle – environ 10 000 kilomètres carrés contre 29 700 kilomètres carrés de nos jours –, un territoire où refouler les Arméniens survivants.

– Comment expliquer que les Turcs, qui ont donc favorisé la renaissance d'une Arménie, contribuent très largement à sa disparition deux ans après ?

– C'est que la situation internationale a complètement changé. L'Arménie est invitée à la conférence de la paix à Paris et va, suite à la défaite ottomane, pouvoir s'agrandir jusqu'à englober en tout 40 000 kilomètres carrés, en partie cette fois sur d'anciens territoires russes conquis par les Turcs, tels Kars et Ardahan. La Turquie a alors contribué, de connivence avec les bolcheviks, à la disparition de l'Arménie indépendante, comme à celle des deux autres Républiques transcaucasiennes.

– Pour l'ensemble des revendications arméniennes, qu'est-ce que cela change qu'il y ait de nouveau aujourd'hui un Etat d'Arménie souverain ?

– Cette Arménie, où la population est à 98 % arménienne, est établie sur le seul territoire de l'ancien Empire russe. Cette population est constituée pour moitié environ de descendants des rescapés qui suivent de près les étapes vers la reconnaissance internationale du génocide : ainsi, le 6 janvier 1984, date de la Noël arménienne, le président François Mitterrand, à Vienne, près de Lyon, a reconnu le fait historique du génocide arménien.

» Ensuite, en août 1985, la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, a réintroduit la mention *« génocide arménien »* dans un rapport d'où elle avait été retirée en 1973 à la suite d'une intervention du gouvernement turc. En juin 1987, il y a eu enfin la résolution du Parlement de Strasbourg disant que la Turquie ne pourra entrer dans la Communauté européenne que si elle reconnaît le génocide.

– Le terrorisme arménien a-t-il fait avancer le dossier de la reconnaissance du génocide ?

– On ne peut pas le nier. Il suffit de regarder les dates : entre 1975 et 1985, il y a eu, hélas ! à travers le monde, des dizaines de victimes dont des diplomates turcs. Les gestes français et internationaux entre 1984 et 1987 ont calmé le jeu. Le terrorisme arménien semble donc maintenant fini.

» La principale question qui se pose aujourd'hui aux Arméniens – outre celle d'une véritable reconnaissance de leur génocide par l'ensemble de la collectivité internationale, Turquie comprise – est le conflit du Karabakh. Cette République de 4 400 kilomètres carrés et d'une centaine de milliers d'âmes, autoproclamée indépendante en décembre 1991, a toujours été une terre peuplée très majoritairement d'Arméniens, traditionnellement rebelles à toute autorité extérieure et qui n'ont jamais admis leur rattachement à l'Azerbaïdjan accompli en 1921 sous le régime communiste.

» Cette permanente et grave question du Karabakh a été à notre époque exacerbée par le pogrom des Arméniens de Soumgaït en février 1988 et par d'autres atrocités perpétrées contre des civils arméniens, à Bakou et à Kirovabad notamment, qui ont réveillé le terrifiant spectre des années 1894-1922. Le Karabakh, du point de vue des Arméniens, est hautement symbolique, puisque la renaissance arménienne commence au dix-septième siècle dans ces montagnes isolées où subsistaient des princes nationaux semi-indépendants, les *melik*, alors que, partout ailleurs, le pouvoir politique arménien avait complètement disparu. Il y a une seule terre dont les Arméniens n'ont jamais été chassés, c'est le Karabakh. D'où cet attachement à un *« territoire fondamental »*, dont la possession est aussi importante aux yeux des Arméniens que la reconnaissance internationale du génocide. »

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE LANGELLIER
et **JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ**

▶ Vient de paraître, aux éditions Complexe, un ouvrage très attendu, *la Province de la mort. Archives américaines concernant le génocide des Arméniens (1915)* de Leslie Davies, consul des Etats-Unis à Kharpout de 1914 à 1917. Traduit de l'anglais par Catherine Ter-Sarkissian et précédé d'une *Lettre à Bernard Lewis et quelques autres* de l'arménologue Yves Ternon, (242 p., 100 francs).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Les premières élections multiraciales en Afrique du Sud

Seize morts dans deux attentats à la bombe dans l'agglomération de Johannesburg



Une série d'attentats sanglants dans le centre de Johannesburg, dans sa banlieue et en province, dimanche 23 avril et lundi matin, ont éloigné l'espoir d'un déroulement pacifique des premières élections multiraciales, qui doivent avoir lieu du mardi 26 au jeudi 28 avril.

■ Par ailleurs, trois militants de l'ANC *ont été tués lors d'une* fusillade, samedi 23 avril, alors qu'ils *étaient venus distribuer* des tracts dans le centre commercial d'Ulundi, *capitale du* Kwazulu et fief du chef de l'Inkatha, *Mangosuthu Buthelezi.* Ce dernier se trouvait dans le commissariat où *est tombée* l'une des victimes.

Une série d'attentats sanglants dans le centre de Johannesburg, dans sa banlieue et en province, dimanche 24 avril et lundi matin, ainsi que le meurtre, samedi, de trois militants de l'ANC dans le Kwazoulou, *ont éloigné* l'espoir d'un déroulement pacifique des premières élections multiraciales, qui doivent débuter mardi 26 avril.

Neuf personnes ont été tuées et 92 autres blessées lors de l'explosion dimanche d'une bombe placée dans une voiture près du siège national du Congrès national africain (ANC). Une candidate de l'ANC aux élections régionales figure parmi les victimes de cet attentat non revendiqué, commis à quarante-huit heures du scrutin. L'explosion aurait pu être encore plus meurtrière si elle s'était produite en semaine, ou samedi matin, la rue Bree, où la bombe a *été placée*, est d'ordinaire très fréquentée.

Lundi matin un engin a explosé à Germiston, dans la banlieue de Johannesburg, devant une station de taxis, tuant sept personnes et faisant au moins une cinquantaine de blessés.

Quatre autres attentats à l'explosif ont eu lieu dans les dernières vingt-quatre heures en Afrique du Sud. Lundi, une bombe placée dans les toilettes d'une station de taxis, à Randfontein, à l'ouest de Soweto, a explosé, mais la police n'avait pas précisé en fin de matinée si cet attentat avait fait des victimes. La veille, trois bombes avait détruit des bureaux de vote à Potgieterus, dans le nord du Transvaal, et à Steynsburg, dans le Karoo.

La police soupçonne les mouvements d'extrême droite d'être à l'origine de ces attentats, a indiqué un porte-parole, qui s'est *refusé* à donner d'autres *détails*. La frange la plus dure de l'extrême droite blanche a déjà *organisé plusieurs attentats et* sabotages dans différentes régions du pays contre des permanences de l'ANC, du Parti national (NP) du président De Klerk, certains commerces, et surtout des pylônes électriques et des relais de radio-télévision.

Ces attentats ont été unanimement condamnés par *le* NP, l'ANC et son grand rival, le parti Inkatha à dominante zouloue de Mangosuthu Buthelezi, qui s'est rallié la semaine dernière au processus électoral, faisant alors naître l'espoir d'un déroulement *sans violence de ce scrutin historique.*

Le président Frederik De Klerk a affirmé dimanche que ces attentats ne remettraient pas en cause l'organisation du scrutin. *« Les crimes de cette nature ne feront pas reculer les urnes »*, a-t-il dit. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Mourir pour l'ANC sur les terres de l'Inkatha

ULUNDI

de notre envoyée spéciale

Mal à l'aise, Mangosuthu Buthelezi tourne en rond dans la pièce bondée. C'est pour offrir sa *« médiation »*, dit-il, *qu'il est venu, interrompant sa* campagne électorale pendant quelques heures. N'est-il pas *« ministre de la police »* du bantoustan du Kwazulu, le fief des *nationalistes zoulous, dont* il est aussi le premier ministre ?

Dans l'atmosphère tendue du commissariat, le dirigeant de l'Inkatha salue timidement les uns *et les autres, qu'il* soient policiers – acquis à sa cause –, militants de son propre parti – entrés là comme dans un moulin – ou même membres du Congrès national africain (ANC) et de la Commission électorale indépendante (IEC).

Les gens de l'ANC et de l'IEC ont trouvé refuge au commissariat dans l'après-midi. Ce samedi, ils étaient venus distribuer des tracts au centre commercial d'Ulundi. Une gageure : jusque-là, personne n'a pu faire campagne *dans la capitale* administrative du bantoustan ; hormis, bien sûr, le parti de M. Buthelezi lui-même, lancé dans la course depuis quelques *jours après avoir tenté de faire* échouer le processus électoral. L'« intrusion » s'est soldée par une fusillade.

Discours ambigu

Du convoi de l'ANC et de l'IEC, reste, devant le Parlement du Kwazulu, deux voitures calcinées. L'un des passagers est mort brûlé vif, un autre a été tué, cinq ont pris la fuite. Ceux qui sont, ce soir du 23 *avril*, au commissariat ont été sauvés par l'intervention de la police. Reste à les sortir de là : dehors, la foule gronde. Ils risquent leur vie une fois la porte franchie. Décision est prise de les évacuer dans deux véhicules blindés.

La dizaine de jeunes gens viennent de quitter la pièce *lorsqu'un coup de fusil retentit.* Dans un couloir sans lumière, un homme gît, blessé dans le dos. Il était venu à Ulundi pour distribuer des tracts de l'ANC, il mourra moins d'une heure plus tard, assassiné en plein cœur d'un commissariat. Sans que le « ministre de la police », à une vingtaine de mètres de là, ait daigné se rendre sur les lieux. *« Il s'est tiré dessus lui-même »*, se contentera de dire M. Buthelezi.

« On ne peut pas laisser faire les criminels, ils doivent payer pour ces crimes », a lancé Nelson Mandela le lendemain, lors de son dernier meeting de campagne, à Durban, en précisant qu'il devait s'entretenir le soir même avec le président Frederik De Klerk de la mort des trois militants de son mouvement. Comment les élections pourraient-elles être *« libres et honnêtes »* au Kwazoulou, alors que les partisans de l'ANC ne peuvent s'afficher *sans risquer* la mort ? Qui contrôlera la régularité du scrutin dans les collines du bantoustan, peuplées de pauvres hères prêts à mourir pour l'Inkatha, *le parti de* M. Buthelezi, qui a su exploiter leur nationalisme ?

Plus de 150 000 personnes assistaient au rassemblement de l'ANC, dans le stade de Durban. Moins de 3 000 se *sont déplacées pour* entendre Mangosuthu Buthelezi, le même jour, au centre des expositions du grand port du Natal. Se perdant dans un long historique censé expliquer le récent revirement de son parti, le dirigeant zoulou a annoncé que l'Inkatha allait *« ridiculiser l'ANC »* lors du scrutin. *« Nous entendons depuis bien trop longtemps ses prétentieuses déclarations selon lesquelles* [il] *est majoritaire dans la région »*, a affirmé M. Buthelezi.

Mais la victoire de l'Inkatha au Kwazulu/Natal ne serait-elle pas si sûre ? Du discours du chef zoulou, on aura pu aussi retenir une phrase ambiguë : *« Le combat pour la liberté et la prospérité ne fera que commencer après les élections. »*

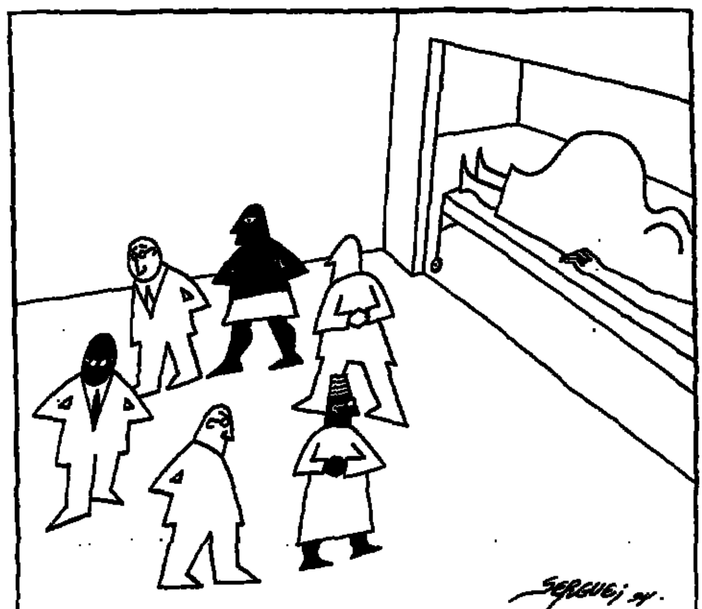
MARIE-PIERRE SUBTIL

De l'apartheid à la reconnaissance

Suite de la première page

Chaque catastrophe a été surmontée, *du massacre de Boïpatong* (17 juin 1992, 39 morts) à la fusillade de Bisho (7 septembre 1992, 29 morts); de l'assassinat de Chris Hani, un des dirigeants de l'ANC, et ses *suites* (avril 1993, *une* soixantaine de morts) à la récente tuerie de Johannesburg lorsque l'ANC et des tireurs inconnus ont ouvert le feu sur une manifestation de *l'Inkatha* (28 mars 1994, 53 morts).

Cahin-caha, *les* négociations conduisant aux élections ont abouti. Chacun des protagonistes n'a pas manqué d'expliquer qu'on le devait à sa sagesse et à son sens du compromis. Et, sans doute, chacun mérite-t-il une part des lauriers. Mais rien n'eût été possible si l'ANC n'avait consenti la concession la plus importante : abandonner l'application stricte de la loi de la majorité qui lui aurait permis, par la seule loi du nombre, de rafler tout le pouvoir.



La volonté de voter

L'Histoire retiendra peut-être que l'Afrique du Sud doit ce tournant au Parti communiste et à son chef, Joe Slovo, qui, le premier, en 1992, formula ce changement stra*tégique en proposant le partage du* pouvoir avec la minorité blanche. Il y a aujourd'hui quelque ironie à voir le Parti national (NP) du président De Klerk faire campagne en *agitant les vieux oripeaux* de la peur du communisme alors que, avant tout le monde, Joe Slovo, vieux militant de stricte orthodoxie stalinienne, avait tiré les conséquences de la faillite d'un système auquel il avait voué toute sa vie. Qui sait la voie qui aurait été choisie si l'« aide internationaliste » de l'Union soviétique et du « camp socialiste » eût été encore disponible ?

Le principe du partage du pouvoir acquis, il restait à en régler les modalités. Une année de plus fut nécessaire, ponctuée de crises, *d'impasses et de percées, accompagnée* d'affrontements meurtriers et de sommets de la dernière chance. En novembre 1993, la Constitution intérimaire était finalement adoptée *et la date des élections choisie.* Entretemps, l'extrême droite blanche et les conservateurs noirs avec, à leur tête, le parti Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, *fédérés au sein de l'Alliance de la liberté (FA)* avaient quitté la table des négociations, menaçant d'étendre la guerre à tout le pays si leurs exigences n'étaient pas satisfaites.

N'importe où ailleurs, une explosion aurait définitivement réglé le problème. L'Afrique du Sud fut certes secouée, mais le pays parvint à contourner l'obstacle, presque à le digérer, malgré l'impressionnante concentration d'hommes armés qu'il abrite. Sans doute les conservateurs noirs de l'Alliance de la liberté avaient-ils sous-estimé le désir de voter de leurs troupes, tandis que leurs alliés blancs surestimaient l'humeur belliqueuse des leurs et que les deux se *méprenaient* sur la solidité de l'alliance de fait conclue entre le Parti national et l'ANC.

Comme une chaîne, une coalition politique n'a jamais que la force de son allié le plus faible. *L'Alliance de la liberté allait rapidement* s'en apercevoir lorsqu'en décembre 1993, le « patron » du Ciskei, le général Oupa Gqozo, incapable de payer *ses fonctionnaires et, surtout,* ses policiers, annonçait piteusement que son pays « indépendant », finalement, participerait aux élections.

Quelques semaines plus tard, le président du Bophuthatswana quittait à son tour la scène politique, *emporté par* une émeute populaire. Moins bien inspiré que son collègue du Ciskei, il n'avait pas compris qu'il n'aurait pas la force de s'opposer à une élection dont il était seul à prétendre qu'elle ne concernait pas son « pays ». Saura-t-on un jour le poids de cette donnée dans la *décision de participer* au scrutin prise par le chef Buthelezi, quelques jours seulement avant le vote ? Dans une enquête menée en février par un sociologue américain, Craig Charney, 84 % des Noirs interrogés au Natal estimaient *que leur région devait* demeurer partie intégrante de l'Afrique du Sud et ne pas devenir un Etat indépendant, contrairement à ce que suggérait le roi des Zoulous ; 54 % *pensaient qu'ils* devaient voter, même si aucun accord n'était conclu concernant les pouvoirs du roi.

Les électeurs de l'Inkatha n'échappaient pas à ces tendances qui affectaient tous les partis. Mieux, seuls 18 % de ceux qui se reconnaissaient parmi les électeurs potentiels de l'Inkatha déclaraient vouloir observer la consigne de boycottage lancée par le chef Buthelezi, tandis que 50 % disaient qu'ils iraient voter ! Un mois plus tard, une nouvelle enquête donnait des résultats analogues, même si les partisans d'un royaume indépendant du Kwazoulou-Natal voyaient leur nombre augmenter.

Cet ardent désir de voter, partagé par tous les Noirs du pays pour lesquels le droit de vote constitue le premier passeport vers la dignité, n'a eu d'égal qu'un désir analogue chez les Blancs. Malgré les discours incendiaires propagés par une partie de l'extrême droite, les Afrikaners à qui ils s'adressaient ont finalement privilégié les urnes à l'*action directe, conscients* de la nouvelle donne politique et de l'impossibilité de revenir en arrière.

L'habilité du général Viljoen, rompant avec le Front du peuple afrikaner (AVF) et le Parti conservateur (CP) murés dans un refus *inébranlable, aura été de comprendre* qu'en se présentant devant les électeurs il pouvait non seulement rallier les suffrages des nombreux orphelins de l'extrême droite, mais, *surtout*, être en bonne *position* pour négocier ensuite l'éventuelle création d'un *Volkstaat*, un Etat blanc. La signature, samedi 23 avril, d'un accord entre le général Viljoen, *le gouvernement du* président De Klerk et l'ANC, prévoyant la création d'un Conseil du peuple afrikaner et la poursuite des discussions sur l'autodétermination des Afrikaners *lui aura* donné raison.

Une chance unique en Afrique

A quelques poignées d'excités près, tous les partis politiques sud-africains participeront donc aux élections. Une telle unanimité ne constitue pas la garantie que les problèmes seront ensuite aisément *réglés, mais elle est au moins* l'expression d'une volonté, celle d'œuvrer de manière pacifique, dans un cadre parlementaire commun. Malgré les doutes que soulève généralement *la politique africaine* fortement marquée par les particularismes tribaux, la diversité sud-africaine ne devrait pas faire obstacle à l'unité du pays, menacer *son existence* et dégénérer en affrontements ethniques comme au Rwanda et au Burundi, derniers avatars de la catastrophe africaine.

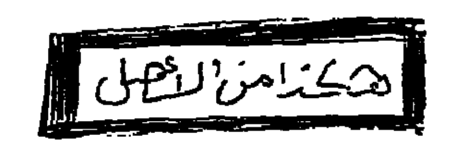
L'apartheid dont la religion était la *séparation en races et en sous*-groupes ethniques a, en effet, et paradoxalement, unifié le pays, rejetant tous les non-Blancs dans une sous-catégorie unique, celle des *ayants-droit* à... rien. C'est cette expérience du malheur partagé en commun qui constitue aujourd'hui le premier ciment d'une conscience nationale bien réelle, un sentiment qui devrait pouvoir équilibrer les éventuelles forces centrifuges, telles qu'elles s'expriment, par exemple, dans le particularisme zoulou dangereusement *flatté* par le *chef* Buthelezi ou ses alliés blancs.

Le deuxième facteur d'unité provient des potentialités économiques de l'Afrique du Sud. Dans l'océan de misère qui engloutit le continent noir, ce pays y apparaît comme une oasis aux immenses ressources. Les richesses y sont, certes, très inégalement réparties et, sans doute, le resteront-elles longtemps. Mais, contrairement à beaucoup de pays africains, elles existent, prêtes à s'investir et à permettre d'autres politiques que celle habituellement suggérée par les institutions financières internationales. Confusément, les nouveaux citoyens d'Afrique du Sud sentent aujourd'hui que, malgré leurs malheurs anciens, ils ont quelque chance à y vivre.

GEORGES MARION

Prochain article :

Le géant du continent



Les premières élections multiraciales en Afrique du Sud

A partir de mardi 26 avril et jusqu'à jeudi 28 avril, quelque 22,7 millions d'électeurs sont convoqués aux urnes pour choisir leurs représentants dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la « Nouvelle Afrique du Sud ». C'est, en effet, un nouvel Etat qui va voir le jour, puisque – événement sans précédent dans l'Histoire – « tous » les citoyens sud-africains en âge de voter peuvent participer à ces élections générales.

Les Noirs, qui constituent 75 % de la population totale du pays, ont enfin le droit d'exprimer leur suffrage, comme avaient pu le faire – séparément –, outre les Blancs, les Métis et les Indiens, lors de l'élection du Parlement dit « tricaméral » marquant l'une des grandes étapes initiales sur la voie des réformes, en 1983. Il s'agit donc, à présent, du tout dernier acte et du plus important dans le long processus d'abolition de l'apartheid.

Ainsi 18 millions d'électeurs « potentiels », près de sept sur dix, vont voter pour la première fois, au cours d'une opération d'autant plus complexe et difficile que 40 % d'entre eux sont analphabètes (*le Monde* du 23 avril). Il faudra déposer deux bulletins dans les urnes, l'un pour le scrutin national, qui déterminera la composition du Sénat et de l'Assemblée nationale, l'autre pour le scrutin régional, c'est-à-dire l'élection des membres des assemblées créées dans chacune des neuf nouvelles provinces. Dans les deux cas, le mode retenu est celui du scrutin de liste à la proportionnelle intégrale. Sur chaque bulletin de vote, l'électeur doit cocher la case du parti de son choix, où seuls figurent les noms de la formation et de son leader, ainsi qu'un symbole figuratif à l'intention des illettrés – le plus engageant étant sans conteste celui du très « folklorique » Kiss Party : l'empreinte de deux lèvres rouges.

Un autocollant a été prévu pour ajouter l'Inkatha du chef zoulou Mangosuthu Buthelezi qui, la semaine dernière, a décidé *in extremis* de participer aux élections, alors qu'il n'était plus temps d'imprimer de nouveaux formulaires. Dix-neuf partis se présentent au niveau national et vingt-sept au niveau régional. Huit partis briguent les suffrages des Sud-Africains aux deux échelons à la fois, et dans toutes les provinces ; parmi eux les principaux : le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela et le Parti national (NP) du président sortant, Frederik De Klerk, qui, ensemble, réunissent de 75 % à plus de 80 % des intentions de vote, selon les derniers sondages.

Onze formations font seulement acte de candidature pour le Parlement national, tandis que huit autres ne se présentent qu'au niveau régional, dans une ou plusieurs provinces.

Un débat institutionnel inachevé

L'Assemblée nationale qui est sur le point d'être élue se réunira pour la première fois, le 6 mai, afin de choisir le nouveau président de l'Etat et celui-ci – Nelson Mandela, selon toute vraisemblance, étant donné la confortable victoire que l'on prédit à l'ANC – sera investi solennellement dans ses fonctions le 10 mai. Mais ce moment historique ne marquera pas le terme de l'évolution institutionnelle du pays, pourtant négociée et élaborée depuis plusieurs années.

• Assemblée législative et constituante

La Constitution, qui entrera en vigueur aussitôt après les élections, n'est que provisoire. Elle est susceptible d'être plus ou moins modifiée dans un délai de cinq ans. L'Assemblée nationale aura donc une double fonction, législative et constituante. A l'encontre des autres formations politiques, qui savaient que l'ANC serait en position dominante après une victoire électorale très prévisible, et donc moins conciliant, le parti de M. Mandela tenait à ce que la Constitution définitive ne soit pas seulement le fruit de négociations préalables au premier scrutin « démocratique » mais l'œuvre d'une assemblée réellement représentative.

L'Assemblée nationale comptera 400 sièges, occupés pour moitié par des députés élus directement au scrutin « national » ; les 200 autres sièges étant répartis entre les neuf provinces, en fonction de leur importance démographique et en proportion du nombre de voix recueillies par chaque parti dans celles-ci. Pour toute modification de la Constitution, une majorité des deux tiers sera requise – majorité que l'ANC pourrait approcher lui-même ou, plus sûrement, par le jeu d'alliances, ce qui effraie ses adversaires. Le Sénat, qui aura un rôle plutôt consultatif, disposera de 90 sièges, dix pour chacune des provinces, distribués au prorata du résultat que les partis y auront enregistré. Comme le précédent Parlement, les deux Chambres siégeront au Cap, tandis que le gouvernement restera à Pretoria.

• Un régime présidentiel

Bien qu'il s'agisse d'un régime présidentiel, sans premier ministre, le chef de l'Etat ne sera pas élu directement au suffrage universel, mais par l'Assemblée. Les partis disposant de 80 députés ou plus – ou bien les deux formations les plus nombreuses – désigneront chacun un vice-président. Ainsi l'ANC est-il quasiment assuré d'en compter un, de même que le Parti national (NP) qui devrait nommer M. De Klerk à ce poste. Il y aura au maximum 27 ministres dans le « gouvernement d'union nationale ». Vingt sièges à l'Assemblée garantiront automatiquement un portefeuille à un parti. Selon ce barème et de récents sondages, le NP, jusqu'alors au pouvoir sans partage, peut espérer avoir trois ou quatre ministres.

• Fédéralisme ou régionalisation ?

Les provinces se voient accorder une large représentation au Parlement national, mais le nouveau système encadre relativement les prérogatives de leurs gouvernements et assemblées, en laissant notamment le contrôle de leurs moyens financiers au pouvoir central. La Constitution hésite manifestement entre fédéralisme – le mot n'est pas écrit – et forte régionalisation.

• Une Constitution fragile

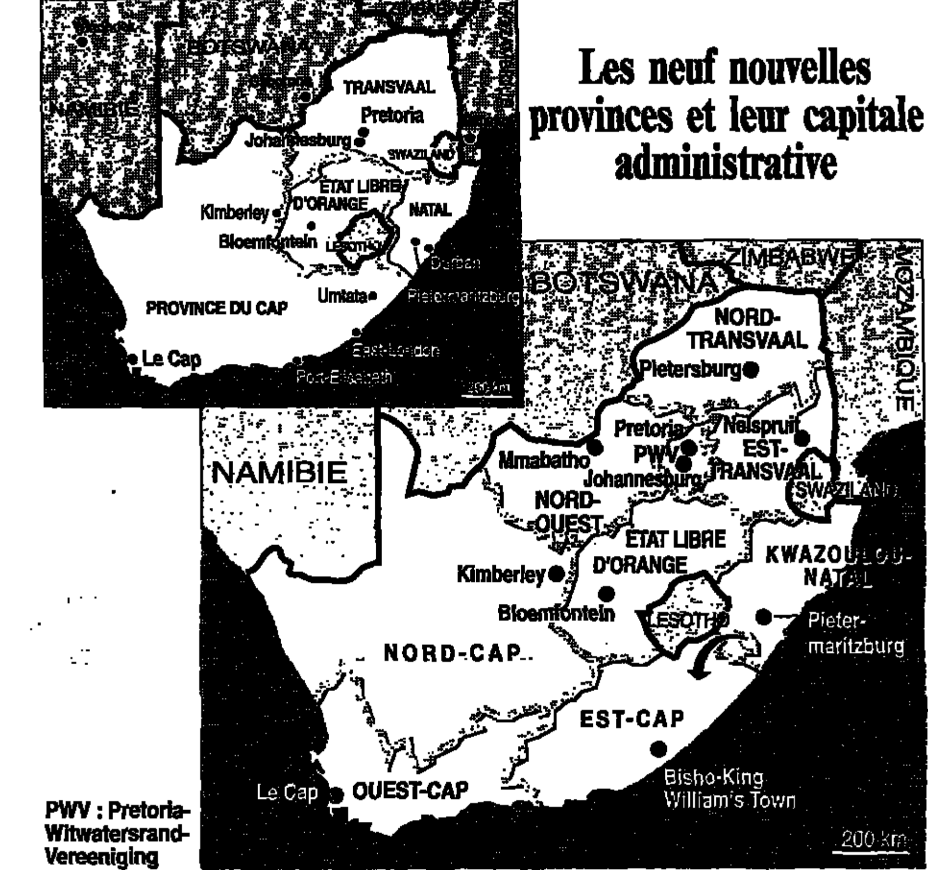
Non seulement cette Constitution n'est qu'« intérimaire », mais encore le débat reste-t-il ouvert sur un certain nombre de questions graves. Bien que le texte fondamental proclame d'emblée la nature *« unitaire »* de la République d'Afrique du Sud (après annulation des « indépendances » ou « autonomies », des anciens bantoustans), les plus chauds partisans d'un fédéralisme accentué, voire d'une confédération, ceux qui redoutent le plus le pouvoir de l'ANC, parce que ce mouvement a affirmé sa très nette préférence pour un centralisme prononcé, n'ont pas dit leur dernier mot.

Ils se prévaudront sans doute du fait que la ligne de partage entre les attributions du pouvoir central et des autorités provinciales n'est pas encore clairement définie, ce qui promet déjà une rude lutte d'influence entre Pretoria et certaines régions. Mais surtout ils se targueront des promesses de compromis qui viennent d'être faites à deux partis représentant des forces centrifuges, en échange de leur ralliement au processus électoral qu'ils boycottaient auparavant.

La semaine dernière, l'Inkatha, qui prétend défendre la cause de Zoulous, avait obtenu que pour ceux-ci l'éventuelle reconnaissance d'un statut particulier, au Natal principalement, soit discuté aprés les élections. Samedi 23 avril, c'était au tour du Front de la liberté (FF), né d'une scission de l'extrême droite blanche et conduit par le général Constand Viljoen, d'obtenir de l'ANC et du gouvernement sortant l'engagement que le principe de l'*« autodétermination »* de la communauté afrikaner soit mis à l'étude après le scrutin et même que l'idée d'un *« Volksstaat »*, un Etat blanc largement autonome, soit aussi évoquée (*le Monde* du 19 avril).

Certes, il s'agit de promesses assez vagues qui ne seront probablement suivies d'effet que dans la mesure du résultat électoral des partis demandeurs. Mais il n'en demeure pas moins que ces concessions encouragent la prolongation du débat constitutionnel et fragilisent davantage les nouvelles institutions en soulignant leur caractère très provisoire.

FRANCIS CORNU



Les neuf nouvelles provinces et leur capitale administrative

PWV : Pretoria-Witwatersrand-Vereeniging

Chronologie

1652. Le Hollandais Jan Van Riebeeck s'installe au Cap, où il établit une base de ravitaillement pour les navires de la Compagnie orientale des Indes.

1688. Les premiers Huguenots français, fuyant les persécutions religieuses en France, débarquent au Cap.

1795. Les Anglais prennent le contrôle du Cap et de sa région, mettant fin à la domination hollandaise.

1820. Arrivée des quatre mille premiers colons britanniques.

1835. Les Afrikaners entament leur « Grand Trek », pour fuir la domination britannique. Ils remontent vers le Nord, livrant bataille aux tribus noires.

1838. En février, le chef des « trekkers », Piet Retief, et ses compagnons sont tués par les Zoulous. Le 16 décembre, cinq cents Boers battent une armée de dix mille guerriers zoulous. Le théâtre de cet exploit est baptisé Blood River et le 16 décembre devient une date « sacrée » pour les Afrikaners, qui célèbrent chaque année le « pacte » conclu avec Dieu.

1843. Le Natal devient colonie britannique

1852-1854. L'Angleterre reconnaît les Républiques boers du Transvaal et d'Orange.

1867. Découverte des premiers diamants près de Kimberley.

1871. Découverte de l'or dans l'est du Transvaal.

1880. Première guerre des Boers : les Anglais venant du Natal et du Cap tentent de remonter vers l'intérieur et se heurtent aux Boers.

1886. D'importants gisements sont découverts dans le Witwatersrand et attirent plusieurs milliers de chercheurs d'or, venus d'Europe et des Etats-Unis.

1899-1902. Deuxième guerre des Boers : le pays est à feu et à sang. Les Anglais brûlent les fermes pour mettre fin à la guérilla et ouvrent des camps de concentration pour les Boers et leurs serviteurs noirs.

1910. Création de l'Union sud-africaine, comprenant le Transvaal, l'Etat libre d'Orange, le Natal et Le Cap.

1912. Création du Conseil national des indigènes sud-africains (SANNC), qui devient onze ans plus tard le Congrès national africain (ANC).

1913. Le Natives'Land Act attribue 7,5 % des terres aux Noirs. Un amendement à cette loi, en 1936, donnera 13 % des terres aux Noirs.

1918. Création de l'Afrikaner Broederbond, une société secrète chargée de veiller aux intérêts du peuple Afrikaner. La Namibie, ex-colonie allemande, passe sous contrôle sud-africain.

1939. L'Afrique du Sud entre en guerre au côté des alliés, avec l'assentiment de l'ANC, bien que les Noirs ne soient pas autorisés à porter les armes.

1948. Le Parti national (NP) de Daniel Malan gagne les élections et met en application sa promesse d'un « développement séparé » des communautés, baptisé « apartheid ».

1949. Loi sur l'interdiction des mariages mixtes.

1950. Loi sur la classification de la population, qui établit l'habitat séparé des quatre principaux groupes raciaux : Blancs, Noirs, Métis, Indiens.

1952. Loi sur les permis intérieurs interdisant aux Noirs de séjourner plus de trois jours en zone urbaine sans autorisation spéciale. Création des Townships, véritables ghettos.

1953. Loi réglementant l'accès des non-Blancs aux lieux publics.

1954. Adoption par les mouvements de libération de la Charte de la liberté, qui appelle à l'égalité des droits.

1958. Hendrik Verwoerd, l'architecte de l'apartheid, devient premier ministre.

1960. Massacre de Sharpeville : soixante-neuf Noirs sont tués au cours d'une manifestation contre les permis intérieurs. Le gouvernement interdit l'ANC et le PAC. Albert Luthuli, président de l'ANC, reçoit le prix Nobel de la paix.

1961. Le 31 mai, l'Afrique du Sud quitte le Commonwealth et se proclame République. L'ANC, crée sa branche militaire Umkhonto we sizwe (le fer de lance de la nation) et se lance dans la « lutte armée ».

1964. Nelson Mandela et ses proches sont condamnés à la prison à vie.

1966. Hendrik Verwoerd est assassiné, en plein Parlement. John Vorster lui succède au poste de premier ministre.

1976. Des manifestations contre l'afrikaans obligatoire à l'école sont réprimées dans le sang à Soweto. Six cents Noirs sont tués.

1977. Steve Biko, le chef du mouvement de la Conscience noire, est assassiné en prison.

1979. John Vorster, impliqué dans « le scandale de l'information », démissionne. Pieter Botha lui succède.

1982. Scission au sein du Parti national. Andries Treurnicht crée le Parti conservateur (CP, extrême droite).

1983. L'Afrique du Sud adopte une nouvelle Constitution qui accorde des pouvoirs parlementaires limités aux Métis et aux Indiens au sein d'un Parlement tricaméral.

1984. Nouvelles émeutes contre l'apartheid dans les ghettos noirs. Pieter Botha devient président de la République. L'archevêque anglican du Cap, Mgr Desmond Tutu, reçoit le prix Nobel de la paix.

1985. Création du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU). Instauration de l'état d'urgence, le 21 juillet, pour réprimer des émeutes.

1986. Abolition de la loi sur les permis intérieurs et de celle interdisant les mariages mixtes. Le ministre de la justice, Kobie Coetsee, rencontre Nelson Mandela dans sa prison de Robben Island.

1989. Pieter Botha invite Nelson Mandela à prendre le thé dans sa résidence du Cap. Victime d'une attaque cérébrale, il cède la place à Frederik De Klerk à la tête du Parti national, puis à la présidence de la République. Dans sa déclaration d'Harare, l'ANC définit sa ligne de conduite pour les futures négociations avec le gouvernement. Les premières manifestations contre l'apartheid sont autorisées. Walter Sisulu et sept de ses compagnons sont libérés de prison.

1990

2 février. Frederik De Klerk s'engage à démanteler l'apartheid et légalise les partis et organisations politiques interdits depuis trente ans.

11 février. Nelson Mandela est libéré après vingt-sept années de détention.

2-4 mai. Première rencontre entre des délégations de l'ANC et du gouvernement à Groote Schuur, près du Cap.

16 mai. Fin de la discrimination raciale dans les hôpitaux

19 juin. Abolition de la loi interdisant aux non-Blancs l'accès des lieux publics.

14 juillet. Le mouvement culturel zoulou Inkatha se transforme en parti politique.

6 août. Deuxième rencontre à Pretoria entre l'ANC et le gouvernement. L'ANC renonce à la « lutte armée ».

12 août. Les violences éclatent dans les ghettos noirs lorsque les militants de l'Inkatha essaient d'imposer la présence de leur parti.

4 septembre. L'armée ouvre le feu à Sebokeng et tue quarante-deux Noirs.

14-16 décembre. Première conférence nationale de l'ANC sur le territoire sud-africain depuis 1960.

1991

29 janvier. Rencontre à Durban entre Nelson Mandela et Mangosuthu Buthelezi pour mettre fin à la violence qui oppose les militants de leurs mouvements.

5 juin. Abrogation des deux lois qui attribuaient aux Blancs 87 % des terres et aux Noirs les 23 % restants.

17 juin.: Abrogation de la loi sur la classification de la population en fonction des races.

14 septembre. Le gouvernement, l'ANC et l'Inkatha signent un « accord national de paix ».

20 décembre. Ouverture de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Dix neuf partis et organisations politiques y participent. Le gouvernement se déclare *« prêt à entamer les négociations sur une nouvelle Constitution »*.

1992

17 mars. Les Blancs décident de tourner définitivement la page de l'apartheid en approuvant par référendum le principe du partage du pouvoir avec la majorité noire.

17 juin. Massacre de Boipatong. Au moins quarante-trois Noirs sont tués.

23 juin. L'ANC annonce son retrait de la CODESA en signe de protestation contre le massacre de Boipatong.

20 juillet. Les athlètes sud-africains quittent Johannesburg pour Barcelone où ils participeront aux Jeux olympiques, pour la première fois depuis 1960.

26 septembre. Frederik De Klerk et Nelson Mandela reprennent les pourparlers sur la démocratisation.

27 septembre. L'Inkatha se retire de la CODESA.

1993

5 mars. Vingt-six partis et organisations politiques participent à la réunion préparatoire aux négociations multipartites sur l'avenir constitutionnel du pays.

10 avril. Chris Hani, le secrétaire général du Parti communiste (SACP) et dirigeant influent de l'ANC, est assassiné par un activiste blanc d'extrême droite.

29 avril. Pour la première fois, le président De Klerk formule des excuses à la nation, déplorant que l'apartheid ait jamais existé.

2 juillet. Les négociateurs signent un accord qui fixe l'organisation des premières élections multiraciales de l'histoire du pays au 27 avril 1994.

7 septembre. Accord pour la mise en place du Conseil exécutif de transition (TEC), qui donne aux Noirs un droit de regard sur l'action du gouvernement jusqu'aux élections.

8 octobre. Les Nations unies lèvent leurs dernières sanctions contre l'Afrique du Sud.

15 octobre. Nelson Mandela et Frederik De Klerk obtiennent conjointement le prix Nobel de la paix.

22 décembre. La Constitution intérimaire est adoptée au cours d'une session extraordinaire du Parlement.

1994

1er mars. Nelson Mandela et Mangosuthu Buthelezi se rencontrent à Durban pour la première fois depuis neuf mois.

10 mars. Le président du Bophuthatswana, Lucas Mangope, est déposé après plusieurs jours d'émeutes à Mmabatho. Peu après, le président du Ciskeï, le général Oupa Gqozo, est déposé.

28 mars. Les militants de l'Inkatha manifestent dans Johannesburg, devant le siège de l'ANC. Des fusillades éclatent, faisant cinquante-trois morts.

19 avril. L'Inkatha décide finalement de participer aux élections.

24 avril. Une voiture piégée explose devant le siège de l'ANC, tuant sept personnes.

25 avril. Une bombe explose à Germiston tuant sept personnes.

BOSNIE : après l'ultimatum de l'Alliance atlantique

Les Serbes se retirent de Gorazde mais sans respecter les délais

Alors que les diplomates russes et occidentaux devaient se rencontrer lundi 25 et mardi 26 avril, l'Alliance atlantique – qui aurait bombardé samedi 23 avril les positions serbes près de Gorazde si l'ONU ne s'y était pas opposée – reste prête à frapper les forces serbes, notamment si elles ne remplissent pas la troisième condition de l'ultimatum de l'OTAN : retirer avant mercredi 27 avril (à 2 heures du matin, heure de Paris) leurs armes lourdes dans un rayon de 20 kilomètres du centre de Gorazde. *« Il n'y aura pas beaucoup de souplesse à ce sujet »*, a déclaré, dimanche à Zagreb, le représentant du secrétaire général de l'ONU, Yasushi Akashi, qui avait mis, samedi, son veto à une intervention de l'OTAN. *« Les Serbes se retirent pas à pas de cette zone* [d'exclusion de 3 kilomètres], *mais nous sommes préoccupés par le fait qu'ils incendient des maisons sur leur passage »*, a précisé dimanche soir M. Akashi, alors que l'ultimatum pour ce retrait (deuxième exigence de l'OTAN) des troupes à 3 kilomètres avait expiré dans la nuit de samedi à dimanche.

Après avoir voulu lancer samedi des frappes aériennes contre les forces serbes de Bosnie – qui continuaient à bombarder l'enclave musulmane de Bosnie orientale malgré l'ultimatum leur enjoignant de cesser immédiatement le feu (première demande de l'OTAN) – l'Alliance atlantique et Washington se sont finalement rangés à la position des Nations unies, qui a préféré laisser le temps aux Serbes de se conformer aux exigences de l'Alliance.

Les responsables de l'OTAN et de l'ONU ont tenté de minimiser, voire de nier, le différend qui les a opposés samedi sur l'opportunité de bombarder les forces serbes, divergence qui a été mise sur le compte de difficulté de « communications ».

Tout en soulignant que les Etats-Unis *« sont très contrariés par la lenteur à laquelle nous avons assisté »*, l'ambassadeur américain aux Nations unies, Madeleine Albright, a déclaré dimanche que le principal objectif n'était pas de lancer des frappes aériennes, mais *« de faire venir les Serbes à la table de négociation »*. Afin de remettre sur les rails le processus de négociation, totalement en panne, une première rencontre devait avoir lieu lundi 25 avril à Londres entre les chefs de la diplomatie française (Alain Juppé), américaine (Warren Christopher) et britannique (Douglas Hurd), tandis que le ministre russe des affaires étrangères Andreï Kozirev pourrait rencontrer mardi 26 avril à Genève son homologue américain.

L'Iran a demandé *« davantage de sérieux de la part de l'ONU »*. A Téhéran, l'ayatollah Ali Kahmenei, Guide de la République islamique, a appelé *« les jeunes volontaires des forces armées à se tenir prêts à partir* [en Bosnie] *dès que les obstacles auront été levés »* ; le Conseil de sécurité nationale a demandé à l'armée d'entraîner des volontaires pour des *« missions de paix »* en Bosnie ; le président du Parlement a appelé dimanche les pays musulmans à lever l'embargo sur les armes de l'ONU à l'encontre de la Bosnie. Plusieurs centaines de manifestants ont jeté des pierres sur la mission de l'ONU dans la capitale iranienne.

La Russie a approuvé, dans un revirement de sa politique, l'ultimatum de l'OTAN pour Gorazde. Andreï Kozyrev, le ministre russe des affaires étrangères, et son vice-ministre, Vitali Tchourkine, ont tous deux dénoncé ce week-end les *« actions criminelles »*, les *« horreurs que commettent les Serbes bosniaques à Gorazde »*. Cependant, l'ambassadeur russe à l'ONU, Youli Vorontsov, tout en soutenant l'ultimatum de l'OTAN pour Gorazde, s'est dit opposé samedi à l'extension de la menace de l'OTAN aux autres « zones de sécurité » en Bosnie. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

Le déploiement des « casques bleus »

Suite de la première page

Aucun des deux points n'a été respecté. Informée de violents bombardements, l'OTAN a demandé samedi après-midi des frappes aériennes. L'émissaire du secrétaire général de l'ONU, Yasushi Akashi, désigné pour donner le feu vert aux forces d'intervention, a rejeté cette requête.

L'objectif de l'ultimatum consistait avant tout à faire pression sur les Serbes et à favoriser leur retour à la table de négociations. Le diplomate japonais, craignant qu'un recours à la force n'entraîne l'ONU dans une guerre, a décidé de laisser une dernière chance aux Serbes.

M. Akashi venait de négocier à Belgrade un accord en six points avec le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic et le commandant de ses forces armées, le général Ratko Mladic. Ces derniers se sont engagés à respecter la résolution de l'OTAN et ont accepté le déploiement de « casques bleus » à Gorazde ainsi que la mise en place d'un pont aérien pour évacuer les blessés sur Sarajevo.

Le médiateur de l'ONU a donc décidé d'envoyer en début de soirée un convoi de la force des Nations unies. Les frappes aériennes étaient dès lors exclues. *« Dans la situation actuelle, une telle action n'est pas nécessaire »*, estimera M. Akashi. L'attitude de ce dernier a suscité la rage du gouvernement bosniaque, qui déclarait samedi après-midi, par la voix de son premier ministre Haris Silajdzic, faire porter la responsabilité de la poursuite de la violence contre la population civile de Gorazde à l'émissaire de l'ONU.

Conditions serbes

De son côté, Kemal Muftic, le conseiller diplomatique du président bosniaque, a estimé que *« l'ONU a tout fait pour sauver les Serbes de Radovan Karadzic »*. Et d'ajouter : *« Nous ne sommes pas surpris. Cela entre dans la logique habituelle des Nations unies qui laissent toujours les Serbes aller jusqu'au bout. »* Des critiques se sont également fait entendre au sein des organisations humanitaires internationales à Sarajevo, où personne ne se leurrait sur la réalité de la situation.

« Tout se passe en violation de l'ultimatum, la menace de l'OTAN n'est qu'une parade », s'exclamait dimanche un médecin occidental. Sous couvert de l'anonymat, les responsables de la FORPRONU reconnaissent également que les Serbes ne s'étaient pas encore retirés à trois kilomètres du centre de la ville, *« ni à l'heure de l'expiration de l'ultimatum, ni près de vingt-quatre heures après »*.

« Une dizaine de raisons justifiaient les frappes », a expliqué un responsable de la FORPRONU qui a ouvertement reproché à M. Akashi d'avoir cédé au marchandage des leaders serbes bosniaques qui ont imposé plusieurs conditions à l'application de la résolution de l'OTAN. Ils auraient en effet négocié avec le médiateur international, d'une part, leur retrait en échange du déploiement immédiat d'un élément du bataillon de la FORPRONU destiné à Gorazde, et, d'autre part, la mise en place d'un pont sanitaire aérien contre un contrôle d'identité des personnes évacuées.

Cette dernière clause de l'accord entre M. Akashi et les dirigeants serbes a particulièrement irrité le personnel humanitaire qui se voyait contraint, dans la journée, de laisser les blessés serbes du centre de Gorazde entre les mains des miliciens de M. Karadzic sous peine de voir interrompre le pont aérien. Le ballet des hélicoptères britanniques et français en plein centre de Sarajevo, marquait, dimanche en milieu d'après-midi, le début de l'évacuation des blessés de Gorazde. En cinq rotations, 85 personnes ont été ainsi transférées avant la tombée de la nuit dans les hôpitaux de la capitale bosniaque. Il ne s'agit que d'un début : quelque 700 blessés devraient quitter par hélicoptère le cauchemar de Gorazde. Mais, comme le souligne le personnel humanitaire, certains risquent de mourir en route, alors que l'escale exigée à l'aller et au retour par les autorités serbes multiplie par quatre le temps de transfert des blessés. *« Les Serbes continuent à tuer des gens en ralentissant les évacuations »*, dit-on au HCR.

Si le général Rose a concédé dimanche qu'on entendait encore des tirs d'armes légères à Gorazde et que des obus de mortier étaient tombés en ville dans la matinée, blessés et pilotes confirmaient que les Serbes étaient loin d'avoir satisfait les exigences de la communauté internationale. Le général Rose a, pour sa part, mis en garde contre des frappes aériennes qui ne sont pas définitivement écartées. *« C'est la première partie d'un ultimatum, les Serbes devront retirer leurs armes lourdes de la zone d'exclusion de vingt kilomètres autour de Gorazde et s'ils ne le font pas avant mercredi soir, ils risquent toujours des frappes de l'OTAN »*.

FLORENCE HARTMANN

Evacuation de Belgrade de familles de diplomates occidentaux. – Les ambassades de plusieurs pays occidentaux, dont celles des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France, du Canada, d'Espagne et des Pays-Bas, ont décidé d'évacuer les familles de leur personnel à la suite de l'ultimatum lancé par l'OTAN aux Serbes bosniaques leur enjoignant de se retirer de Gorazde. La même décision avait été prise en février, lors de l'ultimatum de l'OTAN pour Sarajevo. Le porte-parole du Quai d'Orsay a précisé qu'il s'agissait d'*« une mesure provisoire qui dépendra de l'évolution de la situation »*. – *(AFP.)*

Les tireurs isolés continuent à tuer

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

« La foule qui s'est attroupée autour du stade pour regarder les hélicoptères atterrir s'est dispersée après avoir entendu des tirs de snipers », a raconté le capitaine Franck Aigubell, pilote d'un Puma qui arrivait de Gorazde. Il a également affirmé avoir repéré, au moment de l'atterrissage, des armes lourdes et des chars.

Tarik Sisic n'a que vingt-deux ans et il a été blessé au ventre. Sur son brancard que portent des « casques bleus » français, il décrit les dernières images de sa ville agonisante : *« Les snipers sont toujours concentrés autour des points d'eau et dans les rues du quartier de l'hôpital. Ce matin, une femme a été blessée alors qu'elle traversait le pont sur la Drina. Une autre a été touchée dans une ruelle à côté de l'hôpital. Elle portait des seaux d'eau. »* Muhidin Mandjo, vingt-neuf ans, a perdu deux doigts et a été blessé à l'œil. Il dit qu'*« aucun soldat ne s'attendait à des frappes aériennes. Les civils n'y croyaient pas non plus. C'est pourquoi nous ne sommes pas déçus »*. Marqués par l'enfer qu'ils ont vécu pendant plus de trois semaines, les habitants de Gorazde – blessés et parents qui les accompagnaient dimanche 24 avril à Sarajevo – semblaient incapables de réagir. Si ce n'est pour lancer des injures et faire des signes de désapprobation adressés aux « casques bleus ».

Les récits se répètent. Tous racontent comment les habitants de Gorazde sortaient la nuit pour ramasser les morts qui jonchaient les rues, comment les Serbes quadrillent toujours la ville avec leurs snipers et continuent à *« tuer nos enfants, nos femmes et nos vieillards »*. Sandra, blessée à l'œil, a dix ans. Elle sanglote et se sent perdue dans ce monde inconnu ; ses père et mère viennent de mourir à Gorazde. Sept cent quinze morts et mille neuf cent soixante-dix blessés : tel est le bilan dressé par le HCR des bombardements serbes depuis le 29 mars.

F. H.

Incidents lors d'une manifestation à Paris

De brefs incidents se sont produits, samedi 23 avril à Paris, lors d'une manifestation de soutien à la population de Gorazde organisée par une vingtaine d'associations, dont SOS-Racisme, l'UNEF-ID, Sarajevo Capitale culturelle de l'Europe, le Collectif de Paris contre l'épuration ethnique. Avant de se mettre en marche vers la place de la République, les manifestants – plusieurs milliers de personnes – se sont rassemblés devant le Centre culturel yougoslave, situé en face du Centre Georges-Pompidou. Là, ils ont été pris à partie par une centaine de contre-manifestants d'origine serbe. Il y a eu des jets de pierres et de bouteilles, puis un cordon de plusieurs dizaines de policiers et CRS est venu s'interposer. Les manifestants se sont ensuite dirigés vers la place de la République aux cris de *« ONU que fais-tu pendant qu'on les tue ? »*

Par ailleurs, une manifestation organisée à l'initiative de l'Association de la communauté pan-serbe de France et prévue place de l'Opéra à Paris, dimanche 24 avril, a été interdite par arrêté préfectoral.

EN BREF

ALLEMAGNE : cérémonie en l'honneur des soldats américains. – Plus de 200 000 personnes se sont rassemblées, samedi 23 avril, dans la partie occidentale de Berlin pour remercier les forces américaines avant leur prochain retrait. Un défilé militaire de deux heures a eu lieu dans le quartier de Steglitz, où vivaient la majeure partie des 6 000 soldats américains déployés pendant la guerre froide. – *(Reuter.)*

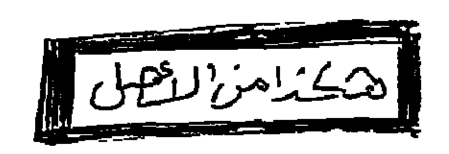
GRÈCE : décès du ministre de l'économie. – Une semaine après son hospitalisation, Georges Gennimatas, ministre de l'économie nationale, est décédé, lundi matin 25 avril à Athènes, à l'âge de cinquante-cinq ans, d'un cancer généralisé. Il était l'une des personnalités les plus populaires du Pasok et le portefeuille de l'économie lui avait été confié par Andréas Papandréou au lendemain de la victoire des socialistes aux élections du 10 octobre 1993. – *(AFP.)*

HAUT-KARABAKH : recrudescence des combats. – Arméniens et Azéris se sont rejetés la responsabilité des violents combats qui se sont déroulés, samedi 23 avril, autour du Haut-Karabakh, selon l'agence ITAR-Tass. Les affrontements ont eu lieu dans la région de Fizouli et auraient fait au moins cinquante morts dans les rangs azéris.

IRLANDE DU NORD : deux protestants tués par l'IRA. – L'IRA (Armée républicaine irlandaise) a revendiqué l'assassinat de deux protestants, dimanche 24 avril, à Garvagh, dans le comté de Londonderry. Les deux hommes ont été tués par balles et un troisième a été blessé lors de l'attentat. Selon l'IRA, ils étaient membres des Combattants pour la liberté de l'Ulster, une milice paramalitaire loyaliste interdite. – *(AFP.)*

TURQUIE : plus de mille rebelles tués. – 1 037 maquisards du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), en rébellion armée contre Ankara, ont été tués et 1 976 autres arrêtés depuis le début de l'année, a annoncé, dimanche 24 avril, le ministère turc de l'intérieur. Les forces armées turques ont déclenché le 12 avril des opérations dans les zones montagneuses du nord de l'Irak, qui sont utilisées comme base arrière par le PKK. – *(AFP.)*

UKRAINE : Leonid Kravtchouk va demander l'annulation de la tenue de l'élection présidentielle. – Le président ukrainien Leonid Kravtchouk a annoncé, samedi 23 avril, qu'il allait demander au Parlement, qui devrait s'y opposer, d'annuler la tenue de l'élection présidentielle prévue pour le 26 juin prochain. – *(AFP.)*



EUROPE

ITALIE : un entretien avec la présidente de la Chambre des députés

Irene Pivetti : «Ne comptez pas sur moi pour sauter en marche dans le train de la rhétorique antifasciste»

A peine élue, Irene Pivetti, trente et un ans, présidente de la Chambre des députés, qui passe pour une «intégriste» voire une «antisémite», est vivement attaquée. Ces attaques se font pesantes, alors que l'Italie célèbre le 25 avril sa libération. Celle-ci donnera lieu cette année à une manifestation géante à Milan contre le fascisme. Dans l'entretien qu'elle a accordé conjointement au «Monde» et à «Il Giornale», Irene Pivetti s'explique sans détour.

«Que représente pour vous ce 25 avril si particulier?

– J'espère que ce sera la fête de la pacification, de la réconciliation nationale. La guerre, puis la guerre civile, ont profondément blessé ce pays. Mais, surtout, il y a eu ces morts, tous ces morts devant lesquels il faut s'incliner, à présent que l'Histoire a prononcé un verdict définitif sur le régime fasciste, dictatorial et assassin. Il faut que les Italiens retrouvent la paix sociale.

– Trop de pacification, cela ne risque-t-il pas, surtout pour les jeunes, d'annihiler la mémoire?

– J'ai plutôt envie de dire le contraire : seule la pacification permet de porter un regard serein sur ce que l'Histoire a jugé, et bien jugé. Ce qui doit nous conduire à présent à dire la vérité, mais toute la vérité, y compris la plus gênante. Il faut éclairer chacune des petites histoires individuelles qui veulent que, parfois, des héros et des traîtres, il y en ait eu des deux côtés. Et en disant cela, j'ai conscience d'enfreindre un tabou. Un exemple : j'ai dit qu'il y avait eu des éléments positifs pour les femmes dans le fascisme, sur le plan social, et je me suis fait lyncher. En fait, je voulais seulement évoquer l'œuvre nationale pour la maternité et l'enfance qui a fonctionné jusqu'en 1962.

Alors, vous allez vous demander : est-elle vraiment antifasciste? Bien sûr que je le suis, dans la mesure où le fascisme a nié toute liberté et mené à la violence, mais ne comptez pas sur moi pour sauter en marche dans le train de la rhétorique antifasciste, il y a trop d'hypocrites sur ce train-là! Le manteau de l'antifascisme a recouvert trop d'abus. Qui se souvient encore par exemple du triangle de la mort en Emilie-Romagne? Là-bas, il ne s'agissait pas de représailles de partisans, mais bien de coups de main de délinquants! C'est pourquoi je dis : cette seconde République, fondons-la sur la vérité, la paix ne peut naître que de la justice

– L'arrivée, même partielle, des héritiers du fascisme au pouvoir suscite des inquiétudes. Selon vous, y a-t-il une vraie droite en Italie?

– Mais oui, il y a une droite en Italie. Je l'expliquais l'autre jour à Jacques Chirac, qui me faisait part de sa préoccupation. Dans toute l'Europe, disait-il, les partis d'extrême droite restent marginaux, hors du gouvernement, alors que, en Italie, ce sera sans doute le contraire. Je lui ai répondu qu'en fait, et c'est une autre de nos anomalies italiennes, nous n'avons pas de parti d'extrême-droite. Je m'explique : l'Alliance nationale de Gianfranco Fini est un parti de droite, c'est certain, mais il y a seulement quelques éléments à l'intérieur qui sont des nostalgiques ou des extrémistes. Et M. Fini tient son parti en main. Il est vrai que s'il y avait une scission, comme cela s'est fait avec les purs et durs de Rifondazione Comunista lorsque le PCI est devenu le PDS, cela rendrait les choses beaucoup plus claires

– La nouvelle majorité parlementaire veut bouleverser la Constitution. Mais n'est-ce pas au-delà de son mandat, et ne faudrait-il pas une Assemblée constituante?

– Personne n'a dit qu'il fallait abolir la Constitution pour en concocter une qui plaise davantage, mais pourtant la deuxième République ne commencera vraiment qu'avec la réforme de la Constitution. Mon élection à la Chambre est un premier signe, nous sommes dans une phase de reconstruction. La Constitution elle-même a prévu des règles pour opérer des changements. L'article 39, par exemple, précise qu'il est interdit de changer la forme républicaine. C'est le seul interdit. Partant de là, on peut conclure que tout le reste est modifiable. L'article 38 explique d'ailleurs, clairement, la méthode : passe tout amendement approuvé à une majorité qualifiée des deux tiers, et dans le cas où il n'y a pas majorité, on a recours à un référendum. Ce qui me semble juste.

Réunir une Assemblée constituante, en revanche, violerait la Constitution, car rien, ni la tradition ni les instruments, n'est prévu pour le faire. Alors, s'il vous plaît, respectons les règles! Il faut aussi prendre acte de cette exigence diffuse d'une plus grande autonomie des régions qui s'est fait jour, sous des appellations diverses. La forme future que cela prendra sera le résultat de la dialectique entre tous les partis. Après cette première réforme, inévitablement, il faudra se poser la question du type de légitimité que devront avoir le chef du gouvernement et le chef de l'Etat.

– C'est difficile de rester au-dessus des partis quand on est traitée par certains d'«intégriste», voire d'«antisémite»?

– Intégriste non, catholique «intégrale» oui. Je n'ai rien d'une fanatique, d'une intolérante, je suis simplement quelqu'un qui a une foi intégrale dans tous les aspects de la révélation. En ce qui concerne le besoin de récupérer la tradition de l'Eglise, débat dont Mgr Lefebvre a été indubitablement un élément, je dirais, pour clarifier les choses, que je partage les préoccupations du cardinal Ratzinger. Ceux qui connaissent bien la foi catholique savent à quel point elle aiguise en vous le sens du devoir et des responsabilités. Si mon devoir est précisément d'être au-dessus des partis, le fait d'être catholique me semble une double garantie. Maintenant, pourquoi antisémite? Je ne comprends pas. Tout a commencé le jour où, à Rome, des imbéciles ont mis des étoiles de David sur certains magasins.

Un épisode qui a été beaucoup gonflé et dans lequel on a voulu voir un antisémitisme résurgent. Moi j'ai simplement dit qu'il ne fallait pas crier au loup sans raison et qu'il y a, dans notre pays, une tradition de tolérance beaucoup plus forte que le geste intolérant de ces exaltés. Mais mes paroles ont été utilisées à des fins politiques. A ce moment-là, il fallait à tout prix attaquer la Ligue; alors on s'en est pris au député Irene Pivetti, taxé d'antisémite. Et ça continue.

– C'est pourtant bien vous qui avez parlé de juifs «déicides» un jour à la RAI?

– C'était dans une discussion sur un fait historique rapporté par l'Evangile ainsi que par d'autres sources : la communauté juive a



demandé la mort de Jésus et le procurateur romain Ponce Pilate la lui a accordée. A partir de déclarations sur la responsabilité historique de personnes bien précises, comment pourrais-je en être arrivée à tenir pour criminels les juifs d'aujourd'hui? Ca n'a pas de sens! Ils ont le droit sacro-saint d'être eux-mêmes, de pratiquer leur religion comme ils l'entendent et de vivre en paix comme nous tous!»

Propos recueillis par
MARIE-CLAUDE DECAMPS

DIPLOMATIE

Le défi de François Mitterrand en Asie centrale

Pour la première fois, un chef d'Etat occidental se rend en Ouzbékistan et au Turkménistan

Après la Russie, l'Ouzbékistan et le Turkménistan sont les premiers Etats de la CEI auxquels François Mitterrand consacre une visite d'Etat, pour cinq jours, à partir de lundi 25 avril. Son choix est téméraire, dans le mesure où ces deux pays sont, parmi les douze membres de la Communauté des Etats indépendants, ceux dont les présidents manifestent le plus de dédain pour la démocratie «à l'occidentale». Islam Karimov en Ouzbékistan, comme Saparmourad Niazov au Turkménistan voisin, tous deux anciens premiers secrétaires des partis communistes locaux, affirment sans complexes que leurs peuples ne sont pas mûrs pour la démocratie (*le Monde* du 8 mars et du 18 novembre 1993).

On pourrait donc imaginer que l'événement, durant cette visite, serait – comme l'habitude en fut prise avant 1989 en Europe de l'Est – une rencontre du président à l'ambassade de France avec une poignée de «dissidents». Mais si une belle ambassade de France existe bien à Tachkent (pas encore à Achkabad), ce sont les dissidents qui manquent : la plupart sont à l'étranger et ceux qui restent, en Ouzbekistan, sont parfois victimes d'agressions menées par des «inconnus» au coin des rues. Ou arrêtés, comme ce fut le cas encore pour certains en mars et en avril.

Au Turkménistan, une autre vielle habitude soviétique a cours : lors des visites de dirigeants étrangers, la police empêche les contestataires du régime de sortir de chez eux. C'est d'ailleurs en raison de cette approche «spécifique» des droits de l'homme dans ces deux pays qu'en septembre dernier, Strobe Talbott, alors envoyé spécial pour la CEI du président Clinton (qui n'a jamais accepté de rencontrer lui-même MM. Karimov et Niazov), écourta brusquement ses visites à Tachkent et Achkabad – ce qu'il ne fit nulle part ailleurs en ex-URSS.

Le choix du président Mitterrand de privilégier précisément ces deux capitales pourrait alors s'expliquer par une volonté française de se distancier d'un tel ostracisme – qui n'affecte pas les activités des hommes d'affaires américains dans ces Etats. On avance à Paris que leurs présidents, élus au suffrage universel – par 86 % des voix en Ouzbékistan et... 99,6 % au Turkménistan – ont certes muselé l'opposition, mais sont assez largement soutenus par la population dans leur volonté d'indépendance vis-à-vis de Moscou, comme dans leur décision de maintenir à tout prix la stabilité .

Le poids de l'or ouzbek

Car l'alternative dans ces régions semblait être celle des violences interethniques, dont le sommet fut la guerre civile au Tadjikistan. Bien que celle-ci ait été attisée à la fois par Moscou et Tachkent (qui donnèrent aux «procommunistes» locaux les moyens de massacrer les «islamistes»), ses dizaines de milliers de morts restent bien évidemment l'argument suprême des autocrates d'Asie centrale contre toute démocratisation «précipitée». Mais ce discours se heurte à de nouveaux obstacles.

D'une part, la Russie a réussi à lancer un processus de négociation entre les deux camps en guerre du Tadjikistan, même si personne ne s'attend à ce qu'il aboutisse rapidement. Pour MM. Karimov et Niazov, qui refusent tout droit de cité à leurs propres oppositions, l'exemple est embarrassant, voire menaçant. D'autre part, ces deux dirigeants ont de plus en plus de mal à masquer que la Russie détient encore les clefs de la sécurité de leurs régimes. Elle maintient en effet sa présence militaire dans la région et joue de sa dépendance économique : chassés de la zone rouble, ces deux pays ont vu leur nouvelles monnaies nationales s'effondrer et la popularité de leurs présidents tend, tout naturellement, à faire de même.

Cette crise économique ne joue pas en faveur des opposants en exil (à Moscou, en Turquie ou en Arabie saoudite), qui n'ont guère encore de solutions de rechange. Mais les ignorer ne sert pas nécessairement la cause de la stabilité dans ces pays, dont les présidents réagissent de façon obsessionnelle par des purges dans leurs entourages au premier soupçon de critique.

Quant à l'opposition ouzbèke, essentiellement le parti Erk du poète Mohammad Saleh qui avait recueilli 13 % des voix lors de l'élection présidentielle (presque une prouesse sous ces latitudes), elle a pu s'allier avec d'ex-dignitaires influents du régime (l'ancien numéro deux Mirsaïdov, l'ex-mufti d'Asie centrale réfugié à Ryad, l'ex-ambassadeur aux Etats-Unis, qui y a obtenu l'asile politique, l'ambassadeur en Turquie qui vient d'être rappelé, etc.)

Si le président Niazov n'a encore effectué qu'une visite «privée» à Paris, son homologue ouzbek a eu droit en octobre dernier à une visite officielle, durant laquelle il a déposé des tonnes d'or dans des coffres bancaires parisiens, pour attirer les investisseurs (après avoir fait de même en Suisse et en Angleterre). *«Je comprends que le président Mitterrand se sente lié par ces centaines de tonnes d'or, mais il ne devrait pas chercher à renforcer une dictature»*, déclarait cette semaine Mohammad Saleh de son exil à Istambul. Avdy Kouliev, lui, demande plus modestement que le président Mitterrand *«intercède auprès du président Niazov pour les parents des opposants qui sont persécutés au Turkménistan»*.

Une visite présidentielle *«surtout dans des pays neufs, sert de sésame en ouvrant des voies pour les industriels, les hommes d'affaires, les diplomates, voire les coopérants culturels»*, expliquait-on vendredi à l'Elysée en exposant le programme du voyage de M. Mitterrand où les visites de sites archéologiques occupent une place de choix. Le président français, premier chef d'Etat occidental à se rendre en Ouzbékistan et au Turkménistan, y succède au premier ministre chinois Li Peng, en tournée actuellement dans le région. Ce qui rend d'autant plus d'actualité le défi de faire entendre la «différence» de l'approche française.

SOPHIE SHIHAB

Avec notamment la visite en Russie de M. Rabin

Efforts intensifs pour accélérer le processus de paix au Proche-Orient

Au Caire, à Moscou, comme à Jérusalem et à Damas, les négociations de paix au Proche-Orient seront à la «une» cette semaine, avec la reprise des pourparlers israélo-palestiniens, une visite en Russie du premier ministre israélien et une tournée du secrétaire d'Etat américain dans la région.

Israéliens et Palestiniens ont repris, dimanche 24 avril, au Caire, leurs négociations bilatérales sur l'entrée en vigueur de l'autonomie palestinienne, avec l'espoir prudent de conclure dès la fin de la semaine. *«Si la délégation israélienne est prête, nous annoncerons lors de cette session que l'accord sera signé la semaine prochaine»*, par le premier ministre israélien Itzhak Rabin et le chef de l'OLP Yasser Arafat, a déclaré le chef de la délégation palestinienne, Nabil Chaath. La veille toutefois, le ministre israélien des affaires étrangères avait rappelé qu'il y avait toujours *«des divergences»* avec l'OLP. *«Nous ne sommes pas à l'abri de surprises, notamment concernant le statut juridique des territoires autonomes, l'économie et trois questions chevauchant les notions d'autonomie et de souveraineté»*, avait précisé Shimon Pérès.

Selon un haut fonctionnaire du ministère israélien des affaires étrangères, MM. Pérès et Rabin portent des appréciations différentes sur l'urgence de parvenir à un accord avec l'OLP. Le premier estime qu'il faut signer dès la semaine prochaine, quitte à régler plus tard des points restant en suspens, alors que M. Rabin considère que l'accord doit être détaillé et porter sur tous les domaines, économique, militaire et civil.

Parallèlement, M. Rabin entamait une visite de quatre jours à Moscou, la première d'un chef de gouvernement depuis la fondation de l'Etat d'Israël en 1948. M. Rabin estime qu'il faut *«accentuer le dialogue avec la direction russe en raison de l'importance croissante de sa diplomatie»*. Mercredi, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, entamera au Caire une tournée proche-orientale qui doit également le mener à Jérusalem, Damas et Ryad. – *(AFP.)*

REPÈRES

CHINE

Le dissident Wang Juntao est libéré pour raison de santé

Le dissident Wang Juntao, considéré par Pékin comme un des responsables de l'agitation qui avait mené à la crise de Tiananmen en 1989, a été libéré sous caution le samedi 23 avril. Relâché pour raison de santé après avoir purgé cinq ans de la peine de treize années à laquelle il avait été condamné en 1991 (après deux ans de détention sans procès), M. Wang, trente-cinq ans, a été mis à bord d'un avion pour les Etats-Unis, *via* Hongkong. Ce journaliste, qui fut collaborateur de l'ancien secrétaire général du PCC Zhao Ziyang limogé après Tiananmen, est ainsi *de facto* banni de Chine. Encore aura-t-il fallu pour ce faire la détermination de son épouse Hou Xiaotien à mobiliser les opinions occidentales, et l'intervention de hautes autorités américaines, afin que Pékin consente à une mesure de clémence déguisée. M. Wang, prisonnier politique par excellence, ne doit finalement sa liberté qu'à l'«heureuse» coïncidence entre la gravité de l'hépatite qu'il a contractée en prison et le calendrier diplomatique : sa libération, en effet, intervient aux approches du 3 juin, date avant laquelle le président américain Clinton doit décider de reconduire ou non la clause de la nation la plus favorisée, permettant un accès normal au marché américain des exportations chinoises. – *(Corresp.)*

LIBAN

Protestations contre l'arrestation d'un dirigeant chrétien

L'arrestation de Samir Geagea, le chef de l'ancienne milice chrétienne des Forces libanaises, dans le cadre des enquêtes sur deux récents attentats (*le Monde* du 23 avril), soulève des protestations. Quelque quatre cents de ses partisans ont été empêchés, dimanche 24 avril, par l'armée libanaise, d'entrer au siège du patriarcat maronite à Bkerké, au nord de Beyrouth, où ils entendaient assister à la messe et manifester contre l'arrestation de leur chef. Les militaires ont tiré en l'air pour les disperser, selon des témoins. Cela n'a pas empêché le patriarche maronite Nasrallah Sfeir, dans son sermon dominical, de réclamer une justice équitable. *«Il ne peut y avoir de justice que si elle s'applique à tout le monde sans exception»*, a souligné Mgr Sfeir qui, la veille, devant des partisans de M. Geagea, s'était insurgé contre *«les pratiques montrant les chrétiens comme des criminels et les autres comme des anges»*. *«Nous refusons que certains dossiers soient ouverts et d'autres pas»*, a ajouté Mgr Sfeir. – *(Corresp.)*

(Publicité)

ASIE

JAPON

Le Parlement nomme M. Hata premier ministre

Les deux chambres japonaises ont entériné lundi 25 avril la nomination de Tsutomu Hata au poste de premier ministre. Il succède à M. Hosokawa, qui avait démissionné le 8 avril. Sollicitaient aussi les voix des parlementaires MM. Kono, dirigeant du Parti libéral démocrate (PLD, principale formation d'opposition), et Fuwa, chef du Parti communiste.

Un homme de transition

TOKYO

de notre correspondant

S'il était resté membre du Parti libéral-démocrate, M. Hata ne serait sans doute pas devenu aussi vite premier ministre. En prenant la tête d'une «mutinerie» au sein de l'ex-majorité, qui s'est traduite par la création en juin dernier du Parti de la renaissance, il a brûlé les étapes.

Au lendemain de la défaite du PLD en juillet 1993, M. Hata avait dû laisser la place à M. Hosokawa, qui jouissait alors d'une position d'arbitre dans la coalition. Aujourd'hui, le vice-premier ministre et responsable des affaires étrangères au sein de l'éphémère (huit mois) cabinet Hosokawa est devenu le candidat de compromis des partis coalisés qui, *in extremis*, ont resserré les rangs. Mais il ne sera vraisemblablement, lui aussi, qu'un premier ministre de transition

M. Hata, cinquante-huit ans, n'a pas l'image aristocratique de son prédécesseur. Sorti d'une université de second rang, employé d'une société de transports, où il était guide touristique, il a «hérité» de son père une circonscription rurale de la région de Nagano, en 1969.

L'itinéraire d'un pragmatique

M. Hata a un parler clair qui fait mouche à l'étranger. Il était, par exemple, en faveur de l'expression du repentir du Japon pour son passé guerrier. Cette pente ne l'empêchait pas de présider, jusqu'à une date récente, l'Association des parlementaires libéraux-démocrates en faveur de la visite annuelle, le 15 août, au sanctuaire de Yasukuni, où sont honorées les âmes des morts de la guerre, dont celle du général Tojo, exécuté pour crimes de guerre. Cette année, M. Hata a fait son pèlerinage incognito.

M. Hata est en réalité un pragmatique. Il est passé avec armes et bagages au parti de la réforme politique, en devenant même un porte-drapeau, après avoir longtemps été l'un des tenants avérés de l'ordre ancien. De fait, son itinéraire ne laissait guère prévoir ce sursaut de «vertu» : M. Hata a, en effet, fait carrière dans les clans du PLD passés maîtres dans la perversion de la politique par l'argent. Ayant débuté dans celui de Kakuei Tanaka (impliqué dans le scandale Lockeed) il fut par la suite un des «lieutenants» de Noboru Takeshita, autre premier ministre emporté par un scandale (Recruit).

C'est en tant qu'homme du clan Takeshita que M. Hata fut ministre des finances (1991), après avoir détenu deux fois le portefeuille de l'agriculture dans les années 80. Il s'avéra alors un négociateur tenace, connu aux Etats-Unis pour avoir justifié la fermeture du marché nippon de la viande de bœuf en invoquant les *«particularités des intestins»* japonais!

M. Hata demeura au sein du clan Takeshita après que celui-ci fut passé sous la férule du «parrain» du PLD, Shin Kanemaru, poursuivi depuis pour fraude fiscale. Lors de la lutte de succession ouverte par la disgrâce de ce dernier, M. Hata brigua, sans succès, la direction de ce groupe. Puis, il devint «réformiste». Au sein du PLD, il avait déjà milité pour une réforme électorale, destinée à servir les intérêts du camp conservateur.

A la tête de la diplomatie nippone, M. Hata a contribué à faire accepter l'ouverture du marché du riz. Il s'est montré sensible aux demandes des Américains. A la suite de l'échec du sommet Hosokawa-Clinton, où Washington souhaitait voir adopter des *«objectifs chiffrés»* de réduction de l'excédent commercial nippon, M. Hata fit prévaloir un compromis. Sur la question de la menace nucléaire nord-coréenne, il est favorable à la fermeté, à la différence de nombreux politiciens japonais.

PHILIPPE PONS

AFGHANISTAN : combats au nord de Kaboul. – Des combats ont eu lieu samedi 23 et dimanche 24 avril au nord de Kaboul. Ces affrontements, qui ont perturbé une zone d'ordinaire paisible, ont opposé deux commandants fidèles au président Rabbani. Par ailleurs, une délégation de l'ONU a été accueillie dimanche à Kandahar, au sud de l'Afghanistan, par des manifestants favorables à l'ex-roi Zaher, en exil à Rome depuis 1973. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CUBA

Quelques gestes en faveur des émigrés

Les Cubains ayant légalement quitté leur pays n'attendront plus cinq ans avant d'y revenir temporairement, ils ne seront plus obligés de séjourner dans des hôtels réservés aux touristes : tels sont les principaux résultats de la rencontre de deux jours, organisée vendredi 22 et samedi 23 avril à La Havane, entre environ 215 personnalités modérées de l'exil cubain et plusieurs ministres du gouvernement de Fidel Castro.

Invités à investir dans les entreprises d'Etat, aux mêmes conditions que celles offertes aux hommes d'affaires étrangers, les Cubains exilés se sont vu d'autre part proposer de collaborer à une nouvelle revue traitant des problèmes de l'émigration.

Ces quelques mesures ont déçu la majorité des participants à cette conférence. La première rencontre de ce type organisée en 1979, sous la présidence de Jimmy Carter, avait permis la libération de quarante-huit prisonniers politiques. Cette fois, selon Miguel Alfonso, porte-parole officiel de la conférence, le chef de la diplomatie cubaine, Roberto Robaina, a affirmé haut et fort qu'il *«n'y avait pas de détenus d'opinion»* dans son pays.

Poursuite de l'exil

Critiquant vivement les organisations anticastristes de Miami, qui n'avaient pas été invitées à cette réunion, M. Robaina a estimé qu'il *«n'y aurait pas de base de travail possible avec eux, tant qu'elles maintiendraient leurs positions antinationales, annexionnistes et revanchardes»*, faisant ainsi peu de cas de la modération récente de plusieurs d'entre elles (*le Monde* daté 10-11 avril).

Ces pourparlers n'ont pas contribué à dissuader les Cubains de fuir leur pays au péril de leur vie : à ceux prenant la mer, dans des embarcations de fortune, vers la Floride ou vers les îles des Caraïbes s'ajoute une nouvelle vague mettant le cap vers le Mexique. La marine de ce pays a recueilli 180 d'entre eux au cours des deux dernières semaines.

M. J.

ÉTATS-UNIS

Les Américains se demandent toujours ce qu'ils doivent penser de Richard Nixon

WASHINGTON

de notre correspondant

Il n'avait pas pardonné à Washington. Richard Nixon gardait rancune à la capitale fédérale, son Congrès, sa presse, sa Cour suprême, bref à tous ceux qui l'obligèrent, un certain 9 août 1974, à quitter la Maison Blanche pour cause de Watergate. Et l'ancien président, mort vendredi 22 avril (*le Monde* daté 24-25 avril), avait spécifié dans son testament qu'il n'y aurait aucune cérémonie à sa mémoire à Washington.

Lui qui fut membre de la Chambre des représentants et du Sénat a refusé que sa dépouille mortelle soit exposée dans la rotonde du Capitole, siège du Congrès, comme le veut une tradition qui, selon le *Washington Post*, fut honorée pour les présidents Lincoln, Garfield, McKinley, Hoover, Eisenhower, Kennedy et Johnson. *«Il a toujours pensé que le Congrès l'avait maltraité»*, a commenté David Gergen, un des conseillers du président Bill Clinton, qui fit partie de l'équipe Nixon. Il sera fait selon la volonté de l'ancien président et contre le vœu des dirigeants du Congrès : la dépouille mortelle de Richard Nixon sera transportée de New-York en Californie, sans escale à Washington. Le trente-septième président des Etats-Unis sera inhumé mercredi 27 avril à Yorba-Linda, sa ville natale. Ce sera, selon le vœu de M. Clinton, une journée de deuil national : les drapeaux seront en berne, à mi-mât, et les administrations fermées.

Cependant, l'Amérique, par presse interposée, se demande toujours ce qu'elle doit penser de Richard Milhous Nixon. R. W. Apple, le chef du bureau du *New York Times* à Washington, observe que, dans le monde et aux Etats-Unis, *«la plupart des responsables ont choisi d'insister sur la performance historique qui fut la sienne, la réconciliation entre les Etats-Unis et les puissances du monde communiste (Chine et URSS), plutôt que sur la démission honteuse à laquelle il fut acculé»*.

Contrairement à nombre de commentaires, l'éditorial du grand quotidien new-yorkais est, cependant, plus réservé sur l'ampleur de cette performance en politique étrangère : *«Salt-I, le premier accord de contrôle des armements nucléaires* (conclu avec l'URSS) *n'était pas sans défaut et la manière tortueuse dont il* [Richard Nixon] *a sorti l'Amérique du Vietnam reste très controversée»*, écrit le *New York Times*, qui ajoute : *«Il se pourrait que l'Histoire lui accorde à lui et à son secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, de moins bonnes notes que celles qu'ils se sont eux-mêmes accordées.»*

Paradoxalement, le *Washington Post*, qui n'a pas peu contribué à l'enquête sur le Watergate, est plus généreux. Le journal de la capitale fédérale souligne la *«vision ample et imaginative de la présidence»* qu'avait développée Richard Nixon et *«l'extraordinaire réussite»* que fut sa *«rédemption»* quand, après avoir été chassé de la Maison Blanche, il revint sur le devant de la scène publique dans le rôle de super-consultant en politique étrangère.

Tout le week-end, la Maison Blanche a reçu des télégrammes de condoléances du monde entier. Les dirigeants chinois ont été parmi les plus chaleureux, qui ont salué *«la vision stratégique et le courage politique»* du président américain ayant renoué avec la Chine. Boris Eltsine, le président russe, qui l'avait boudé lors de sa dernière visite à Moscou, a rendu hommage *«à l'un des plus grands responsables politiques de ce monde, l'un de ceux qui avaient compris la Russie et ce pour quoi elle lutte»*. Plus sobre et concise a été le porte-parole du ministère vietnamien des affaires étrangères : *«Qu'il repose en paix»*, a déclaré Mme Ho The Lan.

ALAIN FRACHON

Les conseils posthumes à M. Clinton

Dans son ouvrage posthume intitulé *Beyond Peace* («Au-delà de la paix»), dont des extraits ont été publiés lundi 25 avril dans le magazine *Time*, Richard Nixon critique fermement la politique étrangère du président Bill Clinton. *«Nous ne pouvons pas avoir une politique intérieure forte si nous n'avons pas une politique étrangère forte (...), nous ne pouvons pas avoir une économie saine dans une économie mondiale malade»*, affirme-t-il. Il estime toutefois que les Etats-Unis ne doivent pas *«réagir à chaque appel d'urgence comme s'ils étaient une sorte de police secours internationale»*.

«La débâcle de Somalie, poursuit-il, *était une leçon»* sur ce qu'il ne fallait pas faire : les Etats-Unis *«ne devraient pas engager leurs forces militaires dans des projets de l'ONU pour la reconstruction de nations, à moins que leurs intérêts vitaux ne soient en jeu, ce qui n'est le cas ni pour la Somalie ni pour Haïti»*.

SALVADOR

La droite remporte l'élection présidentielle

Le candidat de la droite, Armando Calderon Sol, devrait devenir le prochain président du Salvador après être arrivé largement en tête du second tour de l'élection qui s'est déroulé dimanche 24 avril, une nette majorité d'électeurs ayant préféré la continuité au changement personnifié par son adversaire de gauche, M. Ruben Zamora. M. Calderon, président de l'ARENA, âgé de quarante-cinq ans, a obtenu 66 % des suffrages exprimés, selon des résultats officiels divulgués par le Tribunal électoral suprême portant sur plus de 60 % des bureaux de vote où quelque 2,7 millions d'électeurs étaient inscrits.

M. Zamora, cinquante et un ans, dont la candidature était soutenue par une coalition de trois partis de gauche dont le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN, ex-guérilla), recueillait 33 %. La victoire attendue de la droite s'est produite alors que l'apathie de l'électorat a été manifeste, puisque le taux d'abstention a atteint 54 %, soit près de 10 points de plus qu'au premier tour, qui a eu lieu le 20 mars dernier.

Lors d'une conférence de presse, M. Calderon a remercié ses électeurs en affirmant qu'il ne les *«décevrait pas»*. Il a promis de travailler pour le bien de tous et pour consolider *«la démocratie, la justice et la paix»*. Dans ses déclarations, d'un ton très conciliant, il a ajouté que le premier objectif de son gouvernement serait d'assurer l'application de tous les accords de paix signés en janvier 1992 qui ont mis fin à douze années de guerre civile. L'opposition de gauche l'avait accusé pendant la campagne de ne pas les respecter.

Les accords de paix ont été conclus sous les auspices de l'ONU qui maintient au Salvador une mission d'observation (ONUSAL) pour vérifier leur application. Auparavant, M. Zamora avait reconnu sa défaite et félicité son adversaire. Il s'est toutefois déclaré *«très satisfait»* du nombre de voix qu'il a obtenu, *«car nous sommes la seule force d'alternance»*. Il a appelé M. Calderon à la concertation. Ce dernier lui a implicitement répondu en déclarant qu'il était prêt à un *«dialogue permanent»* avec l'opposition, notamment le FMLN. L'ex-guérilla est devenue la seconde force politique du pays après les élections législatives du 20 mars, où elle a emporté 21 sièges. L'ARENA disposera de 39 députés sur 84.

Le scrutin de dimanche s'est déroulé dans le calme et il n'y a eu que des incidents isolés. Les déficiences d'organisation détectées au premier tour ont été en partie corrigées, a reconnu l'opposition. M. Calderon devrait succéder le 1er juin prochain au président Alfredo Cristiani pour un mandat de cinq ans. – *(AFP.)*

Armando Calderon : un homme controversé

MEXICO

de notre correspondant régional

Armando Calderon Sol est l'antithèse du président sortant, Alfredo Cristiani, bien que tous deux appartiennent à la même formation politique, l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, droite). M. Cristiani est *«un homme d'une grande finesse, bien éduqué, un prince qui a gouverné pour l'oligarchie»*, affirme l'ancien ministre démocrate-chrétien Gerardo Le Chevallier. M. Calderon *«appartient en revanche à un groupe tout à fait différent, celui des nouveaux riches»*.

Ce n'est pas le moindre des défauts de cet homme controversé qui s'est formé politiquement dans l'ombre du fondateur du parti, Roberto d'Aubuisson, soupçonné d'avoir organisé les escadrons de la mort dans les années 80. La Commission de la vérité, créée dans le cadre des accords de paix, n'a finalement pas pu prouver la participation de M. Calderon à ce genre d'activités. Il reste que cet avocat, qui s'est enrichi dans les affaires, appartient au secteur le plus conservateur de l'ARENA, qu'il a contribué à créer en 1981 (il a été élu député en 1985, puis maire de la capitale à deux reprises, en 1988 et en 1991).

«M. Cristiani a mené une politique de droite modérée alors que son propre parti avait un projet autoritaire», soutient l'écrivain David Escobar, qui a participé aux négociations de paix et reconnaît volontiers le *«manque de charisme»* du futur chef de l'Etat.

Les adversaires de M. Calderon, en particulier le candidat de la gauche, Ruben Zamora, sont convaincus que le successeur de M. Cristiani fera tout pour freiner l'application des accords de paix, notamment le déploiement de la police nationale civile et la distribution des terres en faveur des anciens guérilleros. L'ex-commandant Joaquin Villalobos, qui a participé à la transformation du Front Farabundo Marti pour la libération nationale en parti politique, croit cependant que la pression internationale et la présence du FMLN au sein de l'Assemblée législative obligeront M. Calderon à respecter les accords de paix signés en janvier 1992.

Le jugement le plus dur vient des jésuites, qui ont pourtant formé jusqu'au baccalauréat le jeune Calderon, né le 24 juin 1948 à San-Salvador. Le provincial des jésuites pour l'Amérique centrale, José-Maria Tojeira, dénonce *«la manipulation systématique de la conscience populaire par un parti qui a tué nos frères»*, une allusion à l'assassinat par l'armée de six jésuites de l'Université centraméricaine, en novembre 1989.

BERTRAND DE LA GRANGE

Le congrès des démocrates-sociaux, la préparation des élections européennes et les rapports internes à la majorité

Les centristes, les libéraux et les néogaullistes prodiguent à M. Baudis les assurances de leur soutien

Le neuvième congrès du Centre des démocrates-sociaux, réuni à Rouen du 22 au 24 avril, a été marqué par les démonstrations d'unité des dirigeants de la majorité autour de Dominique Baudis, chef de file de la liste UDF-RPR pour les élections européennes de juin prochain. La stratégie du CDS pour l'élection présidentielle de 1995 n'est pas encore tranchée entre les partisans les plus résolus du soutien à Edouard Balladur et ceux qui plaident pour que l'UDF réserve ses droits dans cette compétition.

■ POLÉMIQUE. Ce congrès a donné l'occasion à Pierre Méhaignerie, ministre de la justice et président du CDS, de répondre, dimanche, aux critiques de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, sur les *« dérives »* de *« certains juges »* après la décision des magistrats annulant l'expulsion de deux jeunes Algériens à Lyon. M. Méhaignerie a qualifié ces critiques d'*« injustes »* et d'*« inexactes »*. M. Pasqua, invité de l'émission de TF 1 « 7 sur 7 », a maintenu son point de vue.

ROUEN

de notre envoyé spécial

Le congrès de Rouen a tenu toutes ses promesses. Réduit aux dimensions d'une réunion de soutien à Dominique Baudis, il avait pour unique objectif de procurer aux médias, et particulièrement aux chaînes de télévision – pourtant inlassablement décriées au cours de ces trois jours pour leurs effets supposés nocifs sur le débat politique –, l'image édifiante d'une majorité rassemblée derrière son chef de file pour les élections européennes. Ce cliché a été parfaitement réussi.

Avec tous les responsables démocrates-chrétiens, Gérard Longuet, Alain Juppé et Valéry Giscard d'Estaing s'y sont employés avec abnégation. *« Nous sommes engagés solidairement dans la campagne pour assurer à Dominique Baudis le succès le plus éclatant »*, a assuré le président du Parti républicain, très aimable avec le CDS, auquel il avait proposé, il y a deux semaines, l'idée d'un *« pacte majoritaire »* contre M. Giscard d'Estaing, président de l'UDF. M. Longuet a apporté le soutien de son parti sans *« amertume »* et sans *« arrière-pensée »*, après la défaite de son candidat, Jean-François Deniau, dans la « primaire » interne à l'UDF pour la tête de liste.

« Je voudrais assurer Dominique Baudis de notre concours le plus total, avec sincérité, bonne foi et dynamisme », a continué le secrétaire général du RPR, venu porter la bonne parole de Jacques Chirac, décidément bien disposé à l'égard du CDS. Consensuel en diable, M. Juppé, oublieux des leçons de Maastricht, a même rangé parmi *« les idées reçues »* de la politique celle selon laquelle le discours européen des néogaullistes serait éloigné de celui des centristes.

Photos floues

Le président de l'UDF a rendu la politesse au ministre des affaires étrangères, comblé d'éloges au même titre que M. Baudis. M. Giscard d'Estaing a lourdement remercié le RPR pour son accord *« rapide et chaleureux »*, *« sans histoire et sans délais »*, à la désignation de M. Baudis comme chef de file de la liste de la majorité, que M. Chirac avait pourtant dû imposer aux néogaullistes.

Porté par ces soutiens, M. Baudis s'est fixé comme objectif d'arriver *« en tête et le plus largement possible face à la liste socialiste »* de Michel Rocard, auquel le maire de Toulouse a prêté le dessein *« d'imposer au niveau européen une politique que les Français ont rejetée l'année dernière »*. M. Baudis a assuré également qu'*« il faut que l'Europe concentre toutes ses énergies là où sa présence est une nécessité absolue* (...) *sur le terrain de l'emploi et au service de la paix »*. M. Giscard d'Estaing avait exprimé, auparavant, une préoccupation identique en assurant qu'*« il faut obliger l'Europe à s'occuper de l'emploi »* et que *« les institutions européennes auraient été mieux inspirées de consacrer davantage d'énergie à l'emploi qu'à l'élargissement »*.

MANQUENT ENCORE :
UN NUMÉRO DEUX, TROIS FEMMES
ET QUATRE ANTI-MAASTRICHT.
PESSIN

Pour une photo réussie, le congrès de Rouen en a cependant laissé beaucoup d'autres nettement plus floues. Divisés, sur fond de stratégie présidentielle, entre ceux, comme Bernard Bosson, qui estiment que le CDS doit être *« le parti de la fidélité »* à Edouard Balladur et d'autres plus critiques, tel René Monory, président du Sénat, qui tient à ce que l'UDF dispose de son propre candidat à la présidence de la République, les démocrates-chrétiens se sont bornés à défendre le gouvernement, sans autres précision. *« Nous voulons qu'il réussisse. En période de crise, on ne peut pas se payer le luxe de la division »*, a ainsi indiqué le ministre de la justice. *« Trop de funambules du soutien critique ou de voltigeurs de la phrase assassine nous discréditent »*, a ajouté M. Bosson, qui s'est montré plus explicite que M. Méhaignerie en stigmatisant l'échec de 1981 et les candidats qui avaient alors incarné la division de la majorité, à savoir M. Chirac et M. Giscard d'Estaing.

De même, la question de la présidence du CDS, repoussée à la fin de l'année, n'a été évoquée qu'avec beaucoup de précaution dans les discours. M. Méhaignerie, qui a promis de s'effacer lors d'un prochain congrès extraordinaire, s'est félicité du report qu'il avait proposé à M. Bosson. *« Qui peut croire un seul instant qu'un affrontement, fraternel bien sûr, mais un affrontement tout de même, nous aurait permis d'obtenir la désignation de Dominique Baudis ? »*, a demandé le ministre de la justice, grand bénéficiaire de l'opération.

Réunions sans décisions

M. Bosson n'en a pas moins rappelé qu'il y avait eu *« un échange de paroles d'honneur »* entre M. Méhaignerie et lui-même, ainsi qu'un vote du conseil politique du CDS, pour que la désignation du prochain président ait lieu avant la fin de cette année. *« Dans notre parti, les paroles sont tenues, et l'honneur est respecté »*, a-t-il ajouté, par précaution. François Bayrou, qui pourrait se montrer son rival si l'édifice UDF qu'il a contribué à édifier s'écroule, n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler son existence aux militants démocrates-chrétiens.

De même encore, la question des alliances au sein de la majorité est restée sans réponse précise. *« Quant à l'organisation future de nos alliances au sein de la majorité, si l'UDF est notre alliance naturelle et privilégiée, nous ne sommes fermés à aucune hypothèse de regroupement plus large, dès lors que ce serait pour nous le moyen de mieux faire passer nos convictions »*, a indiqué M. Méhaignerie, qui, pas plus que M. Bosson, n'a donné de suite au « pacte majoritaire » de M. Longuet.

De même, enfin, le CDS, qui était censé profiter d'un congrès sans enjeu de pouvoir pour proposer *« une nouvelle donne sociale et européenne »*, s'est montré d'une insigne modestie dans ces domaines, singulièrement en matière de construction européenne. Les démocrates-chrétiens, qui ont déjà abandonné à l'UDF le soin de rédiger le programme de la liste de la majorité, ont pris, sur ce sujet, l'habitude de se taire. M. Bosson avait stigmatisé, dans son discours, les *« réunions sans décisions »* dont souffrirait, selon lui, le CDS. Le congrès de Rouen, où les mots qui fâchent étaient prohibés, sous peine de poursuites, a été, à ce titre, exemplaire.

GILLES PARIS

Après la défense des magistrats par M. Méhaignerie

M. Pasqua maintient ses critiques contre « certains juges »

Pierre Méhaignerie a pris la défense des magistrats, dimanche 24 avril, à Rouen (Seine-Maritime), en affirmant que *« le problème de l'immigration est suffisamment difficile pour ne pas faire d'une profession, les magistrats, les boucs-émissaires des difficultés rencontrées par les pouvoirs publics »*. M. Méhaignerie, qui venait d'indiquer que *« l'indépendance des juges est un des piliers de la démocratie »*, a assuré que *« l'immense majorité des juges accomplit sa tâche avec une grande rigueur »*. *« A supposer que certaines décisions soient contestables*, a encore indiqué le ministre de la justice, *il y a des voies de recours pour cela »*. *« Il est inexact et injuste de laisser entendre que les décisions des magistrats mettent en péril la politique du gouvernement »*, a-t-il conclu.

Une semaine auparavant, dans *le Figaro* du 18 avril, Charles Pasqua avait dénoncé *« une tentation de la part de certains juges de créer une jurisprudence contraire à la loi »*. Cette déclaration du ministre de l'intérieur, critiquée par toutes les associations de magistrats, faisait suite au sursis à exécution décidé par le tribunal administratif, suspendant l'arrêté d'expulsion pris par le préfet du Rhône à l'encontre de deux Algériens au moment des manifestations contre le CIP. Invité de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, dimanche, M. Pasqua a indiqué qu'il avait porté cette appréciation *« sous le coup d'une certaine indignation »*, mais que *« ces propos malheureusement recouvrent une réalité »*. Le ministre a maintenu qu'il parlait de *« certains juges »* et non pas de *« l'institution judiciaire ou les juges dans leur ensemble »*.

COMMENTAIRE

Mauvaise guerre

LES magistrats sont-ils « laxistes » dès qu'il s'agit d'éloigner des étrangers en situation irrégulière ou délinquants ? La question, que Charles Pasqua règle par l'affirmative, se pose à l'occasion de deux « bavures » juridiques, à Lyon et à Dunkerque. Elle tendrait à faire sourire les observateurs des pratiques en matière de droit des étrangers. Rares sont, en effet, les situations où un juge contrarie les desseins répressifs de l'administration, pour la bonne raison que la loi ne le lui permet pas.

Ce qui est en cause, c'est le pouvoir des magistrats de contrôler la manière dont un étranger en situation irrégulière, peut être privé de liberté, en attendant d'être placé dans l'avion ou le bateau du retour. Cette mise en rétention concerne les étrangers en instance de reconduite à la frontière (parce que leurs papiers ne sont pas en règle) ou d'expulsion (pour faits de délinquance). Les décisions de privation de liberté et d'éloignement forcé sont prises par l'administration (préfet ou ministre de l'intérieur, selon le cas) et non pas par un tribunal. La loi donne cependant aux magistrats des pouvoirs de contrôle destinés à protéger les personnes contre d'éventuels excès de l'administration.

La fameuse loi Pasqua de 1993 a sensiblement réduit ces prérogatives, notamment celle qui permet au juge judiciaire de prolonger ou non la rétention au-delà de vingt-quatre heures. Alors qu'auparavant cette prolongation pouvait être décidée *« à titre exceptionnel »*, la loi du 24 août 1993 en a fait la règle. En l'occurrence, chacun s'accorde à reconnaître que la loi Pasqua n'a fait que codifier une pratique courante : les magistrats acceptent, depuis longtemps, dans la quasitotalité des cas, de prolonger la rétention administrative, justifiée généralement par le délai nécessaire pour trouver une place d'avion disponible, éclaircir l'identité et la nationalité de l'étranger reconduit. Il est vrai que des magistrats s'inquiètent de ce rétrécissement de leurs prérogatives dans une matière si symbolique des libertés publiques et que certains réagissent en manifestant une vigilance particulière.

Le ministère de l'intérieur affirme même que certains magistrats ont pris des décisions de libération pure et simple, non autorisées par la loi. Il reste que, dans l'affaire des deux jeunes Algériens de Lyon expulsés, les deux ordres de magistrats, judiciaire et administratif, n'ont pas mis en cause le principe même de l'expulsion. Ils ont tous deux contesté le fait que cette expulsion ait été exécutée avant même que les intéressés aient été jugés pour les délits qui leur étaient reprochés.

Il est, au total, de mauvaise guerre d'attribuer aux juges la relative inefficacité des procédures d'éloignement. Ainsi, les positions musclées du ministre de l'intérieur n'ont pas empêché le taux d'exécution des reconduites à la frontière de diminuer entre 1992 et 1993, passant de 20,15 % à 18,5 %. La mise en œuvre de la loi Pasqua semble cependant avoir inversé la tendance, puisque le taux d'exécution a atteint 55 % au premier trimestre de 1994 contre 16 % pour la même période de 1993. Les causes de cette situation complexe sont connues.

Au-delà des difficultés de trouver des sièges disponibles dans les avions dans les délais légaux, elles tiennent aujourd'hui surtout à l'anonymat total (absence de nom ou patronyme d'emprunt, nationalité incertaine) dans lequel se réfugient de plus en plus d'étrangers menacés d'éloignement, ainsi que dans la mauvaise volonté de certains pays d'origine pour récupérer leurs ressortissants. Le débat sur l'immigration gagnerait à ce que cette situation effectivement préoccupante soit exposée dans la transparence.

PHILIPPE BERNARD

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Pons pronostique des initiatives pour l'élection présidentielle « avant la fin de l'année »

Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a déclaré, dimanche 24 avril, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », que *« la fin de l'année est un délai un peu lointain »* pour une déclaration de candidature à l'élection présidentielle. Alors que le premier ministre souhaite que cette question ne soit pas évoquée avant la fin de l'année, M. Pons a ajouté qu'*« il y aura sans doute dans les différentes formations politiques des initiatives avant la fin de l'année »*. *« L'automne est une bonne période »*, a encore indiqué le député de Paris.

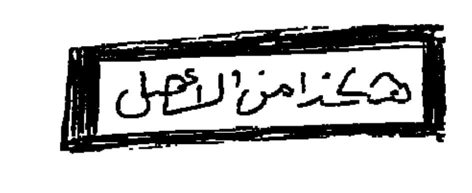
M. Pons a souligné que le RPR *« affirme tous les jours sa fidélité à Jacques Chirac, président du RPR, et son soutien loyal au gouvernement »*. Le député a cependant estimé que si *« la majorité soutient le gouvernement, elle doit conserver sa libre expression quand elle estime que le gouvernement commet des erreurs »*. M. Pons a d'ailleurs aussitôt appliqué ce principe en jugeant *« trop timide »* la politique du gouvernement pour relancer la consommation. *« Il faut aller un peu plus loin et trouver d'autres formes d'aide »*, a-t-il assuré.

Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale a encore indiqué que *« deux textes allaient poser des problèmes au gouvernement »* au cours de la session parlementaire : le projet de loi sur la famille, et celui sur l'aménagement du territoire, préparé par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Sur ce dernier sujet, M. Pons a estimé que *« le gouvernement veut aller vite »* et qu'*« il a peut-être tort »*. *« Il vaudrait peut-être mieux différer ce débat et arriver au Parlement avec des propositions concrètes »* et ne pas *« se contenter de déclarations d'intention »*.

M. Pons a critiqué une seconde fois M. Pasqua, en estimant, à propos de la polémique lancée par le ministre de l'intérieur, qu'il est *« inexact de dire que les magistrats mettent en péril l'action du gouvernement »*.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : M. Millon souhaite que la liste Baudis obtienne entre 32 % et 36 %. – Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré, dimanche 24 avril, sur Radio J, qu'il sera *« un homme comblé »* si la liste UDF-RPR aux élections européennes atteint un score compris entre *« 32 % et 36 % »*. *« En dessous de ce chiffre, ça ne sera pas un échec grave, ce sera l'illustration que la majorité n'aura pas expliqué assez son message »*, a ajouté M. Millon, qui souhaitait que la majorité présente deux listes pour ces élections.

L'Alliance populaire ne présentera pas de liste. – Constituée en avril 1992 par d'anciens militants du Front national et du Parti des forces nouvelles (extrême droite), l'Alliance populaire a décidé, dimanche 24 avril, de ne pas présenter de liste aux élections européennes, pour des raisons financières. Le 23 octobre 1993, une précédente convention nationale de ce mouvement, qui s'était opposé à la ratification du traité de Maastricht, avait pris la décision inverse. L'Alliance populaire mènera *« une campagne militante en faveur de l'abstention nationale et républicaine »*.



15/04/94
sondage

La Journée nationale de la déportation

«Les enfants d'Izieu sont le symbole même de tous les juifs de France exterminés sous le régime de Vichy»

déclare M. Mitterrand

François Mitterrand a inauguré, dimanche 24 avril, à l'occasion de la Journée nationale de la déportation, le Musée-mémorial d'Izieu, dédié au souvenir des enfants juifs qui avaient trouvé refuge dans une maison de ce village de l'Ain, pendant l'Occupation, et qui, raflés par la Gestapo et assassinés à Auschwitz en avril 1944, «sont le symbole même de tous les juifs de France exterminés sous le régime de Vichy», a déclaré le chef de l'Etat. Jacques Chirac et de nombreuses personnalités politiques, religieuses et intellectuelles ont asssisté à cette cérémonie.

IZIEU (AIN)

de notre envoyé spécial

«Ici le 6 avril 1944 la Gestapo arrêta et déporta quarante-quatre enfants et sept adultes parce que nés juifs. Cinquante furent exterminés à Auschwitz et Reval.

»La République française en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis avec la complicité du gouvernement de Vichy, dit «gouvernement de l'Etat français» (1940-1944).

» N'oublions jamais.»

Il aura fallu cinquante ans pour que cette inscription, dévoilée par le président de la République dimanche 24 avril à Izieu, dans l'Ain, donne à une vérité historique sa traduction officielle. Ce n'est pourtant pas la première fois que la tragédie des enfants juifs d'Izieu est gravée dans le marbre. En 1946, lors d'une première cérémonie commémorative présidée par Laurent Casanova, dirigeant du Parti communiste et alors ministre des victimes de guerre, une plaque avait été apposée sur la maison d'Izieu. Une stèle avait été dressée, aussi, au hameau voisin de La Bruyère. Sur l'une comme sur l'autre, il n'était pas dit que les enfants raflés étaient tous juifs, ni qu'ils l'avaient été pour cette seule raison. Les coupables désignés étaient «*les Allemands*», sans autre précision, tandis que la responsabilité de Vichy dans la persécution des juifs de France était passée sous silence.

«Autorité de fait»

L'inscription du 24 avril 1994 marque le progrès de la conscience. Ce ne sont pas «les Allemands», les occupants en tant que tels, qui ont commis le crime d'Izieu, mais – comme l'a montré le procès du chef de la Gestapo lyonnaise, Klaus Barbie, en 1987 – le bras armé du parti nazi, policiers et SS spécialisés dans la mise en œuvre de la «solution finale» contre les juifs. Et comme l'a établi, il y a quelques jours à peine, le procès de Paul Touvier, les nazis ont trouvé, dans cette entreprise, le concours des antisémites français au pouvoir à Vichy et de leur formation armée, la Milice. Bien que celle-ci n'ait pas été mêlée à la rafle d'Izieu, la mise à mort de sept otages juifs dans la même région, à Rilleux-la-Pape, deux mois plus tard, prouve que pas une feuille de papier à cigarette ne séparait les agents nazis et la police spéciale instituée par «*l'autorité de fait dite «gouvernement de l'Etat français*», selon l'appellation qu'a reçue le régime de Vichy dans les lois de la République.

«Les enfants d'Izieu (...), massacrés parce qu'ils étaient juifs, (...) sont le symbole même de tous les juifs de France exterminés sous le régime de Vichy» : tel est l'un des enseignements du souvenir que François Mitterrand a évoqué devant les autorités réunies dimanche. Autorités religieuses et communautaires : le cardinal Albert Decourtray, le grand-rabbin Joseph Sitruk et Jean Kahn, président du CRIF, le pasteur Jacques Stewart; autorités politiques : Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, Jacques Chirac, Charles Millon, Jacques Boyon, Jean Poperen, Gérard Collomb, Georges Sarre; autorités intellectuelles : Elie Wiesel, Claude Lanzmann, Serge Klarsfeld, Pierre Truche.

S'adressant tout particulièrement à Sabine Zlatin, engagée volontaire comme infirmière de la Croix-Rouge en 1939 et fondatrice de cette colonie d'Izieu, où elle avait rassemblé des enfants juif privés de leurs parents, déportés, M. Mitterrand a retracé l'histoire de la maison d'Izieu. Réquisitionnée grâce à l'aide du sous-préfet de Belley, Pierre-Marcel Wiltzer, dans la zone occupée par les forces italiennes, où les persécutions raciales étaient moins intenses que dans le reste du pays, la Colonie des enfants réfugiés de l'Hérault, venus des camps d'internement du sud de la France, a accueilli au total, du printemps 1943 au printemps 1944, plus d'une centaine d'enfants et d'adolescents.

«La justice rendue ou à rendre»

La défaite du fascisme italien a entraîné la mainmise des nazis sur la région, où la Résistance était forte. Soit à la suite d'une dénonciation, soit à la suite d'une perquisition à Chambéry, comme l'explique Richard Schittly, journaliste au *Progrès*, dans son livre *Izieu, l'innocence assassinée* (1), la Gestapo de Lyon est venue, sur l'ordre de Barbie, rafler les quarante-quatre enfants présents à Izieu le 6 avril 1944, pour les déporter au camp de Drancy, près de Paris, puis à Auschwitz, où ils ont été assassinés.

«La justice rendue ou à rendre ne nous exempte pas du principal, a déclaré le président de la République, *c'est-à-dire de la lutte quotidienne contre les germes d'un mal qui guette nos sociétés. Qui peut assurer que, sur notre sol même, il ne menace plus? Des propos, des insultes, des inscriptions sacrilèges, des profanations de tombes laissent à penser, selon l'expression fameuse, que «la bête est encore vivante». Lutter contre elle, c'est affermir la République, qui n'est pas seulement un système d'institutions, mais, aussi, une philosophie.»* Insistant sur ce deuxième enseignement de l'histoire d'Izieu, M. Mitterrand avait commencé par observer que l'événement dont cette histoire relève *«ne peut être comparé à aucun autre : la destruction, l'anéantissement volontaire d'un peuple, d'une histoire, la haine qui se fait supplice et mort, la barbarie comme une science, bref, l'Holocauste».*

Applaudi à son arrivée comme à son départ – celui de M. Chirac a donné lieu, aussi, à des applaudissements –, le président de la République a conclu, ainsi, l'action qu'il avait décidée en inscrivant, à l'automne dernier, la réalisation du musée-mémorial d'Izieu parmi les grands travaux du septennat. L'association qui s'était constituée, à la suite du procès Barbie, pour racheter la maison et en faire un lieu de souvenir et d'enseignement, doit maintenant faire face à d'autres difficultés, à commencer par celle de son budget. L'absence de Jacques Toubon, ministre de tutelle des grands travaux, dimanche, pour des raisons liées à des querelles de préséance avec le ministère des anciens combattants et victimes de guerre, est de mauvais augure. La République a rempli son devoir en permettant que ce «lieu de mémoire» existe. Il reste à faire en sorte qu'il serve à quelque chose.

P. J.

(1) Editions Comp'Act (9-11, place de la République; 01420 Seyssel), 164 pages, 95 F. Lire aussi *Garde-le toujours. Lettres et dessins des enfants d'Izieu, 1943-1944*, Bibliothèque nationale de France et Association du musée-mémorial d'Izieu, 99 pages, 139 F ; ainsi que *Le voyage sans retour des enfants d'Izieu*, de Catherine Chaine, Gallimard, collection «Découvertes» ; et *Mémoires de la dame d'Izieu*, de Sabine Zlatin, Gallimard, collection «Témoins».

Lire également page 25 la chronique de Daniel Schneidermann : «Les autres ombres d'Izieu».

Manifestation devant le domicile de Maurice Papon

Quelques dizaines de manifestants, répondant à l'appel de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), se sont rassemblés, dimanche 24 avril, devant le domicile de Maurice Papon, à Paris, pour réclamer l'accélération de la procédure judiciaire en cours pour crimes contre l'humanité engagée contre l'ancien ministre, secrétaire général de la Gironde de 1942 à 1944. Les manifestants ont lu devant le domicile de M. Papon la liste des mille six cent quatre-vingt-dix noms de juifs déportés alors qu'il était en fonctions à Bordeaux.

Le concours apporté par M. Papon à la déportation des juifs de Gironde avait été révélé en 1981 par *le Canard enchaîné*, alors qu'il était ministre du budget sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Inculpé une première fois de crime contre l'humanité en 1983, M. Papon a fait, par la suite, l'objet de nouvelles plaintes (*le Monde* du 23 avril).

De son côté, Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, a réagi à l'entretien accordé par le président de la République au *Progrès* le 23 avril (*le Monde* daté 24-25 avril), dans lequel François Mitterrand justifiait ses propos sur la réconciliation nationale et évoquait son action en faveur de la répression des crimes contre l'humanité. «*Que l'on nous permette*, déclare notamment M. Klarsfeld dans un communiqué, *de remarquer que les prises de position personnelles du président de la République, telles qu'elles se sont exprimées à l'occasion des affaires mettant en cause des Français comme René Bousquet ou Paul Touvier, se sont exercées à l'encontre de ladite répression.*»

L'hommage de M. Balladur

Impossible rencontre au Mémorial des déportés

Edouard Balladur a participé, dimanche 24 avril, à Paris, aux cérémonies de la journée nationale du souvenir de la déportation instituée par une loi du 14 avril 1954. Après s'être incliné au Mémorial du martyr juif inconnu dans le quartier du Marais, où plusieurs centaines de personnes se sont recueillies en mémoire des soixante-seize mille juifs, dont onze mille enfants, déportés de France vers les camps nazis, le premier ministre, le visage grave, s'est rendu, à pied, au Mémorial des martyrs de la déportation sur l'île de la Cité. Le cortège était précédé de quatre tambours, de flambeaux et des drapeaux d'associations de déportés.

«Ecoutez les cloches sonner»

Accompagné, notamment, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, Philippe Mestre, rejoint par le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, Simone Veil, qui fut elle même déportée avec sa famille, M. Balladur n'a prononcé aucun discours. Au Mémorial de la déportation où flottaient des oriflammes rayés de bleu et blanc comme les uniformes des déportés, portant les noms des camps de la solution finale, une jeunes femme a récité les poèmes de deux résistants internés et déportés. *«Dans les rues brûlées de Vassieux, Ecoutez les cloches sonner»*, a dit la récitante et, au loin, des cloches se sont mises à sonner.

A l'extérieur du Mémorial, encadré par les forces de l'ordre, quelques centaines de personnes, jeunes pour la plupart, brandissaient, en silence, des triangles roses pour honorer *«la mémoire oubliée des déportés homosexuels»*. Les rares discussions avec les autres déportés ont révélé une incompréhension, signe d'une impossible rencontre. Dans un tract, les homosexuels affirmaient que l'Union nationale des associations de déportés leur avait écrit : *«La reconnaissance que vous recherchez ne passe pas par un travestissement des faits historiques. (...) Il n'y aucune raison pour faire quelque place que ce soit aux homosexuels dans la déportation.»*

O. B.

Profanation d'un cimetière juif en Alsace. – Vingt-six stèles d'un petit cimetière juif alsacien situé à l'écart du village de Struth (Bas-Rhin) ont été renversées entre le 15 et le 22 avril. Cette profanation a été remarquée le 21 avril par un passant. Les stèles du monument aux disparus de la première guerre mondiale et de celui érigé à la mémoire des déportés de 1939-1945 ont également été renversées. Aucune inscription ni aucun graffiti n'ont été relevés sur les lieux.

M. MITTERRAND ET LA PRESSE : M. Bergé fustige la *«lâcheté»* et la *«délation»*. – Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent et actionnaire principal de *Globe-Hebdo*, publie, dans le numéro daté 20-26 avril de cet hebdomadaire, un éditorial contre les articles parus dans la presse à la suite du suicide de François de Grossouvre. Parlant de *«tous ceux qui se sont embarqués sur ce navire de la honte, ce nouveau* Massilia», M. Bergé s'exclame : *«Faut-il qu'ils aient peur de cet homme* (...) *pour accumuler tant de bave et tant de hargne, tant de lâcheté et de délation!»*

[M. Bergé qualifie curieusement de *«navire de la honte»* le *Massilia*, sur lequel s'étaient embarqués, le 21 juin 1940, des parlementaires, dont Pierre Mendès France et Jean Zay, voulant continuer le combat contre l'Allemagne dans ce qui était alors l'Empire français. La propagande du régime de Vichy avait présenté leur tentative, avortée, comme une fuite.]

Le conseil national du PCF se réunit pendant deux jours

M. Hue fait admettre progressivement par les communistes son «tournant» unitaire

Initialement prévu pour la seule ratification de la liste communiste aux élections européennes, la réunion du conseil national du PCF, lundi 25 et mardi 26 avril, devait consacrer l'essentiel de ses débats à la discussion d'un rapport de Jean-Claude Gayssot sur la mise en œuvre du «pacte unitaire pour le progrès», proposé le 6 avril par le nouveau secrétaire national du parti, Robert Hue, qui le fait admettre, progressivement, aux communistes.

Place du Colonel-Fabien, il n'a pas choisi d'occuper le bureau de son prédécesseur, mais la pièce laissée vacante par celui qui fut, un temps, le «numéro deux» du PCF, Charles Fiterman. Pourtant, il semble s'être coulé dans le moule de «premier dirigeant» jusqu'à arborer, comme dimanche, sur le plateau de «L'heure de vérité» opposant Francis Wurtz et Brice Lalonde, le même veston de couleur rouge que Georges Marchais. Inconnu, y compris des militants, à la veille du vingt-huitième congrès du Parti communiste, Robert Hue paraît disposer de l'autorité liée à sa fonction : comme par le passé, il n'y a pas un texte, pas un discours qui ne fasse référence à *«notre secrétaire national»*. L'ancien président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, André Lajoinie, ne cache pas le fait que M. Hue symbolise bien le renouvellement intervenu, en janvier dernier, à la tête du Parti communiste. M. Lajoinie est même *«très content»*.

Jouant d'une jovialité de caractère que souligne encore son apparence physique – de celle de ces bons gros moines qui fabriquent savamment fromages ou liqueurs –, M. Hue s'amuse du soupçon originel qui pèse sur lui : sa promotion inattendue, sur la proposition de M. Marchais, accompagnée du maintien de celui-ci au bureau national et de l'accession, tout aussi soudaine, dans cette instance, de proches de l'ancien secrétaire général du PCF. Il sait que, sur ce sujet, il ne pourra convaincre avant longtemps (*le Monde* du 15 avril). Il a cependant pris le soin de s'entourer d'une équipe de quatre collaborateurs, parmi lesquels Bernard Vasseur, membre du comité national, ancien assistant de Georges Marchais, puis de Pierre Blotin et d'Antoine Casanova; Patrice Falguier, économiste; et deux personnes, Isabelle Goutman et Jacques Rodriguez, qui travaillaient déjà avec le secrétaire national lorsqu'il avait en charge, pour le parti, le secteur des élus.

C'est avec cette équipe qu'à la veille du week-end de Pâques, M. Hue dit avoir conçu *«une initiative de très grande portée»* – selon le titre d'un éditorial de Francis Wurtz dans *Révolution* daté du 14 avril – et l'a proposée à ses collègues de la direction du PCF : un «pacte unitaire pour le progrès», mêlant, astucieusement, *«rencontres avec les gens»* et dialogue organisé avec plusieurs *«forces de progrès»*, dont la principale se nomme le Parti socialiste. Au lendemain de cette proposition, *l'Humanité* du 7 avril précisait, dans un sous-titre de première page, qu'*«il ne s'agit pas de refaire ce qui a échoué dans les années 80, mais d'imaginer du neuf»*.

Des limites à ne pas franchir

Le jour suivant, le «journal du Parti communiste» publiait, en le précisant bien, *«une dépêche de 17 h 45 de l'AFP»*, qui traduisait la surprise, voire le scepticisme des partis de gauche ou écologistes. Puis les jours passent. L'«initiative inédite» paraît sans lendemain. Il faut attendre le canal, assez peu populaire, somme toute, des Mardis de l'ESSEC, à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), pour réentendre parler, par M. Hue, du pacte unitaire pour le progrès. Puis, la même semaine, successivement, le secrétaire national, seul, explique sa proposition dans des entretiens au *Monde*, à *Vendredi*, l'hebdomadaire du PS, et à *l'Humanité-Dimanche*.

Officiellement, les comités fédéraux *«enregistrent favorablement»* la proposition du secrétaire national, et, le 18 avril, l'ancien secrétaire particulier de M. Marchais, devenu membre du bureau national du PCF, Jean-François Gau, apporte sa caution, sur une pleine page, dans *l'Humanité*. «*C'est au vingt-cinquième congrès, en 1985*, rappelle M. Gau, *que Georges Marchais, traitant de la conception neuve de l'action en faveur du changement que nous nous donnions, parlait d'intégrer, dans une juste complémentarité, mouvement populaire et coopération entre notre parti et d'autres formations politiques, notamment le Parti socialiste.*» En clair, il y a bien des réticences à renouer le dialogue avec les autres forces de gauche, puisqu'il apparaît nécessaire de les apaiser. Accessoirement, il y a des limites à ne pas franchir. M. Gau les rappelle en conclusion de son propos : *«A l'exception des nécessités découlant du cinquantième anniversaire de la Libération et de celles qu'imposera l'actualité, chacun comprend que la campagne pour les élections européennes sera la tâche prioritaire dans cette dernière période.»*

Sans le dire trop ouvertement, pour ne pas désarçonner des militants formés depuis dix ans à la critique, presque exclusive, de la «dérive droitière» du Parti socialiste, il s'agit bien pour le Parti communiste de rompre avec sa politique d'isolement. Mais comment faire? Devant le conseil national, instance comprenant les membres du comité national du PCF, les parlementaires et les représentants des grandes sections d'entreprises, M. Gayssot devait exposer, dès lundi, les moyens de la mise en œuvre du pacte unitaire pour le progrès. Le «PUP» a aussi une adresse : il suffit de lui écrire au siège de *l'Humanité-Dimanche* pour dire qu'on ne se résigne pas *«au chômage, à l'exclusion, aux injustices, au règne de la droite, à la division des forces de gauche»*.

Au siège du PCF, on bute encore sur une question : comment passer le cap, qui s'annonce difficile, de la rencontre au sommet, prévue en principe avant l'été, entre Robert Hue et Michel Rocard?

JEAN-LOUIS SAUX

Opposé à M. Wurtz (PCF) sur France 2

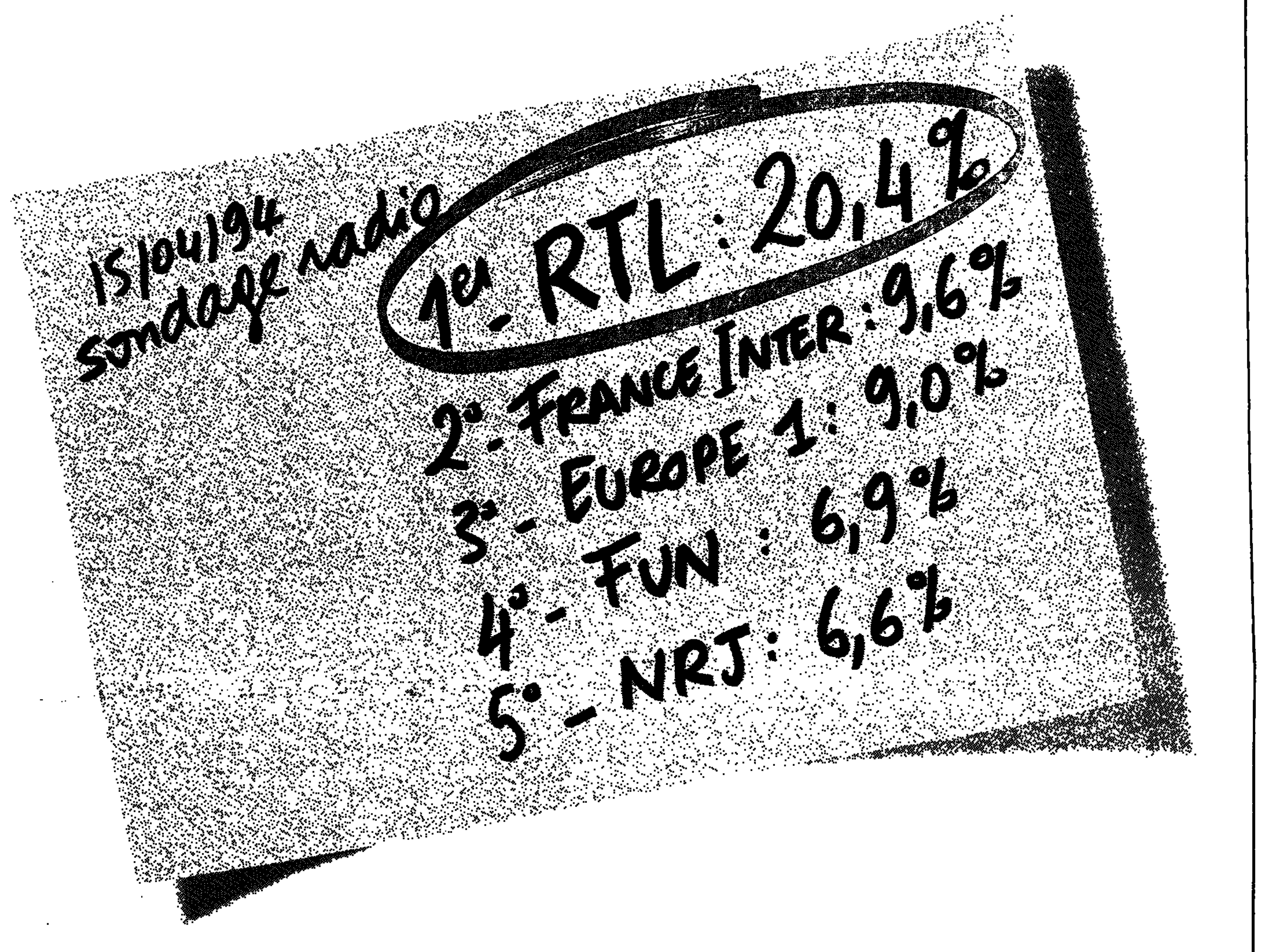
M. Lalonde veut promouvoir l'«euro-citoyen»

Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, a appelé de ses vœux, dimanche 24 avril, lors de l'émission «L'heure de vérité», sur France 2, l'avènement d'une *«nouvelle catégorie de citoyens : l'euro-citoyen»*. *«Je suis pour la clause du citoyen le plus favorisé»*, afin que *«l'on choisisse ce qu'il y a de mieux pour le citoyen»*, a-t-il affirmé, dénonçant *«ceux qui voient toujours l'Europe par le haut, l'Europe technocratique»*. *«Notre travail, c'est l'Europe concrète, l'Europe charnelle»*, a-t-il précisé.

Egalement invité de l'émission, François Wurtz, tête de liste du PCF, a affirmé qu'il *«faut rogner sensiblement les pouvoirs des instances non élues : la Commission de Bruxelles, la Cour de justice, la future banque centrale»*. *«Il faut qu'au conseil des ministres,* a-t-il expliqué, *il y ait un recours possible, que l'on puisse dire : «Stop! Je ne marche pas» si un pays estime que ses intérêts fondamentaux sont en jeu.»* M. Wurtz a souligné que les candidats communistes, dont la liste sera *«ouverte à un certain nombre de personnalités progressistes»*, peuvent être *«les porteurs des valeurs du «non» de gauche qui s'était exprimé* [lors du référendum sur le traité de Maastricht] *et qui avait ébranlé la forteresse communautaire de la droite»*.

Ce n'est pas parce que l'on est premier

dans tous les sondages depuis janvier 1982...



... qu'il faut oublier de faire connaître

nos derniers résultats – en très forte hausse !



Part d'audience - Médiamétrie 75 000 - Janvier-Mars 1994

VERSION ORIGINALE

Réclamant l'abrogation des circulaires Kouchner

Des chirurgiens ophtalmologistes dénoncent la situation anarchique de la greffe de cornée

Huit spécialistes hospitalo-universitaires d'ophtalmologie dénoncent, dans un communiqué, la situation anarchique qui prévaut en France en matière de greffes de cornée. Ils réclament l'abrogation des circulaires prises par Bernard Kouchner qui ont eu pour conséquences de réduire considérablement le nombre des dons. De plus, ils déplorent que, dans le secteur libéral, les malades doivent obligatoirement payer, entre 3 000 et 5 000 francs l'unité, les cornées importées de l'étranger.

■ Selon l'hebdomadaire milanais *Epoca*, repris par *Courrier international*, la justice italienne enquête depuis plusieurs semaines sur un trafic de cornée existant entre la Bosnie-Herzégovine et l'Italie. Ces cornées seraient prélevées sur les victimes du conflit de l'ex-Yougoslavie et greffées dans des établissements privés italiens. La paire de cornées serait commercialisées entre 10 000 et 28 000 francs, plusieurs éléments laissant d'autre part supposer que ce trafic est géré par la criminalité organisée.

Le texte que viennent de communiquer à la presse huit spécialistes hospitalo-universitaires d'ophtalmologie (1) illustre les difficultés que rencontrent aujourd'hui certaines disciplines chirurgicales ayant recours, pour des raisons thérapeutiques, à des éléments du corps humain. *« La situation de la greffe de cornée en France est actuellement alarmante*, écrivent-ils. *Plus de mille personnes mal voyantes par pathologies cornéennes bilatérales pourraient être rendues à une vie normale grâce à cette greffe, intervention chirurgicale parfaitement bien codifiée. La France se trouve dans une position extrêmement rétrograde par rapport à la plupart des autres pays européens et d'Amérique du Nord du fait de la dramatique pénurie de greffons qui découle de la législation actuellement obsolète régissant les prélèvements de globe oculaire. »*

Les signataires poursuivent : *« S'il était possible de prélever ne serait-ce qu'une sur dix des cornées disponibles en France, la totalité des personnes en attente de greffe pourrait être traitée. »*

Ces difficultés trouvent pour partie leur origine dans la révélation (*le Monde* daté 17-18 mai et 27 mai 1992) des circonstances dans lesquelles furent prélevés les globes oculaires sur le cadavre d'un jeune homme au CHU d'Amiens. L'affaire avait conduit Bernard Kouchner, alors ministre de la santé, à faire publier plusieurs circulaires enjoignant notamment aux administrations hospitalières de s'assurer qu'*« un consentement préalable a bien été obtenu, soit par legs testamentaire du défunt, soit auprès des familles et des proches »*. Ces précisions voulaient rappeler la réglementation en vigueur (loi Lafay du 7 juillet 1949 et loi Caillavet du 22 décembre 1976), mais elles ne firent qu'ajouter aux malentendus, et entraînèrent une chute considérable de cette activité chirurgicale.

« Inégalité manifeste »

En septembre 1992, le professeur Luc Durand (hôpital Edouard-Herriot, Lyon) avait déjà annoncé qu'il suspendait cette activité, faute de greffons disponibles (*le Monde* du 15 septembre 1992). Aujourd'hui, on estime à moins de six cents le nombre de greffes réalisées en France alors que cinq mille personnes seraient en attente (2). *« La liste des candidats à la greffe s'allonge, l'attente des patients mal voyants s'accroît, désespérante »*, regrettent les signataires du communiqué.

Ces spécialistes évoquent *« une conséquence plus préoccupante encore »*, jusqu'ici tenue confidentielle dans les milieux spécialisés : *« C'est l'importation de greffons venant de pays étrangers, obligatoirement payés par le patient, ce qui crée une situation d'inégalité manifeste. »* « De plus, indiquent-ils, *elle peut faire courir le risque majeur d'un contrôle insuffisamment vérifiable de la qualité des prélèvements, en particulier concernant la transmission des maladies, si ces pratiques se généralisaient. »*

Actuellement, les cornées greffées en France sont acquises auprès de banques situées au Pays-Bas, en Belgique et aux Etats-Unis. *« Selon les tests sérologiques ou immunologiques pratiqués, elles sont commercialisées entre 3 000 et 5 000 francs*, a expliqué au *Monde* le professeur Gilles Renard (Hôtel-Dieu, Paris). *Les douanes françaises sont informées. On refuse actuellement l'importation de cornées provenant des banques britanniques parce que la sérologie HTLV 1 et 2 n'est pas pratiquée. Je ne suis pas choqué que des médecins libéraux aient recours à ces importations pour soigner leurs patients, mais pour notre part nous refusons qu'à l'hôpital public des malades aient à payer ces greffons. Il importe d'abroger au plus vite les circulaires Kouchner, qui n'ont fait que jeter le trouble et nous ont conduits à ne plus pouvoir soigner nos malades. »*

Dans sa version actuelle, votée en seconde lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi sur la bioéthique prévoit, comme la loi Caillavet, que le prélèvement d'organe sur une personne décédée peut être effectué *« dès lors que la personne concernée n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement »*. Pour faciliter l'expression de ce refus, il est prévu de créer un registre national automatisé. Toutefois, le texte précise que *« si le médecin n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, il doit s'efforcer de recueillir le témoignage de la famille du défunt, ou, à défaut, celui des proches »*.

« Ce texte doit encore passer en seconde lecture au Sénat, puis sera revu par une commission mixte. Il faudra ensuite la publication des décrets d'application, précise le professeur Renard. *Rien ne sera décidé au minimum avant un an. Nous ne pouvons plus attendre. Il faut, avec l'abrogation des circulaires, pouvoir, tout en respectant la loi en vigueur, reprendre notre activité thérapeutique. »*

JEAN-YVES NAU

(1) Ce texte est signé des professeurs Jean-Paul Adenis (Limoges), Jean-Louis Arne (Toulouse), Joseph Colin (Brest), Bernard Delbosc (Besançon), Yves Pouliquen (Paris), Gilles Renard (Paris), Danièle Rigal (Clermont-Ferrand), Paul Turut (Amiens).

(2) Les greffes de cornée sont nécessaires dans de nombreuses situations pathologiques (malformations, séquelles post-chirurgicales, traumatismes, infections) qui peuvent survenir à tous les âges de la vie et conduisent à la cécité.

Un trafic entre l'ex-Yougoslavie et l'Italie

« La Bosnie, usine à cadavres »

L'existence de trafics internationaux de cornées humaines fait l'objet d'informations de plus en plus nombreuses. Après la publication des circulaires Kouchner, on avait fait état de l'utilisation, dans certains établissements hospitaliers français, de cornées en provenance d'Asie du Sud-Est. Il y a quelques mois une enquête télévisée diffusée sur une chaîne cablée apportait de troublants éléments concernant l'utilisation, à Paris, de cornées en provenance d'Amérique du Sud (*le Monde* daté 5-6 décembre 1993).

Aujourd'hui c'est l'hebdomadaire *Courrier international* qui, dans son dernier numéro (daté 21-27 avril), fait état d'un trafic entre l'ex-Yougoslavie et l'Italie. *« A Sarajevo, à Mostar, dans les villes déchirées par un conflit absurde et sans merci, où les morts se comptent désormais par milliers, le trafic de cornées a trouvé une terrible source d'approvisionnement. Entre le moment où les prélèvements sont effectués sur tous ces cadavres d'hommes et de femmes morts (...) et celui où ils parviennent dans les salles chirurgicales italiennes, il s'écoule moins de quarante-huit heures (...) »*, peut-on lire sous la plume de D. Azzolini et E. Burba, de l'hebdomadaire milanais *Epoca*.

« L'enquête sur le trafic des cornées a débuté l'été dernier à la suite de la plainte de deux auxiliaires travaillant à la morgue de l'hôpital San Camillo de Rome (...). A ce jour trois filières d'approvisionnement en cornées destinées au marché noir ont été identifiées. La dernière et la plus effrayante désigne une Bosnie-Herzégovine transformée par la guerre en usine à cadavres sur lesquels tout est possible. (...) Les magistrats veulent faire la lumière sur un autre aspect inquiétant de ce trafic. Combien de médecins, et lesquels, ont écarté les patients des structures publiques, où l'intervention est gratuite mais les listes d'attente interminables, pour les orienter vers des structures privées, où les cornées sont faciles à obtenir et où l'intervention se fait dans des délais très courts, moyennant toutefois un coût variant entre 20 et 30 millions de lires (entre 72 000 et 108 000 francs français) *? »*

Cet aspect inégalitaire entre les structures d'hospitalisation publiques et privées, déjà dénoncé par les ophtalmologistes hospitalo-universitaires français, pourrait, si rien n'est fait pour mettre un terme à la pénurie, accentuer dans notre pays les menaces d'installation structurée de trafics plus ou moins occultes qui soulève de graves problèmes d'ordre éthique et sanitaire.

J.-Y. N.

Selon la direction générale de la santé

Une pénurie qui ne peut être « mesurée »

A la direction générale de la santé, on reconnaît ne pouvoir indiquer ni le nombre ni la provenance des cornées importées en France pour être greffées. On précise d'autre part que seul un décret, en date de 1992, réglemente aujourd'hui cette activité en imposant certains dépistages comme ceux de l'infection par les virus VIH 1 et 2 et HTLV 1 et 2. Tout en reconnaissant l'existence d'une pénurie générale à l'échelon national, on précise que celle-ci ne peut pas être *« mesurée »* et que la situation est très variable selon les établissements, certains ne rencontrant *« pas ou peu de problèmes »*.

En ce qui concerne le caractère lucratif ou non des circuits qui permettent aux chirurgiens ophtalmologistes français de disposer de cornées d'importation, on qualifie la situation de *« peu claire »*. On s'interroge enfin sur les termes du communiqué des chirurgiens quant à la nécessité, pour les patients, de payer les cornées importées. On estime en effet, à la direction générale de la santé, que les greffons cornéens comme les greffons osseux, inscrits à un tarif de prestation sanitaire, devraient en toute hypothèse faire l'objet, dans les établissements hospitaliers privés, de remboursement par les caisses de Sécurité sociale. Les chirurgiens signataires du communiqué confirment leurs propos et affirment que les caisses de Sécurité sociale refusent le remboursement des cornées importées.

PRÉCISION. – Un intertitre dans notre article intitulé «Les drôles de pratiques promotionnelles des fabricants de laits pour nourrissons» (*le Monde* du 23 avril) laisse malencontreusement entendre que le chiffre d'affaires du secteur serait de 6 milliards de francs par an. Comme indiqué dans le texte, ce chiffre est de 1 milliard de francs.

ENVIRONNEMENT

Installée par Edouard Balladur

La Commission du développement durable doit concilier écologie et économie

La Commission française du développement durable (CFDD), créée par un décret du 29 mars 1993, signé de Pierre Bérégovoy, pour appliquer les orientations de l'agenda 21 du sommet de Rio, a été installée, mercredi 20 avril, par le premier ministre, Edouard Balladur, dans les nouveaux locaux du ministère de l'environnement, inaugurés à cette occasion, avenue de Ségur à Paris.

Présidée par Bernard Esambert, âgé de cinquante-neuf ans, ancien conseiller de Georges Pompidou pour les affaires industrielles et actuel président du comité stratégique du groupe Albatros-Bolloré, la CFDD doit, a indiqué M. Balladur, être *« une instance de dialogue, de mobilisation et d'impulsion, qui fasse des propositions concrètes, afin que l'ensemble des politiques publiques* [industrie, transports, énergie, aménagement du territoire, agriculture, tourisme, etc.] *et surtout des décisions des acteurs économiques et sociaux prennent mieux en compte le souci du développement durable. »*

Le développement durable, a précisé le premier ministre, *« n'est aucunement antagoniste de la croissance économique, au contraire »* et *« signifie que nous sommes responsables de l'état dans lequel nous léguerons la planète à ceux qui nous suivront »*. *« Concilier écologie et économie »*, a souligné Michel Barnier, ministre de l'environnement, sera la première mission de la CFDD, qui remettra chaque année un rapport au gouvernement. Ce document sera rendu public et servira de base à la contribution annuelle de la France à la Commission du développement durable des Nations unies. Composée de dix-sept membres (dirigeants d'entreprise, scientifiques, experts en environnement, élus), la CFDD bénéficiera, notamment, du soutien logistique et financier du Commissariat au Plan.

Bernard Morel, nouveau directeur de l'Institut français de l'environnement. – Chef de département (information statistique) à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, Bernard Morel a été nommé, par décret paru au *Journal officiel* du 22 avril, directeur de l'Institut français de l'environnement (IFEN). Il succède à Jacques Varet, qui a pris la tête du service de la recherche et des affaires économiques au ministère de l'environnement.

CFC : Hoechst arrête sa production. – Le groupe chimique allemand Hoechst a décidé, le 21 avril, de renoncer à produire des chlorofluorocarbones (CFC), fermant son usine de Francfort. Le groupe belge Solvay devrait l'imiter dans les prochaines semaines à Hanovre. Il n'y aurait plus alors de production de CFC en Allemagne, comme le réclamaient les écologistes. Les CFC, qui servent comme gaz réfrigérant, sont accusés de détruire la couche d'ozone.

ÉDUCATION

Fondateur des Entretiens de Bayonne

Georges Hahn est mort

Georges Hahn est décédé à Toulouse le 18 avril et a été enterré le 20 en l'église des Dominicains de la ville (*le Monde* du 20 avril). Né le 12 mai 1913 à Vienne (Autriche), arrêté après l'Anschluss, il avait réussi à fuir son pays et à se rendre en France où il fut ouvrier agricole en Côte-d'Or et à l'abbaye Sainte-Marie du Désert, avant d'entrer dans la Résistance.

Après la guerre, à la faculté de lettres de Toulouse, il prépare deux thèses de doctorat, manifestant très tôt son indépendance intellectuelle, ses talents de débatteur et de militant. Il donne jusqu'en 1984 des cours à la faculté de philosophie et à l'Institut d'études politiques de Toulouse. En 1951, Georges Hahn crée le collège universitaire des Pyrénées à Ustaritz.

Les éditions Privat lui doivent la fondation de son département des sciences humaines. En 1981, il crée les éditions Hérès à Toulouse. Mais il devait surtout se faire connaître par les Entretiens de Bayonne qu'il fonda en 1959, réunissant chaque année des spécialistes de sciences humaines et sociales, par la qualité de ses exposés, son érudition et sa passion de pédagogue.

Georges Hahn s'est toujours plu au choc des idées, au face-à-face des écoles de pensée. Il attirait par sa rigueur, son ascèse, donnant à chacun le goût de se frotter à d'autres disciplines. Lutteur méthodique, enthousiaste, discret, il aimait les premières lignes et les derniers retranchements.

HENRI FESQUET

A l'initiative de l'association d'insertion professionnelle et de la SNCF

Un train pour l'emploi des personnes handicapées

Cent mille entreprises françaises ont été invitées à monter à bord d'un « train Forum » qui sillonne la France pour promouvoir l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail. Parti le 19 avril de la gare Montparnasse à Paris pour une tournée de trois semaines, il s'est déjà arrêté à Amiens, Metz, Strasbourg et en gare de Dijon, vendredi 22 avril.

L'insertion sur des rails... Tel pourrait être le sous-titre de l'opération initiée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), qui se déroule dans des wagons mis à disposition par la SNCF et aménagés en salles d'expositions et de conférences. Cent mille entreprises françaises ont été invités par les quatorze délégations régionales de l'AGEFIPH à monter à bord. Les employeurs peuvent ainsi prendre connaissance des dix-sept mesures d'incitation à l'embauche de personnes vivant avec un handicap.

Ces mesures forment l'essentiel du « programme d'intervention 1994-1995 » de l'AGEFIPH et qui visent en priorité à faciliter *« l'accès direct à l'emploi des personnes handicapées »*, ainsi que le maintien dans leur emploi des *« personnes en voie de licenciement ou déclarées médicalement inaptes lorsqu'un handicap survient ou s'aggrave »*. Des brochures explicatives ont été éditées à l'intention des employeurs, qui détaillent la marche à suivre pour chacune des modalités d'insertion proposée, des primes à l'embauche aux différents types de contrats, conventions, aides et subventions prévus par la loi pour la formation, le tutorat, la création d'activité, ou l'aménagement des postes de travail.

Au 30 septembre 1993, 92 144 demandeurs d'emploi handicapés étaient recensés en France, dont une grande majorité faiblement qualifiés. 45,6 % d'entre eux étaient inscrits depuis plus d'un an (contre 31,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi), et 12,4 % (contre 33,2 % de l'ensemble des demandeurs) avaient moins de vingt-cinq ans. En 1993, les actions de l'AGEFIPH ont permis à 31 712 personnes handicapées de s'insérer en milieu de travail, à 9 781 de garder leur emploi et à 16 245 autres de suivre une formation (1).

« Il faut en finir avec l'idée trop répandue que les entreprises préfèrent payer », a lancé Gérard Bollée, président de l'AGEFIPH, lors de l'inauguration du train Forum. L'AGEFIPH a en effet atteint pour la première fois depuis 1989 son point d'équilibre financier, utilisant la quasi-totalité de ses ressources, collectées auprès des entreprises assujetties à la loi du 10 juillet 1987 qui n'atteignent pas le quota de 6 % de travailleurs handicapés (*le Monde* du 19 février). Après Amiens, Metz, Strasbourg et Dijon, vendredi 22 avril, le train Forum stationnera en gares de Clermont-Ferrand (25 avril), Lyon-Perrache (26 avril), Marseille-Saint-Charles (27 avril), Montpellier (28 avril), Toulouse (29 avril), Bordeaux (2 mai), Orléans (3 mai), Nantes (4 mai), Rennes (5 mai) et Caen (6 mai).

L. F.

(1) Un service Minitel a été mis à la disposition des demandeurs d'emploi handicapés de la région Ile-de-France : 3613, code DEFIH.

INCENDIE : quatre morts à Clermont-Ferrand. – Un incendie qui s'est déclaré, samedi 23 avril, dans un immeuble ancien du centre de Clermont-Ferrand, a tué quatre personnes. Trois corps carbonisés ont été découverts dans les décombres et une jeune femme d'une trentaine d'années s'est tuée en sautant par une fenêtre du troisième étage pour échapper aux flammes. Quatre autres ont été intoxiquées et transportées au centre hospitalier de Clermont-Ferrand. Les causes exactes du sinistre n'étaient pas encore établies lundi matin.

ORAGES : coulée de boue dans l'Aisne. – Une dizaine d'habitations du village de Macquigny, près de Guise (Aisne), ont dû être évacuées, dimanche 24 avril, après un violent orage qui a provoqué une importante coulée de boue. Plusieurs maisons ont eu des pans de mur emportés par le flot. Deux personnes victimes de malaise ont dû être transportées à l'hôpital de Saint-Quentin.

RELIGIONS

Les évêques dans la fournaise africaine

Alors que se tient un synode «noir» à Rome, les prêtres et religieux morts au Rwanda et au Zaïre témoignent de l'engagement des Eglises dans les luttes pour la démocratie

La soldatesque a ciblé ses crimes. Parmi les premières victimes de la terrible tragédie qui vient de se dérouler au Rwanda : trois jésuites et cinq prêtres rwandais, assassinés, le 7 avril, dans le centre des jésuites de Kigali (1). Un mois et demi plus tôt, les évêques rwandais avaient diffusé une lettre pastorale intitulée «Les évêques dénoncent le mensonge et la violence».

Le 13 août 1990, au Kenya, l'évêque anglican Alexandre Muge disparaissait. Tué dans un accident de la route, selon la thèse officielle. Le jour même, Mgr Muge avait dit avoir reçu des menaces de mort d'un ministre. Il était connu pour son franc-parler et ses prises de position critiques à l'égard du régime.

Dans son dernier rapport sur le Zaïre, Amnesty international raconte que des soldats ont froidement tué six civils, dont un prêtre, le Père Mukoma, qui tentaient de les empêcher de piller l'évêché de Kananga, dans la nuit du 28 au 29 novembre 1993. Le 16 février 1992, la répression d'une marche pour la paix organisée par des prêtres et des religieuses avait fait treize morts à Kinshasa.

Des lettres pastorales très militantes

Ces morts, parmi d'autres, témoignent de l'engagement des Eglises, en première ligne depuis quelques années parmi les acteurs du changement en Afrique. *«Les Eglises chrétiennes en particulier font de plus en plus entendre leurs voix pour stigmatiser les inégalités, l'arbitraire et la confiscation du pouvoir par une minorité»*, écrit le chercheur Christian Coulon, dans *les Afriques politiques* (2).

Tout a commencé avec la diffusion, par les évêques, de lettres pastorales dénonçant le non-respect des droits de l'homme, la corruption et le monopartisme. Conviction ou opportunisme? Les deux sans doute, puisque la conviction ne s'est exprimée que lorsque les interdits se sont levés. Dans une étude intitulée «L'Eglise catholique face au processus de changement politique du début des années 90» (3), Florence Boillot note que *«l'Eglise se met à parler précisément à un moment où il n'est plus possible pour elle de se taire sans se faire complice du gouvernement en place»*. Le jugement est sévère, mais étayé : *«Les considérations d'ordre chronologique établissent clairement que l'Eglise n'a pas, comme elle le prétend aujourd'hui, précédé et suscité les changements politiques intervenus au sud du Sahara, mais qu'elle les a simplement accompagnés et commentés.»*

Deux cas restent à part : ceux du Zaïre et de Madagascar, où les Eglises ont joué un rôle militant primordial. En mars 1990, les évêques zaïrois ont publié un mémorandum très dur envers le régime du maréchal Mobutu. A l'époque, les communautés de base, créées de longue date par l'Eglise catholique, découvrent, comme le clergé, une liberté de parole jusqu'alors interdite. Terreau de la prise de conscience politique, elles prendront une part essentielle dans la vague de contestation.

Même chose à Madagascar, où le Conseil des Eglises chrétiennes à Madagascar (FFKM) – qui réunit les Eglises catholique, protestante, luthérienne et anglicane – a réclamé, en 1990, l'organisation d'une Conférence nationale pour en finir avec le régime de Didier Ratsiraka, joué un rôle de négociateur entre le pouvoir et l'opposition avant de s'impliquer lui-même dans la vie politique. Le 18 août 1991, huit jours après la tuerie d'Iavohola, le cardinal Victor Razafimahatratra, archevêque de Tananarive, en appellera devant ses fidèles *«à la sagesse et au courage politique du président Ratsiraka pour qu'il se retire»*.

Ailleurs, le rôle de l'Eglise – catholique en l'occurrence – a émergé avec les Conférences nationales, présidées pour la plupart par des évêques. *«On n'a jamais autant prié au Bénin et au Congo que durant les conférences nationales. Les Eglises chrétiennes, l'Eglise catholique en particulier, ont organisé des neuvaines, des veillées de prières. De l'aveu général, ces recours ont apaisé les tensions et ont prévenu des débordements, voire de sanglantes tragédies»*, remarque, dans un entretien publié par la revue *Golias* (4), le Camerounais Fabien Eboussi Boulaga, auteur du livre *les Conférences nationales en Afrique noire*.

L'exemple béninois

Parce que la première de ces Conférences nationales, celle du Bénin, fut une réussite, et parce qu'elle était présidée par un prélat, Mgr Isidore de Souza, évêque-coadjuteur de Cotonou, qui sut gagner la confiance à la fois du président Mathieu Kérékou et des délégués de la Conférence, l'exemple béninois fit tache d'huile. La Conférence nationale gabonaise fut présidée par Mgr Basile Mvé, évêque d'Oyem ; la congolaise par Mgr Ernest Kombo, évêque d'Owando ; la togolaise par Mgr Philippe Kpodzro, évêque d'Atakpamé ; et la zaïroise par Mgr Laurent Monsengwo, évêque de Kisangani.

Ces «états généraux» terminés, ils devinrent tous, à l'exception de Mgr Mvé, présidents des assemblées législatives provisoires, chargées d'assurer la transition vers un nouveau pouvoir démocratiquement élu. *«Cette situation est finalement plus révélatrice du vide de la scène politique africaine, qui s'est partout montrée impuissante à fournir une personnalité assez consensuelle pour remplir ce rôle d'arbitrage, que de l'engagement de l'Eglise catholique»*, note, toujours aussi sévèrement, Florence Boillot.

Et maintenant, les périodes de transition étant terminées (sauf au Zaïre, où Mgr Monsengwo, qui préside le Parlement provisoire, est pris entre mille feux, la gravité du blocage politique le mettant en porte-à-faux vis-à-vis de l'opposition, du pouvoir et du Vatican), que faire? Lors de son dernier voyage en Afrique, à Cotonou, en février 1993, Jean-Paul II a formé *«le vœu que celui qui a cru devoir accepter exceptionnellement, par esprit évangélique, une mission temporaire d'ordre politique, revienne sans tarder à sa mission propre, la charge d'âmes, pour laquelle il a reçu l'ordination»*.

Excepté à Madagascar, où *«le FFKM a choisi de s'impliquer dans la société politique»*, écrit le Père jésuite Sylvain Urfer – d'où, selon lui, *«le soudain silence des Eglises devant la détérioration matérielle et morale de la société»* et *«la démobilisation de nombreux chrétiens»* (5) –, les évêques qui avaient accepté des responsabilités politiques ont effectivement quitté la scène. Reste qu'une grande partie du clergé a pris l'habitude d'exprimer son rejet des systèmes en place. Au Gabon, par expemple, les prêtres sont nombreux qui soutiennent le Père Paul Mba Abessole, le principal leader d'opposition. Et les fidèles sont divisés : le dimanche, on choisit telle ou telle Eglise, en fonction du sermon que l'on souhaite entendre.

MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) Les premières informations en provenance de Kigali faisaient état de dix-neuf prêtres et religieuses tués au Centre Christus (*le Monde* du 9 avril); les dix-neuf personnes assassinées étaient trois jésuites, cinq prêtres, neuf jeunes filles, une assistante sociale et un membre du personnel. Le même jour, trois prêtres ont été tués dans le diocèse de Nyondo.

(2) *Les Afriques politiques*, ouvrage collectif sous la direction de Christian Coulon et Denis-Constant Martin, éditions La Découverte, 1991.

(3) Paru dans *Année africaine 1992-1993*, publication annuelle du Centre d'études d'Afrique noire, Bordeaux.

(4) A l'occasion du synode africain, la revue trimestrielle *Golias* publie un *Petit Atlas des Eglises africaines* (80 francs), et un épais numéro intitulé «Dieu a-t-il peur de l'Afrique?» (100 francs), BP 4034, 69615 Villeurbanne CEDEX.

(5) «Quand les Eglises entrent en politique...», article paru dans le mensuel *Politique africaine*, numéro 52, décembre 1993, des éditions Karhala, qui viennent de publier *Christ d'Afrique, Enjeux éthiques de la foi africaine en Jésus-Christ*, de Ka'Mana, 288 pages, 140 francs.

«La mauvaise conscience des politiciens»

Le synode des évêques d'Afrique est entré, lundi 25 avril à Rome, dans sa troisième semaine (*le Monde* des 9 et 12 avril). Après une vingtaine de congrégations générales, les 220 délégués se réunissent en petits groupes de travail (*circuli minores*) pour préparer les documents finaux. L'un des thèmes de ce synode est la participation des Eglises à la lutte pour la démocratisation en Afrique. *«Dans cette terre chaude*, a dit en effet le cardinal Etchegaray, président du conseil pontifical Justice et paix, *la démocratie est parfois le chaînon manquant entre le développement et la paix.»*

Les évêques africains ont témoigné des nombreuses situations de conflits et de violences politiques dans leur pays, mais aussi de leurs efforts pour dénoncer les injustices. *«Au Togo, comme dans d'autres pays d'Afrique*, dit Mgr Kpodzro, archevêque de Lomé, *c'est le peuple qui a sollicité l'Eglise pour accepter de rendre exceptionnellement, et de façon temporaire, un service délicat de médiation, de pacification et de réconciliation de la nation.»* Il revient aux laïcs de jouer le rôle politique principal, ont estimé plusieurs délégués, mais, souligne Mgr Ernest Kombo, évêque d'Owando, qui fut président du Conseil supérieur de la République du Congo, les évêques, prêtres et religieux ne peuvent pas *«ne pas être la voix des sans-voix, l'œil des aveugles, l'oreille des sourds, l'avocat des pauvres et des marginaux, la mauvaise conscience des politiciens»*.

L'ancien dictateur haïtien est ruiné

Les infortunes de «Baby Doc»

NICE

de notre correspondant régional

Jean-Claude Duvalier, l'ancien dictateur d'Haïti, vit toujours sur la Côte d'Azur. Au gré de ses changements de résidence, de Grasse à Vallauris, en passant par Mougins, on croyait avoir perdu sa trace (*le Monde* daté 26-27 septembre 1993). «Baby Doc» n'avait en réalité pas quitté Vallauris. Depuis février, en effet, l'ancien dictateur a trouvé refuge à la villa Hamadryade. Le standing a changé. A la Melika, son ancien domicile, une grande bâtisse blanche, il disposait de confort, d'espace et de multiples commodités, dont une piscine. L'Hamadryade, nom emprunté à la mythologie, désignant une nymphe des bois, est une maison sans étage, beaucoup plus modeste.

De la Melika, l'ancien «président à vie» d'Haïti jouissait d'une belle vue sur la mer et le cap d'Antibes. Sa nouvelle demeure, propriété d'un agent immobilier anglais, ne fait que dominer les HLM de Vallauris. Le loyer, s'il en paye un, doit être, aussi, bien plus modéré que le précédent. La plus proche villa, semblable à celle qu'il habite, est à louer pour 8 000 francs par mois.

Jean-Claude Duvalier, qui a divorcé de son épouse Michelle Benett, à laquelle a été confiée la garde de leurs deux enfants, vit à l'Hamadryade avec sa mère, Françoise, quatre-vingt-deux ans, une femme de ménage haïtienne et un employé pakistanais qu'il a pris à son service voilà deux ans. Avec, aussi, ses quatre chiens de races différentes (un berger allemand, un bouledogue, un yorkshire et un pékinois).

«Baby Doc» n'a plus d'argent. Ses avoirs en banque, après sa fuite de Port-au-Prince, en février 1986, ont été bloqués par l'Etat haïtien. Incapable de payer le loyer de la Melika, il a laissé aussi des ardoises chez ses fournisseurs.

Lassés d'attendre le règlement de leurs factures, quatre commerçants du marché Forville, à Cannes (un boucher, un poissonnier, un marchand de primeurs et le gérant d'une supérette), viennent d'adresser une lettre commune au préfet des Alpes-Maritimes pour lui demander d'intervenir auprès du ministre des affaires étrangères. Le préfet s'apprête à leur répondre qu'ils doivent soumettre le litige à la justice.

«Baby Doc» fait désormais ses courses lui-même, dans les supermarchés de la région. Il n'a plus de voiture et n'a jamais payé son employé pakistanais, qu'il a omis, par ailleurs, de déclarer. Il aurait fait des offres de service à ses voisins du quartier. A l'un d'entre eux, il aurait humblement déclaré : *«Si vous avez un travail à faire, n'importe quoi, pensez à moi.»*

GUY PORTE

JUSTICE

Après l'arrestation d'une Colombienne

La Suisse doit faire face à sa plus grande affaire de blanchiment d'argent sale

Plus de 150 millions de dollars déposés à l'Union de banques suisses (UBS) à Zurich ont été placés sous séquestre, mercredi 13 avril, à la suite de l'annonce de l'arrestation, en février dernier, dans le canton de Vaud, d'une ressortissante colombienne, Sheila Nasser, soupçonnée de trafic de drogue et de blanchiment d'argent. Le procureur de Miami, Kendall Coffey, a fait savoir que les Etats-Unis avaient l'intention de demander l'extradition de la Colombienne, tandis que son mari, Julio Nasser, également recherché par la justice américaine, est toujours en fuite. Après l'affaire SASEA, la plus importante banqueroute de l'histoire économique du pays, voici la plus grande affaire de blanchiment d'argent sale jamais découverte en Suisse.

BERNE

de notre correspondant

Le démantèlement de cette filière de blanchiment d'argent de la drogue est l'aboutissement d'une enquête menée depuis juin 1993, en collaboration avec les services américains de lutte contre le trafic de stupéfiants. Aujourd'hui, le procureur de Miami est d'accord avec ses collègues suisses pour dire qu'*«il s'agit de la plus importante somme d'argent jamais bloquée sur un compte bancaire»*.

C'est au début de l'année que, sollicitant un permis de séjour pour acheter la villa qu'elle occupe depuis plusieurs années dans le canton de Vaud, Sheila Nasser devait attirer l'attention des autorités helvétiques. Pour effectuer cette transaction immobilière, elle avait besoin d'une garantie bancaire, ce qui mit la puce à l'oreille des enquêteurs. Dans le canton de Vaud d'abord, ils découvrent que la Colombienne a pris une participation dans un établissement public de Lausanne et qu'elle a investi dans l'immobilier, mais pour une somme n'excédant pas 1 million de francs suisses. Leurs investigations leur permettent ensuite de remonter jusqu'aux comptes qu'elle détenait au siège zurichois de l'UBS, des comptes ouverts il y a une quinzaine d'années avec un versement initial de 50 millions de dollars, et dont le montant s'élève aujourd'hui à plus de 150 millions de dollars.

Un banquier arrêté

Pour le procureur de Zurich, Dieter Jann, il ne fait pas de doute que les 150 millions de dollars séquestrés *«sont de l'argent sale provenant du trafic de drogue»*. Soupçonnée de blanchiment de ses fonds, Sheila Nasser a été arrêtée le 23 février et se trouve toujours en détention. Le même jour, la police avait également interpellé, avant de le relâcher quarante-huit heures plus tard, un vice-directeur de l'UBS chargé de la gestion de la fortune du couple colombien. Une enquête a été ouverte sur le banquier suspecté d'avoir eu connaissance de l'origine délictueuse de ces fonds et de n'avoir pas réagi après l'entrée en vigueur, en août 1990, d'une nouvelle norme pénale réprimant le blanchiment d'argent sale.

Feignant d'ignorer la provenance de ces fonds, le vice-directeur allait chaque année à Baranquilla, en Colombie, rendre des comptes à ses clients. Pour l'instant, la banque l'a suspendu de ses fonctions, mais n'entend pas le licencier tant que sa culpabilité n'aura pas été démontrée. Dégageant sa propre responsabilité, l'UBS fait valoir qu'*«on ne peut pas contrôler chaque client»* et que l'argent douteux avait été déposé à une époque où les mesures de contrôle des banques étaient moins sévères qu'aujourd'hui. L'UBS se défend aussi d'avoir violé la convention de diligence adoptée en 1977 par l'Association suisse des banquiers. Néanmoins, la commission de surveillance de cette convention a annoncé l'ouverture d'une enquête pour déterminer si ses dispositions, concernant notamment une meilleure identification des clients, ont été respectées dans cette affaire.

En attendant l'achèvement de la procédure pénale en Suisse, la justice américaine a fourni de nouvelles informations sur les agissements de Julio et Sheila Nasser. Ainsi, entre 1976 et 1984, ce couple de Colombiens de Baranquilla aurait introduit 27,5 tonnes de cocaïne et 1 360 tonnes de marijuana aux Etats-Unis. Le procureur de Miami a indiqué que le trafic de cocaïne et le blanchiment d'argent sale ont été ajoutés aux six points que comprenait déjà l'acte d'accusation.

JEAN-CLAUDE BUHRER

REPÈRES

ASTRONOMIE

Les «nouvelles planètes» sont bien là

Après trois ans d'observations et de calculs, Alex Wolszczan et Dale Frail, deux astronomes américains, affirment avoir réussi à confirmer de manière *«irréfutable»* la découverte de deux planètes hors du système solaire. En janvier 1992, déjà, Wolszczan et Frail avaient annoncé avoir démontré que deux planètes – respectivement d'une masse égale à 3,4 fois et 2,8 fois celle de la Terre – tournent autour du pulsar PSR 1257, à 1 600 années-lumière du système solaire (*le Monde* du 15 janvier 1992). Mais une découverte similaire faite par deux Britanniques autour d'un autre pulsar s'étant révélée être une erreur (*le Monde* du 22 janvier 1992), Wolszczan et Frail ont tenu à publier leurs vérifications dans la dernière édition du magazine scientifique américain *Science*.

DROGUE

Plus de 9 tonnes de résine de cannabis saisies au large du Finistère

Neuf tonnes et demi de résine de cannabis, représentant une valeur d'environ 380 millions de francs, ont été saisies, samedi 23 avril, au large du Finistère par les douaniers de Brest. La drogue, en provenance du Maroc, était dissimulée sur le *B. Vandamme*, un remorqueur battant pavillon de Bélize. Une vingtaine d'heures de recherches ont été nécessaires pour découvrir la drogue, cachée dans les ballasts et sous des planchers de bois reconstitués. Les quatre hommes d'équipage ont été arrêtés et remis samedi 23 avril aux autorités judiciaires de Brest.

RECHERCHE

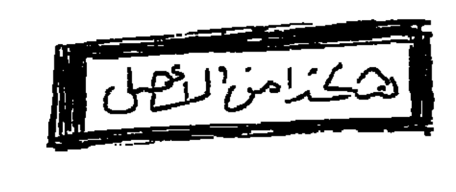
Décision en juin pour le grand accélérateur du CERN

Les dix-neuf Etats membres du Laboratoire européen de physique des particules (CERN) devraient se prononcer, le 24 juin, sur la construction, à la frontière franco-suisse, du LHC (Large Hadron Collider), le plus puissant accélérateur de particules jamais envisagé après l'abandon par les Américains de leur SSC (Superconducting Super Collider). Par dix-huit voix contre une, celle de l'Espagne, aux prises avec des problèmes de financement et d'impayés, le conseil du CERN s'est en effet déclaré, vendredi 22 avril, convaincu de la nécessité scientifique et économique de ce projet de 2,23 milliards de francs suisses, soit environ 9 milliards de francs. Si tout va bien, la construction de ce grand collisionneur de particules, qui devrait accueillir le «gratin» mondial des physiciens des particules, devrait débuter l'an prochain et s'achever dans le courant de 2002.

TERRORISME

Un membre présumé de l'ETA mis en examen à Bordeaux

Maria «Arranxa» Sasian Etxabe, membre présumé de l'organisation séparatiste basque ETA, interpellée jeudi 21 avril, a été mise en examen, samedi 23 avril à Bordeaux, des chefs de détention d'armes et d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Elle a été écrouée. Connue pour avoir été proche de «Txomin», un des chefs historiques de l'organisation, Maria «Arranxa» Sasian Etxabe, de nationalité espagnole, avait été arrêtée dans un supermarché, après que son arme eut déclenché le signal d'alarme. Elle était recherchée depuis l'arrestation, le 29 mars 1992 à Bidart (Pyrénées-Atlantiques), de Francisco Mugica Garmendia, dit Artapalo, dont elle aurait été l'une des collaboratrices directes et agent de liaison (*le Monde* du 31 mars 1992).



TENNIS

Andreï Medvedev gagne le Tournoi de Monte-Carlo

Revers et rebonds

Andreï Medvedev, tête de série n° 6 du tournoi, a remporté, dimanche 24 avril, le Tournoi de Monte-Carlo. En finale, l'Ukrainien a battu l'Espagnol Sergi Bruguera, n° 5, tenant du titre (7-5, 6-1, 6-3), en une heure quarante. Alors que les joueurs ont pu évaluer leurs forces et leurs chances à un mois des Internationaux de France de Roland-Garros, les instances du tennis continuent de réfléchir sur l'avenir du jeu.

MONACO

de notre envoyée spéciale

Au-delà des conclusions optimistes d'une semaine plutôt réussie – juste ce qu'il faut de pluie, beaucoup de soleil, donc du monde, quelques rencontres, comme le quart de finale Courier-Medvedev, plus que belles –, Bernard Noat n'a pas caché son désarroi. Le directeur du Tournoi de Monte-Carlo s'est estimé victime d'ostracisme de la part de la télévision. Cette année, France 3 a seulement diffusé une rencontre en direct vendredi et la finale dimanche. En 1993, elle avait assuré cinq heures de direct quotidien. Un manque à gagner de plus de 2 millions de francs pour les organisateurs du tournoi. Un camouflet, surtout, pour le tennis, délaissé comme un jouet ennuyeux pour d'autres distractions plus modernes et plus télégéniques, ou jugées telles comme le basket-ball, avec des horaires plus dociles et des images plus toniques. Malice, le débat est relancé alors que la saison de terre battue – la surface la plus lente du circuit – vient de commencer qui va apporter sa cohorte de matches marathons, parfois haletants, souvent interminables.

Le tennis ne ferait plus recette, orphelin de ses légendes, John McEnroe le colérique, Jimmy Connors le guerrier ou Yannick Noah l'acrobate. Le tennis manque de grandes gueules, en étant réduit à l'outrance vestimentaire d'un André Agassi ou au verbe haut d'un Andreï Medvedev. A la fin de la saison 1993, certains s'en sont alarmés, réclamant un drôle d'oxygène composé de couleurs fluos et rock'n roll pour relancer un sport resté dans le carré de ses traditions. Un colloque sur l'image du tennis, organisé en novembre, lors de la finale du circuit international, et rassemblant joueurs, agents, directeurs de tournoi, partenaires ou responsables de télévision, a embrasé les passions. *« C'était juste une façon de faire un état de notre sport »*, se défend Pierre Darmon, vice-président exécutif de l'ATP pour l'Europe.

Il n'y a pas de hasard. Le tennis connaît quelques premiers revers. L'audience baisse relativement sur les chaînes généralistes au profit des réseaux câblés. Les joueurs donnent l'impression de passer indifféremment d'un tournoi à un autre comme on va faire ses courses. Autre signe de déprime, les amateurs de vêtements de sport préfèrent le label basket : entre 1992 et 1993, les ventes de chaussures de tennis ont baissé de 14 % en France, 30 % en Allemagne et 12 % aux Etats-Unis.

Selon l'ancien champion français, *« il n'est pas question de s'alarmer : seulement de comprendre, réagir et promouvoir. Il n'y a pas de crise, juste une progression moins rapide que dans les années 1975-1990. La fréquentation, dans les tournois masculins, a augmenté de 3 % en 1993. Le calendrier de l'ATP est saturé. Nous avons une vingtaine de villes candidates à des tournois en liste d'attente, principalement en Asie, au Moyen-Orient ou en Europe de l'Est. Les partenaires restent fidèles. Cette réflexion est donc intervenue à un moment où il n'y a pas de crise. »*

Gommer la lenteur du jeu

« Nous devons tous comprendre que nous sommes dans une entreprise de divertissement et que nous devons nous battre », déclara Mark Miles, directeur de l'ATP, à l'issue du colloque. En clair, anticiper la vraie crise et regonfler le tennis alangui par quelques mauvaises habitudes. Les atermoiements de Pete Sampras et les autres qui, reclus dans un monde trop protégé, semblent ignorer à quoi ressemble une caméra de télévision sont ridiculisés par le tonus des basketteurs Michael Jordan ou Shaquille O'Neil. *« Il s'agirait de gommer la lenteur du jeu, alourdi par la règle des vingt-cinq secondes entre chaque point, elle-même peu respectée par des joueurs qui ont découvert les vertus de la serviette-éponge placée au fond du court*, précise Pierre Darmon. *Limiter la puissance sans faire régresser les coups, en établissant par exemple un meilleur rapport entre la surface et la balle pour éviter les matches éclairs des grands serveurs, ou bien changer les règles du service, qui permettent au joueur de rentrer dans le terrain en sautant avant de frapper la balle. »*

Pour le spectacle, l'entraîneur sur le terrain, auprès de son poulain ; pour les spectateurs, plus de confort : la possibilité de pouvoir circuler pendant les échanges ou d'être moins bridés par les injonctions au silence de l'arbitre, de plus en plus nombreuses ; le matériel électronique d'arbitrage des lignes quasiment mis en réserve : *« Il n'est vraiment pas humain »*, note Pierre Darmon.

Patrice Clerc, directeur des Internationaux de France, à Roland-Garros, reste perplexe : *« Je ne comprends pas pourquoi l'ATP a allumé cet incendie*, dit-il. *Le tennis est un sport cyclique. En ce moment, le choc des personnalités est moins fort. Ce n'est pas la peine de s'attarder là-dessus. Tout ce qui est proposé n'est qu'un accompagnement. L'essentiel ne serait-il pas de constater qu'il y a trop de tennis ? Nous souffrons de la banalisation du jeu. Les quatre tournois du Grand Chelem, par exemple, n'ont jamais été aussi florissants, parce que ce sont eux qui comptent. »*

« Il n'y a pas trop de tennis, rétorque Pierre Darmon. *Quatre-vingt-sept épreuves sont inscrites au calendrier et nous les limitons à trois, maximum, par semaine. »* Les nouvelles règles du tennis établies par l'ATP pour son propre circuit, en autonomie totale avec la Fédération internationale de tennis (ITF), seront effectives en 1996. Quelques ballons d'essai devraient être envoyés dès la prochaine saison. *« Il ne s'agit en aucun cas de faire la révolution mais d'évoluer en douceur*, termine Pierre Darmon. *Parce que les joueurs n'aiment pas voir bousculer leurs habitudes, parce qu'il faut appréhender les changements tout en conservant le patrimoine. Ne pas faire n'importe quoi au nom d'une urgence qui n'est pas, et transformer le tennis en sport-gadget. »* En somme, maintenir la tradition.

BÉNÉDICTE MATHIEU

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

Marathon de Paris

Saïd Er Mili s'est imposé, dimanche 24 avril, au sprint, dans le dix-huitième Marathon de Paris. Le Marocain est passé près de l'exploit – les 42,195 km en moins de 2 h 10 mn – en couvrant l'épreuve en 2 h 10 mn 57 s. Saïd Er Mili a devancé le Portugais Antonio Pinto et le Kényan Andrew Masaï.

Pour la quatrième année consécutive, le Marathon de Paris était jumelé avec le championnat de France. C'est Philippe Remond, neuvième en 2 h 13 mn 22 s, qui a enlevé le titre devant Bruno Léger et Bruno Le Stum. Chez les dames, la Japonaise Mari Tanigawa a remporté l'épreuve en 2 h 27 mn 55 s, devançant de plus de cinq minutes la Roumaine Olga Loguinova et la Belge Linda Milo. La Française Maria Rebelo est à nouveau championne de France en 2 h 35 mn 7 s.

CYCLISME

Amstel Gold Race

Johan Museeuw a remporté au sprint, samedi 23 avril, la vingt-neuvième édition de l'Amstel Gold Race. Le Belge a devancé, sur la ligne d'arrivée, son compagnon d'échappée, l'Italien Bruno Cenghialta, l'un des coureurs de la redoutable formation Gewiss-Ballan, qui avait réussi le triplé dimanche 17 avril dans la Flèche wallonne. L'Italien Marco Saligari est troisième.

FOOTBALL

Coupe de France
(*Quarts de finale*)

Il aura suffi d'une minute pour que Lens crée, samedi 23 avril, la grande surprise de la Coupe de France en éliminant le Paris-Saint-Germain, assuré du titre de champion de France. Menés 1-0 à la mi-temps au Parc des Princes, les Lensois sont revenus à la marque grâce à un but de Roger Boli (70e). D'un puissant tir, soixante secondes plus tard, Pierre Laigle qualifiait son équipe. Nantes a plus logiquement battu Valenciennes (3-1). Mardi, Auxerre avait battu le Racing 92 (2-1). La date de la rencontre OM-Montpellier, qui a été reportée pour des raisons de sécurité à la suite de menaces, pourrait avoir lieu le 3 mai.

Championnat de France
Deuxième division
(*trente-septième journée*)

*Saint-Brieuc b. Bastia.. 2-0
Nîmes b. *Charleville.. 1-0
*Beauvais et Mulhouse.. 0-0
*Laval b. Valence.. 4-3
*Nancy et Niort.. 0-0
Le Mans b. *Istres.. 4-3
*Gueugnon et Rennes.. 1-1
*Dunkerque et Sedan.. 0-0
*Red Star b. Rouen.. 5-1
*Alès et Nice.. 0-0

Classement : 1. Rennes, 48 pts ; 2. Nice, 47 ; 3. Bastia, 45 ; 4. Nîmes et Saint-Brieuc, 42 ; 6. Red Star et Laval, 41 ; 8. Nancy, 40 ; 9. Dunkerque, 38 ; 10. Sedan et Mulhouse, 37 ; 12. Beauvais, 36 ; 13. Gueugnon et Charleville, 35 ; 15. Niort et 16. Alès, 34 ; 17. Rouen, le Mans et Valenciennes, 33 ; 20. Valence, 31 ; 21. Bourges et Istres, 25.

GYMNASTIQUE

Championnats du monde

Le Français Eric Poujade a décroché, samedi 23 avril, la médaille d'argent au cheval-d'arçons au concours par appareil des championnats du monde de Brisbane. La compétition a été dominée par Vitaly Scherbo : classé troisième du concours général, le Biélorusse, sextuple champion olympique, s'est imposé dans trois appepreils, sol, saut de cheval et barre fixe.

HAND'BALL

Coupe des Coupes

L'OM-Vitrolles a gagné, dimanche 24 avril, face au FC-Barcelone en finale-aller de la Coupe des coupes (23-20). La finale retour aura lieu à Barcelone le 30 avril.

RUGBY

Championnat de France
Groupe A
Phase qualificative

Poule A

*Colomiers b. Bègles-Bordeaux.. 14-9
*Stade Toulousain b. Narbonne.. 23-13

Classement : 1. Stade Toulousain, 13 pts ; 2. Narbonne, Bègles-Bordeaux et Colomiers, 9.

Poule B

*Bayonne b. Auch.. 23-3
*Agen et Toulon.. 6-6

Classement : 1. Toulon et Agen, 12 pts ; 3. Bayonne, 9 ; 4. Auch, 7.

Poule C

*Grenoble b. Biarritz.. 20-6
*Racing CF b. Montferrand.. 23-3

Classement : 1. Grenoble, 13 pts ; 2. Racing CF, Montferrand et Biarritz, 9.

Poule D

*Bourgoin b. Perpignan.. 36-6
Dax b. *Castres.. 11-19

Classement : 1. Bourgoin, 12 pts ; 2. Dax, 11 ; 3. Perpignan, 9 ; 4. Castres, 8.

VOILE

Course à la voile autour du monde

Le voilier japonais *Yamaha*, barré par le Néo-Zélandais Ross Field, a gagné, dimanche 24 avril, la cinquième étape de la Whitbread, course à la voile autour du monde en équipages et avec escales, qui reliait Punta-del-Este (Uruguay) à Fort-Lauderdale (Floride). Le bateau a mis un peu plus de vingt-deux jours pour parcourir les 5 475 milles.

LOTO

SAMEDI 23 AVRIL 1994

19"55 — 16

17 25 28 38 39 46 • 41

6	0	—
5 + compl.	5	190 135 F
5	382	8 735 F
4	22 384	192 F
3	434 761	19 F

20"35 — 16

1 20 33 34 43 45 • 16

6	0	—
5 + compl.	6	116 530 F
5	216	14 700 F
4	15 622	267 F
3	372 667	22 F

LOTO SPORTIF N° 18

RESULTATS OFFICIELS

13 bons pronostics : 17	67 274 F
12 bons pronostics : 336	2 604 F
11 bons pronostics : 2 752	318 F

NUMERO FACTOLE : 5

MATCHS DU JOUR :

ST-BRIEUC	BASTIA	1 536	50 F
GUEUGNON	RENNES	3 762	19 F
ALES	NICE	2 726	25 F

PROCHAINE VALIDATION : lundi 25 et mardi 26 avril 1994



FOOTBALL

Avant la rencontre Milan-AC-Monaco en Coupe d'Europe

Enzo Scifo, petit «Rital» de Belgique

Stratège de l'AS Monaco depuis un an, le Belge Enzo Scifo rencontrera avec son équipe les Italiens du Milan-AC, en demi-finale de la Ligue des champions, mercredi 27 avril, à Milan. L'occasion de retrouver le pays de ses origines, où il a passé plusieurs années d'une carrière en dents de scie.

A La Louvière, on se souvient encore des douze buts marqués par Enzo Scifo lors de son premier match «officiel». Douze buts envoyés par un gamin de neuf ans, et, qui plus est, dans les filets de l'US Centre, le club voisin, l'ennemi héréditaire de La Louvière. Alors, n'allez pas dire dans cette ville de trente mille habitants, aujourd'hui fracassée par la crise économique, la fermeture des houillères et le déclin d'une Wallonie jadis si prospère, qu'«Enzo» n'est pas le meilleur joueur de football du monde! Et encore moins, dans le quartier «Astrid», du nom de la reine des Belges, la mère vénérée de Baudouin, où se sont regroupés tous les émigrés italiens qui, au début des années 50, étaient venus chercher du travail dans les mines de Wallonie. Là, encore aujourd'hui, lorsqu'*«il y a football»* et que l'équipe transalpine gagne, les fenêtres se couvrent d'immenses drapeaux tricolores.

Agostino Scifo, le père d'Enzo, arrive en 1950 de sa Sicile natale, attiré, comme nombre de ses compatriotes, par les affiches alléchantes des charbonnages belges à la recherche de main-d'œuvre. Le troc est simple : le gouvernement belge s'engage à livrer 2 à 3 millions de tonnes de charbon à la Péninsule contre l'envoi de 50 000 travailleurs.

«Le petit Pelé de Tivoli»

Embauché dans les mines de La Louvière, la ville du Borinage, entre Mons et Charleroi, il descend au fond jusqu'au jour où il échappe miraculeusement à la mort, une masse de fonte tombant à quelques centimètres de lui. Il ne redescendra plus. Agostino a plus de chance que les 262 mineurs, dont 136 Italiens, qui périssent à Marcinelles, le 8 août 1956, victimes d'une des catastrophes minières les plus tragiques de ce siècle. *«Pour que nous soyons vraiment intégrés en Belgique, notre communauté a dû payer le prix du sang»*, disent aujourd'hui ces «Ritals» de Belgique, dont beaucoup, comme Adamo, sont devenus célèbres.

C'est dans cette ambiance de petites gens, dans ces quartiers de logements sociaux que Vincenzo, tout de suite appelé Enzo, naît le 19 février 1966. A l'école, il est «brave», comme on dit ici, c'est-à-dire qu'il est gentil, mais ne manifeste aucun goût pour les études. Ce qu'il aime, c'est taper sur un ballon, partout et à toutes les heures du jour et de la nuit. Justement, le frère aîné, Pino, entre au club de La Louvière. *«Vous savez, j'ai un petit frère qui joue bien mieux que moi»*, dit-il un jour à son entraîneur. Ce dernier convoque le «bimbo», est ébahi par ses performances techniques et veut immédiatement l'engager dans son équipe minime. Las! le règlement de la fédération belge est formel : interdiction formelle de faire jouer des enfants de moins de dix ans. Qu'à cela ne tienne : les dirigeants falsifient la date de naissance d'Enzo, le vieillissent d'un an et peuvent l'engager pour rencontrer l'US Centre. Si Paris vaut bien une messe, une telle rencontre mérite bien une petite falsification.

La légende commence pour *«le petit Pelé de Tivoli»*, comme on le surnomme très vite : 12 buts pour le premier match, 14 pour le suivant... En quatre saisons, Enzo Scifo marque 432 buts! Sa renommée dépasse les frontières du Hainaut, arrive jusqu'à Bruxelles, où Anderlecht, le club-phare du football belge, l'achète, il a alors quatorze ans, pour un peu plus d'un million de francs belges (environ 140 000 francs français).

Le cauchemar italien

Il y restera sept ans et, en 1984, il obtient le Soulier d'or, récompense suprême au royaume. Quelques mois plus tard, c'est l'ouverture à Paris de l'Euro 84 : les responsables belges aimeraient beaucoup l'avoir dans leur équipe nationale, notamment pour le match contre la Yougoslavie, le 16 juin 1984. Mais, Enzo est toujours italien. La procédure de nationalisation va aller aussi vite qu'un tir de Maradona : le 8 juin, Scifo devient citoyen belge, il endosse la maillot des Diables rouges et réalise un match dont on se souvient encore. Enzo a dix-huit ans et la gloire. Trop vite. Trop jeune.

Rien n'est trop beau pour le fils d'Agostino, pour l'enfant pauvre de La Louvière. Ses Mercedes sont immatriculées «ENZ», ses costumes sont des meilleurs faiseurs, il enregistre un disque. *«J'étais sur un nuage»*, reconnaît-il aujourd'hui. Les autres joueurs du club, souvent de robustes Flamands, renâclent, ils en veulent à la Diva. Les plaisanteries sont peu amènes : *«S'il y avait moins de glaces dans les vestiaires, Scifo arriverait plus vite sur le terrain»*; *«Enzo passe plus de temps à se faire bronzer qu'à l'entraînement»*.

Après une Coupe du monde 1986, où les Belges parviennent jusqu'aux demi-finales, s'ouvre pour Enzo Scifo la route royale : l'Italie! L'Inter de Milan le rachète à Anderlecht pour 120 millions de francs belges. Qui aurait pu penser que le rêve va se transformer en cauchemar? La belle machine se détraque. Giovanni Trapattoni, un des entraîneurs les plus titrés d'Italie, qui vient d'arriver de la Juventus, mise sans doute sur le joueur belge. Celui-ci est encore trop tendre, trop fragile pour affonter le championnat le plus dur du monde.

Heureux présage

Les autres joueurs, même dans sa propre équipe, ne lui font pas de cadeaux. Enzo sombre corps et biens. Il est «loué» aux Girondins de Bordeaux. La série noire continue. Scifo retrouve pourtant un autre Belge, Raymond Goethals. Mais le courant ne passe pas avec «Raymundo», qui aime les joueurs solides, les «guerriers» et se méfie des artistes. Enzo se retrouve plus souvent qu'à son tour sur le banc des remplaçants et quand il joue, c'est dans l'équipe de troisième division devant des gradins vides. Voilà même qu'il a été remplacé par Marc Degryse dans l'équipe nationale belge. Il envisage de mettre un terme à sa carrière.

Un homme va le sauver, lui redonner confiance en lui : Guy Roux, le patron d'Auxerre, qui lui offre sur un plateau d'argent la place de meneur de jeu. Enzo Scifo ne le décevra pas. Sous sa conduite, Auxerre, en pleine décrépitude, se refait une santé en championnat de France et en Coupe d'Europe. Il reprend tout naturellement sa place dans l'équipe nationale belge qui s'embarque pour la Coupe du monde 1990 où un tir inespéré de Platt à la fin des prolongations empêche les Diables rouges de poursuivre un parcours jusque-là excellent. Enzo Scifo, lui, a fait sa rentrée sur la scène internationale. Il a maintenant vingt-cinq ans et une belle revanche à prendre. Il retourne en Italie, au Torino, avec lequel il remporte une Coupe d'Italie et échoue en finale de Coupe d'Europe contre l'Ajax d'Amsterdam. L'été dernier, il «signe» à l'AS Monaco, où il peut donner libre cours à son talent.

Certes, Enzo Scifo aime toujours les belles voitures, les beaux costumes et... le soleil. En 1986, lors de la Coupe du monde au Mexique, n'a-t-il écopé d'une forte amende de la part de Guy Thys, l'intraitable patron de l'équipe nationale belge, lorsque celui-ci le surprit en train de se faire bronzer plutôt que de faire la sieste. Mais l'homme s'est blindé, a remisé les vestes à paillettes de la star d'Anderlecht, les frasques du gosse trop doué. S'il manque peut-être de l'agressivité, de la hargne, indispensables pour devenir un des «tout grands» du football mondial, il n'en est pas loin et pourrait profiter des rendez-vous de cette fin 1994 pour encore s'affirmer avec un club qu'il a largement aidé à parvenir jusqu'aux demi-finales de la Ligue des champions.

Mercredi, contre le Milan AC, grand favori de la rencontre, Enzo Scifo peut ouvrir à Monaco les portes de la finale, sur ce stade de San Siro, où il a tant souffert. Cet été, il conduira l'équipe belge aux Etats-Unis. Heureux présage : ce dimanche, l'équipe de La Louvière a marqué le point qui lui manquait pour passer en deuxième division du championnat de Belgique.

JOSE-ALAIN FRALON

Les suites des sanctions dans l'affaire Valenciennes-OM

Marseille sera autorisé à disputer une coupe d'Europe

L'Olympique de Marseille sera autorisé à jouer en coupe d'Europe la saison prochaine, a déclaré, dimanche 24 avril, le président de l'Union européenne de football (UEFA), Lennart Johansson. L'organisme européen se conformera ainsi aux sanctions décidée vendredi 22 avril, par le Conseil fédéral de la Fédération française de football qui avait rétrogradé l'OM en deuxième division en lui laissant la possibilité de disputer une coupe d'Europe si ses résultats le lui permettaient. Tout en apportant son soutien à ces sanctions, M. Johansson s'est déclaré *«surpris par la sévérité du jugement contre l'équipe de Marseille et contre ses dirigeants»*.

A Marseille, environ six cents supporters de l'OM ont manifesté dans le calme, dimanche après-midi, durant plus d'une heure et demie, dans le centre de la ville. Ils ont lancé des slogans hostiles à Paris, au président de la Ligue nationale (LNF), Noël Le Graët, au président de la FFF, Claude Simonet, et au maire de la ville, Robert Vigouroux. Le seul incident notable a eu lieu au moment où de jeunes supporters ont arraché une dizaine de drapeaux tricolores qui ornaient un monument commémoratif et les ont brûlé et piétiné sur la chaussée.

Par ailleurs, Bernard Tapie a amorcé une violente contre-attaque en direction de Noël Le Graët. *«J'estime que M. Le Graët mène depuis le début une guerre qui n'a rien à voir avec le football. Par conséquent, je vais le combattre personnellement, en dehors de ses fonctions, parce qu'il a un comportement que je juge inadmissible»*, a-t-il annoncé dans un entretien au *Journal du Dimanche*. Le président de l'OM a confirmé son intention de rester proche du club malgré l'interdiction qui lui a été faite d'exercer des fonctions dans le football français. *«On a le droit de m'interdire d'avoir des fonctions officielles au sein du club, c'est-à-dire de réprésentativité*, a-t-il déclaré. *Mais, si ça me fait plaisir de continuer d'apporter mon concours financier, mes relations, mon temps, ma passion, ma dynamique, mon énergie, ce n'est pas Le Graët qui va m'en empêcher. Si Le Graët croit qu'il n'y a plus de problème, il va être déçu. Je dirais que pour lui les problèmes commencent»*.

Le recours que Bernard Tapie doit engager auprès du Comité nationale olympique et sportif français (CNOSF), s'il est jugé recevable et suspend provisoirement les sanctions, devrait lui permettre d'organiser sa riposte, de placer à la tête du club l'un de ses proches, de travailler à la recherche de nouveaux partenaires afin de tenter de remettre son club à flots financièrement et d'en assurer la pérennité. De ce point de vue, le 15 mai sera une nouvelle date-clé pour la survie de l'OM. Ce jour-là, la Direction générale de contrôle de gestion (DNCG) de la Ligue, devra examiner ses comptes, largement déficitaires (*le Monde* du 21 avril).





MUSIQUES

Le bilan du Printemps de Bourges

L'instinct de survie

BOURGES

de notre envoyée spéciale

En annonçant 62 000 entrées payantes pour son édition 1994 contre 56 000 l'an passé, et un taux de remplissage des salles en légère augmentation (92 % contre 88 % en 1993), Daniel Colling, directeur du Printemps de Bourges, affichait son soulagement. Reste à faire les comptes – en 1993, le Printemps avait dégagé un bénéfice de 80 000 francs pour un budget de 21 millions de francs (23 millions cette année) – et à dresser le bilan artistique.

Cette fois encore, le Festival a montré son instinct de survie. Depuis sa naissance, à la fin des années 70, il a conservé l'idée qu'il faut lutter pour exister. L'idée lui est venue dans les année 80 qu'il était une institution, et au début des années 90 que rien n'était jamais acquis. Réunir artistes, tendances, nouveautés et vétérans autour d'une scène pour engager le débat musical est toujours censé provoquer l'appétit. Ainsi le Printemps de Bourges a-t-il gardé de son prestige, à l'étranger comme chez de jeunes prétendants à la carrière. Les stars anglo-saxonnes se déplacent, les chanteurs en herbe posent leur candidature pour la Scène ouverte, installée place Séraucourt où, dans une ambiance de fête foraine, transitent chaque année quelques centaines de milliers de badauds et d'amateurs durant une petite semaine.

Mais le spectacle vivant coûte cher. Pas question d'improviser. Le Printemps de Bourges organise, gère : aux artistes d'innover, d'aérer le paysage aride des tournées axées sur la rentabilité. Le font-ils suffisamment? Chouchoutée par l'establishment de province, les sponsors et les élus, Liane Foly eut ainsi les honneurs de l'ouverture de l'édition 1994. Elle imita Mireille Dumas comme à son habitude et chanta *Rêve orange*. Peut-on s'en contenter? Comme prévu, Eddy Mitchell, qui a beaucoup donné ailleurs, avec sympathie et générosité, depuis la fin de l'année dernière, et Iggy Pop, aidé par les Rita Mitsouko, ont rempli le chapiteau, 6 800 entrées chacun. Patricia Kaas aurait fait de même si son spectacle n'exigeait d'asseoir l'auditoire : l'installation de chaises fait baisser le rendement...

Coexistence pacifique

A l'heure de compter les points, il faut rester modeste. Décerner des médailles d'originalité, même juvénile (les Français Forgette Mi Note), récompenser le travail d'artiste (l'Américain Jonathan Richman), applaudir la générosité (le Congolais Zao, le Sud-Africain Luckie Dube, les Britanniques Incognito), et encourager les vertus de la recherche bien menée (les Américains Grant Lee Buffalo). Il y eut aussi de beaux gestes, tel celui des joyeux drilles de US3, mélangeurs de rap et jazz, qui avaient préféré la Scène ouverte de la place Séraucourt à Germinal, la salle rock. Comme à son habitude, Bourges a passé les tendances du moment en revue, les a classées par groupes, groove, reggae, rap, techno-house, sans jamais en tenter l'analyse. Les tribus sont déjà largement constituées, transnationales et mondialistes.

Elles coexistent pacifiquement. Les mettre en concurrence reviendrait à aligner un coureur cycliste avec un nageur de brasse papillon. Le groove et le funk sont des bols d'air frais qui aident à la respiration des corps et à la liberté des mouvements. A côté, les concerts de rap, où les défis lancés par les danseurs de hip-hop se doublent de revendications sociales, ressemblent à autant de forums démocratiques, de la grand-messe reggae se mue en célébration de la déesse Déméter.

Le grunge-noisy a ses amateurs. Tout y explose naturellement, dans un son bricolé et radical. Les Breeders le pratiquent avec immense culot On se prend à rêver que la nouvelle vague française de la java-rock, aussi dénommée trash-guinguette (casquettes plates, martingales, voix gouailleuse, guitare électrique et accordéon), abandonne la timidité de ses textes, pousse la voix et passe au chapitre de la construction après mise à plat.

Sur les traces de Pigalle et de son chanteur François Hadji-Lazaro, qui ranime l'esprit des marins et des arsouilles, les excellents Têtes Raides s'emploient à déconnecter les mots, à caser le violoncelle au bord du gouffre et à rattraper les sons sur de la tôle ondulée. Les enfants sages (Thomas Fersen) explorent quant à eux les voix du swing manouche, certains mélangent le reggae, la valse et la salsa (Rachel des Bois) sans avoir encore trouvé un quelconque équilibre. Mais pourquoi tant de retenue?

La finesse d'un Louis Chédid, la saveur d'un Nilda Fernandez, la subtilité du spectacle d'Alain Chamfort accompagné par le pianiste Steve Nieve rassurent sur la qualité de la production française. Ce sont de beaux spectacles, ils ont du caractère et du fond. Mais ils ont déjà largement tourné dans l'Hexagone. Pour mettre un peu de piment, le Printemps de Bourges s'était payé cette année des danseuses. Le chapiteau à miroirs de 450 places en avait changé de nom : Magic Mirrors l'an passé, Exotic Mirrors en 1994.

On y enfourna donc les musiques d'ailleurs, largement écartées de ce festival, mettant dans le même sac des artistes confirmés (Blond-Blond, Shizuru Ohtaka) à égalité avec un amuseur public de complexion érotico-insulaire (Frankie Vincent), des amateurs sympathiques mais inégaux musiciens (Fatal Mambo), des numéros de music-hall passables, entrecoupés des lectures de Joseph Delteil par Philippe Forcioli dont le public, attiré par l'exotisme bon marché de lâchers de taureaux, de numéros de strip-tease et de salsa bon marché, n'avait cure.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Rencontre avec le chef italien Riccardo Muti

Mozart, l'érotisme et l'opéra

Après Londres, avant Berlin, Francfort et Munich, Paris accueille, au pupitre de la Philharmonie de Vienne, mardi 26 avril au Théâtre des Champs-Elysées, Riccardo Muti, chef parvenu au sommet de la gloire à cinquante-trois ans, directeur musical de la Scala de Milan. Jeudi 28 avril, toujours au Théâtre des Champs-Elysées, Sir Georg Solti dirigera, du haut de ses quatre-vingt-deux ans et de son immense popularité, Cosi fan tutte *de Mozart en version de concert. Nous avons demandé à Muti, qui a lui-même enregistré* Cosi, *ses sentiments sur Mozart, sur l'érotisme mozartien, sur ce que peut traduire le théâtre en musique, et sur ce que représente, aujourd'hui, le métier de directeur d'opéra.*

MILAN

correspondance

Le livret du *Don Pasquale* de Gaetano Donizetti, dernier opéra dirigé par Riccardo Muti à la Scala, est posé sur le piano du bureau. La baguette du chef est glissée dans la partition, à l'endroit où Nerina pousse Don Pasquale à aller se coucher : *« Vada a letto, dorma, poi doman si parlerà »* (« Va au lit, dors, puis demain nous parlerons »). Le vieil homme a eu le tort d'oublier son âge et d'épouser une jeune fille impatiente. A cet instant, les soupirs de la musique sont plus qu'allusifs.



LAUTERWASSER/EMI PATHE-MARCONI

Riccardo Muti, autorité, charisme

« Donizetti exprime toujours ces choses-là avec beaucoup de légèreté et de noblesse, *dit Riccardo Muti.* L'érotisme surgit surtout de la situation dramatique. La musique nous parle d'une chaude nuit d'été chargée de désirs mais aussi de quiétude infinie. Aidé par les livrets de Da Ponte, Mozart, lui, va beaucoup plus loin dans le symbolisme musical. Il s'amuse de jeux de mots à double sens. Parfois à la limite de la pornographie. Par exemple, dans le finale de *Cosi fan tutte*, lorsque Fiordiligi et Dorabella s'agenouillent devant les deux officiers pour avouer leurs fautes, elles disent : *« Il mio fallo tardi vedo. »* Ce qui signifie bien sûr : je reconnais trop tard mon erreur, mais qui fait allusion à des réalités autrement plus lestes (1). Ainsi encore dans le duo entre Dorabella et Guglielmo; *« Où vais-je mettre ce petit cœur? Où vais-je le poser? »* Le mouvement de va-et-vient de l'accompagnement orchestral ne laisse guère d'ambiguïté.

» Ce à quoi Wagner parvient par de très longues convulsions orchestrales, Mozart le rend de manière concise et vraie. C'est le jeu d'un petit voyou et d'un coquin – Lorenzo Da Ponte – qui ont décidé de bien s'amuser ensemble. De plus, chez Mozart, existe toujours l'élément diabolique : le péché est conçu comme tel, et savouré. Rien à voir avec les deux grands pécheurs du théâtre du XX[e] siècle, Scarpia dans *Tosca* de Puccini ou la Salomé de Strauss. Que le péché soit une dégradation de l'âme humaine est une idée que Mozart n'avait pas. Verdi, lui, se situe du côté de la spiritualité : l'amour est capable de vaincre même la mort. Le *Wozzeck* de Berg est le dernier opéra à avoir abordé des domaines aussi intimes. Les musiciens n'ont plus été capables, ensuite, d'atteindre une telle profondeur dans l'expression des sentiments.

– Perte de spiritualité?

– Le fait qu'un disque de chants grégoriens chantés par des moines soit actuellement en tête des ventes en Espagne m'a beaucoup frappé. Cela prouve que les jeunes ont besoin d'essentiel. La musique grégorienne n'est pas facile mais elle est simple, elle évoque non pas une spiritualité ordinaire mais une spiritualité mystérieuse, secrète : la voix, en se libérant, exprime à travers des formules évocatrices des mondes perdus, idéaux, et nous apporte un sentiment de paix. Regardez la haute couture : les grands stylistes reviennent à des matières et à des formes qui rappellent l'antiquité grecque ou égyptienne. Il y a peut-être, là aussi, retour à l'essentiel.

– En tant que directeur musical d'un grand théâtre, à quel public pensez-vous en programmant une saison d'opéra?

– Un théâtre a des obligations envers la société. Mais la société qui fréquente les théâtres est composée de personnes très différentes. Puccini ou Haendel? Mozart ou Wagner? Les redécouvertes, les nouveautés, ou le grand répertoire? Dois-je monter des opéras en me basant sur les voix dont je dispose, au risque de ne pas avoir de politique artistique, ou bien dois-je suivre des idées fortes mais sans les interprètes souhaitables? Beaucoup s'indignent que la Scala soit restée vingt-cinq ans sans monter *Traviata* et vingt-deux ans sans donner *Rigoletto*. Il est vrai que ces deux opéras appartiennent au patrimoine lyrique italien et qu'ils sont rarement exécutés. Quand je suis arrivé à la Scala, j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'affronter aussi ce répertoire très populaire.

» La situation ne se présente pas dans les mêmes termes à Vienne, à Londres, ni même à Paris, je crois. Le grand répertoire y est régulièrement joué, parfois bien, parfois mal, mais on a dans l'ensemble une manière très différente de considérer l'opéra. A Vienne, le public annuel est quatre fois plus nombreux que celui de Milan, et pourtant les deux villes ont à peu près le même nombre d'habitants. Il peut donc exister une vraie politique musicale, conçue en termes d'efficacité. Alors qu'en Italie, le public attend l'événement. Chez nous, on sort du lycée en sachant à peu près qui sont Giotto et Michel-Ange, mais sans aucune connaissance musicale. Même dans nos églises, nous chantons mal.

– L'opéra est-il néanmoins un enjeu politique?

– J'ai toujours lutté contre toute ingérence. L'ordre qui régnera en Italie au cours de la Deuxième République ne m'empêchera pas de rester un homme libre. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des tentatives concernant l'avenir de la Scala. »

Propos recueillis par
SANDRO CAPPELLETTO

(1) *« Fallo »* signifie à la fois « erreur » et « phallus ».

► *Huitième symphonie*, de Beethoven, *Baiser de la fée* de Stravinsky, *Cinquième symphonie*, de Tchaïkovski, Orchestre philharmonique de Vienne, Riccardo Muti (direction). Théâtre des Champs-Elysées, *mardi* 26 avril, 20 h 30, de 80 à 750 F.

► *Cosi fan tutte*, de Mozart, avec Renée Fleming, Anne-Sophie von Otter, Adelina Scarabelli, Luca Canonici, Olaf Baer, Michele Pertusi, London Voices, Chamber Orchestra of Europe, Georg Solti (direction), Théâtre des Champs-Elysées, jeudi 28 avril, 20 h 30, de 80 à 750 F. Tél. : 49-52-50-50.

De bataille en bataille

Mardi, Riccardo Muti exécutera à la tête de l'Orchestre philharmonique de Vienne la *Huitième symphonie* de Beethoven, la *Cinquième* de Tchaïkovski et *le Baiser de la fée* dédicacé par Stravinsky en 1928 *« à la mémoire de Tchaïkovski »*. Le programme de cette tournée européenne dit assez l'éclectisme du musicien.

« Nouveau Toscanini », « Empereur de la Scala » : les flatteries, comme les critiques, glissent sur l'ombrageux Napolitain. Directeur musical du plus célèbre opéra du monde, respecté dans une Italie qui ne respecte plus guère ses artistes, il entend sortir de la fosse dès qu'il le peut. Pour s'exposer régulièrement, le dos à de nouveaux publics, en compagnie de formations qui n'ont pas toutes la réputation flatteuse de la Philharmonie de Vienne. Ainsi du National de Radio France, qu'il aime et qui le lui rend bien (*le Monde* du 11 mars 1993).

La carrière est vertigineuse : premier prix, en 1967, du concours international Guido Cantelli ; chef permanent de l'Orchestre du Mai florentin à partir de 1969 ; chef principal du New Philharmonia de Londres entre 1973 et 1983, de l'Orchestre de Philadelphie de 1980 à 1992. Il succède à Claudio Abbado comme directeur de la Scala en 1986.

C'est un fait, il enregistre tout et n'importe quoi. *Aïda* d'abord : coup d'éclat. Mais aussi un *Sacre du printemps* catastrophique, des symphonies de Beethoven inutiles, Franck et Télémann, Bruckner et Respighi... Les tempos sont dans l'ensemble très rapides ou très lents, les contrastes de nuances violents, les attaques impérieuses, le climat incandescent. Même sur le disque transparaît la volonté du maestro d'avancer là où il l'entend, comme il l'entend, pour un trajet à long terme. *« Je me moque,* déclarait-il au *Monde de la musique* dès 1980, *que le public et la critique me trouvent meilleur dans telle ou telle sorte de musique. J'ai conscience de ne pas tout diriger avec bonheur. J'ai besoin, pour mon évolution personnelle, de travailler aussi bien sur Beethoven que sur Bruckner et Stravinsky. Dans vingt ans, cet éclectisme portera certainement ses fruits. »*

Combien de fois a-t-il enflammé la Scala depuis un *Nabucco* électrique en 1986? Il le fit parfois à l'issue d'incertains combats. Ouvrir la saison milanaise avec *Parsifal* est une sorte de viol dans ce temple de l'italianité, devant le parterre le plus snob du monde. *Parsifal* passe l'épreuve pourtant, en décembre 1991 : qu'il n'y revienne pas. Retour à Verdi l'année suivante. Mais le rôle-titre de *Don Carlos* est donné à Luciano Pavarotti, ténor que les Lombards méprisent, on ne sait trop pourquoi. Malgré une mise en scène dégoulinante d'ors – Franco Zeffirelli et sa folie des grandeurs –, malgré la mauvaise humeur du héros – qu'on n'allait voir que de profil ou de dos tout au long de la représentation –, Muti se sort du guêpier et reçoit la Légion d'honneur au soir de la seconde *« pour ses mérites universellement reconnus »*. Pavarotti, pas fou, a déclaré forfait et n'a pas chanté *Paillasse* de Leoncavallo le 1[er] avril 1993 à Milan. La soprano prévue pour le rôle de Nedda était elle-même malade ce soir-là. Muti avait-il cette fois tiré la mauvaise carte? L'Orchestre se comporta comme le protagoniste principal, la soirée fut triomphale (1). D'ailleurs, le patron de la Scala avait déjà remporté la mise. L'enregistrement de *Paillasse* venait de sortir chez Philips. Pavarotti y a des désespoirs éblouissants.

ANNE REY

(1) D'après Sergio Segalini dans *Opéra international*, mai 1993.

► A écouter : *Paillasse*, de Leoncavallo, avec Luciano Pavarotti, Daniela Dessi, Juan Pons, Paolo Coni, Ernesto Gavazzi, Orchestre de Philadelphie, direction Riccardo Muti : un coffret d'1 CD Philips, 434 131-2. *Cosi fan tutte*, de Mozart, avec Margaret Marshall, Agnes Baltsa, Francisco Araiza, James Morris, Kathleen Battle, José Van Dam, Orchestre philharmonique de Vienne, 1 coffret de 3 CD EMI 7685802.

ARTS

ANNE ROCHETTE à l'École des beaux-arts de Paris

Dernières nouvelles

Où s'en aller découvrir les jeunes artistes français d'aujourd'hui? De moins en moins dans les galeries, qui, inquiétées par la crise, alarmées à l'idée de ne savoir comment défendre et vendre un nom inconnu, pratiquent une politique de moins en moins aventureuse – raisonnable et languissante en somme. De plus en plus dans les centres culturels, voire dans les écoles qui, non contentes d'enseigner, veulent montrer et révéler.

Ainsi celle des beaux-arts, à Paris, révèle-t-elle Anne Rochette, trente-sept ans, sculpteur et peintre qui, jusqu'ici, n'avait guère été présenté que dans des expositions collectives à New-York, où elle a vécu huit ans, et à Paris. Plâtres peints, pierres polies, assemblages de tissus et aquarelles : quel que soit le procédé, l'œuvre cherche à atteindre une sorte de degré premier de l'humain, celui du charnel, celui d'une corporéité organique antérieure à la différenciation des sexes, celui de la cellule et de la pulpe. Les sculptures ont des formes d'œuf, de pistil, de muscle écorché, de poche placentaire. Le blanc du plâtre, la teinte rosâtre qui le colore, souvent ajoutent au trouble. D'ordinaire, la statuaire imite le corps en bronze ou en pierre, dans des matériaux dont le grain et la couleur ressemblent fort peu à ceux de la peau et créent une distance rassurante. Ici, à l'inverse, tout est fait pour aggraver la proximité et le malaise physique. Des références se reconnaissent, références qui disent assez la violence et la crudité de l'œuvre : Rochette n'a oublié ni la leçon de Louise Bourgeois ni celle de Francis Bacon, sans cultiver pour autant le morbide ni le dolorisme.

Ses dessins et ses aquarelles ne sont pas moins troublants. On dirait tantôt des coupes histologiques et des vues de l'intérieur des corps, tantôt des formes symboliques primitives, figuration de la génération et de l'accroissement. Les couleurs se répandent par coulures fluides et superpositions légères. Le papier en paraît imbibé et encore humide, de sorte que les allusions charnelles gagnent encore en densité sans pour autant tomber dans une représentation immédiatement lisible.

Cet art est étrange, à l'écart des engouements, indifférent à la mode et aux maniérismes contemporains. Il s'enfonce droit jusqu'aux profondeurs de ce que l'on hésite à nommer une conscience corporelle de l'individu réduit à sa définition biologique. Il se pourrait – on ne le suggère qu'avec précaution – que l'œuvre d'Anne Rochette relève d'une inspiration très actuelle, point encore clairement identifiée comme telle en France, inspiration que stimulent les recherches des généticiens et des biochimistes.

Deux autres expositions s'ajoutent à celle-ci dans les salles passablement vieillottes du quai Malaquais. Celle de Bernard Borgeaud développe dans l'immensité de pièces monumentales, trop monumentales, une gestualité véhémente. Ce que ces frises en noir et blanc apportent à l'expressionnisme abstrait n'apparaît pas de façon fort convaincante. Quant aux artistes sélectionnés pour le prix Gras Savoye, leur diversité interdit de distinguer autre chose que des individualités, les unes déjà acquises, d'autres plus incertaines. Mais il y a plusieurs jeunes peintres inventifs et décidés – de quoi exciter la curiosité.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais, 75006 Paris ; tél. : 47-03-50-00. Jusqu'au 23 mai.**

Mécénat sud-coréen au Musée Guimet

«Nous venons de vivre une semaine historique dans les relations franco-sud-coréennes. D'abord avec l'accord sur le TGV, ensuite avec celui que vient de signer avec le Musée Guimet la Korea Foundation.» Ancien journaliste, ex-ministre de l'information, beau-frère du président Kim Young-sam, le président de cette fondation, Son Chu-whan, vient en effet d'accepter de financer une salle consacrée aux arts coréens au Musée Guimet. Son conservateur, M. Jarrige, fait feu de tout bois pour développer la notoriété internationale de son musée et tirer le meilleur parti de ses exceptionnelles collections. En même temps, la Korea Foundation négocie avec l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) pour patronner une chaire d'études coréennes et, avec l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO), pour une coopération culturelle; il s'agirait d'aider les chercheurs français engagés dans des études du patrimoine coréen en Corée.

L'objectif international de la Fondation est d'aider à la propagation des études coréennes, longtemps éclipsées par celles sur la Chine, l'Inde et le Japon. Pour cela, cet organisme public fondé en 1992 bénéficie d'un financement original se montant à environ vingt millions de dollars par an : en effet, le tiers du montant de la taxe sur les passeports lui est attribué.

PATRICE DE BEER

DAVID BOENO au Havre

Classiques sur Minitel

LE HAVRE

de notre envoyé spécial

Le musée du Havre fut l'un des premiers à bénéficier de ces grandes parois vitrées devenues la norme chez des architectes qui oublient parfois qu'il faut des murs pour accrocher un tableau. Ce vaste hall est un des plus difficiles qui soit pour montrer une exposition. Arrive David Boeno, qui décide de faire de cette contrainte un avantage : «Un tiers de nuit, deux tiers de jour», titre de sa présentation, est d'abord une utilisation remarquablement intelligente d'un espace ingrat.

Même au Havre, il y a un semblant de cimaise, où pendent des images. La plus attirante est une grande tapisserie rouge, tissée aux Gobelins, où se discerne un vers de *l'Iliade* glorifiant le sang. A proximité, on convoque Plutarque et Sénèque. Les amateurs de belles lettres apprécieront, même si le support peut les dérouter : des photographies d'écrans de Minitel sur lesquels s'égrènent les phrases impérissables – mais qui s'en souvient vraiment? – de nos classiques.

L'œil s'amuse, l'esprit s'agite et remercie soudain l'architecte pour ses baies vitrées. Pour reposer le visiteur distrait, David Boeno, consciencieux, a mis trois cents couchers de soleil à sa disposition, des diapositives, représentant des reflets dans l'eau, des images banales si elles n'étaient une redondance de la mer si proche.

Sept écrans de Minitel, non plus photographiés mais au naturel, guettent le visiteur pour lui rappeler les vertus des anciens, de Théophraste à Héraclite, d'Euripide à Démocrite et Ovide, et la Bible, et le Zohar... Tous parlent de la vue, des yeux, du regard.

Plus loin, un drôle d'aquarium. Un rayon de soleil couchant le traverse et fait naître un arc-en-ciel sur le mur d'en face. C'est donc un prisme. On se penche dessus, de l'autre côté, légèrement flou, on perçoit le monde extérieur où pointe l'énorme *Signal*, œuvre d'un sculpteur nommé Adam.

HARRY BELLET

▶ **«Un tiers de nuit, deux tiers de jour», Musée des Beaux-Arts, boulevard John-Fitzgerald Kennedy, 76600, Le Havre. Tél. : (16) 35-42-33-97, jusqu'au 13 juin.**

Précisions du peintre Carzou

*A la suite de l'article de Geneviève Breerette, «Les chapelles en querelle» (*le Monde *daté 17-18 avril), consacré aux chapelles de Vence, nous avons reçu du peintre Carzou les précisions suivantes :*

Le château des Villeneuve a été légué à la ville par son ancien maire, Mᵉ Emile Hugues ; à la suite de plusieurs délibérations officielles du conseil municipal, le château a été consacré à un Musée Carzou, officiellement inauguré en juillet 1986 par le ministre de la culture de l'époque, M. Léotard. Le Musée a fonctionné jusqu'en mars 1992, avec visites guidées, expositions d'autres artistes.

L'équipe municipale a alors, de façon unilatérale, repris les locaux qu'elle avait elle-même dévolus au Musée Carzou, et ce n'est que depuis cette date que mes toiles se trouvent «en dépôt», mais dans des placards et un garde-meuble et non pas, comme vous l'écrivez de façon inexacte, dans les salles du château où elles étaient exposées dans le cadre du Musée Carzou.

THÉÂTRE

NITS à Malakoff

Enfants de crise

En flamand, *«Niets»* signifie «rien». Christiane Véricel en a fait *Nits*, un titre énigmatique comme elle les aime. On connaît maintenant la démarche de la directrice de la Compagnie Image aiguë : travailler avec des enfants sur des grands thèmes concernant l'humanité tout entière et mêler les races, les langues, les nationalités, les âges. Ses créations conjuguent l'acuité de la mise en scène, la spontanéité des jeunes acteurs, et une scénographie qui fait la part belle à l'image et à la musique.

Plus anguleux, plus âpre que *le Moindre Regard*, le spectacle précédent, sensuel et léger, *Nits* est sous-titré *«comment acquérir les biens d'autrui»*. Pour cette tribu nomade, faite d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes, il est question de nourriture, de boisson, de vêtements, de maison, de tout ce qu'il faut pour survivre et que les hommes se disputent, même s'il est plus simple de partager. On y retrouve la simplicité dans les symboles, la fluidité dans les déplacements qui sont coutumières des productions d'Image aiguë. Une chemise qu'on s'arrache, des quignons de pain qui pleuvent, des pommes de terre qu'on se vole, des paroles lancées à la volée dans toutes les langues. On s'organise, on se bat, on tente de s'aimer, on y arrivera peut-être.

Le décor est minéral – béton, gravier, ciment –, le spectacle est en noir et blanc, à peine rehaussé par quelques taches de couleurs. Il flirte avec les références photographiques, fait des clins d'œil à l'orientalisme. L'humour est là, bien sûr, mais il grince davantage, parce qu'on est en 1994 et qu'il y a les sans-domicile-fixe, le chômage, la faim, la guerre. Pour ce beau spectacle drôle et grave, Christiane Véricel a fait appel à ses partenaires habituels, Silvio Crescoli pour la scénographie, Michel Theuil pour les lumières, Ruth Pulgram pour les costumes, Louis Sclavis pour la musique. Après avoir été créé à Lyon, *Nits* est à Malakoff, pour des séances *«tout public»*, car ce que disent Christiane Véricel et ses jeunes comédiens touche tous les âges.

PIERRE MOULINIER

▶ **Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, Malakoff (Hauts-de-Seine). Les 26 et 29 avril à 20 h 30, le 27 à 14 heures, le 28 à 19 h 30, le 30 à 15 heures et 20 h 30. Tél. : 46-55-43-45.**

PATRIMOINE/BIBLIOGRAPHIE

Un guide pour le piéton de Paris

GUIDE DU PATRIMOINE DE PARIS
sous la direction de Jean-Marie Pérouse de Montclos, éditions Hachette, 704 pages, 239 F.

«Prenez les plans de Paris à travers divers âges. Superposez-les l'un à l'autre concentriquement à Notre-Dame... L'effet de grossissement est terrible. Vous croyez voir, au bout d'une lunette, l'approche d'un astre». Nous sommes en 1867, trois ans avant la fin politique d'Haussmann, mais bien des années avant la fin du projet qu'il avait lancé. Citée par le directeur de ce guide de Paris, Jean-Marie Pérouse de Montclos, cette évocation de Victor Hugo reste à tout le moins d'actualité, et définit en partie le projet monumental qui inspire cette collection d'Hachette.

Jusqu'à présent, en effet, l'amateur de patrimoine parisien se trouvait, à l'instant de la promenade, dans une situation délicate. Se promener dans la capitale relève d'une gymnastique urbaine sans véritable originalité, si on la compare à ce qu'exigent Venise ou Rome de leurs visiteurs, mais en réalité exceptionnelle par l'ampleur du territoire, la profusion et la variété de ses richesses, la continuité historique d'un paysage qui n'a cessé d'évoluer et de s'étoffer si l'on excepte ces années noires que furent les années roses de la promotion, un siècle après Hugo. Se promener, il y a peu encore, c'était partir avec un triporteur chargé du dictionnaire de Hillairet – deux forts volumes (1) – ou, depuis deux ans, du dictionnaire plus sélectif de Colson et Lauroa, pavé tout aussi peu transportable (2). Il fallait se contenter d'un des nombreux (et souvent excellents) guides touristiques qui tracent un portrait tout de même rétréci de la ville.

Or voici que vient de naître l'ouvrage qu'on espérait. Le *Guide du patrimoine de Paris*, élaboré sous la direction de Jean-Marie Pérouse de Montclos, formidable travail d'analyse, de synthèse, de précision, d'accessible érudition, pour la publication duquel Hachette a trouvé l'appui financier de la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites (CNMHS), de la Direction du patrimoine, du Conseil régional d'Ile-de-France, d'une douzaine de sponsors, et surtout d'une cinquantaine de plumes expertes. Ce guide est en fait le troisième de cette série, après ceux consacrés à la région Centre (ce qui veut dire, entre autres, les châteaux de la Loire), et l'Ile-de-France, l'un et l'autre sous la même direction. Mais si les notices de ces deux volumes pionniers n'étaient ni plus ni moins difficiles à rédiger, les parcours et les choix qu'imposait Paris étaient d'une tout autre complexité. A quoi il faut ajouter un ambitieux travail iconographique : reproductions de gravures, dessins originaux, plans, coupes, photos seulement lorque leur netteté et leur singularité se prête au projet, rien n'y manque, pas même les cartes.

Prenons un exemple. Notre-Dame, point de mire de Victor Hugo, et qui traverse les siècles à l'unisson de notre guide. Moins de quinze pages sans bavardage lui sont consacréees, expliquant l'évolution architecturale des premiers temps de l'édifice jusqu'à la révolution historique que lui fit connaître Viollet-le Duc, restituant, reconstituant ou inventant ce que le temps avait gommé ou qui, parfois, n'avait jamais été. Cherchons, dans l'index, le même Viollet-le-Duc. On le retrouve, brave opposant du Bon Marché, puis dans un immeuble du 23, rue Chaussat, habitant 68, rue Condorcet (voir en façade son symbole, un oiseau sculpté), participant à sa manière à la reconstruction de l'Hôtel Dieu, fortement présent au 28, rue de Liège, concurrent malheureux pour l'opéra de Paris, mais absent enfin du concours pour le Sacré Cœur... La continuité, bien sûr, est à lire en préface à cet ouvrage qui prend lui aussi la forme d'un dictionnaire aux entrées simples, mais qui reste, nul n'est parfait, un peu volumineux pour la poche d'un jean.

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Ed. de Minuit, 1963.

(2) *Dictionnaire des monuments de Paris*, sous la dir. de Jean Colson et Marie-Christine Lauroa, Editions Hervas, 1992.

L'enquête sur la révision du plan d'occupation des sols

Paris recèle mille deux cents jardins privés à protéger

La partie publique, ouverte en mairie, de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols (POS) de la capitale vient d'être terminée. A cette occasion, plusieurs centaines de jardins privés, que les relevés antérieurs avaient curieusement oubliés, ont été signalés. Des Parisiens demandent leur protection. La décision du Conseil de Paris ne sera prise qu'à la rentrée.

Dans une rue descendant de la Butte-aux-Cailles, vieux quartier du treizième arrondissement, Alban Massin tombe en arrêt devant un jardinet masquant un modeste pavillon début de siècle. Une touffe de lauriers, quelques érables dont les verdures ombragent le trottoir, un îlot de nature dans un océan minéral. Voilà ce que les urbanistes parisiens appellent un EVIP, un espace vert intérieur à protéger.

Le jeune architecte consulte les fiches cadastrales que la Ville lui a confiées. Il constate que c'est bien ce mouchoir de poche qui a été signalé sur les registres d'enquête ouverts à l'occasion de la révision du POS (*le Monde* du 5 mars). Bien qu'il ne couvre que 280 mètres carrés, il mérite d'être placé sous surveillance. Alban Massin note la présence et la nature des arbres, complète sa fiche et prend une photo témoin.

Mais voici la propriétaire qui vient dialoguer à travers la grille : *« Mon jardin n'est pas bien grand*, dit-elle, *et je ne le soigne guère, mais si vous saviez comme il est apprécié. Dès qu'il fait beau, les vieilles personnes du quartier viennent s'asseoir juste en face pour le plaisir de voir les merles se poursuivre dans les branchages. Vous comprenez, certains n'ont plus le courage de marcher 800 mètres aller et retour pour se rendre au square le plus proche. »*

Travail de limier

L'architecte-enquêteur va ainsi caboter toute la journée dans le secteur, poussant des portes, interrogeant les voisins quand il ne peut franchir un mur au-dessus duquel on aperçoit des frondaisons. Et il n'est pas le seul à fouiner ainsi : une dizaine de collègues, commissionnés par l'agence Bruno Monti, qui, elle-même, a passé contrat avec la Ville, font le même travail de limier dans tous les arrondissements de Paris.

Car les relevés systématiques des jardins intérieurs effectués déjà par deux fois, en 1975 et en 1991, ont été, semble-t-il, faits avec beaucoup de négligence. Aux huit cent quatre-vingts jardins déjà repérés, les particuliers et les associations de quartier viennent d'en ajouter quatre cent trente, dont il faut vérifier l'authenticité. Selon Alban Massin et ses camarades, les trois quarts méritent en effet d'être protégés, et ils en transmettront les fiches à l'administration municipale d'ici quelques semaines. Premier enseignement de cette opération sans précédent : la participation des citoyens à l'élaboration des documents d'urbanisme est payante.

Nul ne connaît mieux leur terroir urbain que les habitants eux-mêmes. Les jardins cachés de la capitale sont beaucoup plus nombreux que l'administration municipale ne l'imaginait. Et les riverains sont farouchement attachés à ces modestes coins de chlorophylle. Ils considèrent leur maintien comme une priorité, aussi importante que la construction de crèches ou la propreté des rues. La qualité de leur vie quotidienne en dépend.

Des sols goudronnés

Deuxième constatation : nombre de ces jardins privés sont dans un piètre état. Les jardiniers qui naguère les entretenaient ont disparu et les copropriétaires d'aujourd'hui n'ont plus la main verte. Pourtant, tous les syndics d'immeuble font appel à des élagueurs pour contenir l'exubérance des arbres. Pourquoi, à l'occasion de ces travaux indispensables, la Ville ne donnerait-elle pas des conseils d'entretien ? Quelques jardiniers municipaux, établis dans les mairies d'arrondissement, y suffiraient. La direction des parcs et jardins y a songé naguère, puis y a renoncé. Une occasion manquée.

Au reste, les espaces verts appartenant à des institutions ne sont guère mieux lotis. Les cours d'école sont de désolants déserts d'asphalte, hérissés de quelques platanes increvables. L'éducation nationale ignore les leçons que prodiguent les végétaux. Ailleurs, ce n'est pas plus brillant.

Ainsi, dans le cinquième arrondissement, les enquêteurs ont visité les « jardins » de l'Ecole supérieure de physique et chimie, de l'Institut national agronomique et de l'amphithéâtre d'anatomie de l'Assistance publique. Au total, plus de 1 hectare, portant cent trente arbres. Hélas, les sols ont été presque partout goudronnés et cimentés, des baraquements provisoires les encombrent et ils servent de parkings gratuits à cent soixante véhicules. Faute de mieux, ces tristes résidus seront pourtant classés en EVIP.

Alban Massin et ses camarades architectes n'en continuent pas moins leur travail de repérage. Avant la fin du mois de juin, ils auront transmis à la direction de l'aménagement urbain environ trois cents nouvelles fiches de jardins intérieurs à protéger. Elles seront soumises pour avis aux commissaires menant l'enquête sur le POS.

Ceux-ci sont saisis par ailleurs de demandes inverses. Quelques dizaines de propriétaires, qui rêvent de valoriser leurs derniers bouts de terrain libre, refusent de les voir classés en EVIP. Il faudra arbitrer. Dans certains cas, les commissaires iront juger sur pièces. Ainsi, l'éducation nationale possède 6 000 mètres carrés rue de Vaugirard (quinzième arrondissement). Cet espace providentiel jouxte le parc d'un établissement pour personnes âgées qui accepte de l'ouvrir au public. Une « coulée verte » profitable au quartier pourrait être ainsi aménagée. Mais l'administration rechigne à laisser classer son terrain en EVIP au motif qu'elle veut y ouvrir une voie d'accès pour les pompiers.

La décision appartiendra finalement, comme pour les autres jardins, à la commission de révision du POS, qui groupe des fonctionnaires de l'Etat, des municipaux et des élus parisiens. A l'automne, le nouveau plan d'occupation des sols sera proposé à l'approbation du Conseil de Paris. Il comprendra la liste définitive des EVIP désormais protégés et seize cartes les localisant avec précision.

On estime que ces coins de chlorophylle seront environ mille deux cents et qu'ils représenteront 200 hectares. Une surface équivalant à la surface totale des huit plus grands jardins publics de la capitale. Les deux cent mille Parisiens dont les fenêtres donnent sur ces espaces sauvés du béton apprécieront. Et, désormais, on pourra compter sur eux pour faire respecter le POS, qu'ils auront contribué à faire dessiner. La capitale aura donné l'exemple d'un urbanisme plus humain, plus consensuel, plus démocratique.

MARC AMBROISE-RENDU

REPÈRES

EMPLOI

Stabilisation du nombre des chômeurs à Paris

A la fin du mois de février, le nombre de demandeurs d'emploi à Paris s'élevait à 141 364 personnes. La direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) note une légère baisse de 0,7 % de la demande par rapport au mois de mars. *« Pour la première fois depuis trois ans et demi*, indique la DDTE, *le nombre de cadres demandeurs d'emploi s'est stabilisé »*. Avec 31 976 inscrits, ils représentent 23 % des demandeurs. Les licenciements économiques ont chuté de 12,7 % en un an. L'autre signe encourageant vient du côté des femmes, avec une baisse de la demande de 1,1 %, alors qu'elles sont encore 63 197 inscrites.

ANNIVERSAIRE

Noisy se souvient des bombardements de 1944

Il y a cinquante ans, dans la nuit du 18 au 19 avril 1944, des avions alliés bombardaient en vagues successives la ville de Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis. En 25 minutes, selon les rapports de l'époque, près de 3 000 bombes tombèrent sur la ville et un tiers d'entre elles seulement atteignirent leur objectif : la voie de chemin de fer et la gare de triage. Cette tragédie fit 464 morts et 370 blessés parmi la population, détruisit 500 maisons et en endommagea gravement 2 500. Pour célébrer cet anniversaire, la municipalité, dirigée par Roger Gouhier (PC), organise jusqu'au mois de septembre une exposition de photos d'archives. Dix-huit panneaux de 1,20 sur 2,50 mètres ont déjà été installés sur les candélabres de l'avenue Jean-Jaurès, et 24 autres devraient être apposés avant la fin du mois. Par ailleurs, en partenariat avec les conservatoires de Noisy et de Bagnolet, la jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis et la direction régionale de la SNCF de Paris-Est, la ville organise samedi 7 mai un concert sur les emprises de la SNCF.

JUSTICE

Manifestation à Créteil

Une centaine de jeunes habitants de la cité des Bleuets à Créteil (Val-de-Marne) ont manifesté, samedi 23 avril, leur soutien au jeune homme soupçonné par la justice d'être à l'origine de l'incendie qui avait fait sept morts en décembre 1993, dans un immeuble de la cité (*le Monde* du 19 mars). Une délégation des manifestants a été reçue au palais de justice. A l'annonce de cette manifestation, le maire, Laurent Cathala (PS), l'avait qualifiée d'*« indigne de l'élan de solidarité de l'ensemble de la population de notre ville qui s'est manifesté à l'égard de tous les sinistrés et indécente au regard de la peine des familles et de la mémoire des victimes »*.

SANS-ABRI

Des douches pour les SDF

Même s'ils trouvent refuge pour la nuit dans un centre d'accueil, les sans-domicile fixe ne savent où se laver. Alors que les établissements de bains se raréfient, Jean-Marie Le Guen, conseiller socialiste du treizième arrondissement, suggère qu'on ouvre aux SDF les douches de la piscine de la Butte-aux-Cailles qui se trouve à proximité de plusieurs foyers de nuit. Cette utilisation est-elle compatible avec l'usage ordinaire de l'établissement par les scolaires et les clubs sportifs ? La demande, soumise il y a plusieurs semaines à Jacques Toubon (RPR), maire de l'arrondissement, n'a pas reçu de réponse. Les élus socialistes demandent aux Parisiens d'écrire à leurs élus pour que soit prise cette mesure d'hygiène et d'humanité.

Un rapport de l'INSEE sur la santé mentale

Les Franciliens préfèrent s'adresser au généraliste pour soigner leurs dépressions

Un Francilien sur cinq a connu une dépression au cours de sa vie. La statistique provient d'une enquête sur la santé mentale des franciliens, publiée dans la revue de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Regards sur l'Ile-de-France*, au mois de mars (1). Cette proportion n'est pas anormale lorsqu'on la compare aux autres agglomérations des pays industrialisés.

Une différence se manifeste toutefois et concerne la façon dont les malades traitent leurs maux. Si à New-York, comme le montre Woody Allen, les citadins se précipitent chez le psy, à Paris, les habitants préfèrent, même s'ils sont sévèrement atteints, le médecin personnel. Près de 70 % des malades s'adressent à un généraliste, 24 % consultent un psychiatre et à peine 6 % pour cent un autre spécialiste des troubles mentaux.

De ce choix de praticiens découle une différence de traitements. Plus d'une personne sur deux, présentant des troubles sévères, prend des somnifères ou des anxiolytiques, et donc, moins de la moitié utilisent des antidépresseurs, surtout prescrits par les pychiatres. Une situation que les auteurs de l'enquête, Viviane Kovess, psychiatre-épidémiologiste, Sabine Gysens, psychologue, et Pierre-François Chanoit, psychiatre, qualifient de *« peu satisfaisante »*.

Les femmes cadres plus vulnérables

L'étude montre également que les Parisiens, et parmi eux les femmes, souffrent plus souvent que les banlieusards de dépression et de troubles de l'anxiété. 6 % des Franciliens interrogés déclarent avoir eu des troubles dépressifs dans les six mois qui ont précédé l'enquête. Le taux monte à 8,3 % chez les parisiens.

La moitié des cas recensés sont des dépressions sévères avec de nombreux symptômes allant de la diminution ou de l'augmentation de l'appétit aux pensées de mort, en passant par les troubles du sommeil ou l'incapacité à se concentrer ou à décider.

Toujours pendant cette période, 4,5 % de Franciliens (mais 6,4 % de Parisiens) ont connu des troubles de l'anxiété. Les auteurs du rapport se demandent si cette différence Paris-banlieue ne provient pas de la forte proportion de personnes seules dans la capitale.

L'étude des réponses selon le sexe des personnes interrogées montre que les femmes sont atteintes deux fois plus souvent de troubles dépressifs que les hommes (25 % contre 12 %). Les femmes cadres sont particulièrement vulnérables (30 %), celles des professions intermédiaires, un peu moins (25 %). En revanche, les cadres sont proportionnellement moins nombreux que les autres catégories socio-professionnelles à utiliser des substances médicamenteuses, et cela quels que soient les produits : somnifères, anxiolytiques ou antidépresseurs.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) L'enquête, qui a été organisée en mai et juin 1991, sous l'égide de l'Université Paris-V, a porté sur deux échantillons aléatoires tirés par l'INSEE, l'un dans la population générale, l'autre parmi les familles parisiennes percevant le RMI. L'échantillon exploité comprend au total 1 349 ménages franciliens groupant 3 554 personnes, dont 2 260 adultes, auxquels s'ajoutent 256 ménages percevant le RMI (608 personnes, dont 379 adultes).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

DÉJA S'ENVOLE LA FLEUR MAIGRE. Film belge de Paul Meyer : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

EAST SIDE STORY. Film américain de Robert Wise, v.o. : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Brady, 10e (47-70-08-86).

ETAT SECOND. Film américain de Peter Weir, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

L'ETUDIANT ÉTRANGER. Film américain d'Eva Sereny, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX. Film américain de Niro, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

LE MAITRE D'ESCRIME. Film espagnol de Pedro Olea, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES NAPOLITAINES. Film italien de Pappi Corsicato, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

Avec un rétablissement rapide de sa compétitivité industrielle

La reprise se confirme en Allemagne

La reprise se précise en Allemagne. Les chefs d'entreprise sont plus optimistes. Cette amélioration est due essentiellement aux exportations. Elle ne devrait pas néanmoins entraîner une baisse du chômage qui resterait élevé. Pour lutter contre ce fléau, les syndicats et le patronat de la métallurgie ont signé un accord sur la réduction du temps de travail *(lire page 20).*

■ LA RÉUNION DU G7. Les prévisions de croissance du FMI pour 1994 pèchent par pessimisme, ont estimé les ministres des finances du G7. D'autre part, les grands pays industriels doivent aider financièrement l'Algérie : Edmond Alphandéry, le ministre de l'économie, s'est efforcé de faire passer ce message au cours du dîner qui a clôturé, dimanche 24 avril à Washington, la réunion du G7.

FRANCFORT

de notre correspondant

Comme l'on monte un édifice pierre par pierre, la reprise économique en Allemagne se construit jour après jour. Lentement mais sûrement, le géant européen se redresse à son tour. Les indicateurs viennent infirmer les pronostics pessimistes qui faisaient craindre un nouveau plongeon dans la récession en début d'année 1994, après une année 1993 terrible, marquée par le plus fort recul du produit intérieur brut depuis la guerre (-1,9 % pour la partie ouest du pays). Le ministère de l'économie vient d'indiquer que le PIB du premier trimestre s'était inscrit en nette hausse par rapport à l'an dernier. Il s'agit du premier regain observé après quatre trimestres de baisse.

Dans le même temps arrivent de bonnes nouvelles des nouveaux Lander. La reprise (le PIB devrait croître de + 8 % cette année) n'y est plus le seul fait du commerce et des gigantesques travaux payés par Bonn : l'industrie a cru de 4,9 % en 1993 et le rythme s'est encore accéléré depuis janvier. Cette renaissance est loin d'être encore autonome, l'Ouest continue et continuera de transférer environ 500 milliards de francs par an à l'Est. Mais elle souligne que les changements structurels engagés depuis quatre ans commencent à payer. Le secteur manufacturier, qui s'était globalement effondré de moitié après la réunification, connaît même aujourd'hui un relatif boom dans certains secteurs comme les plastiques (+70 % en 1993) ou l'automobile (+52 %).

Changement de climat

« Je répète aujourd'hui mes paroles sur le renouveau du paysage qui fleurit [dans les nouveaux Lander] *»*, s'est réjoui le chancelier Kohl la semaine dernière en inaugurant la foire industrielle de Hanovre. Après *1990*, cette promesse d'une réunification heureuse qui ne coûterait rien à personne lui avait été amèrement reprochée. Aujourd'hui le chancelier, qui affronte une année électorale en position difficile, admet qu'il s'était trompé sur le calendrier et sur les coûts, mais qu'il avait *« raison sur le fond »*. La reprise qui se consolide favorise le pouvoir en place. Les derniers sondages indiquent, pour la première fois, un léger redressement de la cote du parti chrétien-démocrate et de la personne du chancelier. Le sondage mensuel de la chaîne de télévision ZDF fait état d'un gain d'un point de la coalition CDU/CSU de M. Kohl à 37 % tandis que le score du Parti social-démocrate (SPD) reste inchangé à 39 %.

Le climat change. On compte 43 % d'Allemands qui estiment que la récession est terminée contre 23 % en octobre. Les chefs d'entreprise sont plus prudents. *« La confiance revient »*, indique Hans-Peter Stihl, président des chambres de commerce, en constatant que *« la chute des commandes et de la production est arrêtée »*. Le BDI (patronat industriel) préfère souligner les persistantes *« difficultés de redémarrage »* et estime que *« les chances d'un fort regain conjoncturel restent limitées »*. Pourtant l'institut IFO de Munich relève dans ses enquêtes une amélioration de la perception des patrons depuis maintenant cinq mois. Les 350 grandes entreprises industrielles interrogées estiment que leur production va repartir en s'accélérant doucement pour déboucher sur une croissance moyenne de 1,25 % cette année.

En août dernier, elles craignaient encore une régression de la production nationale d'un demi-point en 1994. Le textile et l'habillement continueront de souffrir (une production en recul de 8 % et 4,5 %), mais le gain est net dans la chimie (+3 %), la construction mécanique (+1 %), la construction électrique (+2,5 %) et l'automobile (+5 %).

Le soleil vient de l'exportation. Ses partenaires vont mieux, l'Allemagne aussi. Les entreprises germaniques profitent de la reprise aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, mais aussi ailleurs. Le secteur de la machine, outil, par exemple, a vu ses commandes étrangères progresser de 34 % en 1993, grâce à des contrats d'ampleur inattendue, remportés en Russie (2 milliards de marks), en Malaisie (1,9 milliard) ou en Chine (1,4 milliard). Pour les Allemands, les nouveaux pays d'Asie et d'Europe de l'Est ne sont pas que des concurrents, ils sont aussi des clients... Globalement, les commandes étrangères adressées à l'industrie allemande ont crû de 9 % depuis octobre dernier, calcule la Bundesbank.

Les raisons sont nombreuses : le mark est stable par rapport aux monnaies européennes, en léger recul par rapport au dollar et plus encore face au yen, les salaires réels s'inscrivent en baisse, les réductions massives d'effectifs abaissent les coûts, de nouveaux produits comme dans l'automobile sont mis sur le marché. Les exportations allemandes devraient gagner 4,5 % cette année d'après la Deutsche Bank Research qui a révisé à la hausse ses pronostics. L'an passé, les ventes à l'étranger avaient reculé de 7,3 % et les importations de 14 %. L'Allemagne devrait perdre encore quelques parts sur le marché mondial cette année, mais elle est en train, nettement et rapidement, de rétablir sa compétitivité industrielle. Ce mouvement devrait s'affirmer à l'avenir et consolider cette reprise par l'exportation qui commence.

La consommation privée à la traîne

Les moteurs internes de la croissance *manquent en revanche de* carburant. Rigueur oblige, les dépenses publiques devraient stagner en 1994 et au delà. La consommation privée est bridée par la baisse relative des salaires, par le chômage croissant et par les taxes que le gouvernement lève pour payer l'unification ou combler la dette des chemins de fer (*le Monde* du 2 avril). Le revenu disponible des ménages devrait se contracter en 1994 de 1,5 % (d'après la Commerzbank) ou même de 3 % (d'après l'institut DIW). Pourtant, les Allemands devraient compenser cette perte en tirant à nouveau sur leurs livrets d'épargne et, au *total*, la baisse de la consommation pourrait être limitée à 1,5 %, selon la BfG-Bank, après une stagnation en 1993.

L'évolution des investissements constitue l'une des interrogations majeures. Pour l'heure, après le recul de 15 % en 1993, c'est le plat. Mais la Bundesbank croit percevoir de premiers signes encourageants. Les économistes de la Dresdner Bank jugent les surcapacités industrielles encore trop importantes pour qu'un redémarrage ait lieu cette année. Ceux de la Deutsche Bank sont plus optimistes. Logiquement, selon le scénario allemand traditionnel des *« reprises à quatre étages »*, rappelé par Tyll Necker, président du BDI, les investissements vont prendre le relais de l'exportation, puis la consommation interne et enfin l'emploi.

Le recul de l'inflation – moins de 3 % en rythme annuel dès le mois de mai – s'inscrit au premier rang des facteurs positifs en faveur de ce scénario. La Bundesbank va pouvoir continuer le lent desserrement de sa politique monétaire, malgré le mouvement inverse des Etats-Unis. La consolidation relative des déficits budgétaires publics l'y aidera. Au total, selon Jürgen Rexrodt, ministre de l'économie, l'Allemagne devrait dépasser la prévision faite cet automne d'une croissance du PIB de 1,5 % (8 % à l'Est et 1 % à l'Ouest). D'autres sont plus pessimistes (l'institut DIW, la Commerzbank, la BfG...) et avancent un gain à l'ouest entre 0,5 % et 1 %. La Deutsche Bank estime aussi que le rythme de 1 % à l'Ouest devra être révisé à la hausse, si les exportations demeurent élevées. La Dresdner Bank prévoit 1,1 %. Les instituts IFO de Munich et IW de Kiel tablent sur 1 % à l'Ouest et 1,5 % pour l'Allemagne entière.

Pour 1995, les *chiffres avancés* tournent autour d'une croissance globale de 2,5 %. La récession a été très brutale à partir de l'été 1992 et elle a mis en pleine lumière les immenses problèmes structurels accumulés : coût du travail trop élevé, déficits publics, niveau des impôts, insuffisance de la recherche, perte de compétitivité face à l'Asie... Aujourd'hui l'horizon s'éclaircit, sauf pour l'emploi, et la reprise qui s'affirme en s'accélérant lentement va permettre d'attaquer plus aisément les problèmes. Avec mesure mais sans étatsd'âme. *Avec des Allemands de l'Ouest* demeurés sereins et confiants dans leur modèle d'économie sociale de marché.

ÉRIC LE BOUCHER

La belle mécanique de l'emploi est cassée

FRANCFORT

de notre correspondant

Pour la majorité des économistes, il n'y aura pas d'amélioration du chômage en Allemagne avant le milieu de 1995. Dans les nouveaux Lander, le nombre de personnes au travail s'est stabilisé l'an dernier autour de 6,1 millions (- 3,9 %). Le taux de chômage est considérable (16,8 %), surtout quand on sait qu'il recouvre des situations très différenciées avec des régions où plus de la moitié des gens sont privés d'emploi. Mais, en moyenne, la situation ne devrait plus se dégrader. Il en *va différemment à l'Ouest, où* la belle mécanique de l'emploi semble brisée.

La population ayant un emploi dans les anciens Lander est revenue, fin 1993, à 29 millions traduisant une chute brutale de 475 000. C'est l'industrie qui en est la cause, avec un recul de 1 million des effectifs employés, soit 14 % ! Comme les vagues de licenciements continuent depuis janvier, l'Allemagne, seul pays occidental à avoir créé des emplois industriels dans les années 80, va connaître désormais le lot commun. C'est pour les mentalités germaniques, une révolution.

La reprise ne suffira pas à elle toute seule à résoudre le problème du chômage. D'autant que la démographie est défavorable : le nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail ne devrait pas diminuer, l'Allemagne reste un pays d'immigration malgré les changements du droit d'asile, les citoyens de l'Est restent surdemandeurs de travail malgré les difficultés. Dieter Braûninger, de la Deutsche Bank, a calculé que le pays devrait créer 3,5 millions d'emplois neufs d'ici à l'an 2000, rien que pour absorber les nouveaux entrants.

Dans ces conditions, le nombre de chômeurs observé fin février – 2,640 millions, soit un taux de 8,5 % à l'Ouest et 1,260 million, soit 16,8 % à l'Est –, auquel le gouvernement ajoute honnêtement 2 millions de personnes non inscrites, a tout lieu de croître. Ulrich Cartellieri, membre du directoire de la Deutsche Bank, estime que les *4,5* millions de chômeurs seront atteints, à la fin de l'année. Hermann Remsberger, chef économiste de la BHF-Bank, *table* sur seulement 4,2 millions. L'Allemagne doit donc bouleverser ses structures pour trouver de nouveaux gisements d'emplois et pour élever le « contenu en emplois » de sa croissance. Une seule solution: faciliter les embauches dans les services. Comme le secteur public n'y contribuera pas, au contraire – les chemins de fer vont devoir supprimer 100 000 emplois *d'ici à l'an 2000 – les espoirs* reposent sur les seuls services privés. Comment, dans ces secteurs, conserver des structures sociales moulées pour l'industrie ? Tel est le dilemme. L'Allemagne répugne à libéraliser et à déréglementer les lois sociales autrement qu'à doses homéopathiques. Le gouvernement l'a appris à ses dépens : désirant permettre une ouverture des magasins après 18 h 30, il s'est heurté à un refus quasi général.

E. L. B.

Les réunions monétaires de printemps à Washington

Les grands argentiers du G7 tentent de dédramatiser la hausse des taux d'intérêt

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Réunis dimanche 24 avril à Washington, les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du G7 ont constaté qu'ils étaient, tous, *« plus optimistes »* que le FMI sur leur propre perspective de croissance pour 1994. Théo Waigel, le ministre allemand, a ainsi confirmé qu'il comptait sur une progression du produit national brut (PNB) germanique de 1,5 % en 1994, alors que le FMI s'en tient à 0,9 %. M. Alphandéry a rappelé sa prévision pour la France, de 1,4 % (celle du FMI est de 1,2 %). Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a expliqué que cette prévision était *« peut-être en dessous de la réalité »*.

Inquiets de la hausse récente des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis et en Europe, les membres du G7 ont cependant cherché à dédramatiser la situation. Ils attribuent le rythme et l'amplitude de la hausse des taux longs à *« certaines dynamiques du marché »*, selon le terme utilisé par Lloyd Bentsen, secrétaire américain au Trésor, et à une anticipation d'une forte croissance. Tous les ministres ont insisté sur l'idée selon laquelle *« les forces inflationnistes restent contenues même dans les pays où la croissance est supérieure aux anticipations »*.

Un nouveau rééchelonnement de la dette russe

Derrière un optimisme général subsistaient néanmoins à Washington quelques craintes exprimées notamment par M. Bentsen. Après une rencontre avec le représentant japonais, M. Fuiji, ministre des finances du gouvernement sortant, le secrétaire américain a déclaré que, d'une manière générale, *« la stratégie de croissance que nous avons* [tous les Sept] *définie l'an dernier devait être appliquée avec plus de vigueur »*. Un conseiller de M. Bentsen a confirmé que les Etats-Unis ont à nouveau demandé aux Japonais une stimulation accrue de leur activité et une ouverture de leurs marchés. Les Américains se sont, en revanche, refusé à commenter la rencontre entre MM. Bentsen et Waigel.

A la fin de la réunion, les ministres et gouverneurs ont reçu une délégation russe, conduite par Alexandre Chokhine, le ministre des finances. Le G7 s'est félicité des *« efforts engagés par les Russes »* dans le cadre de l'accord signé avec le FMI la semaine dernière (*le Monde* du 22 avril). Moscou s'est engagé à ramener l'inflation à un rythme mensuel inférieur à 7 % d'ici à la fin de l'année et à limiter le déficit budgétaire à 7,5 % du PNB en 1994. *« Nous appelons le gouvernement russe à mettre en œuvre avec détermination ce programme de manière à rendre possible un accord plus large avant la fin de l'année »*, a expliqué M. Bentsen. Il faisait référence au projet de prêt de 3 milliards de dollars que le FMI pourrait accorder à la Russie dès cet automne. Les Sept se sont, en outre, déclarés ouverts à *« un rééchelonnement important de la dette russe »*. Des négociations vont être engagées avec le Club de Paris, le groupe des pays créanciers.

Un appel français en faveur de l'Algérie

Edmond Alphandéry, ministre français de l'économie, a profité du dîner qui a suivi la réunion du G7, pour *« sensibiliser »* les grands argentiers de ce club des pays riches à la situation de l'Algérie. *« Il faut que la communauté internationale s'intéresse à ce pays »*, a expliqué le ministre français. Un prêt de 1 milliard de dollars (6 milliards de francs), dans le cadre d'un crédit *stand-by*, a été négocié entre Alger et le Fonds monétaire international. Il n'a cependant pas encore été entériné par le conseil d'administration du Fonds.

« Après la dévaluation du dinar et les réformes annoncées, le gouvernement algérien propose de s'engager sur un programme de redressement courageux et difficile », a déclaré M. Alphandéry. La France souhaite, en conséquence, que les grands pays industriels aident financièrement ce pays. Elle espère que l'accord avec le *FMI* pourra être mis en œuvre rapidement et que les pays créanciers accepteront un rééchelonnement significatif de la dette algérienne.

ERIK IZRAELEWICZ

Marchés dérivés : l'explosion des swaps

en milliards de dollars

taux · devises

4 000 · 3 000 · 2 000 · 1 000 · 0

1987 · 1988 · 1989 · 1990 · 1991 · 1992 · 1993*

* *Volume annuel estimé sur la base du 1er semestre*
Source : ISDA (International Swaps and Derivatives Association)

Parmi les marchés de produits dérivés, les marchés de swaps (littéralement échanges) ont connu une véritable explosion au cours des dernières années. Ces swaps permettent à un industriel ou à un établissement financier, et moyennant rémunération, d'échanger pendant une période déterminée des risques de change ou de taux. Par exemple, il achète la possibilité d'échanger pour une période donnée une certaine quantité de devises à un cours fixé par avance. Il se protège ainsi contre les fluctuations de cette devise.

Selon la revue **Banque** ***qui publie à la fin du mois un numéro spécial consacré aux marchés dérivés, les années 80 ont vu l'explosion des marchés d'options et les années 90 celle des swaps. Selon l'ISDA*** **(International Swaps and Derivatives Association),** ***l'encours de swaps de devises et de taux était supérieur à la fin de l'année 1992 à 4 700 milliards de dollars (27 000 milliards de francs). Quant aux volumes traités sur les marchés*** **(voir graphique ci-dessus),** ***ils dépassaient à la fin de l'année 1993 les 4 000 milliards de dollars.***

INDUSTRIE

L'avenir incertain de Renault et PSA

Les constructeurs français, qui privilégient le marché européen, sont menacés par les visées mondiales des Américains et des Japonais

Annoncée jeudi 21 avril par mondiovision à l'ensemble de ses troupes réparties sur la planète, la réorganisation de Ford, deuxième constructeur automobile américain (*le Monde* du 22 avril), incite à réfléchir. La mise en place d'unités mondiales pour le développement, la production et la vente de ses produits, devrait permettre d'économiser 2 à 3 milliards de dollars (près de 18 milliards de francs) par an, a déclaré le PDG de Ford, Alex Trotman. Son grand rival, General Motors (GM), s'engage aussi sur la voie de la mondialisation. L'Opel Omega de sa filiale allemande a été légèrement modifiée pour satisfaire aux goûts et aux normes outre-Atlantique où elle s'appelle Cadillac LSE. La petite Corsa, également créée en Europe, va être fabriquée au Mexique pour les marchés d'Amérique du Nord et d'Amérique latine.

Les constructeurs japonais les avaient précédés dans cette voie. L'une des raisons du succès de Toyota est d'avoir su concevoir des voitures adaptées à une clientèle mondiale. Et comme le réaffirmait Jacques Calvet, président de PSA Peugeot Citroën, lors de la présentation de ses résultats à la presse : « *J'ai trop d'estime pour les Japonais pour croire qu'ils ne seraient pas capables de surmonter leurs difficultés.* » Bref, malgré la hausse du yen, la relative perte de leurs avantages concurrentiels en terme de développement de produits, de fabrication et de qualité, la baisse de leur marché intérieur, ils sont loin d'avoir perdu la bataille. La publication des chiffres de ventes aux Etats-Unis pour ce premier trimestre en témoigne. La croissance du marché américain sur cette période (+18,3 %) a certes profité aux constructeurs américains, qui ont déjà annoncé, ou vont dans les prochains jours annoncer des profits records. Mais les Japonais ne sont pas en reste. Ils ont vu leur pénétration s'améliorer de près de deux points. Et les résultats financiers des constructeurs automobiles japonais, qui seront connus dans les semaines qui viennent (ils clôturent leurs exercices en mars) risquent de réserver des surprises. Selon le journal *Nihon Keizai*, Honda devrait annoncer un doublement de son bénéfice net consolidé atteint grâce à la reprise de l'industrie automobile américaine.

Face à ces stratégies mondiales, les constructeurs français sauront-ils rester compétitifs ? N'ayant pas pu s'implanter aux Etats-Unis, leur seule solution pour accroître leurs volumes serait de conclure des alliances d'envergure. Comme l'a fait récemment BMW, avec l'acquisition de Rover. Tant Louis Schweitzer, président de Renault, que Jacques Calvet, rejettent pourtant cette éventualité : « *S'allier avec un autre constructeur, ce serait la mort assurée* », affirme le président de PSA. Comment vont-ils donc faire pour vendre des véhicules à des prix comparables à ceux de leurs concurrents ?

L'exemple de Chrysler

Certes, ils ne sont désormais plus repliés sur l'Hexagone. Leur terrain de jeu est devenu l'Europe, et ils font de gros efforts pour se placer dans les pays à fort potentiel de développement que sont l'Asie (avec les positions prises par Citroën en Chine en particulier) et l'Amérique latine. Mais le territoire où se vend actuellement le plus grand nombre d'automobiles, l'Amérique du Nord, échappe à leur réseau. Et les droits d'entrée y sont beaucoup trop importants pour espérer y revenir.

Les économies d'échelle mentionnées par Ford ne les concerneraient-elles pas ? Non, répondent à nouveau en chœur nos deux constructeurs nationaux. « *Small is beautiful* », affirme Louis Schweitzer, qui compte sur la souplesse, la réactivité d'une entreprise de petite taille pour compenser l'effet de volume. Il cite à l'appui Chrysler, le troisième et donc le plus petit des trois constructeurs américains, mais dont le chiffre d'affaires dépasse néanmoins de 100 milliards de francs celui de la firme au losange. En outre, contrainte de quitter l'Europe il y a plus de quinze ans, Chrysler met actuellement les bouchées doubles pour y revenir. Il dispose d'une unité de production à Graz, en Autriche. Et les profits colossaux qu'il dégage actuellement en Amérique du Nord lui donneront les moyens d'accentuer son expansion commerciale.

Jacques Calvet, lui, ne croit que moyennement à l'effet de taille. « *Toute l'organisation actuelle aux Etats-Unis, au Japon, et en France chez PSA, consiste à arriver à faire de petites séries à coûts bas dans une industrie fortement capitalistique et à fort taux de main-d'œuvre.* » Et pour obtenir néanmoins des économies d'échelle il mise sur des coopérations, pour la fabrication d'organes mécaniques comme les moteurs, ou pour des véhicules complets sur des niches de marché ; ce qui est le cas du monospace développé avec Fiat.

La pratique du partenariat

Le premier argument n'est pas convaincant car s'il n'y a plus (ou moins) d'économies d'échelle à attendre du côté de la fabrication des automobiles, en revanche, elles persistent au niveau de la conception et des études, qui pèsent pour environ 10 % dans le prix de revient d'une automobile. Vu les volumes en jeu (de l'ordre de 5 millions de voitures en 1993 pour Ford), les économies dégagées de ce seul poste peuvent se chiffrer effectivement en milliards de dollars. Sans parler des achats, dont on sait qu'ils représentent plus de 60 % du prix de revient d'une automobile. En passant commande à un fournisseur sur des quantités mondiales (et non plus régionales), on peut aussi faire baisser les coûts.

Quant à l'argument sur les partenariats, il ne tient aussi qu'à moitié car les autres s'y adonnent pour réduire leurs coûts. Cette stratégie coexiste avec leur nouvelle organisation mondiale. Les monospaces américains de Ford ne sont autres que les Nissan Quest. En Europe, les 4×4 Ford Maverick sont aussi les Nissan Terrano. Les exemples abondent. On ne peut donc dire d'une stratégie de partenariat qu'elle procurera un avantage compétitif. En outre, ces accords permettent certes des économies d'échelle mais engendrent aussi des surcoûts spécifiques. Car, *primo*, la coordination entre firmes différentes se paie. Et, *secundo*, pour satisfaire plusieurs partenaires, il faut parfois se livrer à des compromis sur la définition des véhicules qui en augmentent le prix de revient. Un des meilleurs spécialistes actuels de l'automobile mondiale s'interrogeait ainsi dans le cadre du Salon de Genève sur le prix de revient des monospaces Peugeot, Citroën, Fiat et Lancia.

Certes, mais la situation a brutalement changé. Les Américains, en Europe depuis des décennies, sont aujourd'hui beaucoup plus menaçants. Pour quatre raisons. La première est l'évolution des goûts des consommateurs, de moins en moins différenciés. La belle américaine des années 50 n'a plus cours dans les rues de New-York ou de San-Francisco. C'est la raison pour laquelle Ford et GM n'estiment plus nécessaire de concevoir deux lignes différentes de produits. La seconde raison est l'homogénéisation des méthodes de production. Les Français, qui ont restructuré leurs usines relativement tôt, dès le milieu des années 80, et su améliorer la qualité de leur production, ont eu pendant quelque temps une longueur d'avance en Europe. Aujourd'hui, tout le monde est à peu près au même niveau ; les méthodes dérivées des modes de production japonais ont été mises en place partout. La troisième raison est la mondialisation des échanges symbolisée par la création à Marrakech de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Certes, les entraves demeurent dans le monde automobile. Mais elles vont en s'amenuisant. C'est le sens de l'histoire. Et de toute façon, les usines « transplants » installées par les constructeurs américains, japonais et parfois européens (pour BMW et Mercedes) dans des continents différents de celui dont ils sont issus, permettent de franchir tous les obstacles.

La quatrième raison est technologique. Les réseaux informatiques permettent à des équipes situées aux quatre coins du monde de mieux collaborer. Avant même de se restructurer mondialement, Ford avait déjà mis au point des banques de données informatisées pour ses chercheurs de Dearborn (Michigan), Dunton (Grande-Bretagne) et de Merkenich (Allemagne).

« *Small is beautiful.* » Peut-être. Certes, General Motors, le plus grand des constructeurs américains, met plus de temps que les deux autres pour remonter la pente après les pertes colossales du début de la décennie et malgré une conjoncture qui lui est favorable. Mais cet argument est insuffisant pour convaincre de la supériorité des entreprises plus petites. Tant que la preuve ne sera pas apportée par le marché à la fois du handicap que constitue le gigantisme et de l'efficacité des petites structures, on ne peut accueillir qu'avec scepticisme l'optimisme et l'assurance des constructeurs français.

ANNIE KAHN

Un accord entre les deux constructeurs

Les camionnettes Volkswagen auront des directions Mercedes

Les successeurs des petits véhicules utilitaires Transporter de Volkswagen seront équipés de transmissions, de directions et d'essieux Mercedes, aux termes d'un accord entre les deux entreprises conclu vendredi 22 avril. Ce type d'accord, très fréquent dans l'industrie automobile, est encore plus justifié dans le secteur des camionnettes dont les ventes en Europe sont environ dix fois inférieures à celles des voitures de tourisme. Cet accord permettra à Volkswagen de limiter ses investissements et à Mercedes d'engranger environ 250 millions de marks par an (850 millions de francs).

Les deux constructeurs allemands avaient déjà noué des coopérations limitées. Ils ont créé une société commune sur la pollution et la propulsion électrique, et une autre, en collaboration avec BMW et Siemens, pour le développement de systèmes de production. Dans le domaine des petits utilitaires français, Peugeot, Citroën et Fiat se sont alliés pour concevoir et produire leurs petits véhicules utilitaires Jumper, Boxer et Ducato. Quant à Renault, il a repris la totalité du projet concernant l'Excel, successeur du Trafic, après l'échec du partenariat avec Daf.

Afin de « sauvegarder l'emploi »

Accord sur les 35 heures dans la sidérurgie allemande

FRANCFORT

de notre correspondant

Un « *accord pour la sauvegarde de l'emploi* » a été trouvé dans la sidérurgie allemande, samedi 23 avril. Il intervient après plusieurs autres conclus dans la chimie, la métallurgie ou les mines qui démontrent la grande flexibilité du modèle social germanique (*le Monde* du 9 mars). L'union patronale et le syndicat IG-Metall se sont entendus pour faire passer la durée hebdomadaire du travail de 36,5 heures actuellement à 35 heures dès le 1er mai prochain et non pas le 1er avril 1995, comme précédemment prévu. Les salaires ne seront pas abaissés en proportion mais, en compensation, les primes de Noël seront réduites (de 110 % d'un mois de salaire à 76 % en 1994), puis remonteront ensuite. Cet accord qui est financièrement neutre devrait aider à la sauvegarde de quelques-uns des 135 000 emplois de la branche.

Dans le même esprit et pour les entreprises en mal de commandes, les partenaires sociaux ont décidé d'une possibilité d'un passage à 32 heures avec réduction de salaires, mais moins forte pour les bas revenus. Ils ont en sus décidé de développer le travail à temps partiel. Un sondage auprès des salariés devrait permettre d'en préciser les branches et les modalités. Les jeunes en apprentissage verront enfin leur durée dans l'entreprise prolongée de six mois après leur stage afin d'être en meilleure position pour trouver un emploi.

E. L. B.

ÉCONOMIE

FINANCES

Selon une étude de la BNP

L'assurance-vie, les PEP et les PEL sont les placements préférés des Français

L'assurance-vie, les plans d'épargne-logement et les plans d'épargne populaire *« constituent désormais les principales formes de placement des Français »*, alors que l'extraordinaire engouement dont ont fait l'objet les sicav monétaires entre 1988 et 1992 a pris fin. Telles sont les principales conclusions d'une étude menée par la BNP sur l'épargne des Français et publiée dans sa lettre de conjoncture du mois de mai.

L'assurance-vie reste de loin le produit de placement de prédilection. *« On peut estimer pour 1993 à environ 70 % l'épargne financière nette consacrée à l'assurance-vie »*, estime la BNP. La vente de produits d'épargne en assurance-vie a augmenté de 285 milliards de francs en 1993 (une hausse de 28 %). A cela deux raisons : les Français ont continué à vouloir se constituer un patrimoine ou une rente au titre d'un complément de retraite, et l'assurance-vie offre des garanties de taux, d'importants avantages fiscaux et de la souplesse (sortie en rente ou en capital).

Dans le même temps, le plan d'épargne-logement (PEL) et le plan d'épargne populaire (PEP) qui offrent également des avantages fiscaux importants ont progressé respectivement de 13,6 % en 1993 (contre + 4,1 % en 1992) et de 35,4 % (contre +37,6 % en 1992). Parallèlement, les ménages se sont désengagés de façon très importante des placements en sicav à court terme, notamment monétaires. Les souscriptions nettes sont passées de + 75 milliards de francs en 1992 à-150 milliards de francs en 1993. Pour les seules sicav monétaires, restées très longtemps un placement « fétiche », le mouvement est encore plus net : leur encours a régressé de 19,8 %, soit une baisse de 226 milliards de francs.

SOCIAL

La plus forte progression depuis cinq ans

Les effectifs de la CFDT ont augmenté de 5,3 % en 1993

A l'issue de son conseil national, réuni du 19 au 21 avril, la CFDT a fait savoir que le nombre de ses adhérents avait progressé de 5,3 % en 1993, pour atteindre 617 095. Il s'agit du plus fort taux de progression depuis cinq ans, alors que les effectifs de l'organisation syndicale augmentent régulièrement depuis 1989.

« Le mouvement n'est plus conjoncturel, c'est un mouvement de fond », a estimé Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT.

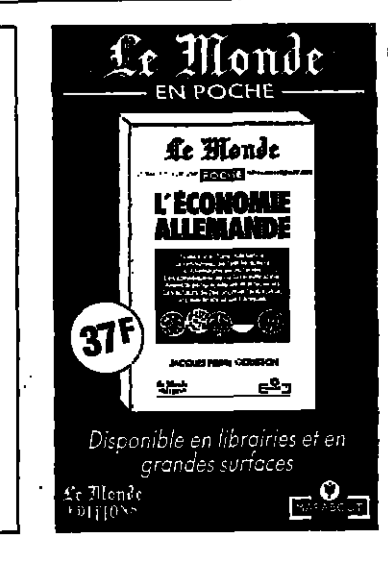
Rendant compte des travaux de ce conseil national, Jean-René Masson, secrétaire national chargé de la politique revendicative, a estimé que l'action syndicale, *« focalisée contre le gouvernement »*, devait maintenant *« bousculer l'immobilisme patronal »*, notamment dans les entreprises et les branches professionnelles, là où se situent *« les vrais grippages »*.

Il faut, a-t-il indiqué, faire émerger *« une conflictualité positive débouchant sur l'emploi »*.

EN BREF

CIRCULATION DES CAMIONS : les poids lourds indésirables au Luxembourg. – Après l'Autriche et la Suisse, le grand-duché de Luxembourg a décidé de s'opposer à l'afflux de camions attirés sur son territoire par le faible coût du carburant luxembourgeois. A partir du 20 mai, des itinéraires obligatoires seront imposés pour le transit international des camions de plus de 3,5 tonnes vers la France, la Belgique et l'Allemagne.

EXTENSION DE ROISSY : un expert est nommé. – Michel Fève, inspecteur général des ponts et chaussées, vient d'être chargé par Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, d'une mission d'expertise pour déterminer dans quelles conditions (techniques, économiques, foncières et relatives à l'environnement) peut être développé à l'avenir l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.



REPÈRES

EMPLOI

Recul des effectifs dans les entreprises de plus de 50 salariés

Les effectifs des établissements d'au moins 50 salariés ont baissé de 0,8 % au cours du quatrième trimestre 1993 après un recul de 0,6 % au troisième trimestre, selon une étude publiée, samedi 23 avril, par la Direction de l'animation de la recherche du ministère du travail (DARES). Dans les secteurs marchands non agricoles, l'emploi a baissé de 0,2 % lors du dernier trimestre de 1993. En revanche, dans le secteur tertiaire, les entrées accusent une légère baisse alors qu'augmentent les fins de contrat à durée déterminée.

COMMERCE

L'Amérique latine hostile à une « clause sociale »

Les membres du Groupe de Rio – qui regroupe onze pays d'Amérique latine dont l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela – ont rejeté, vendredi 22 avril, la proposition, défendue par l'Union européenne et les Etats-Unis, visant à introduire une *« clause sociale »* dans le cadre de la future Organisation mondiale du commerce (OMC). Le groupe de Rio entend néanmoins *« contribuer à corriger les inégalités »* dans le respect *« des principes des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) »*.

GATT

Des états généraux du textile en 1995

Georges Jollès, président de l'Union des industries textiles (UIT), propose la tenue d'états généraux du textile, afin *« d'organiser une réflexion collective et fondamentale sur l'avenir de la filière »*. En marge de l'assemblée générale annuelle de l'UIT, qui s'est tenue la semaine dernière, M. Jollès a précisé que ces états généraux seraient ouverts aux professionnels de l'habillement, de la distribution (la vente par correspondance notamment). Ces états généraux, qui devront être précédés d'un *« travail de fond préparatoire »*, pourraient se tenir au printemps 1995. Le secteur du textile-habillement qui emploie 350 000 personnes en France, veut ainsi tirer les conséquences de la signature du cycle de l'Uruguay, mi-avril.

POLOGNE

la Diète adopte une nouvelle loi sur le contrôle des salaires

La Diète, le parlement polonais, a adopté, samedi 23 avril, une nouvelle loi sur le contrôle des salaires. Elle prévoit l'introduction d'une surtaxe de 150 % sur tout excédent de salaires au-dessus d'un seuil fixé administrativement pour les entreprises d'Etat. Un projet précédent, auquel s'étaient opposés le président Walesa et les syndicats, prévoyait d'élargir ce contrôle des salaires au secteur privé. La nouvelle loi devra être entérinée par le Sénat et le chef de l'Etat.

TRANSPORT

Les compagnies aériennes mondiales ont perdu 4,1 milliards de dollars en 1993

Les compagnies membres de l'Association du transport aérien international (IATA) ont enregistré des pertes de 4,1 milliards de dollars (24 milliards de francs) sur leurs liaisons internationales en 1993, a indiqué l'IATA. Ces pertes sont bien supérieures aux prévisions de novembre 1993 qui faisaient état de 2,4 milliards de dollars. Les pertes pour les quatre dernières années ont atteint 15,6 milliards de dollars (91,4 milliards de francs). Le directeur général de l'association, Pierre Jeanniot, a demandé aux gouvernements d'aider les compagnies aériennes, non pas *« par des taxations et de nouvelles régulations »*, mais par *« des possibilités d'obtenir une réelle compétitivité pour des crédits à l'exportation »*.

COMMUNICATION

Nouveaux animateurs pour France 2

Les cahiers des charges réaffirment la vocation généraliste de la chaîne publique

Bien que les cahiers des charges des chaînes publiques soient toujours en cours de négociation, France 2 se voit confirmer une mission *« exclusivement généraliste »*, tandis que France 3 doit approfondir sa vocation *« régionale et locale »*. Des objectifs qui n'empêchent pas l'arrivée de nouveaux animateurs sur France 2.

Rajeunir l'audience de France-Télévision – principalement de France 2 – pour séduire les publicitaires est l'un des objectifs que s'est fixés Jean-Pierre Elkabbach, dès son arrivée à la présidence de France-Télévision. Et pour y atteindre, les patrons de chaîne ne connaissent qu'une recette : s'assurer l'exclusivité des trop rares animateurs qui séduisent les adolescents. La « manip » relève de la mécanique : les moins de vingt ans ayant un fort pouvoir prescripteur sur leurs parents, c'est donc indirectement le porte-monnaie de la ménagère de moins de cinquante ans qui est ainsi visé. Au moment où Laurent Ruquier a commencé de « cloner » l'une des émissions phares de France Inter, « Rien à cirer », lundi 25 avril, à 18 h 45 sur France 2, Jean-Pierre Elkabbach a annoncé, samedi 23 avril, l'arrivée sur France 2 de Jean-Luc Delarue, animateur à Europe 1 et présentateur de « La grande famille » sur Canal Plus. Le présentateur vedette de Canal Plus animera en deuxième partie de soirée une émission hebdomadaire sur des *« sujets de société »*. Les discussions entamées par France-Télévision avec Christophe Dechavanne, producteur et animateur de « Coucou, c'est nous » (TF 1), ne semblent pas avoir débouché. Il est vrai que les faibles moyens financiers supplémentaires accordés par le gouvernement à Jean-Pierre Elkabbach (640 millions de francs, dont 185 millions d'économies à réinjecter dans les programmes) ne mettent peut-être pas le président de France-Télévision en mesure de satisfaire aux exigences des stars de la télévision.

Cette obsession du rajeunissement de l'audience bute-t-elle sur les objectifs *« culturels »* que l'Etat-actionnaire souhaite assigner aux chaînes publiques de télévision à travers le cahier des charges ?

Objet depuis janvier de nombreuses discussions entre les nouveaux dirigeants de France-Télévision et le ministère de la communication, ces projets – qui n'ont pas été publiés officiellement – continuent d'être discutés entre les chaînes, le gouvernement et le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

En l'état actuel des textes, France 2 voit confirmer sa mission *« exclusivement généraliste »* avec *« vocation à atteindre un large public auquel elle offre une gamme diversifiée et équilibrée de programmes »*. *« Sa position dans la concurrence,* précise le texte, *lui assigne l'ambition de jouer, dans les domaines de l'information nationale et internationale, de la création, du divertissement et de l'événement, un rôle d'entraînement en matière de qualité et d'innovation, pour l'ensemble du secteur audiovisuel. »*

De son côté, France 3 doit *« affirmer sa vocation particulière de chaîne régionale et locale »*. En clair, la chaîne doit privilégier *« l'information décentralisée et les événements régionaux, notamment culturels et sportifs »*, *« accorder une place importante aux journaux régionaux d'information et à la télévision de proximité »*. Une dotation supplémentaire de 95 millions de francs doit aider France-Télévision à atteindre cet objectif.

On retrouve dans ces textes certaines obligations actuelles des chaînes : émissions religieuses (pour France 2), information des consommateurs, débats parlementaires, expression directe, intégration des *« populations étrangères »*, langues régionales (pour France 3).

Plutôt que de faire confiance aux dirigeants des chaînes publiques en leur assignant des missions culturelles, le gouvernement a préféré quantifier précisément leurs obligations dans ce domaine : soit quinze heures de spectacles vivants par chaîne, deux heures d'émissions musicales, seize heures de concerts, etc. Des émissions *« régulières »* sur la science, l'économie, les sciences humaines, sont demandées, les jeux doivent éviter *« la vulgarité »*, *« privilégier l'imagination, la découverte, la connaissance »*. Ce sera au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'apprécier, dans un an, la manière dont la ligne éditoriale aura satisfait à ces exigences.

Y. M.

DANS LA PRESSE

Les suites de l'ultimatum de l'OTAN en Bosnie

Libération (Gérard Dupuy) : « Le répit de Gorazde ne présage même pas un retournement du cours des choses. (...) Une guerre ouverte contre les Serbes (...) appartient au domaine des hypothèses actuellement irréalistes. (...) Qui est vraiment prêt à payer, en mains sales, le prix de cette bonne conscience sauve ? Comme un départ pur et simple de Bosnie est également exclu, l'imbroglio de l'impuissance a de bonnes chances de prospérer. »

Le Figaro (Charles Lambroschini) : « Le cessez-le-feu qui vient d'être obtenu à Gorazde démontre que la menace du bâton est efficace. (...) Pour autant, aucun dirigeant politique, en Amérique ou en Europe, n'est prêt à appliquer cette logique de la force. (...) Arrêter l'opération humanitaire (...) ne serait pas non plus accepté par l'opinion publique (...). Il ne reste que la voie d'un règlement politique. (...) Mais cette fois, il ne faudra pas faire le mauvais diagnostic. Pour que la négociation ait une chance, il faut que les Grands soient prêts à frapper. »

L'Humanité (Jean-Paul Piérot) : « Le déploiement des premiers « casques bleus » à Gorazde fait renaître une lueur d'espoir pour la population martyrisée. (...) Les partisans de la solution militaire peuvent-ils en tirer argument pour réclamer encore plus d'engagement armé ? (...) Les derniers événements de Gorazde viennent contredire ces thèses de va-t-en-guerre. (...) D'ultimatums en frappes aériennes, un processus d'escalades successives risque d'entraîner une guerre totale. (...) Au lieu d'ajouter des armes, fussent-elles de l'OTAN, aux armes des belligérants, ne conviendrait-il pas, comme les communistes ne cessent de le réclamer, d'organiser un embargo effectif ? (...) Négocier l'avenir et tarir la source du mal sont les deux conditions du rétablissement de la paix.

France-Inter (Bernard Guetta) : « Il est temps pour l'Alliance atlantique de choisir entre deux options : la première (...) suppose qu'on entre en guerre. La seconde exigerait de reconnaître trois évidences : on ne peut pas vouloir préserver dans le sous-ensemble bosniaque la coexistence qu'on a laissé briser dans l'ancien ensemble yougoslave. Les Musulmans ne sont que la plus importante des trois minorités qui constituaient la Bosnie, et les deux autres de ces minorités, serbe et croate, ne veulent pas vivre dans un État indépendant qui serait celui des Musulmans. Il n'y a pas plus de raison de refuser l'unité serbe que d'accepter l'indépendance croate, pas de logique à soutenir le droit à l'autodétermination des Slovènes et à le dénier aux Serbes, fussent-ils de Bosnie. »

Die Welt (Lothar Rühl) : « Le retrait de leurs armes lourdes entrepris avec retard par les Serbes confirme que ceux-ci craignent deux choses : une attaque aérienne menée par des avions de combat très modernes et un engagement déterminé de l'OTAN avec participation américaine. (...) A Gorazde, en raison de l'agression serbe, les Russes n'avaient aucune chance de s'entremettre de nouveau. Dans cet affrontement, il revient à l'OTAN de dominer l'escalade. »

Le Soir (Édouard Van Velthem) : « Le retour de Gorazde à son statut de zone de sécurité protégée par la communauté internationale pourrait peut-être, enfin, relancer une dynamique de négociations en panne depuis l'échec de la Conférence de Genève. (...) Les Serbes bosniaques, de leur côté, n'ignorent pas qu'ils ont été à l'extrême limite des humiliations qu'ils pouvaient infliger à la communauté internationale. La réédition d'un scénario comparable à Gorazde semble exclue (...). »

Malgré une baisse du chiffre d'affaires

Matra Hachette affiche des résultats en hausse pour 1993

Le conseil d'administration de Matra Hachette, réuni le 21 avril, sous la présidence de Jean-Luc Lagardère, a arrêté les comptes du groupe pour l'exercice 1993. Malgré un chiffre d'affaires qui a chuté de 55,1 milliards de francs en 1992 à 53,9 milliards de francs en 1993 (soit une baisse de 2 %), le résultat net consolidé (part du groupe) a augmenté de manière sensible. Ce dernier est passé de 354 millions de francs à 629 millions en 1993. Selon le communiqué de la société, le résultat d'exploitation est en progression de 5,3 % (2,9 milliards de francs en 1993 contre 2,77 milliards en 1992), grâce notamment à une *« meilleure contribution de la branche transport »* du groupe. Les résultats 1993 confirment également la baisse structurelle de l'endettement du groupe Matra Hachette qui, de 3 milliards de francs en 1992, est passé à 475 millions en 1993.

Peu après l'arrivée d'André Rousselet

« Les Guignols de l'info » prennent le contrôle des pages télé d'« InfoMatin »

La patte d'André Rousselet, ex-PDG de Canal Plus, sur *InfoMatin*, quotidien dont il a récemment pris le contrôle (*le Monde* du 30 mars), n'y est sans doute pas étrangère : à partir du lundi 25 avril, les marionnettes des « Guignols de l'info », l'une des séquences phares de « Nulle part ailleurs », émission animée par Philippe Gildas sur Canal Plus, tiendront une chronique quotidienne dans la page télévision du quotidien. Lundi 25 avril, la première chronique a été entièrement tenue par la marionnette de Bernard Tapie (en photo) éructant contre la rétrogradation de l'Olympique de Marseille en deuxième division et le retrait de sa licence de dirigeant d'un club de football : *« Y m'auront pas. Jamais ! T'entends, jamais ! Les crapules ! Les rats d'égout ! M'enlever ma licence, à moi, Nanard ! Tu te rends compte ! Rien à faire : en France, on n'aime pas le succès ! Et c'est pas d'aujourd'hui ! Déjà, je me souviens, quand j'étais chanteur, y sentaient bien que j'allais casser la baraque. Y faisaient dans leur froc, les Brel, les Brassens, les Ferré ! Y m'avaient retiré ma licence de chanteur... »*, etc.

VIE DES ENTREPRISES

Deuxième constructeur mondial de tracteurs

Massey Ferguson serait sur le point de changer de propriétaire

Massey Ferguson, deuxième constructeur mondial de tracteurs, serait sur le point d'être vendu à la firme américaine Agco, par son actuel propriétaire, le groupe américain Varity. Selon le *Financial Times* du 25 avril, la vente sera annoncée dans les prochains jours. Elle aurait été effectuée au prix de 330 millions de dollars (près de 2 milliards de francs). En novembre 1992, Agco avait déjà acquis le réseau de distribution de Massey en Amérique du Nord, et sa filiale financière Agricredit. Cet accord passé expliquerait que l'offre américaine ait été préférée à une offre européenne, légèrement supérieure financièrement.

Massey Ferguson, qui possède une usine en France à Beauvais, avait conclu, en janvier, un accord avec Renault Agriculture avec la création de deux filiales communes : dans les achats, d'une part, et dans la recherche, le développement et la fabrication dans les domaines de la mécanique, de l'hydraulique et de l'électronique, d'autre part *(le Monde* du 19 janvier).

Vice-président du conseil de surveillance du groupe Lagardère

Bernard Esambert rejoint la banque Arjil

Trois semaines à peine après les départs de Christian Giacomotto et de Philippe Marini de la banque Arjil (*le Monde* du 2 avril), le groupe Lagardère annonce l'arrivée de Bernard Esambert. L'ancien président de la Compagnie financière Edmond de Rothschild devient vice-président du conseil de surveillance du groupe Lagardère et va être chargé, avec Bernard Attali, du développement de la banque Arjil et de la transformation de ses statuts en commandite par actions.

C'est l'arrivée, en novembre 1993, de Bernard Attali, ancien président d'Air France, à la tête du conseil de surveillance de la banque Arjil qui avait provoqué les départs de Christian Giacomotto, président du directoire, et de Philippe Marini, un de ses membres. Après modification des statuts d'Arjil, M. Attali occupera la présidence du collège des associés-gérants et M. Esambert présidera le conseil de surveillance. M. Esambert conservera, par ailleurs, ses responsabilités au sein du groupe Bolloré, où il dirige le comité stratégique du holding de tête, Albatros.

A l'occasion de son départ

Jacques Fournier prône de nouvelles relations entre l'Etat et la SNCF

Jacques Fournier, le président de la SNCF, devrait, à l'occasion de son dernier conseil d'administration, mercredi 27 avril, prôner *« une nouvelle donne pour le chemin de fer en France »*. Arrivé en août 1988 à la tête de l'entreprise publique, M. Fournier partira à la retraite le 7 mai, au lendemain de l'inauguration du tunnel sous la Manche. Avec un endettement prévisionnel de 155,5 milliards de francs à la fin de l'année et un déficit de 7,7 milliards de francs en 1993, la SNCF doit faire face à de graves problèmes financiers.

« Une nouvelle donne avec les pouvoirs publics est nécessaire pour redresser la SNCF », explique M. Fournier dans un document intitulé « La SNCF au printemps 1994. Situations et perspectives », qui sera rendu public mercredi 27 avril. Il suppose *« une clarification des missions imparties à la SNCF et des conditions financières de leur exercice, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et du transport de fret »*, ainsi qu'*« un traitement nouveau des dossiers clefs comme l'infrastructure, les services régionaux de voyageurs, le financement du développement de la grande vitesse »*.

« Il reviendra aux pouvoirs publics de décider si l'utilité économique et sociale de certaines activités justifie des contributions publiques pour les maintenir », note le document. Il leur reviendra aussi de réfléchir sur le financement des infrastructures qui contribuent aux déficits de la SNCF. M. Fournier ne fait que répéter là, à l'heure des bilans, ce qu'il a dit depuis dix-huit mois, réalisant, au détour des déficits enregistrés en 1992, les problèmes structurels de l'entreprise.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTENTIEUX

DUPONT verse 214 millions de dollars pour régler à l'amiable des litiges sur un fongicide. – Le chimiste américain DuPont a accepté, vendredi 22 avril, de verser 214 millions de dollars (1,24 milliard de francs) pour régler à l'amiable deux cent vingt actions en justice de cultivateurs de Floride et d'Hawaï qui accusaient le fongicide Benlate d'avoir endommagé leurs récoltes. Plus de la moitié des cinq cent soixante actions en justice intentées depuis 1991 contre DuPont ont ainsi été résolues, a indiqué un porte-parole de la société. Les plaignants accusaient le fongicide d'avoir entravé la croissance des plantes d'ornement, des fruits et des légumes. Le produit avait été retiré du marché au printemps 1991 et la compagnie avait alors versé plus de 500 millions de dollars de dommages-intérêts aux cultivateurs. DuPont avait ensuite interrompu les paiements, soulignant que les tests avaient démontré que le Benlate n'était pas en cause.

RÉSULTATS

MATRA-HACHETTE : en progression. – Le groupe de communication et de hautes technologies Matra-Hachette, contrôlé par Lagardère Groupe, a enregistré comme prévu un résultat net part du groupe de 629 millions de francs en 1993, contre 354 millions en 1992, selon un communiqué vendredi 22 avril à l'issue du conseil d'administration. Le chiffre d'affaires est en légère diminution (– 2 %) à 53,980 milliards de francs. Le résultat d'exploitation progresse de 5,3 % à 2,933 milliards de francs, grâce notamment à une meilleure contribution de la branche transport. Lagardère Groupe, qui détient désormais 93,4 % du capital de Matra-Hachette après l'offre publique d'échange, a réalisé un résultat net de 155 millions de francs contre 96 millions en 1992. L'endettement bancaire (hors TSDI) est de 454 millions de francs contre 3,2 milliards à fin 1992 où le groupe a essuyé l'échec de la Cinq.

BENETTON (habillement) : hausse de 12,6 % du bénéfice net consolidé en 1993. – Le géant italien de l'habillement, Benetton, a vu son bénéfice net consolidé progresser de 12,6 % en 1993 à 208 milliards de lires (712 millions de francs), a indiqué, jeudi 21 avril, le groupe. Son résultat opérationnal s'est établi à 408 milliards de lires (1,39 milliard de francs), une hausse de 14,4 %, tandis que ses ventes consolidées augmentaient de 9,5 % à 2 751 milliards de lires italiennes (9,43 milliards de francs). Le groupe souligne que sa marque Sisley a réalisé les meilleurs résultats avec une hausse de 16 % et que ses ventes se sont particulièrement accrues aux Etats-Unis, dans les Caraïbes, en Extrême-Orient et au Proche-Orient.

CARREFOUR : en hausse de 24,3 % en 1993. – Le résultat courant (part du groupe) de Carrefour devrait dépasser 2 milliards de francs en 1994, a indiqué, jeudi 21 avril, Daniel Bernard, président du directoire du premier groupe français de distribution. Hors éléments exceptionnels, ce résultat a progressé de 24,3 % en 1993 à 1,66 milliard. En tenant compte des plus-values de cession tirées de la vente des participations dans Castorama-Dubois Investissement et dans But, ce bénéfice net aura été de 3,01 milliards de francs en 1993 contre 1,335 milliard en 1992. Les investissements pour 1994 devraient dépasser 7 milliards de francs contre 4,8 en 1993.

LAURA ASHLEY HOLDINGS améliore son bénéfice annuel de 70 % à 3 millions de livres. – Laura Ashley Holdings, groupe britannique de confection et de décoration intérieure, a enregistré une hausse de 70 % de son bénéfice imposable en 1993, à 3 millions de livres (25,8 millions de francs) contre 1,8 million l'année précédente. Ce résultat, conforme aux prévisions des analystes, a été réalisé pour un chiffre d'affaires de 300 millions de livres (2,58 milliards de francs), en hausse de 13 % après correction des effets de change. Avant correction, la hausse est de 21 %. Après trois années dans le rouge, le groupe avait renoué avec les bénéfices en 1992 sous la houlette de Jim Maxmin qui vient d'annoncer son départ en mai 1994.

VENTE

WESTINGHOUSE cède une filiale allemande à la Générale des eaux. – Westinghouse, groupe électrique américain, a annoncé la vente de sa filiale allemande Controlmatic à Saunier Duval Electricité et SGE Deutsche Holding, deux filiales de la Compagnie générale des eaux. Les termes de la vente, qui doit être approuvée par les pouvoirs publics, n'ont pas été révélés. Controlmatic, qui emploie environ 1 100 personnes, construit des systèmes de contrôle des émissions d'air, des équipements électriques et des systèmes de traitement des eaux usées. Westinghouse, qui prévoit un bénéfice en forte baisse au premier trimestre de l'année 1994, avait récemment annoncé son intention de vendre Controlmatic dans le cadre de ses efforts de recentrage de ses activités.

ACQUISITION

SALOMON (ski) va acquérir Mavic (composants de vélo). – Le groupe Salomon (skis, chaussures et fixations de skis) a annoncé qu'il avait décidé d'acquérir la société française Mavic, spécialisée dans les composants haut de gamme de vélo (course, route et VTT) pour une centaine de millions de francs. Mavic, qui emploie 130 personnes environ, a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions en 1993 et un résultat net de 6 %, avec une croissance régulière de 20 % par an depuis cinq ans, précise Salomon dans un communiqué. La vente sera finalisée en juin. Salomon poursuit ainsi une politique de diversification hors sports d'hiver, après le rachat de la marque Taylor Made (clubs de golf) en 1984 et le lancement de chaussures de randonnée en 1992.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 avril ↓ Reflux

La première séance du terme boursier de mai, lundi 25 avril, a débuté sur une note faible dans le sillage des marchés obligataires, en net recul. En baisse de 0,10 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une perte de 0,53 % en milieu de journée à 2 123,87 points.

La reprise sensible enregistrée vendredi dernier (+2,07 %) a tourné court en raison de la dégradation des marchés obligataires. Le MATIF a emboîté le pas au marché obligataire allemand qui recule lundi matin alors que le deutschemark est en forte hausse vis-à-vis de la quasi totalité des devises et notamment du franc français. Le Bund allemand abandonne 0,44 % tandis que le contrat notionnel échéance juin est en repli de 0,66 %. Vendredi, ce contrat avait augmenté de 1,26 %. La perspective d'une croissance d'au moins 1,5 % en Allemagne cette année laisse penser à de nombreux investisseurs que la baisse des taux à court terme sera limitée en Europe cette année. Les analystes s'attendent au mieux à des taux à 5 % à la fin de l'année des deux côtés du Rhin. De plus, les opérateurs s'attendent pour le 17 mai à un nouveau relèvement des taux à court terme aux Etats-Unis, d'un quart de point à 4 % pour les fonds fédéraux.

En principe, l'avènement d'un nouveau terme boursier offre les conditions favorables pour une hausse des actions. Mais traditionnellement le mois de mai n'est guère favorable à la Bourse. L'an dernier par exemple, les actions avaient perdu plus de 4 % en quatre semaines.

Du côté des valeurs, l'UAP, dont la privatisation semble imminente, perd 0,4 % à 164 francs. On relève par ailleurs les baisses de 10 % de UIC, de 5,6 % d'EuroDisney et de 5,2 % de l'Institut Mérieux.

INDICES SBF - BOURSE DE PARIS · FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	15-04-94	22-04-94
Indice général-SBF 120	1 499,18	1 470,75
Indice général-SBF 250	1 450,29	1 423,76
Valeurs industrielles	1 612,11	1 594,94
Energie	1 602,85	1 597,45
Produits de base	1 452,91	1 450,87
Construction	1 790,49	1 776,31
Biens d'équipement	1 378,65	1 350,73
Automobile	2 435,07	2 353,20
Autres biens consom.	1 831,26	1 806,07
Industrie agroalim.	1 390,35	1 393,15
Services	1 391,61	1 368,42
Distribution	1 879,87	1 872,69
Autres services	1 176,44	1 147,06
Sociétés financières	1 237,72	1 199
Immobilier	1 012,58	998,08
Services financiers	1 307,91	1 261,62
Sociétés invest.	1 249,69	1 216,96

TOKYO, 25 avril ↓ Repli

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse la séance du lundi 25 avril. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture en recul de 255,25 points (– 1,3 %), à 19 709,14 points, dans un marché peu actif.

Dans l'ensemble, les transactions ont été faibles et les variations peu importantes, les investisseurs étant peu enclins à s'engager sur le marché avant les vacances de la « golden week » de fin avril à début mai. Pour les observateurs, le fait que la Diète japonaise ait entériné la nomination de Tsutomu Hata au poste de premier ministre avait déjà été pris en compte et n'a pas eu d'impact.

VALEURS	Cours du 22 avril	Cours du 25 avril
Bridgestone	1 510	1 500
Canon	1 690	1 690
Fuji Bank	2 280	2 280
Honda Motors	1 730	1 730
Matsushita Electric	1 710	1 700
Mitsubishi Heavy	695	685
Sony Corp.	5 910	5 900
Toyota Motors	2 030	2 010

NEW-YORK

La firme d'investissement Kidder, Peabody licencie un troisième courtier

La firme d'investissement Kidder, Peabody, filiale du groupe General Electric (GE), a licencié, vendredi 22 avril, un courtier qui avait dissimulé des pertes sur les opérations de produits dérivés. C'est la troisième fois depuis le début de l'année que Kidder, Peabody sanctionne l'un de ses courtiers.

Neil Margolin, employé par la firme depuis 1986, a été licencié pour avoir dissimulé des pertes d'environ 10 millions de dollars avant impôts (57,9 millions de francs) sur les opérations de la firme pour son propre compte et qui seront couvertes par les réserves de Kidder, Peabody. Déjà, quelques jours auparavant (*le Monde* du 19 avril), Kidder, Peabody avait licencié Joseph Jett, trente-six ans, son directeur général pour les opérations sur les bons du Trésor, qui avait gonflé ses bénéfices de 350 millions de dollars et dissimulé 100 millions de pertes. M. Jett avait été déclaré *« employé de l'année »* par la firme en 1993. Cette fraude avait entraîné une provision exceptionnelle de 210 millions de dollars (25 cents par action) de GE sur ses résultats du premier trimestre.

Kidder, Peabody a également révélé s'être séparé en début d'année de Clifford Kaplan, vingt-huit, un des responsables de ses opérations sur les produits dérivés, parce qu'il travaillait parallèlement pour la filiale américaine de la Banque Edmond de Rothschild. Ces trois départs ont amené les analystes à s'interroger sur la qualité de la surveillance exercée par la direction de Kidder, Peabody, sur ses salariés.

CHANGES

Dollar : 5,7665 F ↓

Lundi 25 avril, le deutschemark progressait à 3,4318 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4263 francs vendredi 22 en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar reculait à 5,7665 francs, contre 5,8007 francs vendredi soir (cours BdF).

	22 avril	25 avril
FRANCFORT		
Dollar (en DM)	1,6936	1,6840
TOKYO		
Dollar (en yens)	103,77	103,05

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 avril)	5 7/8 % - 6 %
New-York (22 avril)	3 11/16 %

BOURSES

	21 avril	22 avril
PARIS		
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 091,95	2 135,17
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 446,55	1 470,75
Indice SBF 250	1 402,99	1 423,76
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	21 avril	22 avril
Industrielles	3 652,54	3 648,68
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	21 avril	22 avril
100 valeurs	3 101,20	3 133,70
30 valeurs	2 470,70	2 499,30
FRANCFORT	21 avril	22 avril
Dax	2 196,97	2 213,96
TOKYO	22 avril	25 avril
Nikkei Dow Jones	19 964,39	19 709,14
Indice général	1 615,80	1 604

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7780	5,7800	5,8015	5,8050
Yen (100)	5,6004	5,6062	5,6503	5,6579
Ecu	6,6244	6,6296	6,6211	6,6293
Deutschemark	3,4328	3,4330	3,4351	3,4374
Franc suisse	4,0298	4,0340	4,0473	4,0532
Lire italienne (1000)	3,5800	3,5935	3,5616	3,5768
Livre sterling	8,6207	8,6294	8,6340	8,6456
Peseta (100)	4,2083	4,2128	4,1860	4,1929

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	4 1/8	4 1/4	4 1/2	4 5/8
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 3/16	2 5/16	2 5/16	2 7/16
Ecu	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6	5 13/16	5 15/16
Deutschemark	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8
Franc suisse	3 7/8	4	3 7/8	4	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	7 3/4	8	7 3/4	8	7 3/4	8
Livre sterling	5 1/8	5 1/4	5 3/16	5 5/16	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 7/8	8 1/8	7 13/16	8 1/16	7 3/4	8
Franc français	5 7/8	6	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL

Liquidation : 24 mai
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,59 % (2101,16)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
—	EDF-GDF 3%	6006	—	—
–2,95	B.N.P. (T.P)	1050	1050	—
+0,38	Cr.Lyonnais(T.P.)	1045	1040	–0,48
+2,53	Renault (T.P.)	2502	2430	–2,88
–7,35	Rhone Poulenc(T.P)	2400	2381	–0,79
+5,01	Saint Gobain(T.P.)	1256	1256	—
+8,56	Thomson S.A (T.P)	1145	1141	–0,35
+19,89	Accor 1	713	711	–0,28
–8,12	Air Liquide 1	814	803	–1,35
–20,42	Alcatel Alsthom 1	679	670	–1,33
–15,10	Alcatel Cable 1	634	635	+0,16
–7,23	Alspi 1	367	372	+1,36
–25,24	AGF-Ass.Gen.France	535	533	–0,37
–19,18	Axa 1	1335	1293	–3,15
–18,43	Bail Invest. 1	935	938	+0,32
–6,32	Bancaire (Cie) 1	555	548	–1,26
+12,67	Bque Colbert C2	162,50	160	–1,54
+5,78	Bazar Hot. Ville 2	704	715	+1,56
+0,76	Berger (M) 2	1290	1310	+1,55
+12,32	Bertrand Faure 2	574	574	—
–4,84	BIC 1	1270	1256	–1,10
+26,63	BIS 1	290	309	+6,55
–15,37	B.N.P. 1	245,50	243,30	–0,90
–3,35	Bollore Techno.1	345	343,10	–0,55
+4,65	Bongrain 1	3308	3308	—
+13,78	Bon Marche (Au) 1	785	784	–0,13
–1,45	Bouygues 1	700	677	–3,29
–9,09	BSN 1	853	850	–0,35
–13,97	Canal + 1	990	960	–3,03
+0,41	Cap Gemini Sogeti1	168,90	167,80	–0,65
–11,82	Carnaudmetalbox 1	172	174,50	+1,45
–6,90	Carrefour 1	4126	4007	–2,88
–16,19	Casino Guichard 1	189,80	185,10	–2,77
–10,99	Casino Guich.ADP 1	132,50	129,50	–2,26
–9,29	Castorama Dl (Li)1	793	800	+0,88
—	Cauvartin Part(M)2	410	—	—
–24,58	C.C.F. 1	232,30	228,50	–1,64
+9,45	CCMC-Managix(Ly) 2	84	81	–3,57
+11	Cegid (Ly) 1	548	555	+1,28
+1,69	Centrest (Ny) 2	28,50	30	+5,26
+4	CEP Communication1	464	468	+0,86
–6,40	Cerus Europ.Reun 1	113	112	–0,88
–14,94	Cetelem 1	1195	1195	—
–9,30	CGIP 1	1161	1150	–0,95
+8,34	Chargeurs 1	1467	1480	+0,89
+18,57	Christian Dior 1	405,50	404	–0,37
+2,91	Ciments Fr.Priv.B2	340	349	+2,65
–3,60	Clarins 1	530	535	+0,94
+23,29	Club Mediterranee1	434	434	—
–4,86	Cofas 1	1065	1075	+0,94
–2,69	CGP (Papiers)(Ly)2	730	759	+3,97
—	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
–13,50	Comptoir Moder. 1	1529	1531	+0,13
–5,18	CPR Paris.Reesc. 1	457,90	460	+0,46
–5,11	Cred.Fon.France 1	1120	1112	–0,71
–16,53	Credit Local Fce 1	412,30	408,80	–0,85
–23,52	Credit Lyonn.CIP 1	586	585	–0,17
–15,57	Credit National 1	584	591	+1,20
+21,06	CSEE 1	692	684	–1,16
+9,04	Damart 1	5950	6030	+1,34

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
+7,21	Dassault-Aviation1	509	520	+2,16
–3,18	Dassault Electro 1	422,50	425	+0,59
+15,87	De Dietrich 1	2635	2628	–0,27
–2,81	Degremont 1	557	552	–0,90
+140,28	Dev.R.N-P De Cal 2	77,88	82,90	+6,58
—	Dev.R.Sud-Est.Ly2	107,50	—	—
+1,38	DMC (Dollfus Mi)1	383	382	–0,26
–2,34	Docks France 1	699	709	+1,43
+10,24	Dynaction 1	128,90	127	–1,47
–11,73	Eaux (Gle Des) 1	2627	2580	–1,79
+18,19	E.B.F 1	905	910	+0,55
+8,19	Ecco 1	720	720	—
–5,40	Eiffage 1	1235	1225	–0,81
–2,97	Elf Aquitaine 1	405	404,30	–0,17
–5,59	Elf Sanofi 1	995	962	–3,32
–0,22	Eridania Beghin 1	892	906	+1,57
+4,78	Essilor Intl 1	763	745	–2,36
+8,87	Essilor Intl ADP 1	550	540	–1,82
–1,03	Esso 1	1020	1049	+2,84
–3,86	Eurafrance 1	2070	2105	+1,69
+5,42	Euro Disney 1	33,90	32,05	–5,46
+13,79	Euro RSCG W.W 1	675	660	–2,22
+8,50	Europe 1-1	1837	1850	+0,71
–21,14	Eurotunnel 1	40,20	41,40	+2,99
–2,43	Filipacchi Medias1	875	880	+0,57
–6,87	Finextel 1	149	149	—
+13	Fives-Lille 1	624	643	+3,04
+3,73	Fromageries Bel 1	5190	5140	–0,96
+22	Galeries Lafayet.1	2600	2550	–1,92
–21,15	GAN 1	416	425	+2,16
+21,06	Gascogne (B) 1	560	569	+1,61
+0,85	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2090	2120	+1,44
+0,52	Geophysique 1	559	572	+2,33
–5,64	G.F.C. 1	483	485	+0,41
–4,17	Groupe Andre S.A.1	667	665	–0,30
–4,42	Groupe De La Cite1	838	820	–2,15
–7	GTM-Entrepose 1	477	465	–2,52
–9,23	Guilbert 1	527	535	+1,52
–16,45	Guyenne Gascogne 1	1635	1600	–2,14
+0,89	Havas 1	454	449	–1,10
–5,49	IDIA 1	220	222	+0,91
+8,33	Imetal 1	600	598	–0,33
+4,83	Immobil.France 2	578	580	+0,35
–11,81	Immob.Phenix 1	98	98,50	+0,51
–2,89	Ingenico 1	131,20	134	+2,13
–5,22	Ins.Merieux Int. 1	2180	2066	–5,23
+3	Interbail 1	515	515	—
+27,28	Intertechnique 1	635	635	—
–4,83	Jean Lefebvre 1	1175	1180	+0,43
–14,04	Klepierre 1	662	655	–1,06
+9,33	Labinal 1	805	808	+0,37
–6,82	Lafarge Coppee 1	443,50	438,50	–1,13
–2,61	Lagardere (MMB) 1	153,50	145,10	–5,47
–0,29	Lapeyre C7	329,50	334	+1,37
+17,52	Lebon 2	340	342	+0,59
+6,98	Legrand 1	6310	6120	–3,01
+7,34	Legrand ADP 1	4500	4401	–2,20

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
+22,93	Legris indust. 1	253,10	268	+5,89
–5,11	Locindus 1	1015	1001	–1,38
+18,47	LVMH Moet Vuitton1	907	895	–1,34
–0,17	Lyon.Eaux-Dumez 1	587	580	–1,19
–0,71	Marine Wendel 1	409	415	+1,47
–14,89	Matra-Hachette 1	134,40	136	+1,19
+21,12	Metaleurop 1	86,30	86	–0,35
–10,52	Metrologie Intl 1	13,50	13,60	+0,74
+20,81	Michelin 1	253	251,80	–0,47
+37,25	Moulinex 1	141,50	140	–1,06
+5,01	Navigation Mixte 1	1114	1130	+1,44
–9,58	Nord-Est 1	154	151	–1,95
+27,25	Nordon (Ny) 1	625	649	+3,84
–10,16	Olipar 1	28,60	28,95	+1,22
–8,88	Oreal 1	1211	1189	–1,82
–17,47	Paribas 1	416,50	403,10	–3,22
–3,97	Pechiney CIP 1	377	371,60	–1,43
–13,98	Pechiney Intl 1	174,50	176,50	+1,15
–12,01	Pernod-Ricard 1	389	380	–2,31
+11,92	Peugeot 1	896	882	–1,56
–2,86	Pinault-Printemps1	979	975	–0,41
+7,58	Plastic-Omn.(Ly) 1	810	796	–1,73
+1,66	Poliet	428	428	—
–6,25	Primagaz 1	951	960	+0,95
–8,53	Promodes 1	1038	1018	–1,93
–10,04	Publicis 1	500	515	+3
+61,11	Radiotechnique 1	580	580	—
–13,62	Redoute(S.A.La)1	880	881	+0,11
–2,58	Remy Cointreau 1	226	229,90	+1,73
+2,27	Rexel 1	675	675	—
–2,55	Rhone Poulenc A 1	148,40	145	–2,29
+61,34	Rochette (La) 1	50	50,50	+1
–12,09	Roussel Uclaf 1	630	635	+0,79
+12,89	Rue Imperiale(Ly)1	4430	4650	+4,97
+21,87	Sade (Ny) 1	190	190	—
–2,41	Sagem 1	2860	2830	–1,05
+21,15	Saint-Gobain 1	720	701	–2,64
+10,76	Saint-Louis 1	1752	1728	–1,37
+8,12	Salomon (Ly) 1	2065	2130	+3,15
–6,27	Salvepar (Ny) 2	454,50	478	+5,08
—	Sat 2	2895	—	—
+5,17	Saupiquet (Ns) 1	1213	1220	+0,58
–1,13	Schneider 1	442	436	–1,36
—	SCOA act.regroup.	146,10	147,50	+0,96
–18,54	SCOR S.A 1	510	505	–0,98
+7,48	S.E.B. 1	561	560	–0,18
–9,92	Sefimeg 1	489,50	490	+0,10
–12,28	Selectibanque 1	178	177	–0,56
—	SFIM 2	1180	—	—
–7,58	SGE 1	252,50	251	–0,59
–10,83	Simco 1	536	543	+1,31
–4,83	S.I.T.A 1	809	802	–0,87
+1,81	Skis Rossignol 1	2025	2015	–0,49
+0,18	Sligos 1	560	553	–1,25
–23,62	Societe Gale A 1	615	608	–1,14
—	Sodecca (B) 2	57,15	—	—
—	Sodero (Ns) 2	52,70	—	—

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
–7,50	Sodexho 1	1007	1010	+0,30
–10,51	Sogenal (Ny) 2	149,10	148	–0,74
+19,76	Sommer-Allibert 1	2430	2430	—
–0,64	Sophia 1	480	486	+1,25
–13,44	Sovac 1	1680	1700	+1,19
–3,88	Spie Batignolles 1	420	418	–0,48
+17,04	Strafor Facom 1	688	673	–2,18
–14,26	Suez 1	306	306	—
–13,46	Synthelabo 1	198,60	203	+2,22
–9,18	Thomson-CSF 1	170	165,20	–2,82
+5,73	Total 1	342,80	341,20	–0,47
–27,46	UAP 1	164,60	161,10	–2,13
–2,77	UFB Locabail 1	428	420	–1,87
+12,19	UGC DA M1	271,50	271,50	—
–20,11	UIC 1	467	425	–8,99
–12,64	UIF 1	603	601	–0,33
+14,43	UIS 2	1059	1110	+4,82
–14,40	Unibail 1	528	517	–2,08
+11,54	Valeo 1	1420	1440	+1,41
+27,75	Vallourec 1	307,80	313	+1,69
–4,43	Via Banque 1	409,90	409,10	–0,20
–14,45	Worms & Cie 1	292	281	–3,77
+5,09	Zodiac 1	2220	2250	+1,35
+21,21	Elf Gabon 1	1194	1200	+0,50
–26,07	American Barrick 1	123	125	+1,63
–10,20	American Express 1	171,70	171,50	–0,12
–2,38	A.T.T. 1	304,70	302,60	–0,69
–13,69	Anglo American 1	253	259,10	+2,41
–22,46	Amgold 1	412	414,80	+0,68
–3,67	Banco Santander 1	262	262	—
+6,10	B.A.S.F. 1	1095	1078	–1,55
+8,31	Bayer 1	1331	1330	–0,08
+5,53	Blenheim Group 1	30	30,50	+1,67
–25,86	Buffelsfontein 1	51	51,15	+0,29
—	Chase Manhattan 1	190,50	—	—
+5,08	Daimler Benz 1	2980	2995	+0,50
–8,11	De Beers 1	128,50	129	+0,39
–10,62	Deutsche Bank 1	2648	2684	+1,44
–12,29	Dresdner Bank 1	1350	1384	+2,52
–21,54	Driefontein 1	61,70	60,80	–1,46
+10,24	Du Pont Nemours 1	315	314,20	–0,25
–10,92	Eastman Kodak 1	239,10	240	+0,38
–33,33	East Rand 1	6,25	6,20	–0,80
–20,91	Echo Bay Mines 1	58,60	60,50	+3,24
+40,35	Electrolux 1	270,30	276,50	+2,29
+1,49	Ericsson 1	252	250,70	–0,52
—	Exxon Corp. 1	362,60	—	—
–15,44	Ford Motor 1	324,30	323	–0,40
–35,67	Freegold 1	65,25	64	–1,92
–16,18	Gencor Limited 1	10	10,10	+1
–10,72	General Electric 1	556	558	+0,36
–1,96	General Motors 1	319,70	323,50	+1,19
—	Generale Belgique1	434,50	425,10	–2,16
–3,61	Grd Metropolitan 1	40,10	40	–0,25
–3,07	Guinness Plc 1	40,50	41	+1,23
–4,15	Hanson Plc 1	22,70	23,05	+1,54
–11,68	Harmony Gold 1	27,90	27,60	–1,08

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
–4,04	Hewlett-Packard 1	459	448,10	–2,37
+26,19	Hitachi 1	53,50	53,95	+0,84
—	Hoechst 1	1141	—	—
+8,95	I.B.M 1	343,70	338,30	–1,57
+5,64	I.C.I 1	70,55	73	+3,47
+0,90	I.T.T. 1	504	503	–0,20
+13,60	Ito Yokado 1	301	302,20	+0,40
+20,41	Matsushita 1	94,20	93,80	–0,42
+1,78	Mc Donald's 1	348	341	–2,01
–12,34	Merck and Co 1	179,70	179,70	—
–12,93	Minnesota Mining 1	555	552	–0,54
+12,80	Mitsubishi Corp. 1	62,50	64,30	+2,88
—	Mobil Corporat. 1	444,50	—	—
–12,16	Morgan J.P 1	368	361	–1,90
–3,91	Nestle SA Nom.1	4960	4910	–1,01
+1,96	Nippon MeatPacker1	83,20	83,10	–0,12
+18,81	Norsk Hydro 1	185,20	191	+3,13
+11,25	Petrofina 1	1741	1780	+2,24
–6,99	Philip Morris 1	305	307	+0,66
+38,50	Philips N V 1	168	165,10	–1,73
–19,24	Placer Dome Inc 1	117	117,50	+0,43
–3,35	Procter Gamble 1	330	328,60	–0,42
+22,91	Quilmes 1	310	295	–4,84
–21,80	Randfontein 1	51	51,45	+0,88
–10,27	Rhone Poul.Rorer 1	194	194,70	+0,36
+1,12	Royal Dutch 1	628	630	+0,32
+6,57	R T Z 1	73,20	74,60	+1,91
–2,54	Saatchi & Saatchi1	11,15	11,50	+3,14
–4,47	Sega Enterprises 1	425	427	+0,47
–22,48	Saint-Helena 1	47	45,50	–3,19
–9,42	Schlumberger 1	314,10	317	+0,92
+0,71	Shell Transport 1	62,20	63	+1,29
–8,56	Siemens 1	2485	2511	+1,05
+15,14	Sony Corporation 1	327	330	+0,92
+23	Sumitomo Bank 1	122,90	123,50	+0,49
+29,26	T.D.K 1	256	258,40	+0,94
+7,07	Telefonica 1	74,20	75	+1,08
+20,49	Toshiba 1	42,80	43,50	+1,64
–6,02	Unilever 1	636	640	+0,63
—	Unit.Technologie 1	374	—	—
–23,58	Vaal Reefs 1	456	443,20	–2,81
+29,09	Volkswagen A.G 1	1870	1899	+1,55
+38,93	Volvo (act.B) 1	520	521	+0,19
–28,61	Western Deep 1	196	195,60	–0,20
—	Xerox Corp. 1	565	—	—
—	Yamanouchi 1	107,50	—	—
+8,78	Zambia Copper 1	4,92	4,84	–1,63

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	112,15	4,241
CEPME 8,5% 88 CB	105,72	6,940
CEPME 9% 89 CA#	110,50	6,140
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,545
CFD (CCCE)9,7%90CB	115,89	2,099
CFD exCCCE8,6%92CB	111,50	1,744
CFF 10% 88-98 CA#	112,30	5,068
CFF 9% 88-97 CA#	107,48	5,030
CFF 10,25% 90 CA#	118,10	1,151
CLF 8,9% 88 CA#	110,40	8,095
CLF 9%88-93/98 CA#	107,95	2,047
CNA 9% 4/92 CB	112	8,778
CRH 8,6% 92-93 CB	106,60	7,068
CRH 8,5% 87-88 CA#	107,75	1,188
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,63	1,626
EDF 8,6% 92 CA#	118,26	0,377
Emp.Etat 10,8%79	101,50	6,894
Em.Etat10,26%86 CA	107,10	1,237
Emp.Etat 6%7/93-97	99,34	4,852
Finansder 9%91CB#	113,45	3,699
Finansd.8,6%92 #CB	108,95	2,073
Floral9,75% 90 CA#	113,48	7,346
OAT 9,90%12/97 CA#	111,38	3,607
OAT TMB 01/99 CA	99,38	1,527
OAT 10% 5/00 CA#	116,62	9,123
OAT 01 TME CA	108,90	1,362
OAT 8,5%11/02 CA #	110,16	3,516
OAT 8,50% 19 CA #	111,26	4,238
OAT 8,50%92-23 CA#	111,91	—
PTT 11,2% 85 CB#	107,40	4,170
SNCF 8,8% 87-94CA	108,10	1,977
Lyon.Eaux 6,5%90CV	872	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	510	507
Bains C.Monaco 2	842	842
Bque Hypoth.Europ.	58	64
B.N.P.Intercont.2	349	358,50
Bidermann Intl	143	—
B T P (la cie) 2	30	30
Cambodge	1000	999
Carbone Lorraine 2	680	689
Casa Poclain 2	2,85	—
CBC 1	380	372
Centenaire Blanzy	377	377
Ceragan Holding	19,50	—
Champex (Ny)	10,90	10,40
CIC Un.Euro.CIP 1	359	389
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem.2	385	385
Concorde-Ass Risq2	1080	1070
Constr.Met.Prov.	16,70	—
Credit Gen.Ind.	89,50	89,50
Darblay	608	—
Didot Bottin	611	680

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2326	—
Ecla 1	736	745
Ent.Mag. Paris	5000	—
Eridania Beghin CI	786	—
Fidei(exdemofica)2	315	325
Finalens	403	—
F.I.P.P.	220	—
FNAC 2	3200	—
Fonciere (Cie)	760	751
F.Paris (ex Loca.)	323	—
Foncina	522	—
France I.A.R.D	512	510
France S.A 1	2310	2310
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	825	930
Genefim	311,80	340
Gevelot	920	—
G.T.I (Transport)	470	464
Immobail 2	520	512
Immobanque 2	888	888
Im.Marseillaise 2	7370	7370
Invest.(Ste Cie.)	1860	—
Lille Bonnieres	1520	1500
Locafinanciere	500	500
Louvre 1	250	245,40
Lucia	156	150
Machines Bull 2	26,10	—
Maq.Uniprix	173	173
Metal Deploye	394,90	394,90
Mors 2	34,80	34,10
Navigation (Nle)	140	145
Optorg 2	335	335
Oreal (CI)	990	1033
Origny-Desvroise	1020	1030
Monoprix	1560	1560
Paluel-Marmont	437	—
Parfinance	229	225
Paris Orleans	277	278,90
Piper Heidsieck	740	—
Porcher	358	—
Promodes (CI)	805	—
Rochefortaise Com.	175	181
Rosario 2	218	—
Rougier	571	573
S.A.F.I.C Alcan	231	230
Saga	600	590
Salins du Midi 2	469	465
Savoisienne M.	161,50	—
Silic 2	880	880
S.I.P.H.	119	126
Sofal	430	—
Soffo	260	—
Sofitam	78	—
Sofragi	3940	3910
Soudure Autogene	825	818
Sovabail	493	490
Taittinger 1	3000	2900
Tour Eiffel	310	—
Ufiner Cofreth	1779	—
Vicat 2	525	537
Virax	149	149

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	565	—	Noranda Mines	96	97,90
Akzo Nobel Nv	685	—	Olivetti Priv.	9,90	9,50
Alcan Aluminium	118,30	—	Pfizer Inc.	342	338
Arbed	660	—	Ricoh Cy	47	—
Asturienne Mines	139	—	Robeco	374	368,10
Banco Pop. Espanol	635	635	Rolinco N.V.	181	183,20
Banque Reg.Inter.	39600	39600	Rolinco	372,30	367,10
Chrysler Corp.	324	330	Saipem SPA	8,05	—
C.I.R SPA	9,20	—	Sema Group Plc	34,50	35
Commerzbank AG	1200	1201	SKF Aktiebolaget	107	—
Dow Chemical Co.1	350	358	Tenneco Inc.	316	—
Fiat Ord.	22,10	—	Toray Ind.	37,10	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	730	730	West Rand Cons.	6,10	5,80
Gevaert	1600	—			
Glaxo Holdings Plc	52,65	52,50			
Goodyear T.& R.Cy	232,80	—			
Honeywell Inc.	201	—			
Johannesburg Cons.	99,60	—			
Kubota Corp.	38,20	—			

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	171	—	Koninkl. Pakhoed	128	—
Bque Hydro Energie	345	—	Lecteurs Monde+ *	137	—
Benedictine*	6280	—	Molex	144,10	—
Blanzy-Ouest*	2220	—	Off.Com.Pharm. *	845	—
Brasseries Maroc	400	—	Partic.Percier *	282	—
Calciphos*	90	—	Rorento	282,50	—
Canadien Pacifique	86,10	—	Safaa	215	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Cie Industrielle*	6400	—	St Gobain Emball.*	1852	—
Coparex Inter.*	580	—	Schlumberger Ind.*	517	—
Cr.Universel (Cie)	384	—	SEPR *	1001	—
CEAC.*	77	—	SPR "B" nom.	301	—
Fiat Fce nom.	142	—	Testut-Aequitas *	160,10	—
Grace and Co	201	—	Waterman *	980	—
Groupe Victoire*	1500	—			
Guintoli	725	—			
Table France*	320,10	—			

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	78	89,40
Boiron (Ly) 2 #	728	725	Immob.Hotel. 2 #	287	285
Boisset (Ly)	278	275	Int. Computer	147	147
C.A. Paris IDF 1	1080	1080	IPBM	79	79
Calberson	400	398	N.S.C Schlum.Ny	1130	1112
Cardif SA 1	1050	1050	Rallye(Cathiard)Ly	230	230
CEGEP #	152	153	Seribo	519	508
CFPI	233,50	240	Sopra	330,50	331
C.N.I.M 1	1468	1473	TF1-1	485,10	480
Codetour	237	239	Thermador Hold(Ly)	599	592
Creeks	220	—	Unilog	275	270,10
Dauphin OTA	296,20	295	Viel et Cie #	264	265
Devanlay 2	1410	1390	Vilmorin et Cie#2	379,90	380
Labor.Dolisos	165	—			
Editions Belfond	125	—			
Europ Propulsion 2	382,10	382			
Finabail	181	181			
Finacor	224,50	226			
G.L.M. S.A.	1116	1110			
Gravograph	200	—			
I.C.C. 2	208,80	201			

Sicav (sélection) 22 avril

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	33212,75	33212,75
Actimonetaire D	31663,38	31663,38
Améri-gan	8380,37	8058,85
Amplia	103894,19	103894,19 ◇
Amplitude	811,98	788,33
Antigone Trésorerie	782456	782456
Arbitr. Court Terme	8454,70	8454,70
Associa Première	34163,96	34163,96
Associc	1137,98	1137,98
Atout Amérique	109,37	106,78
Atout Asie	116,37	113,53
Atout Futur C	597,86	583,28
Atout Futur D	588,81	574,45
Asrecic	1675,55	1626,75
Avenir Alizes	1961,65	1923,19
Axa Capital	210,22	204,10
Axa Court Terme	9354,88	9354,88
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1162,89	1129,02
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	954,78	926,97
Axa Europe	141,68	137,55
Axa Investments	134,56	130,64
Axa NPI	156,38	151,83
Axa Ob.Fr.Extrans	165,59	160,77
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	150,17	145,80
Axa Prem.Ex.Agepre	131,14	127,32
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	167,87	162,98
Axa Valeurs PER	162,63	157,89
Cadence 1	1085,20	1074,46
Cadence 2	1085,26	1074,51
Cadence 3	1081,57	1070,86
Capimonetaire	7287,18	7259,92
Capioblig	7603,74	7528,46
Capitacic	1580,44	1557,08
Cicamonde	1300,23	1262,36
Coexis	1566,60	1537,39
Comptavalor	4101,03	4094,89
Credit Mutuel Capital	1482,80	1453,73
Cred.Mut.Ep.Cour.T	766,13	766,13
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	110,90	107,93
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	108,96	106,04
Cred.Mut.Ep.J	20230,87	20230,87
Cred.Mut.Ep.long.T	228,99	220,91
Cred.Mut.Ep.Monde	1301,69	1288,85
Cred.Mut.Ep.Quatre	1123,61	1093,54
Dieze	1889,22	1857,72
Drouot France	1073,98	1042,70
Drouot Sécurité	247,53	240,32
Ecocic	1288,75	1251,21
Ecoper	140,51	136,42
Ecur. Actions futur	287,69	281,64
Ecur. Capicourt	202,59	202,08
Ecur. Capitalisation	3028,03	2998,05
Ecur. Expansion	565396	564549,18
Ecur. Géovaleurs	2877,52	2793,71
Ecur. Investissement	170,37	165,41
Ecur. Monepremière	78490,23	78490,23
Ecur. Monétaire	22927,86	22927,86
Ecur. Trésorerie	2822,31	2822,31
Ecur. Trimestriel	2085,73	2045,28
Elanciel	134,69	130,77
Elicash	820783,64	820783,64 ◇
Emergence Poste	172,88	109,59 ◆
Energia	382,90	365,54
Eparcic	4229,61	4229,61
Eparcourt-Sicav	4060,98	4050,85
Epargne-Unie	1603,27	1564,17
Eofi Cash cap.	9273,84	9273,84 ◆
Eurco Solidarité	1201,72	1189,82
Eurocic Leaders	1372,49	1332,51
Eurodyn	1529,79	1492,48

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8581,71	8251,64
Fonsicav	16976,98	16943,09
France-gan	14508,51	13950,49
France Garantie	264,45	263,92
France Obligations	463,24	458,65
Francic	564,29	547,85
Francic Pierre	135,20	131,26
Francic-Regions	1526,88	1482,41
Fructi-Associations	40,71	40,71
Fructi-Capi	50,88	49,93 ◆
Fructidor	253,95	250,20
Fructifrance action C	237,10	231,32
Fructifrance action D	226,89	221,38
GAN Rendement	5066,63	4991,75
Gestilion	17602,59	17602,59
Horizon	1615,42	1568,37
HLM Monétaire	16333,49	16333,49
Indicia	1235,68	1205,32 ◆
Indust.Fse.Court.T	1729,21	1729,21
Intensys	105,29	105,03
Interepar	116465,51	113973,31
Interoblig	17575,11	17481,10
Intersélection Fce	586,48	574,98
Japacic	203,14	197,22
Jeunepargne	335,83	330,87
Latitude	2614,76	2610,84
Lion Association	11378,36	11318,36
Lion Institution	36058,53	35968,61
Lionplus	1197,81	1174,32
Lion Trésor	2234,73	2212,80
Livret Bourse Inv.	673,89	654,26 ◆
Livret Portefeuil.	838,83	814,40
Méditerranée	227,51	220,88
Mensuel CIC	10331,77	10229,48
Monedor	79895,72	79895,72
Mone.J.	10498,77	10498,77 ◇
Monévalor	47959,38	47959,38
Mutualité dépôts	16015,55	15983,58
Natio Court Terme	36935	36834
Natio Court Terme2	333902	333902
Natio Epargne	21052,61	20844,17
Natio Ep. Capital	13173,74	13043,31
Natio Ep. Croissance	2122,18	2065,36
Natio Ep. Obligations	213,07	207,37
Natio Epargne Retraite	147,10	143,16
Natio Epargne Trésor	9264,56	9248,07
Natio Epargne Valeur	518,84	504,95
Natio France Index	1155,93	1124,99
Natio Immobilier	1430,94	1392,64
Natio Inter	1778,78	1731,17
Natio Monétaire	9718,01	9718,01
Natio Opportunités	157,08	152,88
Natio Patrimoine	1563,23	1521,39
Natio Perspectives	1324,64	1289,19
Natio Placements	68889,61	68889,61
Natio Revenus	1087,29	1076,52
Natio Sécurité	11836,76	11836,76
Natio Valeurs	1004,80	977,91
Nippon-Gan	7882,35	7579,18
Nord Sud Dévelop	1942,29	1938,41
Oblicic-Mondial	3158,55	3111,87
Oblicic-Régions	1164,74	1147,53
Oblifutur	3389,22	3326,03
Oblig. tres caté.	211,39	208,27
Obliléon	1709,73	1692,80
Oblisécurité Sicav	15140,48	15140,48
Oblitys	521,83	514,12
Oraction	1621,92	1582,38
Patrimoine Retraite	262,66	257,51 ◆
Pervalor	663,89	650,87

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Planinter	1529,08	1491,79 ◆
Planstude	188,10	183,20 ◆
Poste Croissance	3170,57	3167,40
Poste Gestion	77154,26	77154,26
Première Oblig. C	11442,11	11442,11
Première Oblig. D	11447,83	11442,11
Prévoy. Ecureuil	101,42	100,42
Priv'Associations	34246,98	34246,98
Proficus	1032,23	1012,98
Rentacic	173,39	170,83
Revenus Trimestr.	5505,09	5450,58
Revenu-Vert	1185,13	1163,03
St Honoré Vie & Santé	1184,07	1130,38
St Honoré Bons du Tr.	13046,84	12981,93
St Honoré Invest.	1010,74	964,91
St Honoré Pacifique	922,18	880,36
St Honoré Real	17468,85	17399,25
Sécuricic	2013,26	2013,26
Sécuri-Gan	12818,67	12559,48
Sécuritaux	1614,39	1614,39
Sensivalor	31008,71	31008,71
SEVEA	106,58	103,98 ◆
SFI-CNP Assur	781,14	758,39
S.G. France opport. C	1612,77	1581,15
S.G. France opport. D	1598,09	1566,75
Sicav Associations	2139,27	2139,27
Sicav 5.000	520,95	507,01
S.I. Est	1526,17	1481,72
Silvafrance	842,18	819,64
Silvam	466,08	453,61
Silvarente	235,66	231,84
Silvinter	567,03	551,85
Sogenfrance C	1440,86	1412,61
Sogenfrance D	1370,01	1343,15
Sogépargne	329,95	326,68
Soginter	1688,64	1647,69
Soleil Investissements	716,97	689,39
Solstice	2303,84	2298,09
State Street Act. Eur	13042,41	12601,36 ◆
State Street Act. Frce	13305,49	12917,95
St. Str. Act.Japon	16342,71	15790,06
State Street Emer. Mts	17573,50	16728,62 ◆
St.Street OAT Plus	12887,92	12835,22
Stratégie Actions	1055,29	1014,70
Stratégie Rendement	1678,89	1626,04
Synthesis	13469,89	13205,77
Techno-Gan	6813,23	6551,18
Thesora	791,18	783,35
Trésor Plus	1533,74	1518,55
Trésor Trimestriel	1059,59	1049,10
Trésoricic	152860,62	152860,62
Tribon	5348,35	5279,71
Uni-Associations	121,67	121,67 ◇
Uni-Foncier	1526,67	1489,43
Unifrance	683,72	667,04
Uni-Garantie C	1443,28	1418,37
Uni-Garantie D	78651,38	78651,38
Uni Régions	1698,71	1657,28
Univar	271,14	271,14 ◇
Univers Actions	1659,09	1618,62
Univers Obligations	2039,02	1992,17
Valorg	2356,51	2354,28 ◆
Valreal	62143,84	62112,73
Winterthur St-Honore	261,53	249,67

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/04	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7927	5,8007	5,55	6,05
Ecu	6,6280	6,6245	—	—
Allemagne (100 dm)	342,9700	342,8300	331	354
Belgique (100 F)	16,6625	16,6505	16,15	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,1100	304,8500	295	316
Italie (1000 lires)	3,5800	3,5800	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,4300	87,4200	83	91
Irlande (1 iep)	8,3790	8,3860	8,05	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,6600	8,6440	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,3415	2,3375	2,10	2,65
Suisse (100 f)	404,1000	403,9500	391	413
Suède (100 krs)	73,3000	73,6500	69	78
Norvège (100 k)	79,0500	79,0100	75	84
Autriche (100 sch)	48,7520	48,7040	47,30	50,30
Espagne (100 pes)	4,2060	4,2125	3,95	4,50
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3500	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,1946	4,2117	4	4,45
Japon (100 yens)	5,6317	5,5819	5,43	5,78

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/04
Or fin (kilo en barre)	69400	69100
Or fin (en lingot)	69850	69750
Napoléon (20f)	401	401
Pièce Fr (10 f)	330	—
Pièce Suisse (20 f)	400	400
Pièce Latine (20 f)	399	404
Souverain	505	509
Pièce 20 dollars	2480	2480
Pièce 10 dollars	1307,50	1307,50
Pièce 5 dollars	715	—
Pièce 50 pesos	2580	2570
Pièce 10 florins	414	416

Matif (Marché à terme international de France)

22 avril 1994

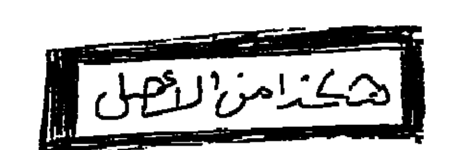
NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 236 945			
Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	121,34	120,40	119,62
Précédent	120,08	119,28	118,50

CAC 40 A TERME — Volume : 41 432			
Cours	Avril 94	Mai 94	Juin 94
Dernier	2145	2144	2127
Précédent	2101	2098,50	2081

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux · Li = Lille
Ly = Lyon · M = Marseille
Ny = Nancy · Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



CARNET

Naissances

Hadrien
est heureux d'annoncer la naissance de son petit frère,

Clément,

le 19 avril 1994, chez
Philippe CAMUS et Valérie,
née Broglin.

4, square de Robiac,
75007 Paris.

Décès

– Mme Dora Charlot,
Ses enfants, Véronique et Pierre Durand-Charlot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston CHARLOT,
membre de l'Académie des sciences,

survenu le 17 avril 1994.

Les obsèques ont eu lieu le 20 avril, dans la plus stricte intimité.

18, rue Berthollet,
75005 Paris.

– M. et Mme Bernard Charpentier,
Le docteur et Mme Gilles Charpentier,
Les docteurs Claude et Claude-Marie Brunet,
ses enfants,
Arnaud, Catherine, Bastien, Lilian, Corinne, Dominique, Eudes, Sophie, Christian, Bruno, Marie-Liesse, Laurence, Stéphanie, Xavier,
ses petits-enfants,
Charles, Hélène, Antoine, Quentin, Achille, Isis, Héloïse,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Charpentier, Maillot, Le Chene, Duval, Guillaume, Pierson, Moreau, Renel et Arnould,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Raymond CHARPENTIER,
née Anne-Marie Dieudonné,

survenu le 22 avril 1994, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Le service religieux et l'inhumation *auront lieu le mardi 26 avril*, à 15 heures, à Chemery-sur-Bar (Ardennes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Mansart,
75009 Paris.
18, rue Léon-Delhomme,
75015 Paris.
9 *bis*, rue Boileau,
75016 Paris.

– Le président-directeur général de la RATP,
Le président-directeur général de SOFRETU,
La direction de la RATP et de SOFRETU,
ont le regret de faire part du décès de

M. Georges DEROU,
ingénieur ESE,
directeur général adjoint honoraire de la RATP,
ancien directeur général de SOFRETU,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur du Grand Aigle aztèque.

Les obsèques auront lieu le mardi 26 avril 1994, à 10 h 30, en l'église Saint-Charles, à Joinville-le-Pont.

Entré à la Compagnie du chemin de fer métropolitain en 1931, Georges Derou fut un éminent spécialiste des transports urbains. Après la seconde guerre mondiale, il se consacre avec opiniâtreté à la modernisation du réseau parisien. Les succès qui marquent son action le conduisent à devenir un acteur de premier plan dans la réalisation de métros étrangers, dans le cadre des activités de la SOFRETU, en liaison avec l'industrie ferroviaire française. On peut citer les villes de Montréal, Mexico, Santiago-du-Chili, Rio-de-Janeiro, et du Caire.

Ghisa DROUIN,
née Soloveitchik,

s'est éteinte dans sa quatre-vingt-deuxième année, le 13 avril 1994.

De la part de
Jacques Drouin,
son époux,
Michel et Isabelle Drouin,
Sylvie et Jean-Pierre Legeret,
Daniel et Michèle Drouin,
Nicolas et Eve Drouin,
ses enfants,
Capucine, Emmanuel, Evelyne, Clément, Sarah, Benjamin, Chloé,
ses petits-enfants,
Elahé, Julie, Corentin,
ses arrière-petits-enfants.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 20 avril, au cimetière parisien de Pantin.

22, rue *Leconte-de-Lisle*,
75016 Paris.

– Mme Michèle Rondepierre,
sa fille,
M. et Mme J.-P. Duclos,
son fils et sa belle-fille,
Catherine et Sébastien,
ses petits-enfants,
Mme T. Sweetimborough
Et Mme J. Elliott,
ses sœurs,
Toute sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre DUCLOS,
née Juliette de Liedekerke,

survenu le 21 avril 1994.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

– Nous faisons part du décès du

pasteur Marc André LEDOUX,
Société des Missions évangéliques
Eglise réformée de France,

le 19 avril 1994.

Le culte d'action de grâces, sera célébré le 29 avril 1994, à 16 h 30, au DEFAP, 102, boulevard Arago, Paris-14e.

Jeanne Ledoux,
Claire et Jean-Nicolas Ledoux-Mullender,
Denis Ledoux.

– Dinah, André et Virginie Lombard,
Tous les membres de la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Catherine LOMBARD,
championne de France de plongeon,
cinq fois championne de France de ski acrobatique,
8e aux Jeux olympiques de Calgary,
championne du monde,
vainqueur de la Coupe du monde,
journaliste diplômée Sportcom,

à l'âge de vingt-huit ans, le mercredi 6 avril 1994, à Coulommiers.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 9 avril, à Voinsles.

Des dons peuvent être faits à Sidaction, AIDS, et Act Up.

Lombard-Bloch,
place de l'Eglise,
77540 Voinsles.

– Herbert et Catherine Maisl,
Alexandra et Christophe Baudot-Labzine,
Fabien, Olivia et Delphine Maisl,
Agathe Baudot,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 21 avril 1994, de

Mme Aline de MEIBOHM,
née Biagini,

à l'âge de quatre-vingts ans.

45, rue du Grand-Marché,
37000 Tours.
7-9, rue Nicolas-Houël,
75005 Paris.

M. Armand PICHON,
ingénieur-architecte,

est décédé le 20 avril 1994, à l'âge de quatre-vingts ans.

La levée du corps aura lieu à l'Hôtel-Dieu, 25, quai de Corse, à Paris-4e, le jeudi 28 avril à 14 h 30, et l'incinération au cimetière du Père-Lachaise, à 15 h 30.

– Mme Jacques Voillemot,
son épouse,
M. et Mme Xavier Voillemot
et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Voillemot
et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Voillemot
et leurs enfants,
Mlle Christine Voillemot,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, de

M. Jacques VOILLEMOT,
architecte DPLG,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 22 avril 1994, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 27 avril, à 10 h 30, en l'église *Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice*, à Paris-6e.

Remerciements

– Edouard Ankri,
Les familles Ankri et Chemla,
Enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
remercient des témoignages de sympathie reçus lors du décès de

Gisèle CHEMLA,
épouse Ankri,

survenu le 20 avril 1994, à Marseille.

Messes anniversaires

Colette LANGIGNON,
psychanalyste,

est morte le 24 avril 1992.

Nous gardons vivant son souvenir.

*U*ne messe en sa mémoire sera célébrée le samedi 30 avril 1994, à 12 h 15, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

– La famille
Et les amis du

colonel François de LA ROCQUE,

feront célébrer à sa mémoire, et à celle de

Mme de LA ROCQUE

et de leurs deux fils, morts pour la France,

de

Jean MERMOZ,

de

Noël OTTAVI,

et de tous nos camarades disparus,

une messe qui aura lieu le samedi *30 avril 1994, en l'église Saint-Augustin* (chapelle de la Vierge), 46, boulevard Malesherbes, Paris-8e.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Amis de La Rocque (Mme Lapierre), 96, boulevard Maurice-Barrès, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Avis de messes

– Les amis du

Père Georges C. ANAWATI, o.p.,
président de l'IDEO,

décédé au Caire, le 28 janvier 1994, sont invités à une eucharistie, célébrée le mercredi 27 avril, à 18 h 30, au couvent *des dominicains, 20, rue des Tanneries*, Paris-13e.

Une réception suivra.

– *In memoriam.*

Une messe sera célébrée le vendredi 29 avril 1994, à 11 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 33, avenue Marceau, Paris-16e, à la mémoire de

Mathias POLAKOVITS,
dit Paul Mathias,

décédé le 9 avril 1987.

Anniversaires

– Le 25 avril 1991,

Patrice BROHAN

nous quittait.

En ce jour anniversaire, une pensée particulière est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a dix ans, disparaissait

Jacques DOUBLET.

Sa femme,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
demandent à ceux qui l'ont aimé d'avoir une pensée pour lui.

Jean FALCONNIER

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

01350 Culoz.

– Lyon-Bron. Bruxelles. Agde. Cayenne.

Il y a douze mois,

Cédric FAUP

se tuait aux commandes du FGKLM, au Trayas, dans le Var.

Il avait vingt-quatre ans.

« Je suis le ténébreux, le veuf, l'inconsolé,
Le prince d'Aquitaine à la tour abolie :
Ma seule étoile est morte, et mon luth constellé
Porte le soleil noir de la mélancolie. »
Nerval *(El Desdichado)*

– Colette Gutman
rappelle le souvenir de son père,

Simon (Szlojma) GUTMAN,

mort le 25 avril 1944 à Auschwitz, il y a déjà cinquante ans.

Il venait d'avoir trente et un ans, et c'est là qu'a abouti sa vie.

« Il ne sait pas qu'on ne veut pas qu'il soit un homme. »
Robert Antelme

– Il y a dix ans, le 25 avril 1984,

Philippe KLOTZ

nous quittait.

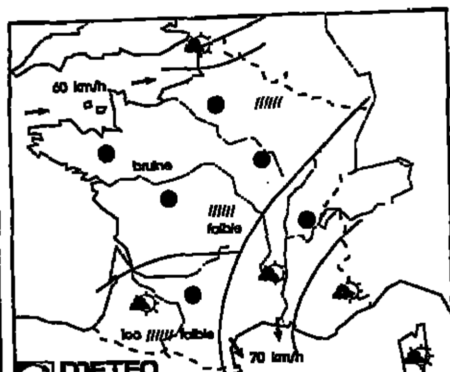
Patrick Bloche,
son petit-neveu,
remercie tous ceux qui l'ont connu de la pensée plus particulière qu'ils auront pour lui.

Conférences

– « L'antisémitisme ne tombe pas du ciel. Antisémitisme et psychanalyse. » Conférence-débat avec Eugen Drewermann, théologien et psychanalyste. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro Argentine. Jeudi 28 avril 1994, à 20 h 30. Entrée libre.

ÉCHECS : l'Indien Viswanathan Anand remporte la manche moscovite du Grand Prix Intel. – L'Indien Viswanathan Anand, vingt-quatre ans, a remporté, dimanche 24 avril à Moscou, la première manche du Grand Prix Intel de l'Association professionnelle des échecs (PCA). Il a battu en finale le Russe Vladimir Kramnik qui avait lui-même éliminé le champion du monde PCA, Garry Kasparov, en quart de finale. Anand, troisième joueur mondial, a empoché les 30 000 dollars (environ 175 000 F) promis au vainqueur d'une compétition dotée de 160 000 dollars de prix (940 000 F). Les trois autres *étapes du Grand Prix Intel*, sorte de Grand Chelem des échecs, se joueront à New-York, Londres et Paris.

MÉTÉOROLOGIE



LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Mardi : gris et faiblement pluvieux. – Le matin, le temps sera couvert du Sud-Ouest à la Bretagne, au Centre et aux Ardennes avec des pluies faibles des Pyrénées à la Vendée et aux Pays-de-Loire. Sur les autres régions, les précipitations seront plus conséquentes. Du Roussillon aux Alpes et à l'Alsace le ciel sera nuageux. Enfin l'extrême Sud-Est et la Corse seront encore intéressés par des ondées résiduelles. L'après-midi, une amélioration se dessine sur le sud du pays, avec de timides éclaircies sur le Sud-Ouest, elles seront plus franches le long du pourtour *méditerranéen. Sur une grande moitié* nord, le ciel restera très nuageux à couvert avec des pluies faibles. Cependant, de la Bretagne à la Normandie et au Nord les précipitations seront temporairement modérées, en fin de journée.

Les températures seront douces avec des minimales comprises entre 4 et 5 degrés sur le Nord-Est, entre 5 et 9 degrés du Nord au Centre et au Massif Central, entre 8 et 11 degrés de la Bretagne au Pays basque et près de la Méditerranée, et des maximales entre 13 et 17 degrés au Nord et entre 15 et 21 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

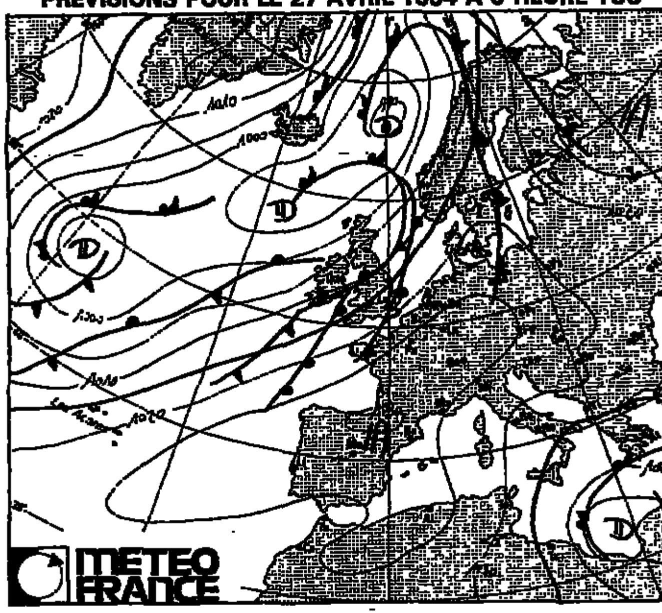
TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	22/12
BIARRITZ	13/ 7
BORDEAUX	13/ 5
BOURGES	16/ 7
BREST	13/ 5
CAEN	17/ 5
CHERBOURG	15/ 1
CLERMONT-FER.	19/ 7
DIJON	19/ 9
GRENOBLE	20/ 9
LILLE	19/ 9
LIMOGES	10/ 5
LYON, BRON	19/10
MARSEILLE	18/10
NANCY, ESSEY	21/10
NANTES	16/ 2
NICE	17/12
PARIS-MONTS	18/ 9
PAU	14/ 8
PERPIGNAN	17/ 8
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	17/ 4
ST-ETIENNE	16/ 7
STRASBOURG	21/10
TOULOUSE	17/ 7
TOURS	14/ 4

ÉTRANGER	
ALGER	23/ 8
AMSTERDAM	20/10
ATHÈNES	19/11
BANGKOK	37/28
BARCELONE	19/ 7
BELGRADE	21/10
BERLIN	22/ 8
BRUXELLES	20/10
COPENHAGUE	19/ 6
DAKAR	27/22
GENÈVE	19/10
ISTANBUL	–/–
JÉRUSALEM	18/ 9
LE CAIRE	25/15
LISBONNE	17/ 9
LONDRES	16/ 4
LOS ANGELES	16/11
LUXEMBOURG	18/ 9
MADRID	16/ 7
MARRAKECH	25/12
MEXICO	24/11
MILAN	19/ 9
MONTRÉAL	16/ 3
MOSCOU	18/10
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	36/20
NEW-YORK	24/10
PALMA-DE-MAJ.	21/ 9
PÉKIN	29/12
RIO-DE-JANEIRO	25/22
ROME	20/12
HONGKONG	31/27
SÉVILLE	22/ 9
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	19/ 4
SYDNEY	25/13
TOKYO	21/15
TUNIS	28/15
VARSOVIE	15/ 8
VENISE	22/10
VIENNE	21/ 8

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-04-1994 à 6 heures TUC et le 25-04-1994 à 6 heures TUC

PRÉVISIONS POUR LE 27 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6286

HORIZONTALEMENT

I. Peut être utile un *jour* de déménagement. – II. Peuvent jeter le trouble dans les ménages. – III. Quelque chose d'abrupt. Complique la tâche d'un recenseur. – IV. Son itinéraire passe par de nombreuses traverses. Avec eux, on en prend et on en laisse. – V. Ne font pas toujours patte de velours. Conjonction. – VI. Préposition. Pronom. Lettre. – VII. Ouvre un buffet. – VIII. Sigle. Ne cacha pas sa mauvaise humeur. – IX. Pilier d'église. Légumes. – X. D'un auxiliaire. Neuf, c'était le symbole de la propreté. – XI. Traité brillamment. On peut dire qu'elle nous empoisonne l'existence.

VERTICALEMENT

1. Bel exemple de bonne santé. Préposition. – 2. Autant en profiter sans tarder. Conclusion d'une bonne entente. – 3. Note. Préfixe. Promettre. – 4. Plaît aux ours, déplaît aux pies. – 5. Partie de la Suisse. Soignées. – 6. Dignes de respect. Adverbe. – 7. Pronom. S'efface par correction. – 8. Démolit en bêchant. – 9. Coule en Italie. Dans les Pyrénées-Atlantiques.

Solution du problème n° 6285

Horizontalement

I. Conversation. If. – II. Océan. Airs. Aile. – III. Is. Allusion. – IV. Sagesse. Curseur. – V. Tue. Oter. Eu. Psi. – VI. Erreur. Or. Nette. – VII. Ré. Utopies. Lier. – VIII. Non-sens. Aérien. – IX. Ale. Noël. Lit. Su. – X. Têt. Emues. Pépin. – XI. Is. Suédoise. Ali. – XII. Personne. Muet. – XIII. Noirs. Aorte. – XIV. Net. Dernier-né. – XV. Pubidond. Neveux.

Verticalement

1. *Consternation.* – 2. Oc. Auréoles. ONU. – 3. Neiger. Net. Pied. – 4. Vase. Eus. Serti. – 5. En. Souteneurs. – 6. Astronomes. Do. – 7. Salée. Pseudo. En – 8. Ail. Roi. Léonard. – 9. Truc. Rée. Sinon. – 10. *Issue.* Sel. Serin. – 11. Irun. Ripe. Tee. – 12. Naos. Elite. Merv. – 13. Ineptie. Pau. Ne. – 14. Il. Ustensile. Eu. – 15. Février. Unité.

GUY BROUTY

LUNDI 25 AVRIL

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 1.00). Invité : David Ginola.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.55).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Magazine : Témoin nº 1. Présenté par Jacques Pradel.
23.00 Magazine : Faut pas pousser. Présenté par Pierre Bellemare.
0.25 Sport : Football. Ligue des champions : *présentation des demi-finales.*
1.50 Magazine : L'Europe en route.
2.00 Journal et Météo.
2.10 Magazine : 7 sur 7. Invité : Charles Pasqua (rediff.).
3.00 TF 1 nuit (et à 4.00, 4.35).
3.05 Feuilleton : Cités à la dérive (3e épisode).
4.05 Série : Passions.
4.40 Musique.
5.10 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.45 Série : Le Renard.
14.45 Série : L'Enquêteur.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 2.10). Emission présentée par Pascal Sevran.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : La Famille Jackson.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.45 Divertissement : Rien à cirer. Présenté par Laurent Ruquier.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.10). Animé par Nagui.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : La Révolte des enfants. De Gérard Poitou-Weber (rediff.).
22.55 Magazine : Savoir plus. Soigner avant la naissance. Invités : le docteur Fernand Daffos, chef du service de médecine fœtale à l'Institut de puériculture ; le professeur Claire Nihoul-Fekete, chirurgien à l'hôpital Necker enfants malades ; le docteur Frédéric Bargy, chirurgien à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.45 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).
3.55 24 heures d'info.
4.45 Dessin animé.
5.15 Documentaire : Okavongo.

FRANCE 3

13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Hyères à l'occasion de la Semaine olympique de la voile.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Rue des archives,* de Michel del Castillo.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Cinéma : Gremlins 2, la nouvelle génération. ■ Film américain de Joe Dante (1990).
22.40 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Le Bal du gouverneur. ■ Film français de Marie-France Pisier (1989).
0.50 Continentales.

CANAL PLUS

13.35 Téléfilm : Une vie en trop. De Gilbert Cates.
15.05 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
15.55 Cinéma : Sang chaud pour meurtre de sang-froid. ■ Film américain de Phil Joanou (1991).
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Cité de la joie. ■ Film franco-britannique de Roland Joffé (1991).
23.40 Surprises.
22.44 Flash d'informations.
22.50 ▶ Documentaire : La Belle Ville. De Brigitte Cornand.
23.50 Le Journal du cinéma.
23.55 Cinéma : La Sévillane. ■ Film franco-belge de Jean-Philippe Toussaint (1992).
1.24 Pin-up.
1.25 Cinéma : Sanctuaire. ■ Film italien de Michele Soavi (1989).
3.03 Le Proverbe du jour.
3.05 Cinéma : The Borrower, le voleur de têtes. ■ Film américain de John McNaughton (1991).
4.32 *Le Proverbe du jour.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

18.20 Magazine : Snark. Sunday ; Deutschlandlied 1989 ; Convictions profondes ; Oozat (rediff.).
19.00 Série : Voisins. De Victor Kamar.
19.30 Documentaire : Les Récifs artificiels. De Sigurd Tesche.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : Un ange à ma table. ■■ Film néo-zélandais de Jane Campion (1990) (v.o.).
23.10 Documentaire : Manu Dibango. Silences, de Béatrice Soulé.
0.10 Documentaire : José De Guimaraes. D'Erwin Leiser (50 min).

M 6

14.20 M 6 Kid. Prostar ; Conan, l'aventurier.
15.10 Variétés : Musikado.
17.00 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Sonny Spoon.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ciné 6. Présenté par Laurent Weil.
20.50 Cinéma : Un ange de trop. ■ Film américain de James D. Parriott (1989).
22.40 Cinéma : Contre toute attente. □ Film américain de Taylor Hackford (1983).
0.10 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Culture pub. Présenté par Anne Magnien et Christian Blachas.
1.05 Magazine : Jazz 6. Présenté par Philippe Adler. Spécial Brésil.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. Faut-il défendre la langue française ? (2). Avec Yves Marek, Philippe de Saint-Robert, Claude Hagège, Jean-François Revel, Patricia Niedzwiecki.
21.30 Fiction. Les poissons sont de drôles de mecs, de Pierre Louki.
22.40 La Radio dans les yeux. Hommage à Gheracim Luca.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean Ristat (le Parlement d'amour).
0.50 Musique : Coda. Les Marrons, musique de la liberté. 1. Suriname et Guyane.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 avril) : Six monologues de *Jedermann pour baryton et orchestre,* de Martin ; Messe en fa mineur pour solistes, chœur et orchestre, de Bruckner, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski.
22.30 Soliste. Victoria de Los Angeles.
23.07 Ainsi la nuit. Par Marie-Noëlle Combes. Trio pour piano, violon et violoncelle nº 1, de Chostakovitch ; Pièce pour violoncelle et piano en ut majeur op. 39, de Chausson ; Quintette pour piano et cordes en ut mineur op. 1, de Dohnanyi.
0.00 L'Heure bleue. Par Claude Carrière. Ralph Burns, compositeur, Bernard Peiffer, pianiste.

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Les autres ombres d'Izieu

Des marches, de simples marches d'escalier en tommettes : les hommes de la Gestapo les gravirent un matin d'avril 1944, alors que le chocolat fumait dans les bols des enfants juifs de la colonie d'Izieu. Montèrent-ils sur la pointe des pieds pour surprendre leur gibier ? Ou bien, sachant toute issue condamnée, se précipitèrent-ils en hurlant ? A elles seules, ces marches rouge sombre nous plongeaient au cœur de la capture.

Des enfants d'Izieu, on n'a guère d'autre portrait que des sourires radieux de petites proies miraculeusement arrachées aux griffes de l'époque. Et puis ces âges, tenant lieu aujourd'hui de slogans sur les pancartes : cinq ans, sept ans, neuf ans. Mais ces sourires et ces simples marches d'escalier suffirent à se sentir soi-même jeté dans les camions et les wagons, jusqu'à la fin du voyage. Point n'était besoin ensuite, comme le 20 Heures de France 2, d'en rajouter dans la reconstitution « pradélienne » en nous faisant entendre, interprété par des voix enfantines, le *Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine* entonné, paraît-il, par les petits martyrs d'Izieu à l'instant de monter dans les camions.

Pour le reste, ce fut une belle cérémonie. Le président était là, et l'archevêque de Lyon, et le maire de Paris, et Elie Wiesel. Aucun de ces participants, ni aucun commentateur d'aucune chaîne, ne jugea utile de rappeler les propos récemment reproduits du président de la République sur les impératifs de la réconciliation nationale, et l'inutilité de vivre sur ces vieilles choses. Aucune chaîne n'eut non plus le mauvais goût de demander à Mgr Decourtray, à M. Chirac, à Elie Wiesel, leur sentiment sur ces propos. Seule Anne Sinclair, à 7 sur 7, interrogea sur le sujet Charles Pasqua, qui se prononça clairement en faveur d'un procès Papon.

Pour atroce que ce soit, se représenter les enfants d'Izieu embarqués par les bourreaux nazis est presque plus supportable que de se souvenir que ces enfants avaient été dénoncés, et par des Français. Des Français aujourd'hui identifiés, et dont certains coulent une retraite paisible, comme le rappela sur France 3, tard dans la soirée, notre confrère de France-Culture Antoine Spire : un des dénonciateurs des enfants d'Izieu vit toujours, près de Metz, il va bien, merci pour lui. Antoine Spire livra son nom, et raconta : l'homme avait échangé la dénonciation des enfants contre la restitution d'un champ. En cette journée de commémoration, nul n'a prononcé son nom, rappela Spire. Etait-ce possible ? Entre les victimes et leurs bourreaux, toutes ces silhouettes ambiguës, tous ces salauds par inconscience, par habitude, tous ces salauds aux mains propres : voilà peut-être le plus difficile à imaginer.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 26 AVRIL

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Club Dorothée vacances.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 0.30). Invité : André-Philippe Gagnon.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.25).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Cinéma : Un poisson nommé Wanda. ■ Film américain de Charles Crichton (1988).
22.40 Divertissement : Ciné gags.
22.50 Série : Columbo. Le Chant du cygne, de Nicholas Colasanto.
1.30 Journal et Météo.
1.35 Magazine : Reportages. Les Rois d'Afrique (rediff.).
2.05 TF 1 nuit (et à 3.00, 4.00, 4.35).
2.10 Feuilleton : Cités à la dérive (4e épisode).
3.05 Documentaire : Histoires naturelles.
4.05 Série : Mésaventures.
4.45 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.25 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.50 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Série : Les deux font la paire.
10.00 Série : Mission casse-cou.
10.45 Série : Les Mille et Une nuits.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.45). Animé par Patrice Laffont.
12.20 Magazine : C'est tout Coffe.
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal et Bourse.
13.40 INC.
13.45 Série : Le Renard.
14.45 Série : L'Enquêteur.
15.40 Tiercé, en direct de Maisons-Laffitte.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : La Famille Jackson.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.45 Divertissement : Rien à cirer. Présenté par Laurent Ruquier.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.10).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Kramer contre Kramer. ■ Film américain de Robert Benton (1979).
22.40 Magazine : Bas les masques. Amnésie : sans mémoire, qui suis-je ? Reportages : Claudine, de Jean-Claude Catala et Daniel Brosset ; Le combat de François, de Gilles Ganzman et Isabelle Guéret ; La mémoire rééduquée, de Richard Zarzavatdjian et Bernard Cazedepats.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.25 Magazine : Rapp-tout. Diffusé sur Fance 3 le 24 avril.
2.40 Magazine : Savoir plus (rediff.).
3.55 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service. Présenté par Brigitte Vincent.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums. Les Pastagums ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Le Vilain Petit Canard ; Jeu : Génies en herbe.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Présenté par André Bercoff. Les salaires de la crise.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Capitaine Furillo.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Présenté par Marie-Dominique Montel. Logement : vos questions au ministre.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invité : Jean-Luc Lahaie.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, *en direct de Hyères.*
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. Dictionnaire universel des littératures.

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers. Master des célébrités. Avec Pascal Brunner, Grâce de Capitani, Catherine Destivelle, Valérie-Anne Giscard d'Estaing, Gérard Hernandez, Guy Montagné, Claire Nadeau, Louis Velle, Cathy Fleury, Loïck Peyron.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dien Bien Phu, quarantième anniversaire, de Robert Mugnerot avec la participation de Stéphane Khémis, de la revue *l'Histoire de la BDCI,* et de Pathé Cinéma. Invité : Philippe Devillers, historien.
23.35 Magazine : Extérieurs nuits. *De Matthias Sanderson et* Serge Toubiana. Les films français sélectionnés au Festival de Cannes, en particulier *la Reine Margot,* de Patrice Chéreau et *Grosse Fatigue,* de Michel Blanc.
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.24* —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.24 Le Proverbe du jour.
7.25 Canaille peluche. Orson et Olivia.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.55 Ça cartoon.
8.10 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
9.00 Le Journal du cinéma.
9.05 Téléfilm : Recours en grâce. De Neema Barnette, avec Mare Winningham, Tyra Ferrell.
10.34 Flash d'informations.
10.35 Surprises.
10.50 Cinéma : Mortelle randonnée. ■■■ Film français de Claude Miller (1982). Avec Michel Serrault, Isabelle Adjani, Guy Marchand. *Un rôle formidable pour Isabelle Adjani, épiée, protégée par un Michel Serrault halluciné.*
12.28 Le Proverbe du jour.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : La Sévillane. ■ Film franco-belge de Jean-Philippe Toussaint (1992). Avec Mireille Perrier, Jean-Claude Adelin, Jean Yanne. *Bizarre et mélancolique.*
15.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.00 Cinéma : Le Docteur. ■ Film américain de Randa Haines (1991). Avec William Hurt, Christine Lahti, Elisabeth Perkins (dernière diffusion). *Plaidoyer pour une médecine plus humaine.*
18.00 Canaille peluche ! Les Enfants du Mondial.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Geneviève Brisac, Charlélie Couture.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Comment devenir beau, riche et célèbre ! □ Film américain de Savage Steve Holland (1990). Avec Corey Parker, Anthony Edwards, Lara Flynn Boyle. *Comédie dite de « collège » dont les Américains raffolent.*
21.55 Flash d'informations.
22.05 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 35e journée du championnat de France de D1.
23.00 Documentaire : Les Grands Crimes du XXe siècle. Les Meurtres de la tribu Manson, de Philippe Nugus.
23.30 Cinéma : Les Vaisseaux du cœur. ■ Film britannique d'Andrew Birkin (1992). Avec Greta Scacchi, Vincent D'Onofrio, Anaïs Jeanneret (v.o.). *Adaptation esthétiquement soignée d'un roman de Benoîte Groult.*
1.16 Pin-up.
1.17 Cinéma : L'Argent des autres. ■■ Film français de Christian de Chalonge (1978). Avec Jean-Louis Trintignant, Claude Brasseur, Michel Serrault. *Une satire sociale à la limite du fantastique.*
2.59 Le Proverbe du jour.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

16.55 Cinéma : Le Dibbouk. ■■■ Film polonais de Michael Waszynski (1938). Avec Abraham Morewski, R. Samberg, M. Libman (v.o., rediff.).
19.00 ▶ Série : Voisins. De Victor Kamar.
19.30 Documentaire : Le temps qu'il faut au temps. De Dietrich Schubert. *La minorité allemande de Belgique, son histoire mouvementée.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Jacques Delors face à l'Europe. Reportages, en France : Bosnie, où est l'Europe ? de Claude Ruben, Frédéric Vassort et Michel Rivière ; en Allemagne : Mettler-Toledo, le laboratoire social de l'Europe ? de Bettina Schmidt-Matthiesen et François Ducroux ; en Espagne : Gibraltar, la porte du Sud ; en Italie : Les agriculteurs italiens, Vive l'Europe ! de Stefano Tomassini ; en Pologne : Les anciens pays de l'Est frappent à la porte, de Bogna Wojtkowiak.
21.55 Théâtre : La Place Royale. Pièce de Pierre Corneille, mise en scène de Brigitte Jaques, avec Anne Consigny, Marie-Armelle Deguy, Philippe Demarle. *Un classique mal connu du public. La mise en scène de Brigitte Jaques est filmée par Benoît Jacquot, un cinéaste qui sait mieux que d'autres capter la scène et ses acteurs.*
23.40 Documentaire : Pour saluer Etienne Decroux. De Jean-Claude Bonfanti (60 min). *« Père » du mime, Etienne Decroux inventa une nouvelle grammaire corporelle, jusqu'à en faire un art.*

M 6

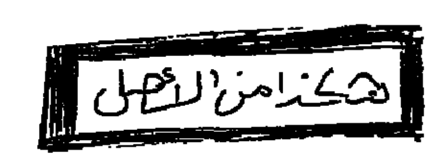
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
9.05 M 6 Boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 0.45, 6.05).
11.00 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Enfants d'Avonlea.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.20 M 6 Kid.
15.10 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Sonny Spoon.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon.
20.50 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Un homme étrange venu d'ailleurs. Le Choix des armes. Avec Dean Cain, Teri Hatcher.
22.45 Cinéma : L'Enfer de la violence. □ Film américain de Jack Lee Thompson (1983). Avec Charles Bronson, Theresa Saldana, Joseph Maher.
0.10 Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Mes années clip. Tubes rock.
2.05 Rediffusions. Culture pub ; Airlift rodéo ; Qu'est-ce qui fait courir les fans ? ; Les As de guerre ; Les Pompiers volants ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Quelle stratégie pour l'Agence spatiale européenne (ESA) ?
21.32 Grand angle. La vie TGV. Avec Jean Ziegler et Jean-Luc Bideau (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Exercices de pouvoir (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Frédéric Saumade (Des sauvages en Occident).
0.50 Musique : Coda. Les Marrons, musique de la liberté. 2. Honduras et Belize.

FRANCE-MUSIQUE

20.27 Un fauteuil pour l'orchestre.
20.30 Concert (donné les 27 et 28 janvier à Montpellier) : Marie de Montpellier, opéra en trois actes, de Koering, par le Chœur de l'Opéra de Montpellier, les solistes de Montpellier-Moscou, l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Tamas Pal.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette à cordes à deux violoncelles nº 27 op. 68, d'Onslow ; Nocturne pour piano nº 13 en ré mineur, de Field ; Sonate pour alto et piano en ré mineur, de Glinka.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Frank Lowe, saxophone, Patrick Scheyder, piano.



Le Monde

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Anahide Ter-Minassian et Claude Mutafian

Nous avons demandé leur avis sur l'ensemble de la question arménienne – des massacres de 1894-1896 à la brûlante question actuelle du Karabakh en passant par les événements en Anatolie durant la première guerre mondiale – à deux chercheurs français d'origine arménienne, Anahide Ter-Minassian et Claude Mutafian. Pour eux, le génocide des Arméniens fut un «nettoyage ethnique» mené au nom du nationalisme territorial *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Le voyage de François Mitterrand en Asie centrale

Pour la première fois, un chef d'Etat occidental se rend en Ouzbékistan et au Turkménistan, deux pays de la Communauté des Etats indépendants, dont les dirigeants sont peu soucieux de démocratie *(page 6)*.

Efforts intensifs pour accélérer le processus de paix au Proche-Orient

Israéliens et Palestiniens ont repris dimanche au Caire leurs négociations bilatérales sur l'entrée en vigueur de l'autonomie palestinienne, avec l'espoir prudent de conclure dès la fin de la semaine *(page 6)*.

Salvador : le candidat de la droite remporte l'élection présidentielle

Armando Calderon Sol, le candidat de la droite, devrait devenir le prochain président du Salvador après être arrivé largement en tête du second tour de l'élection qui s'est déroulée dimanche. *(page 8)*.

POLITIQUE

Le congrès des démocrates-sociaux et les rapports internes à la majorité

Les centristes, les libéraux et les néogaullistes prodiguent à M. Baudis les assurances de leur soutien *(page 9)*.

ÉCONOMIE

Les grands argentiers du G7 tentent de dédramatiser la hausse des taux d'intérêt

Réunis dimanche à Washington, les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du G7 ont constaté qu'ils étaient, tous, *«plus optimistes»* que le FMI sur leurs propres perspectives de croissance pour 1994 *(page 19)*.

L'avenir incertain de l'automobile française

Les constructeurs français, qui privilégient le marché européen, sont menacés par les visées mondiales des Américains et des Japonais *(page 20)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Economie» folioté I à VIII

Demain

Initiatives

Pour les salariés, leur lieu de travail n'est pas toujours accueillant. Les périodes de crise sont propices à l'émergence de grands et petits travers. Happée par une ambiance oppressante, l'entreprise tend, dans ces moments-là, vers un univers impitoyable...

Le numéro du «Monde» daté dimanche 24-lundi 25 avril 1994 a été tiré à 519 666 exemplaires

Selon une équipe de Médecins sans frontières

Au moins cent soixante-dix personnes ont été massacrées au Rwanda aux abords d'un hôpital

Au moins cent soixante-dix personnes – pour la plupart des malades ou des blessés d'origine tutsie – qui étaient soignées à l'hôpital de Butare, dans le sud du pays, non loin de la frontière burundaise, ont été enlevées et froidement assassinées par des éléments de la garde présidentielle.

Selon l'équipe de Médecins sans frontières (MSF) qui travaillait dans cet hôpital, des soldats hutus de la garde sont entrés dans l'établissement samedi 23 avril. Ils ont emmené de force les malades, les blessés et le personnel tutsi de l'hôpital, et les *ont tués hors de l'hôpital.* Les massacres se sont poursuivis dans un camp de réfugiés voisin. Selon l'équipe de MSF qui s'est repliée sur le Burundi, la route qui mène à Bujumbura est jonchée de cadavres. La rivière qui court le long de la frontière charrie des dizaines de corps. MSF souligne que ces tueries ont été commises alors que l'organisation avait obtenu vendredi des autorités civiles et militaires des garanties sur la sécurité de l'hôpital.

Butaré, jusqu'à présent, n'avait pas été affectée par la vague de violence aveugle qui ravage le Rwanda. Mais depuis cinq jours, souligne MSF, la garde présiden*tielle a pris* le contrôle de cette ville. Des barrages sont érigés sur tous les axes de circulation, et toute personne soupçonnée d'être d'origine tutsie est immédiatement tuée. Près des barrages hutus, des cadavres s'amoncellent, raconte un responsable de MSF en précisant que le personnel tutsi employé par l'organisation a été assassiné.

A *Arusha, au nord de* la Tanzanie, des pourparlers de paix devaient se tenir samedi sous l'égide des autorités tanzaniennes. Les représentants du gouvernement rwandais n'ont pas fait le déplacement. Les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) ont quitté Arusha dimanche après-midi après avoir indiqué qu'ils n'auraient pas, de toute façon, discuté avec la délégation du gouvernement formé après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril.

Le FPR avait déclaré samedi un *«cessez-le-feu»* unilatéral à partir de lundi soir, subordonnant le respect de cette décision *«au contrôle des massacres de Tutsis perpétrés à travers le pays»*.

De son côté, le gouvernement rwandais a annoncé dimanche qu'il avait signé, à Gbadolite au Zaïre, un accord de cessez-le-feu conclu grâce à une médiation du président Mobutu Sesse Seko, *sans que* le FPR assiste à *cette* cérémonie. *«Nous considérons que si le FPR n'a pas signé à Gbadolite, il pourrait le faire sans tarder»*, a expliqué un membre de la délégation gouvernementale. – *(AFP, Reuter.)*

Lire également page 13

L'anniversaire du vote féminin et la revendication de la «parité»

Mme Roudy et l'Assemblée des femmes se lancent dans la campagne des élections municipales

Yvette Roudy (PS), ancien ministre des droits de la femme, présidente de l'Assemblée des femmes, et les quelque cinq cents femmes et hommes présents, samedi 23 avril, aux «états généraux» des femmes et de la politique, organisés à l'Opéra-Bastille à Paris, ont lancé un appel aux femmes pour qu'elles s'investissent dans la campagne des élections municipales de juin 1995 et tentent de faire prévaloir, à cette occasion, le principe de la parité entre hommes et femmes sur les listes de candidats.

«Osez! Femmes, devenez maires!» : c'est avec ce message de mobilisation qu'Yvette Roudy (PS), ancien ministre des droits des femmes, présidente de l'Assemblée des femmes, et les quelque cinq cents femmes et hommes présents, samedi, aux «états généraux» des femmes et de la politique, à l'Opéra-Bastille, ont voulu célébrer le cinquantième anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des Françaises.

Contrairement à ce que le slogan peut laisser penser, il ne s'agit pas là d'une invitation à une aventure individuelle, mais plutôt à une mobilisation du plus grand nombre pour imposer la parité femmes-hommes dans les instances politiques et, dans un premier temps, sur les listes des élections municipales l'an prochain. Si les femmes usent aujourd'hui, comme les hommes, de leur droit de vote, elles ne sont en revanche que fort peu *nombreuses* à *accéder aux* responsabilités politiques. Avec 5,8 % de femmes au Parlement, la France occupe la onzième place dans l'Union européenne. Cette situation satisfait de moins en moins de monde. Même les féministes, qui, dans les années 60-70, estimaient qu'il suffisait de changer la sphère privée pour faire évoluer les rapports hommes-femmes, réalisent, aujourd'hui, qu'elles ne peuvent se désintéresser des sphères de prise de décisions politiques. Reste à savoir comment prendre cette bastille masculine.

Le mouvement social nécessaire

«Seul un mouvement social peut entraîner un changement», juge Mme Roudy. Un mouvement social autour de quel objectif? En arrivant au pouvoir, la gauche avait fait voter un projet de loi fixant un quota minimum de 30 % de femmes sur les listes électorales. Tous les partis représentés au Parlement l'avaient approuvé, mais aucun d'entre eux n'a pris la peine de se l'appliquer *à lui-même* après *que* le Conseil constitutionnel l'eut jugé contraire à la Constitution.

En fait, cette décision du juge constitutionnel avait obligé les femmes à réfléchir sur la notion d'égalité et devait aboutir à la naissance d'un concept nouveau, celui de la parité, formulé pour la première fois, à la fin des *années 80, dans un texte* du comité pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au Conseil de l'Europe. *«Je suis partie d'un constat simple,* a expliqué Claudette Apprill, ancienne secrétaire de ce comité, *celle d'un monde sexué. Le monde comporte à égalité le féminin et le masculin, et tous deux doivent être représentés.»* Cette notion remporte aujourd'hui les faveurs de la plupart des féministes.

Des Européennes réunies à Athènes, en novembre 1992, par le Comité pour l'égalité des chances, avaient adopté une déclaration fixant cette parité comme la représentation souhaitée au sein des représentations politiques. En France, le mouvement a été relayé par des organisations féminines d'horizons politiques divers. *Les Verts* ont inscrit la parité dans leurs statuts, même s'ils l'appliquent avec une rigueur relative. Plusieurs listes aux prochaines élections européennes tiennent compte de la revendication égalitaire, un homme, une femme, notamment celle des socialistes, celle de Jean-Pierre Chevènement et, dans une certaine mesure, celle des communistes.

CHRISTIANE CHOMBEAU

La mort de Jeanne

Sa discrétion n'était pas effacement. Sa retenue masquait une générosité qui se lisait dans son sourire. Exceptionnel, le sourire de Jeanne. Serein, chaleureux, une manière d'écoute. Le chemin de sa vie n'avait pas été pavé que de pétales de *rose*. Elle l'*évoquait parfois* de sa voix douce, pour mieux souligner combien elle était au chaud avec nous au sein de ce secrétariat de rédaction, cœur du journal, où elle alliait compétence et respect des autres. Jeanne Prod'homme s'est endormie jeudi 21 avril. Elle ne s'est pas réveillée, victime d'un arrêt cardiaque. Elle avait quarante-sept ans. C'est peu dire que nous avons été bouleversés. Sa fille le sait, à laquelle nous pensons.

La direction du groupe Le Monde, au nom de l'ensemble de ses collaborateurs, exprime à sa mère, à Élodie et à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

[Née le 7 juin 1947 à Aubervilliers (93), Jeanne Prod'homme avait collaboré à *Pétrole Informations* de 1973 à 1985, puis à *la Tribune*, qu'elle avait quittée en septembre 1986 pour rejoindre *le Monde*.]

Henri Roland élu président de l'université Jean-Moulin à Lyon

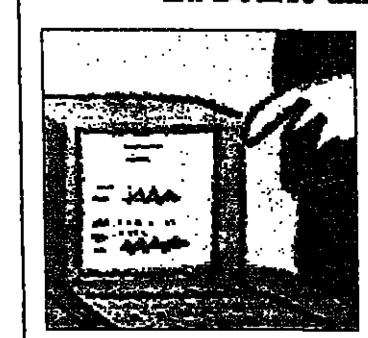
Henri Roland a été élu, mardi 19 avril, président de l'université Jean-Moulin (Lyon-III) au premier tour de scrutin par 65 voix sur 102 suffrages exprimés. Henri Roland succédera à Pierre Vialle, dont le mandat expirera le 16 mai. Professeur de droit, Henri Roland fut président de l'université Jean-Moulin de 1974 à 1979, au lendemain de la scission avec l'université Lyon-II.

[*Né le 2 février 1932 à Nantua* (Ain), Henri Roland, agrégé et docteur en droit, spécialiste de droit civil, a débuté à la faculté de droit et de sciences économiques de Lyon en 1958, où il fut successivement assistant, maître de conférences puis professeur. De 1968 à 1973, il dirige l'Institut d'administration et de gestion des entreprises de Lyon et devient, en 1974, président de l'université Jean-Moulin (Lyon-III), au lendemain de la scission avec Lyon-II. Il occupera cette fonction jusqu'en 1979 avant de reprendre son poste d'enseignant.]

Renforts de soldats chinois au Tibet. – Selon l'agence d'information contestataire TIN, basée à Londres, la Chine a envoyé trente mille soldats supplémentaires au Tibet en avril. Ces renforts, confirmés par certaines sources occidentales, s'ajoutent aux cinquante mille soldats chinois officiellement présents dans le territoire. Ils auraient été déployés à la frontière de l'Inde, dans les régions de Drayul et Dromo. – *(AFP.)*

Le Monde

La Bourse dans un fauteuil



Grâce au Minitel, on peut passer ses ordres de Bourse sans sortir de chez soi, consulter en temps réel les cotations en continu ainsi que l'ensemble des paramètres de gestion de son portefeuille.

page II

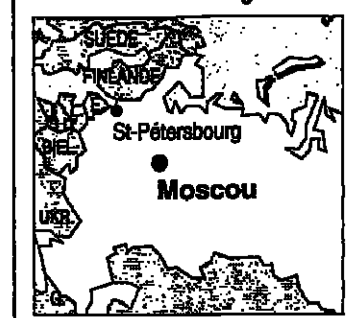
Lettre de Paris



Les malheurs du Crédit lyonnais viennent-ils de l'ambition de son ancien président ? Ou du fait que l'Etat ne peut pas abandonner une banque en faillite, sous peine de provoquer une déroute du système ?

page VII

Conjoncture : la Russie



L'économie russe marque quelques progrès : la baisse de la production se ralentit, le « désinvestissement » aussi, l'inflation a diminué, mais la réduction apparente du déficit de l'Etat cache des dettes impayées.

page VIII

L'ECONOMIE

BULLETIN

Modèle ?

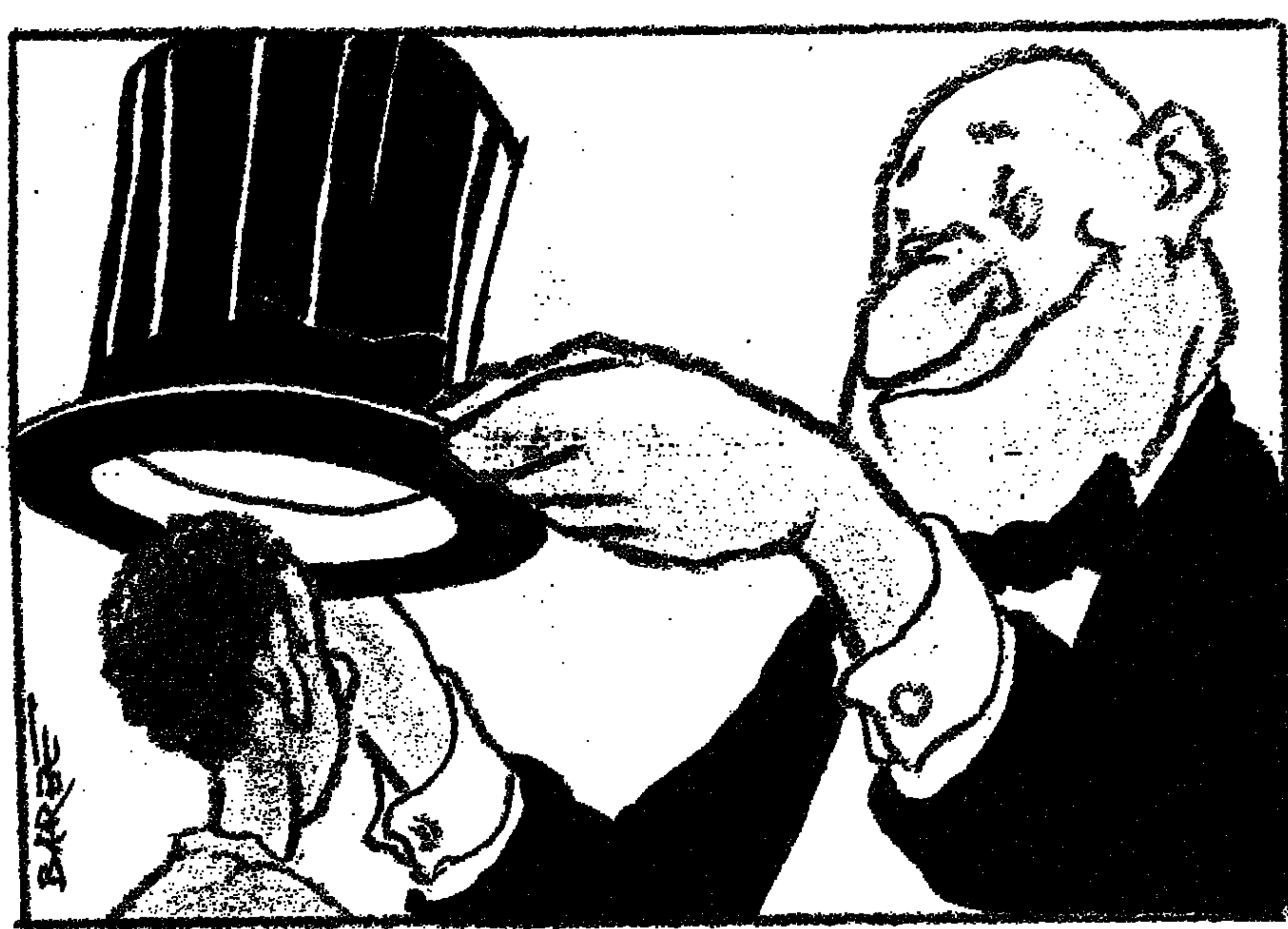
LE Fonds monétaire international, docteur Knock de l'économie mondiale, s'inquiète pour l'Europe. *Grâce à ses prescriptions* passées, le Vieux Continent est certes guéri de sa vieille maladie endémique, l'inflation. Le voilà rongé par un nouveau mal chronique, tout aussi pernicieux : le chômage. Il faut le vaincre. Qui n'y souscrirait ? Mais sans relancer l'inflation, premier souci des grands médecins-argentiers du monde. C'est plus délicat. C'est là qu'intervient le génie de nos experts internationaux. Pour améliorer l'emploi sans relancer l'inflation, une solution, la déréglementation. Il faut, disent-ils, réduire l'indemnisation du chômage, abolir le salaire minimum et toutes les règles protégeant l'emploi, bref faire une croix sur ce qu'on a bêtement coutume d'appeler les « filets de protection sociale » et que le FMI rebaptise les « distorsions » du marché du travail. Résumé en langage abrupt, il suffit pour éradiquer chômage et inflation de mettre au pas salariés et... salaires.

LE « modèle » existe. Ce sont les Etats-Unis. Un vrai cas d'école, ils ont tout bon : croissance du PNB (4 %), chômage réduit (6,5 %) et inflation contrôlée (3 %). Le secret de ce « miracle » : déréglementation, ouverture des frontières, concurrence féroce et surtout baisse régulière depuis quinze ans des revenus réels des salariés (« le Monde » du 19 avril). Parfait. Sur le papier. Mais, comme le dit un proverbe espagnol, « le papier ne saigne pas ». Or les Etats-Unis, outre une criminalité galopante, détiennent aussi un triste record parmi les pays développés : 18 % des salariés à temps plein y vivent désormais, selon l'OCDE, en dessous du seuil de pauvreté. Presque un sur cinq ! Et cela sans compter les innombrables emplois précaires et autres petits boulots, encore plus mal lotis. Des chiffres proches de ceux du... Chili ou de l'Argentine ! Vaut-il mieux 12 % de chômeurs indemnisés ou 18 % de « pauvres au travail », pour reprendre l'expression savoureuse des experts du Fonds (« working poors ») ? Un kilo de plumes ou 3 livres de plomb ? Les recommandations du FMI auront peut-être le mérite de faire réfléchir l'Europe sur la question...

Véronique Maurus

A LA VEILLE DES PREMIÈRES ÉLECTIONS MULTIRACIALES

Afrique du Sud : les patrons sont prêts



Les cinq grands groupes qui dominent l'économie sud-africaine se sont préparés aux élections multiraciales prévues du 26 au 28 avril. Décartellisations, transferts d'actifs, etc., les joyaux de leurs empires sont à l'abri. Les entreprises étrangères, de leur côté, sont prêtes à bondir, si le climat politique le permet. Les investissements français, longtemps restreints, ont battu des records depuis deux ans...

Lire pages IV et V les articles de Serge Marti, Marc Roche et Marie de Varney.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU CONFLIT

Purge monétaire en « Yougoslavie »

La politique monétaire radicale appliquée à Belgrade a brisé l'hyperinflation. Mais l'économie reste exsangue et la fiscalité étrangle les entreprises

BELGRADE
de notre correspondante

LA vie quotidienne dans la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a changé. Fini le temps des pénuries, des cartes de rationnement, des files d'attente interminables devant des magasins vides, des étiquettes qui valsent d'heure en heure, des billets où se bousculent les zéros et dont il fallait se débarrasser au plus vite pour faire face à une hyper-inflation de plus de 20 % par jour. Ce « miracle », on le doit à Dragoslav Avramovic, un homme de soixante-quinze ans qui a décidé de mettre au service de son pays ses vingt-quatre ans d'expérience à la Banque mondiale à Washington (de 1953 à 1977) et ses six ans passés à Genève (de 1978 à 1984) comme conseiller du secrétaire général de Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Spécialiste des finances, ce *« super papy »*, comme on l'appelle désormais à Belgrade, a accepté la tâche ingrate de sortir la nouvelle Yougoslavie du chaos économique dans lequel elle se trouvait à la fin de l'année 1993. Pour ce faire, il a décidé, non pas d'enrayer, mais de briser net une hyperinflation quasiment impossible à chiffrer, les prix nominaux ayant été multipliés par plusieurs millions en 1993, et d'imposer une discipline monétaire à un pays qui vivait de la planche à billets. Et il a tenu parole. Tout a commencé le 24 janvier dernier. Alors que le deutschemark avait pratiquement supplanté une monnaie nationale qui se dévalorisait d'heure en heure, le gouvernement yougoslave, à l'instigation de Dragoslav Avramovic, met en circulation un nouveau dinar, proclamé convertible et disposant d'une couverture *« en or et en devises »*. Ce « super dinar », équivalant à un mark (3,4 francs), a d'abord *laissé sceptiques aussi bien* les spécialistes qu'une population résignée à vivre dans la pauvreté après l'échec de plusieurs tentatives de redressement économique.

STABLE • Mis à l'épreuve par des petits changeurs avides de profits faciles, le nouveau dinar, dévalué de moitié sur le marché noir pendant les premiers jours de sa mise en circulation, a cependant fini, grâce à une politique monétaire restrictive, par retrouver sa valeur initiale et s'est imposé comme une monnaie stable. L'hyper-inflation, engendrée principalement par une émission incontrôlée de monnaie, est tombée de 313 000 000 % en janvier à 0,1 % en février, et pas davantage en mars !

Florence Hartmann

Lire la suite page VI

A-CÔTÉS

Le conseil juridique grimpe au barreau

Depuis 1992, les conseils juridiques sont devenus des avocats comme les autres. Dans les Hauts-de-Seine, l'un d'eux va devenir bâtonnier

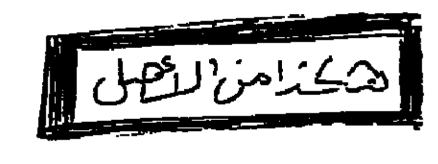
HÉLÈNE KRAUTTER appréhende quelque peu cette journée. Spécialiste des fusions-acquisitions chez KPMG-Fiduciaire de France, antenne française du premier cabinet mondial d'audit, elle a placé un Eurosignal dans sa poche, avec une seule idée en tête : pourvu qu'il ne sonne pas. Cet instrument, lui a été prêté par le conseil de l'ordre du barreau des Hauts-de-Seine. Car aujourd'hui, son tour est venu d'être l'*« avocat »* chargé d'assister les personnes en garde à vue dans un quelconque commissariat du département. *« Avocat ? »* Drôle de nom, pour quelqu'un qui n'a jamais plaidé, très à l'aise dans les bilans d'entreprise, nettement moins dans la défense du particulier.

Depuis 1992, date de la création de la nouvelle profession d'avocat, instituant la fusion entre *« avocats de souche »* et conseil juridiques, elle est, comme tous ses confrères juristes, inscrite au conseil de l'ordre et doit en partager certaines obligations. L'assistance à personne en garde à vue, instituée en 1993, en fait partie.

Altruiste, cette jeune femme au look BCBG, tailleur classique et chemise à fines rayures de rigueur, comprend fort bien l'intérêt d'une telle assistance. Mais immergée depuis le début de sa vie professionnelle dans le droit des affaires, elle, qui n'a jamais préparé le CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat), n'est pas une spécialiste de la procédure.

Annie Kahn

Lire la suite page VI



FINANCES

La Bourse dans un fauteuil

Aujourd'hui, avec un simple Minitel, on peut passer des ordres de Bourse, consulter en temps réel les cotations en continu. Amateurs s'abstenir

DEPUIS longtemps la plupart des réseaux bancaires offrent à leurs clients, moyennant finance pour la grande majorité d'entre eux, la possibilité de consulter leurs comptes par Minitel. Ces services, outre la simple consultation des divers comptes (dépôt, carte bancaire), permettent également de transférer des fonds d'un compte à l'autre, d'ouvrir une ligne de crédit, de consulter les cours de Bourse, d'évaluer son portefeuille boursier, etc.

Aujourd'hui les services télématiques bancaires sont passés à une vitesse supérieure. Au-delà de la simple consultation, les abonnés de ces services télématiques peuvent passer directement leurs ordres en Bourse, à condition qu'ils disposent de produits « maison » ou d'un compte-titres identique à celui que l'on peut avoir dans une société de Bourse ou une société de gestion.

Ainsi au Crédit lyonnais, par exemple, moyennant 35 francs par mois, grâce à Télélion Finances, l'apprenti boursier ou le boursier averti peut gérer son compte-titre depuis son appartement, voire son bureau – pour économiser les frais de connexion perçus par France Telecom (99 centimes la minute).

A la vente comme à l'achat, le client peut choisir le mode de règlement, fixer un cours maximum ou minimum suivant l'opération choisie, recevoir l'avis d'exécution de son ordre. Si jamais il se ravisait, l'ordre passé au cours de la journée peut être annulé jusqu'à 23 heures.

CARNET D'ORDRE • D'autres banques offrent la possibilité de passer des ordres sur le même schéma, mais, à la différence du Crédit lyonnais, ceux-ci peuvent être pratiquement passés en temps réel si les fourchettes de prix proposés correspondent à celles affichées sur les écrans. Ce service en temps réel est offert par exemple par le Crédit commercial de France et son serveur Bancoscope. Depuis le début du mois, ce service permet non seulement de passer des ordres, mais aussi de consulter, toujours en temps réel, les cotations en continu du marché à règlement mensuel, du marché au comptant, du hors-cote et du second marché.

A l'image des salles de marché, on peut également voir le carnet d'ordre à l'achat et à la vente de toutes les valeurs, c'est-à-dire les offres et les demandes sur le titre choisi ainsi que la quantité demandée ou offerte. De plus, ce service s'est enrichi d'un service baptisé Infos Actionnaires, qui, outre le cours de l'action ou du bon de souscription, peut offrir les principales données financières ainsi que des informations générales concernant l'entreprise choisie. Le Crédit agricole Ile-de-France n'est pas de reste. Son service Videocam, pour peu que l'on prenne les deux options – banque plus Bourse –, coûte 60 francs par mois. Il offre grosso modo les mêmes services que les autres, c'est-à-dire la consultation des cours en continu, celle du portefeuille valorisé, ainsi que de l'ensemble des paramètres de gestion : plus-values, dernier coupon versé, montant des cessions. La transmission des ordres, que ce soit pour les OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) ou des titres, s'effectue en temps réel. En revanche, contrairement à certaines banques qui, comme le CCF, accordent des réductions sur la facturation des ordres passés, les frais de courtage du Crédit agricole Ile-de-France sont identiques à ceux perçus au guichet.

CONNAISSANCE • Autre point commun à pratiquement tous ces serveurs, la possibilité de souscrire aux titres des entreprises privatisées. A titre d'exemple, 20 % des ordres passés pour Elf Aquitaine ont été passés par Minitel.

La liste des banques offrant ce type de service n'est pas exhaustive, d'autant qu'aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion se mettent sur le créneau comme Nivard Flornoy par exemple.

Cette nouvelle forme de Bourse, malgré tout, nécessite une bonne connaissance de l'environnement boursier. Gérer seul son portefeuille, sans les conseils d'un intermédiaire, n'est à l'évidence pas chose facile à moins de faire une grande consommation de presse financière dite « spécialisée », qui aura le mérite de vous guider dans vos choix. Certes, vous pourrez réaliser des performances notables, mais seule une bonne assiduité et un réel suivi des valeurs vous permettra de faire aussi bien que les professionnels.

François Bostnavaron

HUMEUR • par Josée Doyère

Très cher téléphone

VOUS ne trouvez pas qu'ils abusent, à France-Telecom ? Ils avaient déjà augmenté le prix des communications téléphoniques (je sais, le prix a baissé quand on appelle l'étranger, mais à moins que votre fils ou votre fille passe son temps au fil avec son doux cœur, à New-York ou à Petaluma, vous n'en avez pas grand-chose à faire de cette baisse des liaisons internationales !). D'ailleurs leur campagne de pub, mettant l'accent sur cette baisse, passait sous silence la hausse des communications franco-françaises : ça doit être ça *le* mensonge par omission !

Maintenant, ils innovent, et j'ai trouvé ça rudement intéressant : on va pouvoir se servir de sa Carte bleue pour téléphoner dans les cabines. Ça, c'est chouette. Parce que la télécarte, il faut tout de même en avoir une sur soi, et on s'aperçoit toujours qu'elle est voisine de l'épuisement quand on se trouve certes près d'une cabine, mais loin de tout, à une heure où rien n'est ouvert, sans aucune chance d'acheter une autre carte... Alors pensez ! utiliser sa Carte bleue pour prévenir qu'on sera en retard, pas de panique, on arrivera pour le dîner avant le dessert... Le bonheur.

Bon, pour l'instant, c'est encore à l'état d'essai : à Lyon et à la Défense, pendant trois mois. Après, ça pourra être étendu à toute la France. Ça ne fait rien, on attendra.

Où le bât blesse, c'est qu'il va falloir utiliser sa Carte bleue à cet usage régulièrement. France Telecom ne dit pas ce qu'ils entendent par là : 10, 15, 20... 25 fois par mois ? En tout cas, au bout de 30 jours, si vous ne vous en êtes pas servi assez souvent, vous devrez de toute façon payer 20 francs (environ 25 unités). Si vous n'avez téléphoné qu'une fois avec votre Carte bleue, ça fait cher la communication. Et benoîtement, le Groupement cartes bancaires explique que cela *« correspond au droit des commerçants de n'accepter le paiement par carte bancaire qu'au-delà d'un certain montant »*.

Cela veut dire quoi ? Que l'unique communication du mois dans une cabine, pour peu que vous ne vous éternisiez pas au téléphone – et le confort des cabines très fonctionnelles n'incite pas vraiment au papotis-farniente – va vous coûter la peau du dos. Mais vous verrez, quand ils généraliseront le système, ils n'en parleront pas trop dans leur campagne de « communication » de ce prix minimum qu'ils ponctionneront sur votre compte.

Il y a une autre solution : se contraindre chaque jour ou presque à passer un coup de fil d'une cabine, pour que ladite communication se paie au prix normal (0,80 franc l'unité). Bon, ce n'est pas vraiment rigolo et c'est très contraignant, mais ça peut se faire...

A moins qu'on nous installe des cabines *ad hoc* partout, au pied de chaque immeuble, pour qu'on ait le choix de payer le prix fort ou le prix normal.

Tout service mérite d'être rétribué justement, je vous l'accorde. Mais là, je trouve qu'on pousse un peu loin le bouchon. Qu'un commerçant refuse la CB pour un achat de 4,50 francs, je comprends : ça lui coûte très cher de se faire payer par ce moyen. Mais le raisonnement qui assimile cette démarche à celle de la non-utilisation de ladite CB pour téléphoner d'une cabine me paraît spécieux. On nous forcerait pas un peu la main ? ■

LA COTE DES MOTS

Dépanneur

Dépanner, c'est remettre en état de marche une machine, un appareil en panne. Le verbe s'emploie surtout dans le domaine des automobiles, quand il s'agit de réparer ou de remorquer un véhicule : *« Je vous envoie le garagiste. Il viendra vous dépanner dans une demi-heure. »* Plus familièrement, *dépanner*, c'est aussi tirer quelqu'un d'embarras, que ce soit en donnant du sel ou du beurre ou bien en prêtant de l'argent.

Les acceptions que nous venons de mentionner sont celles qui figurent dans le Dictionnaire de l'Académie française (tome 1, 1992). Et il en découle les significations de *dépanneur,-euse*.

... Si l'on visite le Canada, dans un premier temps on s'étonnera du nombre de mécaniciens, de réparateurs, de garagistes, etc., que semblent indiquer les innombrables magasins où figure le mot *dépanneur*. Même si l'on a en tête la fameuse chanson de Charles Trenet consacrée aux « pharmacies » canadiennes, la vision du contenu desdits magasins devrait rapidement dissiper cette méprise première...

En effet, il ne s'agit pas de garages qui, en plus, vendraient des brosses, des carottes et du café, mais d'épiceries où, en dehors des aliments, les acheteurs peuvent trouver des articles de consommation courante. Ces établissements « dépannent » les gens, car ils sont ouverts au-delà des jours et des heures d'ouverture habituels des autres commerces.

L'Office de la langue française du Québec a recommandé ce terme (*Gazette officielle du Québec*, 19 mars 1983) afin qu'il soit substitué à l'anglicisme *convenience store* (= « magasin de proximité, de commodité ») et cela, en écartant avec raison un *accomodation* parfois avancé... mais peu explicite.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Les leçons de l'histoire monétaire

Passer les faits contemporains au tamis de l'histoire donne la véritable compréhension de l'actualité

DU FRANC POINCARÉ A L'ÉCU
Comité pour l'histoire économique et financière de la France/Imprimerie nationale. 810 pages, 249 F.
LE PLAN MARSHALL ET LE RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
Sous la direction de René Girault et Maurice Lévy-Leboyer
Comité pour l'histoire économique et financière de la France. 840 pages, 290 F.
LES CYCLES FINANCIERS
Revue d'économie financière, automne 1993
Le Monde-Editions, 430 pages, 160 F.

L'ANALYSE économique n'ignore pas l'histoire. Deux publications du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, dont on ne saurait trop louer le travail depuis 1991, et un remarquable numéro de la *Revue d'économie financière* démontrent un peu plus : il y a place, en science économique, pour ce que l'on pourrait appeler un « style des *Annales* », où la richesse de l'écriture démontre et convainc, avec la modélisation et la logique.

Qu'enseigne le plan Marshall ? Qu'une grande initiative économique est d'abord politique. Lorsque George Marshall prononce à Harvard, le 5 juin 1947, son discours sur la nécessité d'un *« plan de reconstruction européen »*, le communisme est une force montante en France et en Italie. La solidarité américaine ancrera ces deux pays à l'Ouest. Inversement, l'aide américaine, souhaitée par la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie, étant refusé à ces pays, s'amorce la guerre froide. Enfin, par les différences de doctrine monétaire qui surgissent entre Français et Anglais, l'Europe libre cesse d'être franco-britannique pour devenir franco-allemande.

Cela est dit lapidairement, et les articles de cet ouvrage sont infiniment nuancés. Mais, au risque de simplifier encore, retenons qu'il n'y a pas de théorie de l'aide Marshall : keynésiens, anti-keynésiens, monétaristes de la Fed, du Trésor américains ou d'ailleurs s'accordent très empiriquement avec les lobbyistes du Congrès pour promouvoir le plan et les exportations. Très empiriquement encore, les Américains vulgarisent l'idée de « productivité », qui sera la grande découverte des Européens, notamment des Français, comme le souligne Christian Stoffaes. En revanche, l'économiste soviétique Varga théorise le refus d'une aide destinée à écouler une surproduction : funeste refus.

Que retenir de cet extraordinaire succès ? Un nouveau plan Marshall ? Plus que vers le Sud, les auteurs de cet ouvrage tournent les yeux vers l'Est. Il y a d'incontestables similitudes entre des pays sortant d'une guerre « froide » et ceux de l'Europe d'après-guerre, soulignent Michel Aglietta et Christian de Boissieu. La surliquidité, la très faible productivité, l'inconvertibilité. Or la clé du succès de l'aide Marshall fut la mutation du système monétaire européen. L'Union européenne des paiements (UEP) permit l'expansion extraordinaire du commerce intra-européen et *« la transformation des restrictions multiples sur les importations en contrainte extérieure globale, prise en compte par les politiques macroéconomiques »*.

FRANC FORT • Le succès de l'UEP inquiéta les Américains. Ils l'affaiblirent dès la fin du plan Marshall. Ce succès explique *a contrario « l'effet catastrophique de l'ouverture financière internationale dans les pays dont les systèmes financiers ne sont pas aptes à évaluer la solvabilité des débiteurs »*. La création d'un système de paiements *« dans l'esprit de l'UEP »* (système longuement présenté par les deux auteurs) est un préalable à toute aide.

« L'histoire monétaire, c'est la quintessence de l'histoire économique et sociale » : cette phrase de Jacques Mistral conclut le second volume, reprise du colloque « Du franc Poincaré à l'écu », probablement l'une des meilleures synthèses de long terme des politiques monétaires. Si l'économie, c'est de la politique, la monnaie, c'est du symbolique et du social, et les enseignements de l'histoire sont frappants. La dévaluation de 1928 (*« le franc à quatre sous »*) fut honnie des contemporains, rappelle Jean-Charles Asselain. Qu'est-ce donc qu'une monnaie forte ? Mesure-t-on le fardeau d'émotions, d'intérêts personnels, de croyances morales ou sociales portées par les expressions *« franc fort »* ou *« cycle vertueux »* ?

La plus vieille des questions économiques traverse ces contributions, exemplaires d'érudition : l'incidence du monétaire sur le réel. Analysée à la lumière de l'expérience de l'entre-deux-guerres, de l'évolution du rôle international du franc après-guerre, le franc fort ne peut être tenu pour responsable du chômage.

L'organisation d'un pouvoir monétaire fort en Europe constitue l'enjeu politique de cette fin de siècle. L'Union économique et monétaire (UEM) mène-t-elle au fédéralisme européen ? interroge Filip Abraham. Question ouverte évidemment, et rendons à César ce qui lui appartient : la réponse.

La *Revue d'économie financière* propose une approche plus théorique des cycles financiers. Aux *« cycles réels des affaires »* (*real business cycles*), sous-entendant la neutralité de la monnaie, on opposera des scénarios de spirales déflationnistes (Yannick L'Horty) ou on montrera le lien entre crises financières et cycle réel (Patrick Artus). Ces auteurs présentent des séries statistiques longues : l'histoire sait ici aussi faire bon ménage avec la modélisation. Signalons dans ce numéro les passionnantes contributions de philosophes, autour des thèmes du temps, de l'éthique, de la violence, et laissons-les conclure : *« La vérité*, dit Nietzsche, *est une pièce de monnaie qui, passée tant de fois de main en main, aurait perdu ses empreintes pour ne laisser que l'or... »*

Bernard Maris

NOTES DE LECTURE

LA POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE
de Michel Cabannes
Armand Colin, coll. «Cursus», 190 pages, 69 F.

Au moment où la macroéconomie est très contestée dans ses fondements théoriques, où la mécanique des modèles de prévision cabote sur les sentiers d'une croissance fort peu équilibrée, où les politiques économiques elles-mêmes sont erratiques, il faut lire cet excellent bilan de la théorie macroéconomique.

Disons bilan classique. Le modèle IS-LM en reste le cœur, utilisé, comme de tradition, pour exposer l'approche keynésienne de base. Au-delà sont présentées la nouvelle macroéconomie classique et la théorie des anticipations rationnelles (qui sape dans son essence la notion de politique économique), la nouvelle économie keynésienne (qui s'efforce au contraire de montrer l'efficacité d'une politique monétaire sur les variables réelles), les nouvelles théories du déséquilibre, et d'autres approches comme celles de Lévy-Garboua et Maarek, justement qualifiées d'éclectiques. Insistons sur la limpidité, jamais démentie, de l'exposé.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrées aux politiques monétaires, budgétaires, de change, et de contrôle des prix et des revenus. Quel avenir pour ces politiques macroéconomiques ? La réponse est claire: la concertation supranationale. En pratique, il n'est pas inutile de songer à des dispositions contrôlant les flux monétaires et réels internationaux, dit Michel Cabannes, retrouvant au terme de cette synthèse la dialectique nation-marché.

B. Ma.

LE SHANGHAI OUVRIER DES ANNÉES TRENTE
Coolies, gangsters et syndicalistes
d'Alain Roux
L'Harmattan,
Coll. « Chemins de la mémoire »
334 pages, 170 F.

L'enchevêtrement des différentes catégories du monde ouvrier chinois du début du siècle forme un labyrinthe admirablement dépeint par Alain Roux. Rigoureuse étude historique, qui ne laisse pas ignorer que *« c'est dans leurs conditions de travail* [celles des travailleurs] *que... se bâtit la condition ouvrière, même dans la Shanghaï moderne »*. Origines provinciales, luttes syndicales, conflits avec les « petits chefs » issus du « lumpen-prolétariat », aident à comprendre la structuration de cette classe ouvrière : on en retrouve encore la trace aujourd'hui. De quoi intéresser les économistes, les passionnés de la Chine et tous ceux qui veulent comprendre cette civilisation.

M.-F. B.

AGENDA

MARDI 26 AVRIL. Paris. « Faut-il réindustrialiser la France ? » colloque organisé par Philippe Marini, sénateur de l'Oise, au Sénat.
Paris. « Les entreprises sous-traitantes face à la crise », colloque organisé par le Club « Participation et progrès » à la Maison de la chimie.
Paris. « La Chine maintenant ! », Colloque organisé par le groupe HEC Eurasia Institute, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), à la Maison des centraliens (jusqu'au 27 avril).
Nanterre. « Reprise et transmission d'entreprises : les nouvelles solutions », colloque de printemps du barreau des Hauts-de-Seine, à l'hôtel du département.

JEUDI 28 AVRIL. Paris. Le Conseil national du patronat français (CNPF) organise un séminaire sur les opérations financées par la Banque mondiale en Asie.
Washington. Conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie de développement (jusqu'au 29 avril).

VENDREDI 29 AVRIL. Washington. Réunion des ministres des transports de l'ALENA.

LUNDI 2 MAI. Nice. Congrès annuel de la Banque asiatique de développement (jusqu'au 6 mai).



UN COLLOQUE DE L'OCDE SUR L'EMPLOI

La multiplication des PME

Plutôt que de défendre à grands frais les emplois menacés dans les multinationales, les gouvernements occidentaux devraient encourager le pullulement des mini-entreprises locales. Exemple à suivre : l'Italie et ses « districts industriels »

TOUT commence par une belle reconversion. Militant syndical chrétien depuis de longues années, Carlo Borgomeo ne supportait plus son impuissance à endiguer les vagues de licenciements. En 1986, le gouvernement italien donne à ce Napolitain l'occasion de renverser enfin la vapeur en lui offrant les moyens de créer de nouveaux emplois dans la région la plus pauvre de l'Italie : le Mezzogiorno. Huit ans plus tard, Carlo Borgomeo a gagné son pari. Président de l'Agence pour les jeunes entrepreneurs, il dépense désormais son inépuisable énergie à susciter l'éclosion permanente de nouveaux chefs d'entreprise sur cette terre économiquement aride.

Son bilan est plus qu'honorable : sous sa houlette, 875 entreprises ont vu le jour, entraînant la création de plus de 18 000 emplois. Les trois quarts de ces PME, comptant en moyenne une vingtaine de salariés, fabriquent des biens industriels ou dérivés de l'agriculture, les autres exerçant dans l'artisanat et les services. Autre motif de satisfaction, 80 % de ces entreprises sont toujours en vie, cinq ans après avoir été abandonnées à leur destinée. Cette expérience exemplaire a été présentée lors d'un colloque organisé à Madrid du 11 au 13 avril par l'OCDE et l'Institut madrilène du développement. Elle tendait à illustrer les bienfaits d'une « autre politique » de créations d'emplois.

INÉGALITÉS • Car, aux yeux de l'OCDE, l'impasse dans laquelle tous les gouvernements occidentaux sont engagés en matière de lutte contre le chômage s'explique, pour l'essentiel, par une série de déséquilibres dans l'attribution des subventions. Tous pays confondus, il ressort de ses études que la manne étatique est à 95 % consacrée à la défense des emplois menacés ou à la gestion des conséquences les plus dramatiques du chômage : lutte contre l'exclusion, délinquance... Seuls 5 % des subsides publics favorisent la création d'emplois et l'émergence d'initiatives locales.

A cette disproportion s'en ajoute une autre : bon an, mal an, les gouvernements occidentaux transfèrent près de 60 milliards de dollars aux multinationales, alors que les petites et moyennes entreprises – qui occupent pourtant plus de la moitié des emplois – se partagent, en tout et pour tout, 1 milliard de dollars. Carlo Borgomeo rappelle ainsi que *« pour supprimer 10 000 emplois en une seule fois, Fiat a dépensé la moitié du budget qui* [lui] *avait permis de créer 18 000 emplois en huit ans »*.

ARGENT • Certains gouvernements ont certes commencé à s'attaquer à ces inégalités. Ainsi l'administration américaine vient-elle de débloquer une bourse de 382 milliards de dollars, destinés aux créateurs d'entreprises innovantes dans les zones déshéritées des Etats-Unis. De son côté, le gouvernement italien a généralisé, en octobre dernier, à toutes les régions en crise de la péninsule, la méthode de « fertilisation locale » appliquée par Carlo Borgomeo, grâce à l'adoption, en février 1986, d'une loi, dite « loi 44 ». Cette loi avait créé en particulier un comité, doté dès l'origine d'un budget généreux (plus de 4,5 milliards de francs), chargé de sélectionner les projets de créations d'entreprise présentés par des jeunes âgés de dix-huit à trente-cinq ans.

« Compte tenu de l'argent mis sur la table, les idées ont afflué », se souvient aujourd'hui Carlo Borgomeo, président depuis l'origine, de ce comité. Et, en huit ans, plus de 4 000 projets sont passés entre les mains des 140 membres de son équipe : *« A charge pour nous d'en évaluer* a priori *la viabilité économique. »* Sans lésiner sur l'argent, puisque, en moyenne, le comité apporte 10 millions de francs par projet sélectionné, *« soit la quasi-totalité de l'investissement nécessaire »*. Priorité a été donnée aux projets industriels jugés plus porteurs en emplois. *« La création d'un poste de travail manufacturier génère quatre fois plus d'emplois que la création d'un poste dans le secteur des services »*, assure Chris Brooks, chef du nouveau service du développement territorial de l'OCDE.

Mais, *« dès le départ, nous savions que ni l'argent, ni la formation initiale de ces jeunes gens ne suffiraient à les transformer en véritables entrepreneurs »*, poursuit Carlo Borgomeo. D'où l'idée fondamentale de faire profiter ces apprentis patrons de l'expérience de chefs d'entreprise aguerris, en donnant à chaque promoteur d'un projet les conseils d'un tuteur. *« Ces tuteurs ne sont pas de simples bénévoles »*, prévient Carlo Borgomeo : dans nombre de cas, ce tutorat s'est révélé décisif pour la survie et le développement de ces projets. Les quelque 700 patrons confirmés qui participent à l'opération aident leurs protégés à mieux identifier leurs débouchés commerciaux ou à définir une véritable politique de marketing ou même leur apprennent à tenir leurs comptes et à s'autoévaluer en disséquant leur bilan.

Grâce à ce tutorat, *« nous transmettons à ces jeunes une culture de l'organisation d'entreprise, produit d'une succession souvent indescriptible et variée d'actes ordinaires, de petites précautions, de prudence continue*, explique le président du comité « loi 44 » : *« Seul un patron déjà en activité peut leur faire prendre conscience que dans une entreprise, même minuscule, il convient d'opérer continuellement des choix stratégiques. »*

Pour les tuteurs, ce partenariat se révèle aussi bénéfique, d'abord financièrement puisque cette activité est rémunérée *« au tarif en vigueur pour l'activité d'un consultant »*. Ensuite et surtout, l'expérience révèle bien souvent à l'entreprise-tutrice – en particulier lorsqu'il s'agit d'une grande société – tout un potentiel sous-employé parce que ne correspondant plus au développement de son activité : créneaux commerciaux secondaires, technologies un peu dépassées ou certaines connaissances professionnelles qui peuvent, en revanche, se révéler déterminantes pour la survie de l'entreprise naissante.

OUVERTURE • Le partenariat oblige enfin les jeunes entrepreneurs à surmonter leur méfiance naturelle et à s'ouvrir sur l'extérieur. *« On a constaté que les entreprises de la « loi 44 » accèdent plus spontanément aux marchés financiers, s'ouvrent davantage à l'international, et acceptent plus facilement d'innover »*, se félicite Carlo Borgomeo. *« Plutôt que de s'acharner à vouloir faire grandir à tout prix ces PME performantes, les gouvernements devraient plutôt s'intéresser aux moyens de lutter contre leur isolement »*, renchérit, de son côté, Mario Pezzini, professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Dans cet esprit, Mario Pezzini s'est particulièrement intéressé au mode de fonctionnement des *« districts industriels »* composés d'une myriade de PME. A les regarder de plus près, *« ces agglomérations d'entreprises minuscules constituent en réalité des corps sociaux très vivaces »* qui finissent par afficher des résultats économiques globaux non négligeables.

En Italie, les districts répartis sur soixante-dix villes emploient 2,5 millions de salariés, et assurent une part importante de la production d'habillement, de mécanique et d'agroalimentaire de la péninsule. En France, la moitié de la production nationale de chaussures est fabriquée par 80 PME de Cholet tandis que Grasse et sa quarantaine de sociétés familiales détiennent toujours la première place mondiale en matière d'essences de parfums. En Espagne, les entreprises de confection fonctionnent sur le même modèle à Valence... *« Sur la scène internationale, la compétitivité ne se mesurera plus à la richesse des nations, mais à celle des villes »*, assure Chris Brooks. D'ici là, les gouvernements devront inventer de nouvelles voies pour garantir la prospérité de ces tissus économiques locaux. Cela leur sera d'autant plus difficile qu'ils trouveront en face d'eux, non pas quelques centaines de PDG, mais des milliers de patrons indépendants.

En attendant, Carlo Borgomeo poursuit son œuvre de missionnaire de l'emploi. Son dernier succès, la signature d'un accord original avec l'entreprise aérospatiale Alenia. Contrainte de licencier, celle-ci a en effet demandé au comité « loi 44 » de se présenter à ses salariés : *« Nous avons expliqué à ces travailleurs que nous ne pouvions pas leur garantir un nouvel emploi stable. Mais qu'en revanche, nous pouvions les aider à créer leur propre emploi et ceux de leurs fils en fondant à leur tour une entreprise. »* L'histoire ne dit pas encore combien d'entre eux ont pris ce risque...

Valérie Devillechabrolle

MARKETING VITICOLE

Le rosé de Madame...

Des viticulteurs du Var mettent sur le marché des vins destinés aux femmes

TOULON
de notre correspondant

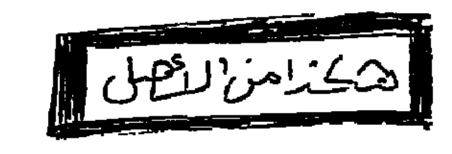
« *AVEC votre silhouette, votre allure et la couleur de votre robe...* » annonce la première page du dépliant publicitaire. Les femmes, objet de sollicitude de la part des couturiers et des parfumeurs, le sont aussi, maintenant, de la part des viticulteurs : c'est à elles que s'adressent aujourd'hui les responsables du groupement de producteurs Uvivar (Union coopérative des viticulteurs du Var), installée à Brignoles et réunissant 1 800 vignerons cultivant au total 3 500 hectares.

Le 21 février, ils ont mis sur le marché une nouvelle appellation, baptisée Madame, qui regroupe une gamme de rosés jusque-là honorablement connus sous leurs appellations d'origine : coteaux-d'aix, côtes-de provence ou bandol. Ce choix n'est pas le résultat d'une fantaisie. Il découle, plus prosaïquement, d'une enquête réalisée par la Secodip, observatoire permanent de la consommation dans les grandes surfaces : selon celle-ci, deux bouteilles de vin rosé sur trois sont achetées par des femmes de plus de trente-cinq ans, prêtes, de surcroît, à consacrer 14 francs à un côtes-de-provence, alors que les hommes ne lui accordent que 11 francs.

Ce double constat a décidé les responsables d'Uvivar à réfléchir à un label et à un « contenant » encore plus directement incitatifs. Madame est désormais disponible dans des bouteilles créées par la verrerie ouvrière d'Albi, et dont la forme peut rappeler une amphore ou suggérer un corps féminin. *« Avec son élégance et ses rondeurs »*, ajoute Philippe Brel, directeur d'Uvivar, qui veut *« séduire les femmes »*. Le message passe aussi par des étiquettes aux couleurs chaleureuses, dessinées avec un égal souci de séduction, et par des contre-étiquettes (au dos de la bouteille) agrémentées de poèmes d'un bucolique plus rustique.

Aujourd'hui les trois rosés de Madame se trouvent dans les boutiques à des prix allant de 14 à 30 francs la bouteille. Le groupement viticole varois espère en vendre 400 000 à 500 000 bouteilles la première année, pour amortir les 300 000 francs consacrés à l'opération de promotion. C'est en bonne voie puisque 25 000 sont déjà parties en un mois. Cela devrait augmenter la part des ventes en bouteilles, qui, avec cinq millions d'unités, atteint déjà 53 % du chiffre d'affaires d'Uvivar – 65 millions de francs en 1993, après une progression de 20 %.

José Lenzini





L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD

Une décartellisation en trompe l'œil

Les multinationales, qui contrôlent 80 % des titres de la Bourse de Johannesburg, se sont préparées aux premières élections multiraciales. Officiellement, pour partager le pouvoir économique. En réalité, pour mettre à l'abri leurs actifs

LONDRES
correspondance

« *IL faut encourager la participation des Noirs sud-africains dans les groupes miniers et financiers, elle ne peut qu'être bénéfique à toutes les parties.* » Pour le cartel Anglo-American Corporation, l'annonce, le 30 mars, du démantèlement de sa filiale Johannesburg Consolidated Investment Company (JCI) marque un pas historique sur le chemin de la « *nouvelle Afrique du Sud* ». Un nouveau départ, promis, juré ! Les dirigeants de l'« Anglo » font serment que l'éclatement de cet important ensemble industriel de plusieurs entités indépendantes – or, charbon, agroalimentaire, presse, brasseries – doit créer de nombreux emplois, à tous les niveaux, qui pourraient être offerts à des Noirs.

Mais les plus sérieux analystes londoniens de l'économie sud-africaine ne sont pas dupes : « *La modification de la structure juridique et l'ouverture de quelques sociétés ne sont qu'un os à ronger lancé par les milieux d'affaires à Mandela. Il s'agit d'un faux démembrement qui ne redistribue en rien la richesse nationale aux entrepreneurs noirs* », commente un expert de la City. Julian Ogilvie Thompson, actuel président de l'Anglo-American et de De Beers, a en effet pris soin auparavant de racheter à JCI sa division platine, très rentable, et sa participation de 16 % dans le numéro un mondial du diamant, De Beers.

Dans l'extraordinaire numéro de fil-de-fériste auquel se livrent les grandes multinationales sud-africaines en prévision des premières élections multiraciales, les entrepreneurs – anglophones comme afrikaners – viennent d'inventer un nouveau mot-clé : l'« *Unbundling* » (littéralement « la décartellisation »). Révolution culturelle d'un business blanc jouant le jeu du partage économique et acceptant de se fondre dans le nouveau moule ? Ou bien tour de passe-passe permettant à une poignée de groupes de continuer à contrôler l'économie ? Les apparences vont plutôt en faveur de la première version mais la réalité est sans doute plus proche de la seconde.

MASTODONTES • Anglo-American-De Beers ; Rembrandt Group ; Old Mutual ; Sanlam ; Liberty Life... Lorsqu'on évoque l'économie sud-africaine, la tentation est de l'identifier à ces cinq groupes qui, telles des pieuvres omnivores, contrôlent à eux seuls 80 % des titres capitalisés à la Bourse de Johannesburg. Ces mastodontes, présents partout, s'intéressent à tous les domaines et ont grandi par le biais d'acquisitions.

La réglementation très stricte du contrôle des changes – par le truchement d'un double marché pour le rand – qui les a longtemps empêchés d'investir à l'étranger a contraint ces géants à s'engager dans des secteurs très éloignés de leur base de départ. Une structure pyramidale qui, *via* un holding au sommet, a permis à quelques grandes familles comme les Oppenheimer, les Rupert ou les Gordon de conserver la mainmise sur leurs avoirs sans détenir la majorité des titres des compagnies affiliées. Pour ses défenseurs, un tel système financier protège les compagnies contre toute tentative d'OPA hostile, rassure les sphères bancaires et facilite la levée de capitaux nécessaires aux grands projets d'investissement, notamment dans l'exploration et l'exploitation minières.

La plupart des démantèlements récents ont débouché sur la création de véhicules extra-territoriaux off-shore destinés avant tout à protéger les avoirs à l'étranger.

Hier encore, Brian Gilbertson gouvernait un groupe aux contours nébuleux : Gencor. Il y a un an, Sankorp, le holding d'investissement, lui-même filiale de la compagnie d'assurances Sanlam, a accordé l'indépendance à quatre des filiales de Gencor : Malback (pharmacie), Sappi (forêts), Engen (raffinage pétrolier) et Genbel (finances).

Un démembrement « vertical » destiné à permettre à Gencor, premier producteur mondial de platine et deuxième d'or, de se recentrer dans ses activités minières. A entendre son président, cette opération ne répondait qu'à un impératif financier : réduire la décote dont souffrent les titres des différentes compagnies par rapport à la performance boursière du conglomérat.

Cette redistribution des cartes était également destinée à calmer les appréhensions des gros investisseurs institutionnels, américains et britanniques, qui se méfient des ensembles par trop complexes. « *Ces conglomérats massifs, hypercentralisés, sont de véritables dinosaures qui n'ont plus leur place dans le paysage économique contemporain car la direction n'a pas de comptes à rendre aux actionnaires* », souligne Steve Oke de la maison Smith New Court.

Mais c'est surtout la portée politique de cette restructuration en profondeur qui a frappé les imaginations. Sankorp a également vendu sa participation de 10 % dans une compagnie d'assurances à un groupe d'assurances, Methold, qui appartient à des intérêts noirs. Discrètement consultée par le ministre des finances Derek Keys, qui fut le patron de Gencor de 1986 à 1991, l'ANC a donné son feu vert.

OFF SHORE • Mais de là à penser que l'Afrique du Sud de demain sera celle de toutes les vertus... Ainsi que le soulignent les commentateurs, la plupart des démantèlement récents – à l'exception précisement de Gencor – ont débouché sur la création de véhicules extraterritoriaux off shore destinés avant tout à protéger les avoirs à l'étranger. Tel est le cas de l'Anglo-American qui contrôle près de 40 % de De Beers qui elle-même contrôle environ 30 % du capital de la première nommée. En octobre 1993, Anglo-American a transféré tous ses intérêts non sud-africains, à l'exception du diamant, à une société écran, Minorco, dont le capital est détenu à 75 % par la famille Oppenheimer. De compagnie de portefeuille, Minorco, créée il y a une vingtaine d'années, est devenue une entreprise minière comme les autres. « *Bien joué ! Grâce à Minorco, devenue le bras séculier à l'étranger, Anglo-American peut se permettre désormais de se présenter comme un opérateur africain. A Mandela, Anglo peut répliquer qu'elle n'investit plus que dans l'économie locale ou dans les pays voisins* », indique un observateur.

SCEPTICISME • Quant à De Beers, elle a fondé De Beers Centenary AG, basée à Zurich, qui a repris notamment les stocks de diamants de la centrale d'achat Central Selling Organization installée à Londres, les usines de diamants synthétiques et les participations financières dans certains holdings. Pour sa part, De Beers Consolidated Mines reprend les intérêts purement sud-africains. Les deux sociétés ont le même patron, Julian Ogilvie Thompson, le même conseil d'administration, et les titres ne peuvent être négociés séparément en Bourse.

La deuxième fortune industrielle d'Afrique du Sud, la famille Rupert, dispose pour sa part du holding suisse Richemont, créé en 1988. Cette société contrôle les avoirs étrangers, notamment le fabricant de cigarettes Rothmans et les marques de luxe Cartier et Alfred Dunhill. Quant aux actifs sud-africains, ils sont gérés par une société distincte, Rembrandt. Johann Rupert, le fils du fondateur, ne porte qu'un titre honorifique, directeur de Richemont. Mais il surveille de près les maisons de luxe célébrissimes qu'il possède. Toujours pondéré, prêt au dialogue avec l'ANC mais ferme et même intransigeant sur l'essentiel : les intérêts de son groupe. Il en est de même pour Nicky Oppenheimer, qui n'est que vice-président d'Anglo et de De Beers mais qui marque de près Julian Ogilvie Thompson, le dirigeant en titre.

Ces manœuvres du capitalisme blanc ont été accueillies avec scepticisme sur la place de Londres. D'aucuns rappellent que si le mot nationalisation est désormais banni du vocabulaire de l'ANC, le parti de Nelson Mandela s'est engagé à casser les oligopoles miniers grâce à une législation antitrust. Mais bien malin qui pourra dire quand et comment une telle réglementation pourrait contraindre ces « institutions » nationales à céder certains de leurs avoirs.

Devant les risques de blocage économique faisant courir les plus grands dangers à la République, l'énormité de la tâche qui attend la nouvelle équipe et le manque de ressources financières comme d'expérience commerciale des actionnaires noirs potentiels, les analystes ne s'illusionnent pas : les jours des grands cartels sud-africains ne sont pas encore comptés.

Marc Roche

De Beers, l'intangible

Fondé il y a plus d'un siècle, le conglomérat, qui détient le monopole mondial du diamant, reste fidèle à lui-même : secret, hégémonique, paternaliste et sûr de son avenir

« *JE sais par expérience qu'il n'est possible de sauvegarder la stabilité du secteur qu'en limitant le flux des diamants et en vendant à travers une seule filière* », disait volontiers sir Ernest Oppenheimer, président de De Beers au début du siècle. Fidèle à lui-même, fidèle à ce principe, le conglomérat fondé en 1888 par Cécil Rhodes – le créateur de la Rhodésie, obsédé par l'expansion de la Grande-Bretagne en Afrique –, possède la moitié de la production mondiale de diamants non taillés, et en commercialise 80 %.

Depuis 1931, le diamant échappe à la dégradation quasi continue du prix des matières premières. Allègre miraculé des produits de luxe, le « *roi des joyaux* », cette « *larme des dieux* », affiche une bonne santé insolente ; et De Beers, cet indicateur miroir dans la mesure où il détient le monopole du diamant, est l'une des rares entreprises à pouvoir proclamer des résultats aussi encourageants : le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,444 milliards de dollars en 1993, contre 3,640 l'année précédente. En cette période de récession, elle est probablement la seule à connaître des « *ventes records* », et à afficher une sérénité, une foi en son avenir que nombre de sociétés aimeraient partager.

Cette conscience ne se traduit pas seulement par des mots : De Beers investit à long terme, sur plusieurs fronts, avec une assurance étonnante : dans la conquête de nouveaux marchés – son budget à cet égard atteint des sommes rarement égalées –, dans la consolidation – oh combien aléatoire ! – de ses accords avec les pays producteurs, dans la prospection de nouveaux gisements et surtout dans l'ajustement permanent entre l'offre et la demande mondiales, même si les stocks débordent... et quel qu'en soit le prix.

Le Zaïre montre-t-il des velléités d'indépendance en vendant directement ses pierres aux tailleurs israéliens ? De Beers rachète aussitôt les gemmes alors qu'elle avait signé avec ce pays un contrat d'exclusivité ; lorsque les guérilleros d'Angola se considèrent comme des diamantaires, elle dépense quatre cents millions de dollars pour que le marché ne s'écroule pas ; lorsque la Russie « oublie » les protocoles qu'elle a contractés, elle renégocie, convainc peu à peu – par quels moyens ? – les récalcitrants de rentrer dans le droit chemin, c'est-à-dire le sien. En outre, elle surveille et contrôle la filière avec une précision si sourcilleuse qu'elle vend à ses clients « *seulement ce qui est susceptible d'être vendu* ». Elle préfère stocker le reste tout en veillant à ce que les tailleurs eux-mêmes n'entreposent pas trop de marchandises.

HÉGÉMONIE • De Beers se prendrait-elle pour un gouvernement ? Serait-elle autoritaire, voire hégémonique sous ses allures feutrées ? Assurément, mais force est de constater qu'elle réussit là où les accords internationaux et les associations de producteurs ont échoué. Secrète – la chose cachée semble une stratégie de pouvoir –, paternaliste, elle récolte aussi les fruits du caractère visionnaire de ses fondateurs.

Que disait Harry Oppenheimer, fils d'Ernest, en 1948 ? « *Tous les travailleurs doivent participer à la réussite de leurs affaires et en tirer directement des bénéfices : l'apartheid, qui consiste en un esclavage déguisé dans les mines, ne peut conduire qu'à une impasse.* » Et il favorisa la création des syndicats de mineurs dans son secteur. Parce que des relations sociales apaisées étaient, selon lui, le garant d'une production régulière.

C'est ainsi qu'aujourd'hui de Beers cultive des relations « *courtoises* » avec l'entourage de Nelson Mandela. A cet égard, il est significatif que l'ancien secrétaire général du syndicat des mineurs, Cyril Ramathosa, le numéro deux de l'ANC (Congrès national africain) soit le successeur annoncé de Nelson Mandela.

Ce mélange savoureux de philanthropie bien comprise et de libéralisme ordonné est caractéristique de De Beers. Ni Cecil Rhodes ni la dynastie des Oppenheimer ne s'offusqueraient des propos pleins d'aménité de l'actuel président à l'égard de Nelson Mandela. Parce qu'ils s'enrichissent d'une précaution discrète mais de taille : lorsqu'en 1990 le Congrès national africain fit part de son intention de nationaliser les entreprises sud-africaines, De Beers transféra immédiatement ses capitaux à Lucerne, en Suisse.

Ne reste en Afrique du Sud que la société chargée de l'extraction (De Beers consolidated mines limited). Quelle que soit l'évolution politique de l'Afrique du Sud, Julian Olgivie Thompson peut dormir sur un oreiller de diamants.

M. de. V.

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DU CARTEL DU DIAMANT

Julian Ogilvie Thompson : « l'évolution politique est très encourageante »

« Les tensions en Afrique du Sud, où vous êtes fortement implanté, vous inquiètent-elles, à l'approche des premières élections libres ?

– Cela fait des années que De Beers réclame des changements. L'évolution politique de l'Afrique du Sud est très encourageante, et si des tensions sont inévitables, nous n'en sommes pas moins convaincus que l'issue sera positive pour l'ensemble du pays.

– Comment se porte le marché du diamant ?

– Dans un contexte économique global passablement déprimé, les ventes de détail de joaillerie en diamant se sont bien maintenues. Les statistiques définitives pour 1993 ne sont pas encore disponibles, mais nous pensons voir une augmentation de 2 à 3 % des ventes de détail, avec une croissance vigoureuse aux États-Unis et une progression régulière sur les marchés de l'Asie de l'Est, Japon excepté. Avec leurs économies en pleine expansion, les pays de l'Asie de l'Est tels que la Corée, Taïwan et la Thaïlande sont en train de devancer des pays comme l'Allemagne en tant qu'acheteurs de joaillerie diamant et offrent un potentiel considérable.

– Et l'Inde ?

– L'Inde reste le premier importateur de diamants bruts, en volume. Elle possède une énorme industrie de taille et de polissage qu'elle utilise abondamment pour l'exportation, et emploie huit cent mille personnes. Comme elle a déjà une tradition d'orfèvrerie, l'Inde pourrait également devenir un marché important pour la joaillerie diamant.

» Les dépenses de consommation consacrées au diamant dépendent en grande partie du niveau de développement économique d'un pays. Quels seront les nouveaux marchés ? De Beers vise les pays à forte population où il existe une tradition d'achat de bijoux en or : le Pakistan, la Turquie, le Mexique et le Vietnam par exemple.

– Comment expliquez-vous que le diamant soit moins touché que les autres secteurs, même de luxe ?

– Grâce en partie au pouvoir de la publicité, les ventes de bijoux ont remarquablement résisté à la récession. De Beers a porté son budget publicitaire à près de 175 millions de dollars pour l'année 1993... Les consommateurs conservent des attitudes très favorables vis-à-vis du diamant. Le marché du diamant-cadeau est très actif et l'industrie bénéficie d'un phénomène d'addition : la possession d'un diamant conduit généralement à de nouvelles acquisitions.

– Vous avez imposé à vos fournisseurs une réduction de 25 % de leur production minière en septembre 1992. Pensez-vous que cette mesure a amélioré la situation ?

– Depuis leur imposition, les quotas ont eu l'effet souhaité, à savoir le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché diamantaire, ce qui démontre une fois de plus l'importance critique de la Central Selling Organization (CSO).

» A la fin de 1993, les stocks de diamants de la CSO était de 4,1 milliards de dollars, ce qui représentait une augmentation d'environ 10 %, mais parallèlement nos ventes ont progressé de 28 % au cours de la même période. Les stocks à la fin de l'exercice 1993 représentent moins d'une année de vente.

– 1992, année difficile pour vous, a été marquée par l'arrivée massive et incontrôlée des pierres d'Angola. Quelles sont vos relations actuelles avec ce pays ?

– La situation en Angola reste compliquée et fuyante du fait des hostilités, mais nous restons en contact avec les autorités en charge des ressources minérales et notre bureau de Luanda reste ouvert. La production officielle est pratiquement paralysée, mais l'exploitation clandestine, quoique nettement moins importante qu'en 1992, continue de priver le pays de ses ressources naturelles.

» On ne peut s'attendre à de nouveaux développements tant qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu.

– La dévaluation du franc CFA rend le diamant africain plus compétitif. Les Zaïrois ont-ils des velléités de commercialiser eux-mêmes leurs diamants comme ils l'ont déjà essayé à deux reprises ?

– Le franc CFA n'est pas la monnaie locale du Zaïre. Les diamants provenant de ce pays comme de tous les autres sont monnayés en dollars, aussi la dévaluation du CFA n'affecte-t-elle aucunement l'industrie diamantaire zaïroise.

» Notre contrat avec le Zaïre donne toute satisfaction, et rien n'indique que ce pays voudrait écouler ses diamants indépendamment de la CSO.

– Vous aviez un contrat important avec l'ancienne Union soviétique. La Russie, qui vous confie l'essentiel de sa commercialisation, est-elle toujours un partenaire intéressant ?

– Nos opérations régulières avec nos deux principaux partenaires en Russie, Almazy Rossii-Sakha et le gouvernement de Yakoutie, se poursuivent de façon satisfaisante.

» Tout semble indiquer que lorsque le moment sera venu de renouveler notre contrat, à la fin de 1995, les Russes voudront continuer de s'assurer notre coopération, comme c'est le cas depuis plus de trente ans, pour maintenir la stabilité du marché du diamant.

– La Russie vous a-t-elle remboursé la totalité de sa dette ?

– Le remboursement du prêt de 1 milliard de dollars s'effectue comme prévu et le solde s'établit à 200 millions de dollars au 31 décembre 1993.

– Etes-vous à la recherche de nouveaux gisements ? Continuez-vous à prospecter dans le Nord-Ouest canadien ?

– De Beers mène d'importantes campagnes de prospection en Afrique australe, en Australie, au Canada et en Amérique du Sud. »

Propos recueillis par
Marie de Varney

L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD

La France trop longtemps absente

En 1992-1993, les entreprises françaises ont investi environ 1,7 milliard de francs en République sud-africaine. Un record, mais après des années de désintérêt plutôt que de respect de l'embargo contre l'apartheid

JOHANNESBURG
de notre envoyé spécial

A peine 4 % du marché, contre 21 % à l'Allemagne, 17 % aux Etats-Unis et 13 % à la Grande-Bretagne : c'est le niveau de la pénétration commerciale française en Afrique du Sud, à la veille des élections du 27 avril et de la profonde mutation politico-économique qui devrait en résulter.

« Quatre pour cent, c'est peu, concède Dominique Bon, responsable du poste d'expansion économique à Johannesburg, *mais cela équivaut,* grosso modo, *à la part de la France dans le commerce mondial. Nous sommes simplement dans la moyenne. »* Et de citer pêle-mêle, pour justifier cette discrétion, l'obstacle d'*« une terre traditionnellement verrouillée par les Anglais et les Allemands »*, l'étroitesse du marché face au nombre accru des prétendants, enfin, l'essentiel à ses yeux, le respect des sanctions économiques contre le régime de Pretoria qui a pénalisé les entreprises françaises au regard de concurrents moins scrupuleux.

Pour méritoire qu'il soit, ce dernier argument résiste difficilement aux faits. *« Ces sanctions remontent aux années 60, et, durant la majeure partie du temps, les entreprises françaises les ont mollement respectées. Certaines, notamment les constructeurs d'automobiles, ont effectivement quitté le pays. Mais tous les investissements n'ont pas cessé pour autant, et certains contrats, en matière d'ingénierie civile notamment, ont continué à être passés,* rectifie Chantal Kuddumbey, une universitaire sud-africaine d'origine indienne, installée à Durban (province du Natal), qui a consacré en 1993 sa thèse aux échanges commerciaux entre la France et son pays. *Ce n'est qu'avec l'arrivée de François Mitterrand à l'Elysée, en 1981, et, surtout, sous le gouvernement de Laurent Fabius, en 1985, que la France, relayée par la CEE, a décidé de sanctionner plus sévèrement le régime d'apartheid. »*

HUITIÈME • Raisons historiques, culturelles aussi (les Français ont toujours été fâchés avec la pratique de l'anglais) : toujours est-il qu'au fil des ans les relations commerciales entre les deux pays n'ont guère progressé. A la fin 1992, les exportations françaises à destination de la République sud-africaine représentaient à peine plus de 3 milliards de francs, et les importations (fruits et métaux) n'étaient guère plus importantes. Paris était alors le huitième fournisseur de l'Afrique du Sud et son... quarantième client !

Un an plus tard, en dépit de la levée des sanctions, achevée, il est vrai, seulement à l'automne 1993, le courant d'échanges restait désespérément atone ! Dans le domaine des investissements directs, en revanche, un mieux notable était constaté. Certes, la France se situait encore au dixième rang pour le total (en stock), mais elle avait atteint un record en 1992-1993 avec 1 milliard de rands (1) investis en deux ans.

Pour Len van Zyl, présidente de l'Organisation sud-africaine du commerce extérieur, la France ne peut qu'améliorer sa position en s'adaptant aux caractéristiques de l'économie sud-africaine. Ainsi, expliquait-elle à la mi-avril devant un parterre d'entrepreneurs français, pour tenir compte du problème que connaît ce pays en matière de réserves de change, il suffit de privilégier la création de *joint-ventures* avec des sociétés locales. De même, conseillait-elle, la France doit apprendre à valoriser auprès des Sud-Africains les produits manufacturés qu'elle vend avec succès en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Installé à Sandton, le ghetto blanc de Johannesburg où se sont regroupées les grandes entreprises fuyant le centre-ville et son taux croissant de criminalité, Jean Labesse, le directeur général de l'Organisation pour la coopération industrielle et l'investissement entre l'Afrique du Sud et la France (OCSAF), ne peut que faire écho à ces propos volontaristes : *« Le fait que le tiers de l'Afrique parle français est un élément d'intérêt supplémentaire pour des entreprises qui veulent s'ouvrir, et d'abord sur leurs voisins, après plus de trente ans d'isolement économique »*, explique le responsable de cette association paritaire créée en décembre 1992 par la direction des relations économiques extérieures (DREE) française et par l'Industrial Development Corporation of South Africa (IDC).

Jean Labesse s'efforce d'éviter les secteurs saturés et de promouvoir les domaines où les entreprises françaises peuvent faire jouer leur savoir-faire, tout en répondant aux besoins de l'Afrique du Sud : le logement social et les infrastructures, l'énergie et la distribution électrique, le tourisme et l'hôtellerie, les télécommunications et les technologies de l'information, enfin, l'agroalimentaire, un domaine où la France, d'ordinaire bien placée, est totalement absente. D'ores et déjà, l'OCSAF a monté une cinquantaine de dossiers *« dont une vingtaine sont en phase active tandis que trois autres ont connu une conclusion positive »*. Sans prétendre égaler encore leurs grands concurrents, les entreprises françaises ont un peu élargi leurs rangs sur le sol sud-africain : elles y sont actuellement 74.

LISTE • Après les banques, parties un peu plus tôt (la Société générale, par exemple, en juin 1991, a racheté l'International Bank of Johannesburg), les grands groupes industriels se sont mis de la partie. Bouygues a pris 27 % de Basil Read, le numéro cinq du BTP, et Bull a mis la main sur Mohawk, tandis qu'Alcatel montait une participation croisée avec le groupe sud-africain Altech, spécialisé dans les système de téléphonie digitale. Pechiney, associé au projet Alusaf de production d'aluminium, et EDF qui procède, avec Eskom, son homologue local, à l'électrification de la *township* (bidonville) de Kayelitsha, près du Cap, sont présents aussi.

L'Aérospatiale est installée à Johannesburg, et le groupe Accor semble satisfait de l'ouverture de ses premiers hôtels Formule 1. Total a injecté un demi-milliard de rands dans la mine de charbon d'Arthur Taylor, et L'Air liquide a investi 200 millions de rands dans l'usine Sasol de Secunda.

A lire cette liste de sociétés, on en oublierait que les sommes en jeu restent modestes, et qu'il en va de même pour les autres investisseurs étrangers, rendus prudents par les incertitudes politiques. Pour que revienne véritablement la confiance et que se concrétise le scénario le plus optimiste sur l'avenir de l'économie sud-africaine, il faut que le futur gouvernement *« gère convenablement des politiques respectant les contraintes macroéconomiques, qu'il parvienne à éradiquer la corruption du gouvernement et à donner à la population l'assurance que l'essentiel de ses besoins sociaux sera satisfait à terme »*, estime Dominique Darbon, un des responsables du Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) de Bordeaux, qui a dirigé un récent ouvrage collectif sur l'Afrique du Sud (2).

Mais, prévient-il, même dans ce cas, il n'est pas dit *« que l'Afrique du Sud puisse s'attendre à recevoir des investissements étrangers massifs ou des aides comparables à celles du plan Marshall »*.

Serge Marti

(1) 1 rand = 1,7 franc environ.

(2) *La République sud-africaine, état des lieux*, Karthala (France), Ifra (Nairobi).

Un miroir à deux faces

JOHANNESBURG
de notre envoyé spécial

Avec 39 millions d'habitants, un produit intérieur brut (PIB) de 110 milliards de dollars, qui représente à lui seul le tiers du PIB total du continent, l'Afrique du Sud fait réellement figure de puissance régionale, voire d'économie dominante pour toute l'Afrique sud-saharienne. Malgré un PIB par habitant ramené toutefois à 2 530 dollars en 1992, inférieur à celui de la Libye ou du Gabon.

A lui seul, ce pays, qui dispose d'infrastructures de qualité (transports, télécommunications), assure 66 % de la production d'acier du continent, 60 % de son électricité et, au total, 40 % de sa production industrielle. Premier producteur mondial d'or, de platine et de chrome, gros exportateur de charbon, l'Afrique du Sud, qui a développé une importante industrie manufacturière et de services, possède aussi le principal secteur agricole de la région. Celui-ci fournit près de 60 % des céréales et du lait frais en Afrique australe, et autant de la production de fruits et de viande rouge.

Mais ces richesses, symbolisées par l'opulence d'une demi-douzaine de conglomérats industriels et financiers totalisant 550 milliards de rands d'actifs, ne profitent pas à tout le monde. Près de 75 % des Noirs, pourtant majoritaires dans le pays (ils sont 29 millions) vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté ; la moitié d'entre eux sont illettrés. Le chômage frappe près de 50 % de la population totale, y compris, à présent, les Blancs.

D'où la difficulté qu'éprouvent les économistes à classer ce pays qui sort lentement de quatre années de récession. Pour les uns, l'Afrique du Sud, longtemps condamnée pour son régime d'apartheid, entre dans la catégorie des pays en voie de développement semi-industrialisés. Pour les autres, dont la Banque mondiale, elle figure encore dans la partie haute des pays à revenu moyen (*upper middle income group*). Seule la réduction des inégalités criantes pourra lui permettre de se hisser dans une meilleure catégorie.

S. M.

Les bons crus de Morgenhof

L'industrie viticole, en bonne santé, espère bien profiter de la levée des sanctions économiques pour exporter encore plus, en « montant en gamme », et rapporter des devises

STELLENBOSCH
(province du Cap)
de notre envoyé spécial

INUTILE de scruter fébrilement la carte, il suffit d'apercevoir les premières maisons à l'architecture dite *Cape Dutch*, aux murs blanchis à la chaux et aux toits de chaume découpés à la mode des colons hollandais du XVII[e] siècle pour en avoir la certitude : nous sommes bien sur la route des vins du Cap. Grâce à sa situation géographique, qui la place sur le même parallèle, mais au sud, que les pays méditerranéens et, donc, la fait bénéficier des mêmes conditions climatiques, cette région a donné naissance à une industrie encore peu connue en France alors qu'elle a réussi à se hisser au huitième rang mondial et à produire quelques grands crus désormais admis par la profession.

Pour l'essentiel, les vignes sont situées à une cinquantaine de kilomètres du Cap : autour de Stellenbosch, qui a conservé ses chênes centenaires et les plus vieilles demeures du pays ; de Paarl, autre ville restée fidèle aux traditions ; de Robertson, Wellington, et de la vallée de Franschhoek, longtemps appelée le *« Quartier français »* en raison de la présence des huguenots qui y avaient trouvé refuge.

PROFITS • Le vignoble sud-africain, qui couvre 92 000 hectares et fournit du travail à plus de 50 000 personnes, s'est offert des débouchés dans plus de 25 pays. La levée des sanctions économiques, intervenue en 1993, ne peut qu'accélérer sa commercialisation hors des frontières. Selon KWV, une gigantesque coopérative regroupant 5 000 viticulteurs, installée à Paarl et qui commercialise l'ensemble de la production sud-africaine, l'exportation constitue une source importante de profits. En 1993, l'industrie viticole a exporté 2,58 millions de caisses, soit une hausse de 12 % sur l'année précédente. A elle seule, la Grande-Bretagne a absorbé un million de caisses, soit 50 % de plus qu'en 1992. Le Canada et la Scandinavie s'annoncent déjà comme des marchés prometteurs, assure KWV.

Comparée à d'autres secteurs de l'économie sud-africaine qui ont fortement souffert des quatre ans de récession qu'a connus le pays, l'industrie du vin se tient bien. Certes, la récolte 1993 n'a donné que 9,2 millions d'hectolitres, soit 8 % de moins que l'année précédente, mais les ventes ont progressé de 2,4 %. Davantage tournés vers la bière (surtout les Noirs, qui représentent 75 % de la population), les Sud-africains boivent traditionnellement peu de vin. La consommation atteint péniblement 9 litres par personne par an en moyenne, ce qui place le Sud-africain au vingt-septième rang mondial, contre... 73 litres pour le Français !

Comme aux Etats-Unis, le vin blanc a encore largement sa préférence. Fait positif : depuis quelques années, le consommateur commence à réclamer des vins de meilleure qualité, faisaient remarquer au mois de mars les professionnels réunis à l'occasion de leur conférence agricole annuelle (LANVOKON). Une *« montée en gamme »* (et donc la perspective d'un prix plus élevé) qui intéresse naturellement les producteurs du Cap. Aujourd'hui, que ce soit dans les supermarchés où chez un *liquorist*, il est rare de trouver une bouteille dont le prix dépasse 30 rands (50 francs environ). *« En Afrique du Sud, le vin a longemps été très bon marché. La main-d'œuvre n'était pas très chère et l'emballage était souvent plus coûteux que le contenu de la bouteille »*, relève Anne Cointreau-Huchon.

PRIX • Avec son mari, Alain, œnologue de formation, ils sont, pour l'instant, les seuls Français à s'être installés dans la vallée des vins, à proximité de Stellenbosch. Originaire de la région de Cognac, où il a conservé des vignobles, le couple, attiré par la qualité de l'environnement autant que par le prix de la terre (70 000 francs l'hectare pour l'équivalent d'un premier cru, contre 300 000 dans le Bordelais) a investi 15 millions de rands (environ 24 millions de francs) dans l'achat, en mars 1993, d'une propriété de 212 hectares (dont 80 seront bientôt sous vigne), précédemment détenue par des investisseurs allemands.

Situé sur les pentes du Simonsberg, le domaine de Morgenhof, qui a plus de trois cents ans, aura fourni, pour la récolte 1993, 18 000 caisses de 12 bouteilles. *« Dont encore une dominante de vins blancs, que nous voudrions atténuer au profit des rouges »*, explique Alain Huchon. En attendant, son maître de chais, Jean Daneel, un Sud-Africain, surveille les nouvelles plantations de sauvignon blanc, de merlot, de chardonnay et de cabernet-sauvignon qui permettront d'améliorer la qualité de la production.

L'exploitation emploie une quarantaine de personnes, pour l'essentiel des Noirs. Ceux qui travaillent à temps plein et auxquels sont fournis gratuitement le logement et la couverture médicale, gagnent entre 70 et 150 rands par semaine (110 à 230 francs). La nouvelle donne politique, avec la victoire vraisemblable de l'African National Congress (ANC) aux élections du 27 avril, va-t-elle changer les rapports entre employés et propriétaires ? Anne Huchon ne le pense pas. *« Les syndicats sont déjà venus nous voir. Et ils sont repartis satisfaits de constater que, chez nous, les gens étaient plutôt mieux payés qu'ailleurs »*, assure-t-elle.

Son mari renchérit. *« Ce pays est très différent des autres pays africains. Les gens sont globalement raisonnables. De plus, l'entourage de Nelson Mandela sait que nous travaillons dans une industrie qui est une importante source de devises »*, souligne-t-il. Le hasard veut qu'il ait reçu ce matin, au courrier, une cassette vidéo du leader noir adressant un message rassurant aux chefs d'entreprise. Alain Huchon sourit : *« Vous voyez bien... »*

S. M.

Compteurs électriques dans le bidonville

KHAYELITSHA (LE CAP)
de notre envoyé spécial

Dickson Kulani en est encore tout retourné. Comme chaque matin, il se rendait en voiture à son bureau d'agent d'assurances de la compagnie Mutual Life – d'où il exerce en réalité les fonctions de « patron » de la *township* (1) de Khayelitsha –, quand il a été contraint de s'arrêter : des voyous armés de pistolets, des Noirs comme lui, s'en prenaient à une ambulance appelée au secours de deux hommes blessés par balle. L'ambulance est vite repartie avec l'une des petites frappes au volant, pendant que l'ambulancier restait face contre terre, heureux d'être encore vivant. Les deux blessés, allongés au bord de la route, attendront un autre hypothétique secours.

Assis, un peu plus loin, à bord d'une des automitrailleuses postées en permanence aux principaux carrefours de cette *« ville »* de 600 000 habitants, à proximité du Cap, les soldats n'ont rien vu. Ou rien voulu voir.

« Même une ambulance, vous vous rendez compte ! » Pourtant, depuis qu'il est le président local de la South African National Civic Organisation (SANCO), une puissante organisation, en principe apolitique, créée en 1992 dans l'ensemble du pays pour s'occuper de problèmes sociaux, Dickson Kulani connaît bien son monde, peuplé de 60 % de chômeurs. Dans la journée, l'endroit est déjà passablement dangereux. Mais dès que les derniers rayons du soleil ont disparu les ruelles de la *township*, plongées dans l'obscurité, deviennent franchement hostiles.

Or, si Khayelitsha a la chance de disposer de points d'eau, d'un système rudimentaire de tout-à-l'égout et, pour la majorité des *« habitations »*, de latrines confectionnées à l'aide de quelques parpaings, seuls 5 000 petits logements en dur, dans lesquels s'entassent en moyenne trois familles de 6 ou 7 personnes chacune, ont depuis peu l'électricité. Les autres, c'est-à-dire au moins 65 000 cases faites de matériaux divers, sont dépourvues de la moindre ampoule. Ce n'est jamais que le lot des 23 millions de Noirs sud-africains (sur quelque 30 millions au total) auxquels ESKOM, la société d'électricité sud-africaine d'Etat a promis – bien tardivement – la lumière...

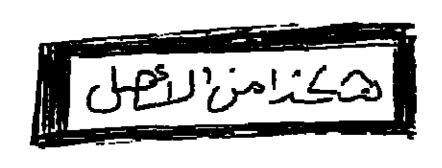
Pour mener à bien cette opération d'électrification qui devrait coûter environ 250 millions de francs, ESKOM a décidé de faire appel à Electricité de France et à la société britannique de distribution East Midlands Electricity. Une société commune, baptisée *Phambile Nombane* (*«En avant pour l'électricité ! »* en xhosa, l'une des principales langues parlées par les Noirs sud-africains) et regroupant les trois partenaires, a été constituée à cet effet. *« Nous avions passé un mois et demi à négocier avec toutes les parties prenantes et nous avons commencé véritablement les travaux en mars »*, explique Alain Roucole, le représentant d'EDF à Khayelitsha.

Si tout va bien, dans trois ans, ces 65 000 baraques auront de la lumière. *« Les enfants qui vont à l'école n'auront plus à s'abîmer les yeux à force de lire et de travailler à la bougie et nous éviterons les accidents qui résultent actuellement de l'utilisation du pétrole lampant ou du gaz en bouteilles »*, explique Dickson Kulani. Mais la fée électricité doit aussi permettre de renforcer la sécurité dans les rues, grâce à l'éclairage public, et d'inciter des petits commerçants à venir s'installer sur place.

Pour l'instant, le plus urgent est de *« former les ménagères »*, qui, pour la plupart d'entre elles, n'ont jamais vu un interrupteur de leur vie, explique Mac Mdingui, l'agent détaché par ESKOM pour assurer la commercialisation des compteurs, un ancien habitant de Khayelitsha. Enorme tâche : 20 000 personnes en un an, à raison d'une demi-journée de formation. Aux atouts et aux dangers de l'électricité, au prix à payer (20 rands, soit 35 francs environ, par mois et par famille en moyenne, moins que ce qu'ils dépensent actuellement), mais aussi aux subtilités du prépaiement conditionnant l'utilisation du compteur. *« De ce côté-là, pas de problème,* assure Alain Roucole. *S'ils ne savent ni lire ni écrire, les gens, ici, sont obligés de savoir compter ! »*

S. M.

(1) Townships : banlieues peuplées de Noirs sud-africains et créées par l'apartheid.



Purge monétaire en « Yougoslavie »

Suite de la page I

Cela s'est traduit rapidement par une stabilisation des prix qui a poussé les commerçants a remplir les gondoles de magasins qu'ils préféraient avant laisser vides plutôt que de vendre à perte. En quelques semaines, la population retrouvait *« sa dignité »*, à défaut de son niveau de vie d'avant le conflit. *« Mon pouvoir d'achat a encore baissé mais je ne me sens plus humiliée comme je l'étais lorsque je faisais la queue des heures pour acheter un bout de pain ou pour me procurer des tickets de rationnement me permettant d'acheter du savon ou du sucre »*, explique Ana.

Cette enseignante belgradoise, mère d'un enfant, a vu son salaire mensuel passer de 30 à 80 deutschemarks (de 100 à 280 francs) après l'entrée en vigueur du nouveau plan, mais elle reste parmi les 90 % de Yougoslaves qui consacrent la totalité de leurs revenus à se nourrir. Car les prix, stables, sont encore très élevés : le sobre panier de la ménagère coûte la somme exorbitante de 600 dinars (2 000 francs) par mois. Et 90 % des produits de base sont vendus à des prix de 30 % à 40 % supérieurs à leur valeur réelle.

DEVISES • Avec, comme l'écrit la presse belgradoise, *« des prix européens et des salaires africains »*, la grande majorité des douze millions de Yougoslaves continuent à vivre au seuil de la pauvreté. Ceux qui disposent de quelques économies en devises ou reçoivent une aide de parents vivant à l'étranger vident leurs bas de laine pour se procurer des produits longtemps absents, qu'ils ne peuvent payer avec leur salaire. A la grande satisfaction de l'Etat qui a augmenté ses réserves en devises étrangères de 300 millions de deutschemarks (1 milliard de francs) en deux mois.

Les détracteurs du nouveau programme économique ne manquent pas de dénoncer ce *« vol »*, ce *« pillage »* d'une population qui a déjà vu s'envoler en fumée ses économies après le « gel » des dépôts en devises en 1991 et la fermeture au printemps 1993 du réseau de banques privées qui avait accaparé une importante épargne en versant, pendant près de deux ans, des intérêts à des taux très élevés hors de tout contrôle financier.

> **Ceux qui disposent de quelques économies en devises vident leurs bas de laine pour se procurer des produits qu'ils ne peuvent payer avec leur salaire.**



D'accord sur le succès de cette première phase, les observateurs sont en revanche sceptiques sur celui de la deuxième phase. Les sanctions internationales imposées à la Serbie et au Monténégro depuis mai 1992, qui, de toute évidence, n'ont joué qu'un rôle mineur dans le chaos inflationniste, ont en revanche entraîné une chute vertigineuse de la production, que Dragoslav Avramovic voudrait maintenant enrayer. Ljubomir Madjar, comme la plupart des économistes yougoslaves, estime *« irréaliste »* de miser sur une relance de la production en période d'embargo. Le premier ministre fédéral, Radoje Kontic, chargé d'appliquer le nouveau programme, a d'ailleurs lui-même reconnu récemment que *« la reprise économique est impossible sans aide financière extérieure »*.

Les entreprises ont, en effet, besoin de capitaux pour acheter des matières premières, réparer les équipements ou investir dans de nouveaux et pour faire revenir les milliers d'ingénieurs qui ont quitté le pays ces trois dernières années. Mais cela n'est possible qu'après la levée des sanctions internationales. Dragoslav Avramovic refuse toutefois de céder au pessimisme général : il se targue d'avoir déjà obtenu en février une augmentation de 12 % de la production par rapport au mois précédent. Mais janvier était en baisse et les industries ne tournent qu'à 30 % de leur capacité de 1989.

Stimulés par la stabilité des prix, les industriels voient, outre les sanctions, trois obstacles à la relance de la production : la perte du marché intérieur en raison de l'effondrement du niveau de vie – un réfrigérateur ou une télévision équivalent à environ trente salaires moyens mensuels –, le prix exorbitant des services publics (transports, électricité et téléphone) et une politique fiscale *« aberrante »*. Basé sur l'imposition des dépenses et non des revenus des entreprises, le système fiscal yougoslave taxe les produits avant qu'ils soient vendus.

En outre, l'Etat se refuse à réduire ses dépenses – qui représentent aujourd'hui près de 60 % du PNB et dont les deux tiers sont destinées à l'armée, à la police et à l'aide aux Serbes sécessionnistes de Croatie et de Bosnie. Pour combler son déficit, il recourt à des taxes très élevées. Les experts et les partis d'opposition accusent le pouvoir de se livrer à un véritable *« racket »* qui vise à asphyxier le secteur privé et conduit à *« la suspension de l'économie de marché »*. Ne pouvant faire face aux nouvelles taxes, quelque 6 000 petites entreprises, dont la plupart vivotaient, ont été contraintes de fermer leurs portes depuis le début de l'année.

« Les industriels ne parlent plus des sanctions tellement ils sont préoccupés par les problèmes de désorganisation interne, constatait récemment Zivorad Caricevic, directeur de Magnohrom à Kraljevo (centre de la Serbie). *Aujourd'hui, il est plus difficile de se procurer des matières premières en raison des taxes et de la procédure à suivre pour obtenir des crédits qu'en raison de l'embargo international. »* Comment augmenter la production dans ces conditions ?

CRITIQUE • Le programme de réforme économique est donc entré dans une phase critique. Car sans redémarrage de l'économie, l'Etat ne peut combler son déficit budgétaire, mais sans réduction de la dépense publique permettant une révision de la politique fiscale, il n'y aura pas de croissance de la production. *« Si l'Etat fait son travail, nous ferons le nôtre »*, explique le directeur de IMT, une grande entreprise de moteurs et de tracteurs de la banlieue de Belgrade.

L'économiste Ljubomir Madjar, quant à lui, continue à souligner les faiblesses d'un programme de stabilisation économique qui *« prévoit d'emblée un déficit budgétaire d'un milliard et demi de dollars »* (près de 9 milliards de francs). L'Etat ne devrait voir entrer dans ses caisses que 3,7 milliards de dollars alors que son budget pour 1994 a été fixé à 5,2 milliards de dollars. Si Dragoslav Avramovic mise sur une reprise de l'activité économique qui augmenterait les rentrées fiscales, Ljubomir Madjar craint que, pour combler son déficit, l'Etat n'ait recours, comme auparavant, à la planche à billets et que le pays ne replonge dans l'hyperinflation.

> **Avec 50 % de sa population active travaillant à peine, le pays a besoin d'une politique qui permette une levée de l'embargo.**

Avec 50 % de sa population active travaillant à peine depuis l'entrée en vigueur des sanctions internationales, avec quelque 800 000 chômeurs ainsi que 500 000 réfugiés, la Yougoslavie a, plus que d'un plan de redressement économique, besoin d'une politique qui lui permette d'obtenir la levée de l'embargo décrété par les Nations unies. En attendant, elle vit en autarcie et épuise ses réserves. Si la Serbie et le Monténégro ont réussi à survivre grâce à l'économie parallèle et à des transactions occultes pour contourner l'embargo, les équipements rouillent, l'infrastructure se délabre, le cheptel est décimé et les forêts disparaissent petit à petit...

Florence Hartmann

Le conseil juridique grimpe au barreau

Suite de la page I

Depuis la veille, elle révise le sujet, à l'aide d'un petit vademecum, réalisé par son cabinet et rappelant les principales obligations de l'avocat requis en pareille circonstance : s'assurer que la personne en garde à vue n'est pas *maltraitée, qu'elle a bien pu informer* un membre de sa famille, voir un médecin si nécessaire, et faire appel à un avocat...

Las, l'Eurosignal sonnera quatre fois. De Nanterre à Bagneux en passant par Asnières, elle sait désormais où se trouvent les commissariats de son département. Vols de voiture (deux fois, dont une sous l'emprise de la drogue), conduite en état d'ivresse, les cas ne se ressemblent pas vraiment. Tous ont pourtant la même demande : pas de question sur la procédure (ouf !), en revanche un grand besoin de réconfort. *« A la première, mère de deux enfants, j'ai dit d'être raisonnable ; au second, j'ai conseillé une cure de désintoxication. »*

Marc Frilet, spécialiste du droit international chez Francis Lefebvre, ira, lui, se promener du côté de Villeneuve-la-Garenne : *« On joue le rôle de garde-malade pour des gens perdus après vingt heures de garde à vue. »*

« Plus de la moitié du barreau y est passé, constate Bruno Berger-Perrin, bâtonnier de l'ordre des Hauts-de-Seine, *et il n'y a eu aucun incident. »* C'est à lui que les conseils juridiques des Hauts-de-Seine doivent *« le privilège »* d'être ainsi associés à l'opération. Dans d'autres ordres, cette assistance sera sans doute limitée aux seuls avocats de souche.

CAS À PART • Mais le département des Hauts-de-Seine est un cas à part. Sur les mille avocats qui y sont inscrits, les trois quarts sont des conseils juridiques. Outre Francis Lefebvre (installé à Neuilly), ce département abrite cinq des fameux *« Big Six »* : KPMG (à Neuilly également), Arthur Andersen, HSD Ernst & Young, Deloitte & Touch, et Price-Waterhouse (à la Défense). Seul Coopers & Lybrand est encore à l'intérieur du périphérique. Le « batonnier délégué », Pascal Mayeur, qui succédera le 1er janvier 1995 à l'actuel bâtonnier, est un conseil juridique. Une première dans la profession. Et une révolution.

Barreau atypique, celui des hauts-de-seine joue un rôle de *« laboratoire de la nouvelle profession »* pour les autres barreaux de France. Il a dû en un temps record résoudre tous les problèmes *liés* à l'unification de la profession, en trouvant à chacun une réponse spécifique. Si le tour de rôle est systématique pour l'assistance à garde à vue, en revanche, on ne fait appel qu'à des avocats spécialisés et volontaires pour assurer l'aide juridique. Les non-volontaires doivent s'acquitter d'une cotisation complémentaire à l'ordre.

Plus délicats à résoudre étaient les problèmes posés par *« le choc des cultures »*. *« Un avocat a deux vies »*, explique Bruno Berger-Perrin, le conseil juridique n'avait que sa vie de cabinet ; il ne fréquente pas le Palais. Les conseils juridiques ont dû se couler dans le moule des avocats de souche. *« On les a fait entrer dans un habit qui n'était pas fait pour eux. Mais le jeu s'est bien joué. »* Pour élire le conseil de l'ordre, début 1992, après la fusion, un accord fut vite trouvé sur le partage des sièges. *« Si l'on avait appliqué la proportionnelle, le nombre d'avocats de souche au conseil aurait été infime. Or il fallait des « Hurons » pour transmettre le savoir-faire. »* Sur les vingt et un membres du conseil, il a donc été décidé de nommer neuf avocats de souche. Les douze conseils juridiques sont tous *« des grands couteaux des grands cabinets, qui ont mis un point d'honneur à laisser se présenter leurs responsables »*, commente Pascal Mayeur.

Il fallait aussi faire cohabiter des membres salariés et d'autres en profession libérale, et trouver une solution pour les cabinets « inter-barreaux », dont les salariés appartiennent à des barreaux différents et doivent donc obéir à des règles différentes tout en appartenant à la même entreprise.

RESSOURCES • Enfin, il fallait aussi faire face à des difficultés financières. Si le nombre de membres du barreau de Nanterre a été multiplié par quatre du jour au lendemain, il n'en pas été de même de ses ressources financières. L'essentiel provient de la gestion des fonds en dépôt chez les avocats pour le compte de leurs clients (la caisse des règlements pécuniaires des avocats). Or ces dépôts proviennent de règlements judiciaires, c'est-à-dire qu'ils n'ont guère augmenté avec l'extension, du barreau.

En revanche, les dépenses se sont fortement accrues. L'ordre finance en effet 85 % des dépenses de formation des futurs avocats, en enseignement post universitaire, et assume les frais généraux, comme l'informatisation de ses services (celui de la permanence de garde à vue, par exemple !). Il a donc décidé d'un prélèvement obligatoire sur l'activité juridique de ses membres, compensant leur non-participation à la caisse des règlements pécuniaires. En attendant, le budget 1994 est fortement déficitaire – de 3 millions de francs pour un budget total de 20 millions de francs. Première conséquence visible, mais aussi symbolique : en décembre, la traditionnelle soirée du bâtonnier fêtant l'*entrée en fonction du « dauphin »* et le départ du bâtonnier en titre n'aura pas lieu.

Annie Kahn

Lexique

BARREAU – Un barreau est attaché à chaque tribunal de grande instance. Il regroupe l'ensemble des avocats relevant de ce tribunal. Il peut y avoir un ou plusieurs tribunaux par département et donc un ou plusieurs barreaux. Dans les Hauts-de-Seine, il n'y en a qu'un, celui de Nanterre. Le barreau de Paris est le plus important avec 11 000 membres, suivi par celui de Lyon (1 200 membres) et ceux de Marseille et Nanterre, *ex aequo* avec 1 000 membres.

BÂTONNIER – Chaque barreau a à sa tête un bâtonnier élu au suffrage direct pour deux ans. Son mandat n'est pas renouvelable. Il suffit d'être inscrit à l'ordre pour être candidat. Pour ce travail qui l'occupe à temps plein, le bâtonnier perçoit une indemnité. Le bâtonnier représente l'ordre des avocats et préside, sans en être membre, le conseil de l'ordre.

BÂTONNIER DÉLÉGUÉ – Aussi appelé « dauphin », le bâtonnier délégué a toutes les chances de devenir le futur bâtonnier. Il est aussi élu au suffrage direct de tous les membres du barreau. Pendant un an, avant son entrée en fonctions, il assiste le bâtonnier. Le bâtonnier délégué est donc consacré bâtonnier un an après son élection (au moment du départ de son prédecesseur). Cette consécration ne pose en général pas de problème, bien qu'elle ne soit pas systématique. Les avocats d'un barreau votent donc tous les ans – une année pour consacrer le bâtonnier, l'année suivante pour élire son dauphin. Cette deuxième élection est la plus importante.

ORDRES ET CONSEILS DE L'ORDRE – Il y a autant d'ordres et de conseils de l'ordre que de barreaux. Le conseil définit le budget de l'ordre, propose les admissions, veille au respect de la déontologie, représente le barreau à l'extérieur en France ou à l'étranger. L'ordre, très attaché à son indépendance, assure la formation professionnelle des avocats, gère leur caisse de prévoyance, les services communs comme la bibliothèque, définit les obligations de service public et d'assistance de ses membres, assure des missions dans le cadre de la défense des droits de l'homme dans le monde, qu'il s'agisse d'aider des confrères en difficulté ou de veiller au bon déroulement de procès.

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX – Composé de 60 membres élus au suffrage indirect selon des modalités assez complexes, le CNB fixe les grandes directives en matière de formation, et donne des recommandations pour harmoniser les règles déontologiques. Il représente la profession vis-à-vis des pouvoirs publics.

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS – Elle rassemble les 180 bâtonniers de France, sauf celui de Paris (qui représente plus de 30 % des avocats français).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

OPINIONS

LETTRE DE PARIS



« L'exception Haberer »

par Philippe Simonnot

AU-DELÀ des querelles politiciennes qui vont alimenter des polémiques fort médiatiques, *l'affaire du Crédit Lyonnais* pose un problème qui, s'il n'est pas résolu convenablement, risque de ternir pour longtemps la place de Paris. Il suffisait d'ailleurs de lire ces dernières semaines la presse financière anglo-saxonne pour se rendre compte de la gravité de la situation, même s'il était hasardeux d'attendre la moindre indulgence du « mur de l'argent », fût-il en papier imprimé. Il est curieux de voir les protagonistes du drame s'enfoncer eux-mêmes dans la nasse.

A commencer par l'ancien patron du Lyonnais, rejetant une part de responsabilité sur son prédécesseur (qui ne lui aurait pas laissé une situation très brillante), sur son successeur (qui aurait chargé la barque pour mieux faire rendre gorge au Trésor public), enfin, entre les deux, à un premier ministre qui a choisi de se taire une fois pour toutes il y a moins d'un an, et que par conséquent il est très facile de faire parler d'outre-tombe. Après avoir réclamé une commission d'enquête, la tête sur le billot, si l'on peut dire, voilà que l'on voudrait éviter que cette commission fût parlementaire. Ce qui est faire injure à une institution dont dépend, dans toute démocratie, le vote de l'impôt. Et quelle outrecuidance ! N'est-ce pas en définitive par l'impôt que l'on renfloue la banque en perdition ?

Le nouveau président du Lyonnais, en se plaçant sur la même ligne de défense au nom des intérêts supérieurs de la banque, ne fait pas, lui non plus, le choix le plus démocratique possible. On pourrait croire que c'est par noblesse d'âme qu'il évite d'accabler celui dont il a pris la place. Mais après coup, on voit bien l'avantage qu'il y avait à faire passer Jean-Yves Haberer du fauteuil du Lyonnais à celui du Crédit national : acheter son silence par sinécure.

De l'aveu du gouvernement, on aurait bien laissé Jean-Yves Haberer dans cette charge s'il n'y avait eu la pression de l'opinion réclamant un bouc émissaire. L'intéressé plaide à bon droit que c'est la première fois que l'on voit l'Etat mettre fin à un mandat de l'un de ses grands serviteurs pour des fautes commises auparavant dans un autre mandat. Et ainsi de suite. Bref, depuis le début de l'affaire, on donne l'impression de choisir entre deux maux celui qui paraît le moindre et qui, le coup d'après, se révèle être le pire. Comme si l'on faisait tout son possible pour mêler la politique à l'affaire.

En fait, les malheurs du Crédit lyonnais ne sont pas aussi exceptionnels qu'ils paraissent. Même si l'on tient compte de son statut de banque nationalisée. On essaie de nous faire croire aujourd'hui que cette posture lui imposait *de n'être pas une banque ordinaire, qu' «il avait vocation à donner l'exemple et à soutenir les entreprises fragiles »*. Si tel était le cas, il faudrait nous expliquer pourquoi les deux autres grandes banques de la place, la BNP et la Société générale, quand elles appartenaient encore à l'Etat, n'ont pas produit des résultats aussi calamiteux. Tout porte à croire au contraire que ces géantes avaient au moins autant de liberté que les banques privées, et même davantage du fait de leur taille et de leurs privilèges.

L'affaire du Lyonnais ne paraît pouvoir s'expliquer que par un fort facteur personnel – l'ambition de son ancien président. Que cette ambition fût légitime ou démesurée est une question d'appréciation que la commission d'enquête permettra peut-être de lever. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui est que le « cas du Lyonnais », parce qu'il met en lumière le jeu d'une personnalité, est relativement banal dans l'histoire bancaire. De temps à autres, en effet, surviennent des accidents de ce type, parce que le système financier ne peut se passer d'un « prêteur en dernier ressort », et que l'existence même de ce prêteur, nécessaire à la régulation du système, est en même temps une cause de trouble dans les têtes.

POUR comprendre cette ambivalence, il est nécessaire de recourir à un concept tiré de l'économie de l'assurance, ce que les économistes anglo-saxons appellent *moral hazard,* que l'on peut traduire imparfaitement par risque moral. Qu'est-ce à dire ? Tout simplement que l'assurance donne de l'assurance. Le fait même d'être assuré incite à prendre des *risques qu'autrement l'on n'aurait pas pris.* Par conséquent, du fait de ce changement de comportement, la probabilité d'accidents augmente à cause de l'assurance.

Que le système financier ne puisse se passer d'un prêteur en dernier ressort est certes théoriquement discutable. Mais, dans la pratique, on observe que l'Etat, sous une forme ou sous une autre, avec des résultats variables, a toujours tenté de circonscrire une faillite quand elle risquait de provoquer des réactions en chaîne sans fin. Dès lors, le Trésor public ou la banque centrale ne peut pas ne pas venir au secours de la banque en difficulté, qu'elle soit publique ou privée. Cela s'est vu aussi bien dans des économies prétendument libérales comme les Etats-Unis que dans les économies mixtes de la Vieille Europe.

Il se pourrait même que la concentration bancaire provienne de l'existence toujours supposée, sinon réelle, du prêteur en dernier ressort. En effet, la faillite d'une petite banque ne met pas en danger l'ensemble de la place, alors que celle d'une grande banque lui fait courir un risque proprement systémique. Résultat : à la longue, les petites banques disparaissent ou sont absorbées par les grosses. Du même coup l'existence du prêteur en dernier ressort est d'autant plus nécessaire que le système n'est plus composé que de quelques unités gigantesques, dont chacune, par sa défaillance éventuelle, peut mettre en danger l'ensemble de la place.

Du même coup aussi, il peut venir à l'esprit de celui qui est à la tête de l'un de ces mastodontes que toujours un prêteur en dernier ressort viendra à son secours. Pour Jean-Yves Haberer, il était impensable que le Lyonnais fît faillite. Et d'une certaine manière nous partageons son opinion puisque nous admettons comme une chose quasiment naturelle que l'Etat consacre quelque 20 milliards de francs à *renflouer la banque. Avec le risque que cela* donne des idées d'impunité à d'autres dirigeants de banques géantes.

S'il vous plaît, messieurs les membres de la commission d'enquête, prouvez-nous que Jean-Louis Haberer était une exception !

La réforme de la transmission d'entreprises

Inégalité fiscale



Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, a annoncé qu'il allait présenter un projet de loi global pour créer un environnement juridique, financier et fiscal favorable à la transmission des entreprises. La fiscalité actuelle pénalise en effet l'actionnaire d'une PME, surtout au moment de préparer sa succession, alors qu'un investisseur « avisé » qui a placé son capital non dans une entreprise mais dans des « niches fiscales » peut pratiquement échapper à l'impôt.

par DIDIER VOYDEVILLE (*)



LES citoyens sont théoriquement égaux devant l'impôt. Toutefois la pratique révèle que ce principe souffre quelques exceptions. Pour des raisons économiques, le législateur fiscal, qui incite souvent et décourage parfois, a créé des inégalités. Ainsi, après la seconde guerre mondiale, le logement a-t-il bénéficié pour une longue période d'avantages fiscaux importants, puis ce fut le tour des fonds d'emprunts et enfin dans les années 80 des produits financiers, assortis d'avantages fiscaux notables tant pour des raisons de priorité économique que pour des raisons de concurrence fiscale internationale.

Cette inégalité fiscale n'a pu se justifier et être acceptée que dans la mesure où elle constituait un élément important de la politique budgétaire s'insérant elle-même parfaitement dans les priorités économiques du pouvoir exécutif, représentant et élu du peuple. Mais un système fiscal est constitué de strates historiques, vestiges de priorités passées, parfois ancestrales, souvent même lacunaires, qui se sont accumulées au fil des décennies. Cette accumulation « historique », même si elle permet à l'occasion de sauver une partie du patrimoine national – forêts, œuvres d'art, immobilier, biens dits de mainmorte appartenant à des personnes morales (hospices, associations, etc.) –, finit par mettre en place un dispositif, fait tout de pratique, qui peut être en totale contradiction avec les objectifs prioritaires du moment.

Ainsi aujourd'hui, alors que l'emploi est la priorité absolue tant de la société civile que de la classe politique française, il est surprenant de constater que la fiscalité positive contrebat cet objectif en favorisant ceux qui ont retiré leur patrimoine des activités productives créatrices d'emplois pour les localiser dans des « niches fiscales » aux objectifs souvent différents et parfois accessoires.

Prenons deux exemples diamétralement opposés au regard de la priorité économique affichée de l'emploi. Le premier est un particulier dont le patrimoine est entièrement investi dans une société familiale, le second un contribuable ayant placé ses actifs en fonction de son calcul économique et des avantages fiscaux. Le plus favorisé des deux n'est pas celui qui maintient son patrimoine sous la forme de capital productif, mais au contraire celui qui investit dans des niches fiscales qui ne sont pas nécessairement en parfaite cohérence avec les objectifs prioritaires de la politique économique. Ces exemples – extrêmes – sont tirés de la réalité (1).

Premier exemple : un actionnaire minoritaire d'une grande entreprise familiale qui, en dépit des sirènes persistantes de ses conseils juridiques et financiers, a accepté de laisser la quasi-totalité de son actif dans la société léguée par son père, aujourd'hui dirigée par un de ses frères. Cette société industrielle, particulièrement prospère, a décuplé ses effectifs au cours des trente dernières années, emploie plus de 1100 personnes, réalise plus de 1 milliard de chiffre d'affaires et génère plus de 50 millions de profits annuels. Elle est évaluée à plus de 1 milliard de francs comme l'indique le cours de Bourse de la cotation au second marché. Les transactions sur le titre étant très étroites, celui-ci n'est pas liquide, sauf en cas de cession de blocs de contrôle.

Notre actionnaire possède 10 % de l'entreprise, ce qui représente un actif de 100 millions de francs, actif considérable qu'il a accepté de ne pas réaliser, par fidélité à la mémoire de son père et loyauté à son frère. Par ailleurs, il est cadre supérieur dans une entreprise et bénéficie d'un salaire confortable de 500 000 francs. Son capital étant quasiment captif, il ne peut en disposer mais bénéficie de son usufruit, c'est-à-dire des bénéfices distribués, nets d'impôts, qu'il génère. Ceux-ci sont importants, l'entreprise étant obligée de lui distribuer la moitié de ses profits pour lui permettre de payer la totalité de ses impôts. Notre contribuable améliore notablement, mais non pas considérablement, grâce à son capital, le niveau de vie qu'il aurait avec le seul revenu de son travail, puisqu'il est obligé de consacrer au paiement de ses impôts près des trois quarts de son revenu !

Le deuxième exemple est celui d'un patrimoine de même montant mais équilibré et peu tourné vers le capital productif. Celui-ci est composé de quatre parties égales : un quart en forêts, un quart en immobilier et œuvres d'art, un quart en placements dans un fonds commun de placement à risque (FCPR) et un quart en assurance-vie. Ce contribuable supporte une imposition très faible (Impôts/Revenu = 10,8 %) alors qu'il a investi seulement un quart de ses actifs dans un produit (FCPR) susceptible d'être lui-même investi dans le système productif créateur d'emplois.

Pour un capital de départ égal, le premier contribuable consacre près des trois quarts de ses revenus au paiement de l'impôt, le second seulement 10 %. La pression fiscale du premier est sept fois supérieure à celle du second *(voir le premier tableau).*

Pression fiscale directe

(en KF)	Revenu	IR	ISF	Total impôts	Rev. après impôt	Impôt en % du rev.
Patrimoine nº 1	3 000 (1)	940,51	1 209,55	2 150,06	849,94	71
Patrimoine nº 2	6 817 (2)	160,95	576,13	737,08	6 079,92	10,8 (3)

(1) Rev. effectif : 3 000 (dividendes 2 500 + salaires 500) – rev. imposable : 3 000.
(2) Rev. effectif : 6 817 (rev. de forêt 750 + rachat partiel assurance-vie 2 317,5 KF + rev. capitalisé bloqué en FCP à risque 3 750) – rev. imposable : forêt 37,5, rachat partiel assurance-vie 829,66.
(3) Rachat partiel assurance-vie après 4 ans. Après 8 ans, le régime est encore plus avantageux et le prélèvement global en % du revenu s'établit à 0,46 % seulement.

Pression fiscale lors de la transmission du patrimoine

(en KF)	Revenu	IR	ISF	Droits de succession	Total impôts	Rev. après impôt	Impôt en % du rev.
Patrimoine nº 1	5 000 (1)	1 644,50	1 199,12	2 887,88 (3)	5 731,50	– 731,509	114
Patrimoine nº 2	5 385 (2)	321,91	720	703,69 (4)	1 745,6	3 639,4	32 (5)

(1) Rev. effectif : 5 000 (dividendes 4 500 + salaires 500) – rev. imposable : 5 000.
(2) Rev. effectif : 5 385 (rev. de forêt 750 + rachat partiel assurance-vie 4 635) – rev. imposable : forêt 37,5 + rachat partiel assurance-vie 1 659,33.
(3) Total des droits dus 19 033,12 – Mode de paiement : annuité d'un emprunt sur 10 ans au taux de 8,40 %.
(4) Total des droits dus 4 637,81 – Mode de paiement : annuité d'un emprunt sur 10 ans au taux de 8,40 %.
(5) Rachat partiel assurance-vie après 4 ans. Après 8 ans, le régime devient encore plus avantageux : le prélèvement global en % du revenu tombe à 13,6 %.

Vers une réforme

Comme ce sont tous les deux des gestionnaires avisés, ils organiseront de leur vivant leur transmission afin de minimiser la pression fiscale (grâce aux moyens légaux disponibles dans leur cas : réserve d'usufruit, donation-partage). Au cours de cette période d'organisation, qui s'étend sur une longue durée, il faut donc ajouter à la pression fiscale ordinaire l'impôt de transmission qu'ils paieront tous deux par échelonnement sur dix ans *(voir le second tableau).*

Cette phase d'organisation, destinée à réduire l'impôt global, met le premier contribuable dans la quasi-impossibilité de faire face à ses obligations fiscales, puisqu'il doit alors acquitter aux contributions directes 114 % de son revenu annuel, alors même *que l'entreprise a consenti* un effort démesuré et inconsidéré en faisant passer son taux de distribution des profits de 50 à 90 %. En revanche, le second contribuable vit cette période d'organisation de manière relativement aisée puisqu'il consacrera aux contributions directes moins d'un tiers de son revenu. L'équilibre de sa gestion, le maintien de son niveau de vie et de ses disponibilités financières restent intacts.

Cette situation choquante introduit une inégalité excessive entre deux citoyens, inégalité qui n'est pas justifiée par les priorités *économiques actuelles, et, au* contraire, va même largement à l'encontre de celles-ci. L'investisseur dont le patrimoine est resté entièrement investi dans l'outil productif créateur d'emplois se voit spolié de la totalité de ses revenus et d'une grande partie de son avoir au moment de la transmission, alors que celui qui, au contraire, s'est constitué un patrimoine équilibré et a utilisé des niches fiscales se voit gratifié d'une exonération fiscale très importante. Cette inégalité risque de pousser les propriétaires d'entreprises vers des placements protégés et à liquider leur capital productif. Il n'est pas sûr que le principe de cohérence économique soit respecté.

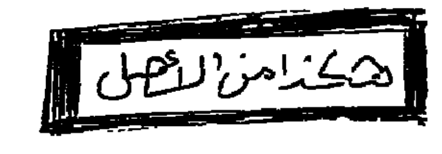
L'ordre des avocats à la cour de Paris et l'Association pour la pérennité de l'entreprise (APE) proposent d'instaurer un « pacte d'entreprise », aménageant à la fois le droit et la fiscalité de la transmission, afin de créer une certaine égalité fiscale entre ces deux types de propriétaires. Le but n'est pas de rajouter un nouveau trou au « gruyère fiscal » mais de réaliser une véritable égalité fiscale au niveau européen. Car si on instaure un abattement des trois quarts sur la transmission de l'outil de travail, on ne fera que se mettre à niveau en Europe et créer par là même une égalité fiscale qui permettrait à nos entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrentes (2).

En proposant dès aujourd'hui cet avantage fiscal plutôt qu'une réforme globale, ultérieure et hypothétique, nous ne proposons pas d'instaurer un nouveau privilège, mais de créer dès aujourd'hui une situation dans laquelle les bases de l'impôt de transmission seront larges avec des taux faibles. C'est l'exact opposé de la situation actuelle qui comprend de nombreuses exemptions, donc une base étroite et des taux malheureusement élevés pour ceux qui les acquittent. Cette mesure anticiperait la grande réforme de la fiscalité directe qui a pour philosophie d'instaurer des taux faibles, des bases larges et des rendements élevés. La stratégie actuelle, qui *consiste à différer le moment de la* réforme fiscale afin de la réaliser complètement, a pour effet de prendre l'industrie française en otage dans un débat qui ne la concerne pas. En outre, au niveau européen, nos propositions sont les seules cohérentes. Aussi, dès aujourd'hui, nous proposons de faire un premier pas dans cette direction, et de réaliser la grande réforme des tenants officiels, mais cela par étapes, pour aboutir à une réelle égalité fiscale européenne.

(*) Associé de la Financière de Dion, secrétaire général *de l'Association pour la* pérennité de l'entreprise (APE).

(1) Le détail des calculs est disponible auprès de l'APE (tél. : 42-99-94-98.)

(2) Etude APE, Comparaisons fiscales internationales, 1er semestre 1992. Pour les exemples retenus, la pression fiscale est trois fois plus forte en France qu'en Angleterre et quatre fois plus forte qu'en Allemagne.



CONJONCTURE

INDICATEUR • Les prix

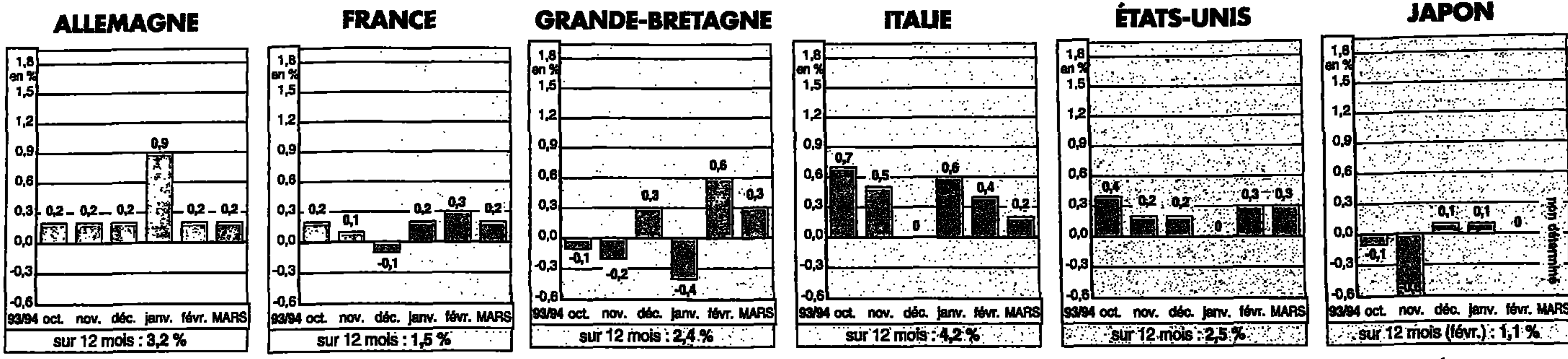
Remontée des cours

LA chute des prix des matières premières a pris fin. Leurs cours se redressent depuis la mi-1993, après de fortes baisses depuis la fin de 1989, à la suite de l'arrivée des producteurs de l'Est sur la scène internationale, d'une part, de la forte contraction de la demande des pays de l'OCDE consécutive à la récession, de l'autre. Dans leur ensemble, les matières premières affichent en ce début d'année des prix supérieurs de 5 % à leur niveau de l'an dernier.

Les matières premières industrielles bénéficient d'un regain de demande soutenu depuis quelques mois, grâce à la remontée progressive de la production industrielle en Europe et à l'accélération de la croissance aux États-Unis. Leur cours mondial s'est élevé de près de 10 % durant les six derniers mois. Les prix des matières premières alimentaires, plus sensibles aux aléas climatiques, ont connu un premier rebond « technique » à l'automne 1993 par suite de fortes hausses de prix du soja et du café ; ils entament aujourd'hui un mouvement plus durable, lié à l'amélioration des débouchés.

Les prix du pétrole brut restent à l'écart de ces évolutions. En chute depuis le début de l'an dernier, les prix du brut ne profitent guère pour l'instant de l'embellie conjoncturelle. La demande de brut tend à se raffermir, mais la surproduction persiste, principalement en raison de l'incapacité des producteurs membres de l'OPEP à mettre en œuvre une réduction des quotas de production, et du regain de production des pays non membres de l'organisation. Sans doute faudra-t-il attendre que la croissance des pays de l'OCDE atteigne un rythme plus satisfaisant pour que les prix du brut en bénéficient.

Dans un cas comme dans l'autre, néanmoins, l'amorce d'une reprise de l'activité internationale devrait impulser un renchérissement cyclique des matières premières.



Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf États-Unis.

RÉGION • L'ex-URSS

Des transports épuisés

LA crise profonde que traverse le système des transports dans l'ensemble de la CEI (baisse de 15 % pour le trafic de marchandises, de 9 % pour celui des voyageurs en 1993) hypothèque lourdement la reprise économique dans cette région, ainsi que le développement de ses relations avec l'extérieur. Or, si ce secteur est touché de plein fouet par la dépression ambiante et la désintégration de l'espace soviétique, il paie aussi le prix fort pour les carences du passé.

L'investissement dans les transports ferroviaires russes – qui ont hérité de 58 % du réseau soviétique et réalisent les deux tiers du fret total de marchandises de la région – a été divisé par quatre depuis 1991 : il permet tout juste de construire 600 kilomètres de voies par an, contre 2 000 auparavant, et de remettre en état les tronçons les plus endommagés.

La route ne représente guère une alternative. Les pays les mieux équipés (Ukraine, Moldavie, Caucase) arrivent tout juste au niveau de l'Espagne pour la densité du réseau, les autres se situant très loin derrière, avec la Russie en queue de peloton. Là aussi, les mises en service ont connu un sérieux ralentissement (en Russie, 6 000 kilomètres en 1993, contre 13 000 en 1990), de même que les travaux de maintenance, avec pour principales conséquences le maintien des campagnes dans un quasi-sous-développement et un taux d'accidents de la route parmi les plus élevés au monde.

Le matériel est dans un état lamentable : ancien, mal entretenu, il n'a pratiquement pas été renouvelé, l'URSS ayant cessé, après la dissolution du CAEM, d'importer, par exemple, des locomotives de Tchécoslovaquie, des Pullman et des wagons frigorifiques de RDA, et surtout des bus hongrois Ikarus (la moitié du parc), tous achats que les autres États de la CEI n'ont pu se permettre jusqu'à présent.

Parmi les plus mal lotis viennent, sans doute, les transports urbains et suburbains. En Russie, les besoins d'une population peu motorisée (68 voitures pour 1 000 habitants) ne sont satisfaits qu'à hauteur de 65 % en moyenne, voire 50 % dans certaines grandes villes. D'où une mobilité de deux à trois fois inférieure à celle des pays développés. Quant aux flottes maritimes et aériennes, fleuron des transports soviétiques, elles sont, elles aussi, obsolètes. Ainsi, sur les 3 390 avions de marque soviétique que possédaient les États de la CEI au début de 1993, plus de 85 % correspondaient à des modèles conçus avant 1975, ce qui entraîne une consommation de carburant double de celle des appareils occidentaux de capacité comparable.

L'hypercentralisation de la direction des transports soviétiques a été remplacée par la plus grande anarchie. Celle-ci prend de multiples aspects, notamment les tarifs exorbitants : pour acheminer par fer 1 tonne de charbon du Kouzbass jusqu'à Moscou il en coûte, par exemple, le double du prix d'achat, sans que l'on soit assuré que l'intégralité du chargement arrive à bon port, tant sont fréquents les pillages.

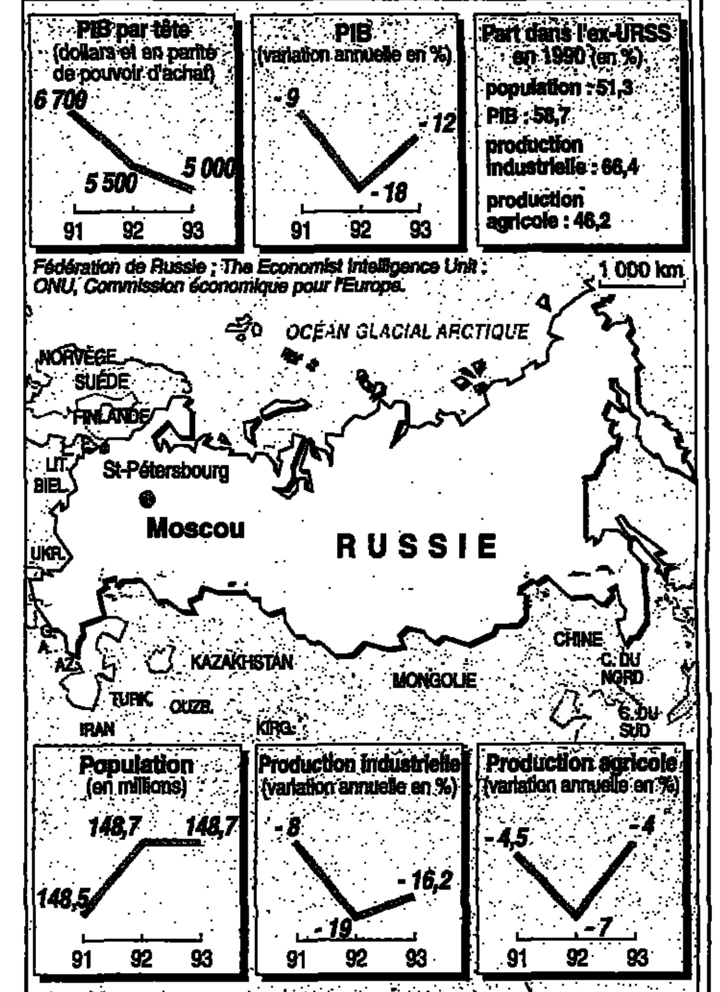
En revanche, les voyageurs de la CEI ont emprunté de plus en plus souvent le train en 1993 (le trafic a augmenté de 4 %), les tarifs des compagnies aériennes étant devenus prohibitifs. La fermeture de vols, faute de carburant (en Ukraine, ils sont trois fois moins nombreux qu'en 1991), contribue aussi à la désaffection à l'égard de l'avion, de même que, de façon plus générale, l'importance des retards par rapport aux horaires affichés et, plus grave encore, la légèreté de certains équipages, sur les lignes intérieures, à l'égard des consignes de sécurité : en 1993, 22 accidents, impliquant des compagnies russes, ukrainienne et tadjike, ont fait 375 victimes.

La privatisation des messageries maritimes en Russie (une centaine) s'est traduite, elle aussi, par une très forte augmentation des prix, au point que les affréteurs russes leur ont bien souvent préféré des compagnies étrangères : celles-ci ont transporté la moitié des cargaisons en 1993. Les transporteurs russes ne manquent cependant pas de clients, d'autant qu'ils naviguent fréquemment sous pavillon de complaisance...

Les Etats de la CEI ne semblent pas être encore parvenus à définir une stratégie claire en matière de transports, si ce n'est qu'un certain nombre ont pour priorité absolue d'effacer dans ce domaine aussi les traces de l'intégration. Ainsi, le Kazakhstan et le Turkménistan, contraints par l'orientation des conduites d'approvisionner leurs partenaires de l'ex-URSS, se sont lancés à corps perdu dans la recherche de capitaux étrangers susceptibles de financer la construction d'oléoducs et de gazoducs leur ouvrant l'accès des marchés asiatiques et européens.

Quant à la Russie, elle envisage d'augmenter ses capacités portuaires de 90 % d'ici à l'an 2000, essentiellement pour pouvoir se passer des services des pays baltes et de l'Ukraine qui exigent des droits sensiblement supérieurs aux normes internationales. Pour l'heure, quelques programmes d'urgence, comme le contrôle du trafic aérien, la modernisation de certains ports et aéroports, bénéficient déjà de l'assistance technique de TACIS et de financements extérieurs. Mais les choses ne devraient pas s'arrêter là. Se plaçant dans la perspective d'une reprise de l'activité en 2000, l'Union européenne a mis à l'étude l'aménagement d'un couloir Europe-Caucase-Asie commun à plusieurs modes de transport.

Marie-Agnès Crosnier
CEDUCEE
La Documentation française



PAYS • La Russie

Des résultats ambigus

TANDIS que la lutte pour le pouvoir se déchaînait au sommet de l'Etat, l'économie russe marquait quelques progrès sur la voie de la stabilisation. Si la production industrielle a baissé de façon moins marquée en 1993 qu'en 1992 (16,2 % contre 19 %), elle tend aussi à devenir plus rustique : d'une part, le poids relatif des industries extractives, auxquelles la Russie doit d'ailleurs l'essentiel de son excédent commercial (16 milliards de dollars), s'y renforce, d'autre part, certains secteurs (métaux non ferreux, machines-outils), pour s'adapter à la demande solvable, abandonnent leurs réalisations de pointe pour des produits moins sophistiqués.

Ce phénomène se double d'un désinvestissement inquiétant (– 15 %, après – 45 % en 1992), qui tiendrait pour beaucoup au manque de fonds propres des entreprises, ainsi qu'à leur défiance à l'égard du système bancaire. Aussi, les industries d'équipement ne parviennent-elles plus à remplir leurs carnets de commandes, tandis que celles des engrais et du bois, notamment, périclitent faute de débouchés. Les seules entreprises à tirer leur épingle du jeu sont pratiquement celles qui produisent de l'électroménager et de l'électronique de loisir, ou les constructeurs automobiles. Les revenus de la population ont, en effet, augmenté, en termes réels, de 9 %, cette moyenne recouvrant cependant des disparités croissantes.

Contrairement à tous les pronostics, l'inflation s'est sensiblement ralentie en 1993, passant de 26 % en janvier à 12 % en décembre, après quelques pointes durant l'été. Les efforts conjoints du gouvernement et de la Banque centrale n'y sont pas étrangers : après une guerre de positions de plusieurs mois, ils ont fini par s'accorder en mai sous les auspices du FMI. Les crédits à taux subventionnés par le budget ont été supprimés en octobre, les prêts sans intérêt aux Etats de la CEI fortement limités, et le taux d'escompte multiplié par six.

Mais la réapparition des « impayés » a jeté une ombre sur ces tentatives d'assainissement. Tout en étant de moindre ampleur qu'en 1992 (il représente 10 % du PIB au 1er janvier 1994 contre 35 % en juin 1992), ce phénomène met en cause l'Etat, qui n'a réglé ni toutes ses commandes à l'industrie de défense et au bâtiment, ni tous ses achats à l'agriculture. Il s'agissait avant tout de présenter au FMI un déficit budgétaire conforme aux engagements pris, et récompensés par le déblocage de la première tranche de la « facilité de transformation systémique » d'un montant de 1,5 milliard de dollars (la seconde ayant été accordée fin mars).

M.-A. C.

SECTEUR • Les banques

Contrastes

LES performances des banques françaises auront été fort contrastées en 1993, année encore difficile. Les établissements ont dû, à la fois, continuer à provisionner leurs risques immobiliers et faire face à un accroissement important des risques d'entreprise. Les défaillances de petites et moyennes entreprises ayant atteint un niveau record (68 000), les provisions portant sur les crédits accordés aux PME par les établissements membres de l'Association française des banques ont pour la première fois dépassé celles liées à la couverture des crédits aux professionnels de l'immobilier.

Conséquence : les écarts se creusent entre les banques qui traversent sans trop de dommages la mauvaise conjoncture (Crédit agricole, Société générale, CCF, Caisses d'épargne) et celles qui la subissent de plein fouet, notamment le Crédit lyonnais. Pourtant, le redressement entamé en 1992 a continué l'an dernier : la sélection plus stricte des prêts et le contrôle plus serré des frais généraux sont devenus la règle.

Ces contrôles ont entraîné une stagnation, voire une réduction des prêts aux entreprises. La baisse d'activité consécutive à la récession a en partie effacé l'amélioration des marges, ou les gains sur les marges ont été absorbés par les provisions. Seule la forte croissance des activités de marché a permis à nombre d'établissements (Paribas notamment, et plus encore la Société générale) d'afficher des résultats satisfaisants.

Entre les « trois vieilles » (Crédit lyonnais, BNP et Société générale), le contraste n'est pas moins saisissant. L'opération-vérité du Crédit lyonnais a débouché sur un désastre. La banque a annoncé des pertes de 6,9 milliards de francs, les plus importantes de son histoire et de l'histoire des banques publiques. Elle avait perdu « *seulement* » 1,8 milliard en 1992. Pour éviter la banqueroute, l'Etat a été contraint d'accorder au Lyonnais une augmentation de capital de 3,5 milliards de francs et une garantie de ses engagements immobiliers à risques.

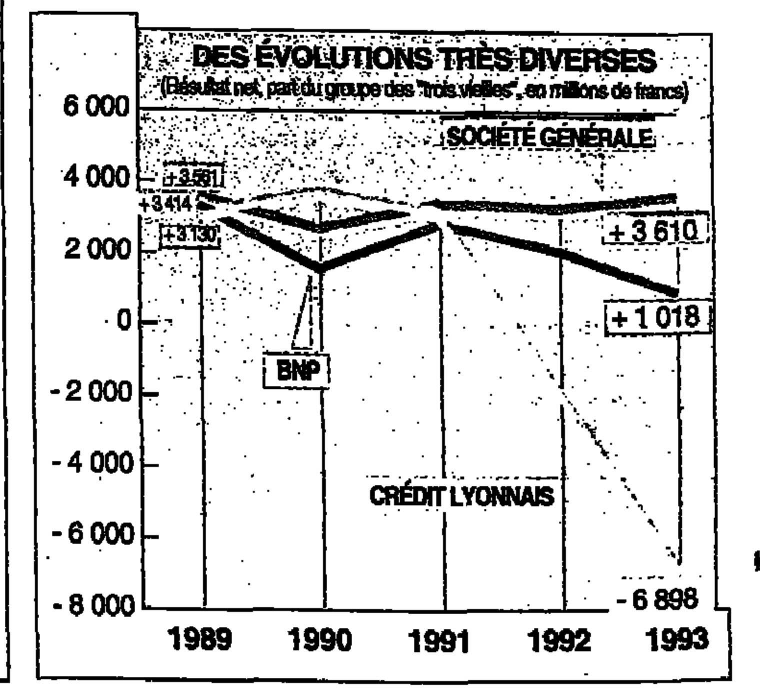
La clé de voûte du sauvetage du Crédit lyonnais est une opération sophistiquée appellée *defeasance*. La banque se sépare d'un peu plus de 40 milliards de francs de créances immobilières « douteuses » sur un total de 50 milliards. Le risque économique de cette structure, c'est-à-dire les pertes, sera couvert par l'Etat jusqu'à 18,4 milliards de francs. En échange, le Lyonnais va vendre en deux ans pour 20 milliards d'actifs industriels et réduire ses frais – et surtout ses effectifs (– 10 % en France sur trois ans).

La BNP n'en est pas là, même si elle a souffert de la conjoncture. Comme on l'avait annoncé lors de sa privatisation, le bénéfice net de la banque a baissé de 53 %, revenant à 1 018 milliards de francs : la BNP a été touchée de plein fouet par la multiplication des défaillances d'entreprises et ses provisions auront augmenté de 43,8 %, atteignant le niveau record de 10,8 milliards de francs, dont 6,3 milliards – contre 5,9 en 1992 – pour couvrir les risques PME en France.

Par ailleurs, la BNP n'a pas pu comme en 1992 reprendre près de 1,6 milliard de provisions pour risques souverains. Symptomatiquement, l'encours de crédit à la clientèle en France a diminué en 1993, pour la première fois de l'histoire de la banque, de 1,4 % à 404 milliards de francs : si les crédits aux particuliers ont augmenté de 0,9 %, ceux aux entreprises se sont réduits de 2,7 %.

La Société générale, en revanche, a tiré parti de son extrême prudence en matière de crédit et d'immobilier pour afficher une hausse de 10,5 % de son bénéfice net, part du groupe à 3,610 milliards de francs. Tirés par les activités de marché, les résultats auraient pu être encore supérieurs, mais la banque a utilisé un apport exceptionnel de 839 millions de francs lié à la vente de la tour qu'elle possédait à la Défense pour couvrir le solde de ses passifs sociaux.

Eric Leser



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.